This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 291 100

EX LIBRIS

768v
1835

v. 2

BIBLIOTHÈQUE
LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

Exegi monumentum ære perennius.
(Hor., *Od.* lib. III, ode 30.)

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

UNIV. OF CALIFORNIA

ŒUVRES DE SALLUSTE

TRADUCTION NOUVELLE

COMPRENANT

LA GUERRE DE JUGURTHA, LES FRAGMENS DE LA GRANDE HISTOIRE ROMAINE, LA CONJURATION DE CATILINA, ET LES DEUX ÉPITRES A CÉSAR

ACCOMPAGNÉE D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR SALLUSTE, D'OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES ET D'UN COMMENTAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR CHACUN DE SES OUVRAGES

PAR Mr CH. DU ROZOIR

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE ROYAL DE LOUIS-LE-GRAND.

TOME SECOND.

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXVIII.

UNIV. OF
CALIFORNIA

PA6101
B553
1835
v.2
MAIN

OBSERVATIONS

SUR

LA CONJURATION DE CATILINA.

« Aujourd'hui (22 mars 1822) l'Empereur lisait dans l'histoire romaine la *Conjuration de Catilina*; il ne pouvait la comprendre telle qu'elle est tracée. Quelque scélérat que fût Catilina, observait-il, il devait avoir un objet : ce ne pouvait être celui de gouverner Rome, puisqu'on lui reprochait d'avoir voulu y mettre le feu aux quatre coins. L'Empereur pensait que c'était plutôt quelque nouvelle faction à la façon de Marius et de Sylla, qui, ayant échoué, avait accumulé sur son chef toutes les accusations banales dont on les accable en pareil cas. Quelqu'un fit observer à l'Empereur que c'est ce qui lui serait infailliblement arrivé à lui-même, s'il eût succombé en vendémiaire, en fructidor ou en brumaire, etc. »

Cette anecdote, tirée du *Mémorial de Sainte-Hélène*, en dit plus sur la conjuration de Catilina, que ne pourrait le faire une longue apologie de ce chef de parti. Or, le dirai-je? je fus toujours porté à croire que Catilina a été calomnié par Salluste comme par Cicéron; et qu'il ne fut pas un homme aussi atroce qu'on l'a prétendu. Avec son œil d'aigle, Napoléon a entrevu le vrai, qu'aucun historien n'avait encore exprimé sur la conjuration; et,

491005

en ce point, M. Michelet, qui a jeté des traits de lumière sur l'histoire romaine, se rapproche de notre opinion.

Mais comment se fait-il que, sur ce conspirateur, nous trouvions entre Cicéron et Salluste une conformité de jugement d'autant plus surprenante, que ces deux écrivains étaient ennemis déclarés? Cette objection est grave, mais elle n'est pas décisive : Salluste, partisan et flatteur de César, qui avait réussi dans sa conspiration contre la vieille république romaine, était, comme Cicéron, dans une position à dénigrer Catilina, dont le plus grand crime était d'avoir échoué là où César, perdu de dettes et de débauches, avait conquis l'empire.

Quelque chose de semblable n'est-il pas arrivé de nos jours? Durant les troubles de notre première révolution, quels traits sanglans ne se sont pas mutuellement renvoyés les écrivains de chaque parti? Voyez les pamphlets que se décochaient entre eux les Girondins et les Montagnards. Qu'on lise enfin les historiens pensionnés de Napoléon : le papier gémit sous les invectives qu'ils ont accumulées sur la tête de conspirateurs moins heureux que celui du 18 brumaire; et quand cet homme est tombé sous l'effort de l'Europe entière, n'ont-ils pas été les premiers à salir de leur encre prostituée l'idole qu'ils avaient encensée, et à faire du vainqueur de Marengo et d'Austerlitz un autre Catilina?

C'est en présence de pareils écarts de la part de l'histoire écrite, lorsqu'un évènement analogue est encore palpitant, qu'il nous appartient de montrer que Salluste, historien gagé de l'heureux César, ne pouvait se montrer plus impartial que Cicéron, intéressé à donner de l'importance à la conjuration de Catilina, d'abord pour s'en donner à lui-même, en second lieu pour détourner de sa

UNIV. OF

tête le châtiment qu'il avait encouru en faisant mourir illégalement quatre des principaux complices de Catilina. Aussi bien que Salluste, Cicéron mérite d'autant moins de confiance dans ses assertions contre Catilina, qu'avant de devenir son ennemi il avait été son ami, son complice pour la brigue éhontée du consulat, enfin son défenseur dans deux occasions.

Les vices de Catilina, que je ne prétends pas nier, étaient, à vrai dire, les mœurs de son temps : pour s'en convaincre on n'a qu'à lire les plaidoyers de Cicéron, les biographies de Suétone et de Plutarque, les poésies de Tibulle et de Catulle, les anecdotes de Valère-Maxime, enfin tous les auteurs qui sont entrés dans le détail des mœurs romaines, et qui, à chaque page, nous révèlent les plus révoltantes turpitudes avec un sang-froid qui indique de la part de ces écrivains l'habitude de voir et même de ne pas improuver de semblables excès : on y verra que les César, les Pison, les Gabinius, les Lucullus, les Salluste, les Mécène, les Métellus Scipion, les Plancus, les Clodius, les Célius, tous personnages appartenant à la haute société romaine, n'étaient pas moins dissolus, et la plupart moins endettés que Catilina. Les hommes de mœurs plus régulières, comme Pompée, comme Cicéron, étaient alors de rares exceptions dans Rome; et d'ailleurs, dans leurs relations sociales, en étaient-ils plus honnêtes gens? Et, pour ne parler que du dernier, si l'on n'a pas, grâce aux lacunes de l'histoire, la preuve matérielle, du moins on a la preuve morale tirée de ses lettres à Atticus, que, lorsque Catilina eut à se défendre de l'accusation du péculat, Cicéron exécuta le dessein qu'il avait formé de plaider contre sa conscience en faveur de ce candidat au consulat; mais on sait que Cati-

lina fut absous, et que les démarches de Cicéron ne furent pas étrangères à ce résultat. « La conduite de Cicéron, dans cette affaire, ne doit pas nous étonner, dit un critique moderne; lui-même nous apprend qu'à cette époque il refusa de soutenir la cause d'un de ses amis contre un débiteur de mauvaise foi, parce que cet infâme débiteur était en état de le servir dans sa brigue du consulat. »

L'immoralité était alors si répandue dans Rome, que les hommes sages n'osaient la blâmer, de peur de se singulariser. Et pour citer encore Cicéron, qui, en présence du monstre conspirateur Catilina, est le type des honnêtes gens de son temps, ne le voit-on pas défendre, en les représentant comme une chose permise, reçue, les coupables dérèglemens de Célius, fort mauvais sujet, qui, après avoir mis à contribution la lubrique Claudia, tenta de l'empoisonner, pour se débarrasser à la fois d'une vieille maîtresse, et d'une créancière incommode?

C'est encore dans ce plaidoyer que Cicéron fournit des armes puissantes à ceux qui veulent que Catilina ne soit pas tout-à-fait un monstre. On y trouve, dans l'intérêt de Célius, qui avait été lié avec ce chef de parti, une sorte d'apologie de Catilina : le portrait que l'orateur fait de ce héros de sédition, est vraiment digne d'être mis à côté de celui qu'a tracé le burin énergique et concis de Salluste : « Ce Catilina, vous n'avez pu l'oublier, je pense, avait sinon la réalité, du moins l'apparence des plus grandes vertus. Il faisait sa société d'une foule d'hommes pervers; mais il affectait d'être dévoué aux hommes les plus estimables. Si pour lui la débauche avait de puissans attraits, il ne se portait pas avec moins d'ardeur au travail et aux affaires. Le feu des passions dévorait son cœur, mais il avait aussi du goût

pour les travaux guerriers. Non, je ne crois pas qu'il ait jamais existé sur la terre un homme qui offrît un assemblage aussi monstrueux de passions et de goûts si divers, si contraires, et plus faits pour se combattre. Qui plus que lui, durant un temps, sut se rendre agréable aux personnages les plus illustres? qui fut plus étroitement lié avec les plus infâmes? Quel citoyen a joué quelquefois un rôle plus honorable? Rome eut-elle jamais d'ennemi plus cruel? Qui se montra plus dissolu dans ses plaisirs, plus patient dans ses travaux, plus avide dans ses rapines, plus prodigue dans ses largesses? Mais ce qu'il y avait, juges, de plus merveilleux chez cet homme, c'était son talent de s'attirer une foule d'amis, de se les attacher par des complaisances, de leur faire part à tous de ce qu'il possédait; de servir les intérêts de tous par son argent, son crédit, ses fatigues, par le crime même, et l'audace au besoin; de maîtriser son naturel, de l'accommoder aux circonstances, de le plier, de le façonner dans tous les sens : sérieux avec les hommes austères, enjoué avec les personnes gaies, grave avec les vieillards, aimable avec les jeunes gens, audacieux avec les scélérats, dissolu avec les débauchés. Grâce à ce caractère variable et flexible, il avait réuni autour de lui, de tous les pays du monde, des hommes pervers et audacieux, en même temps qu'il s'était attaché nombre de citoyens vertueux et fermes, par les faux semblans d'une vertu affectée. Et jamais de sa part n'eût existé une tentative si coupable pour le renversement de cet empire, si cet assemblage de vices si monstrueux n'eût été soutenu par tant de souplesse et d'énergie; ainsi, juges, que cette allégation disparaisse de la cause, et qu'on ne fasse plus à Célius un reproche de

ses liaisons avec Catilina : ce crime lui serait commun avec beaucoup d'autres, et même avec de très-honnêtes gens. Moi-même, oui moi, le dirai-je? j'ai autrefois manqué d'être trompé par Catilina : je crus voir en lui un bon citoyen, partisan zélé des hommes les plus honorables, ami dévoué et fidèle. » (*Discours pour Célius Rufus*, tome XIV de notre *Cicéron* [1].)

Après avoir lu ce portrait de Catilina, monument remarquable de la prodigieuse flexibilité d'esprit de Cicéron, qui osera nier que chacun de ses traits ne puisse s'appliquer à Sylla, et surtout à César? Il n'en est pas un qui ne peigne avec la dernière exactitude le vainqueur de Pharsale et de Thapsus. Eh! qu'a-t-il manqué à Catilina pour devenir un grand homme, un empereur, un dieu; pour avoir à son service la phraséologie adulatrice des harangues *pour Marcellus* et *pour Ligarius*, et la plume approbative du correspondant de César? Il lui a manqué de n'être pas vaincu à Pistoie. En fait de conspiration, le succès seul fait la moralité de l'homme et de la chose.

Saint-Évremont, Saint-Réal, Mably, Gordon, Montesquieu, La Harpe, etc., ont fait sur la conspiration de Catilina des observations qui sont citées partout : je n'en grossirai pas cette préface.

L'histoire de la conjuration de Catilina était le coup d'essai de Salluste : aussi y a-t-il plus d'apprêt dans le style que dans ses autres écrits. Le début offre un lieu commun fort long et d'autant plus déplacé, que l'évènement qu'il avait à raconter était plus dramatique, et

[1] Qu'on lise dans Salluste la lettre noble et touchante de Catilina à Catulus, en faveur de son épouse : y reconnaîtra-t-on le langage d'un scélérat aussi profond qu'on nous le représente?

offrait en lui-même une plus haute vérité morale. « Je veux, dit Mably, que l'historien soit en état de faire un traité de morale, de politique et de droit naturel; mais je ne veux pas qu'il le fasse. » Déjà bien avant Mably, La Mothe Levayer, dans son *Jugement sur Salluste*, avait fait ressortir ce défaut : « Pour le regard de la première (des pièces de Salluste), toute petite qu'elle est, dit-il, elle a deux avant-propos, dont celuy qui précède, qui est une très-belle déclamation contre l'oisiveté, peut estre néantmoins nommé une vraye selle à touts chevaux. »

Ces moralités de Salluste ont engagé l'auteur assez obscur d'une *Histoire de Catilina*, tirée de Plutarque, de Cicéron, de Dion, de Salluste, etc., à décider péremptoirement que Salluste, *bel esprit d'ailleurs, était un historien défectueux, un politique superficiel;* mais en récompense, il fait de Salluste un grand moraliste, et voilà pourquoi il n'a pas dédaigné de l'employer dans sa compilation. Cet auteur est Seran de Latour, qui n'a pas encore fait oublier Salluste. A côté de ce jugement absurde se trouve une observation assez juste : « Si Salluste a écrit la conjuration sans parler de Cicéron que lorsqu'il n'a pu s'en dispenser, Middleton, ce biographe enthousiaste de l'orateur romain, a écrit la même conjuration sans parler davantage de Salluste; tous ses matériaux sont tirés de Cicéron. »

L'ouvrage de Seran de Latour parut en 1749. Trois ans après, un compilateur anonyme, qui n'était pas non plus le partisan de Salluste, publia un ouvrage analogue : c'est l'*Histoire de la conjuration de Catilina, où l'on a inséré les Catilinaires de Cicéron*. Cette production, fort inférieure au livre de Seran de Latour, n'a de curieux que la préface, dans laquelle l'auteur, pour

faire sa cour au pouvoir, compare Catilina et ses complices aux philosophes du dix-huitième siècle : « Vile espèce de beaux esprits, dit-il, qui vont de cercle en cercle briller, séduire, corrompre par d'indécentes saillies contre la Divinité. »

On sent comment un critique de cette force est capable de lutter contre des modèles comme Salluste et Cicéron. Enfin il est un traducteur qui a publié, en 1795, une version assez prolixe de la *Conjuration*, tout exprès pour avoir le plaisir de comparer Catilina à Robespierre, et de déclamer contre l'un et l'autre. C'est M. Billecocq, mort il y a peu d'années, emportant dans la tombe la renommée d'un excellent avocat, d'un homme vertueux, ce qui peut fort bien se concilier avec des contre-sens en traduisant Salluste.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des nombreux traducteurs de la *Conjuration de Catilina* : quel intérêt auraient ici les noms de ceux qui sont oubliés; et qu'apprendrais-je au lecteur en lui citant les noms de ceux qu'il connaît?

De même n'entrerai-je dans aucun détail sur les tragédies de Crébillon et de Voltaire, qui ont pour héros Catilina. En Angleterre, Ben-Johnson a mis avec succès ce sujet sur la scène. Enfin il existe en Italie une excellente parodie de cet évènement tragique : c'est la CONGIURA DI CATILINA, *dramma per musica* de l'abbé Casti : ce n'est qu'un *libretto* d'opéra, fort rare par parenthèse; mais quel génie! quelle fougue de bonnes plaisanteries! quelle hardiesse d'allusions! Il y a là de quoi faire pâlir tous les Cicérons en politique, même avec leur *vixerunt!*

CH. DU ROZOIR.

SALLUSTE.

CONJURATION DE CATILINA.

C. C. SALLUSTII

CONJURATIO CATILINARIA.

I. Omnis homines, qui sese student præstare ceteris animalibus, summa ope niti decet vitam silentio ne transeant, veluti pecora, quæ natura prona atque ventri obedientia finxit. Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita : animi imperio, corporis servitio, magis utimur. Alterum nobis cum dis, alterum cum belluis, commune est. Quo mihi rectius videtur ingenii quam virium opibus gloriam quærere, et quoniam vita ipsa qua fruimur brevis est, memoriam nostri quam maxume longam efficere : nam divitiarum et formæ gloria fluxa atque fragilis, virtus clara æternaque habetur.

Sed diu magnum inter mortalis certamen fuit, vine corporis, an virtute animi res militaris magis procederet : nam et prius quam incipias consulto, et, ubi conlueris, mature facto opus est. Ita, utrumque per se indigens, alterum alterius auxilio veget.

UNIV. OF CALIFORNIA

SALLUSTE.

CONJURATION DE CATILINA.

I. Tout homme [1] qui veut prévaloir sur les autres animaux, doit à grands efforts s'évertuer pour ne point passer obscurément [2] sa vie, comme les brutes, que la nature a courbées vers la terre, et qui n'obéissent qu'aux appétits des sens. Or, toutes nos facultés résident dans l'âme et dans le corps [3] : nous employons de préférence l'âme à commander, le corps à obéir [4] : l'une nous est commune avec les dieux, l'autre avec les bêtes. Aussi me paraît-il plus juste de rechercher la gloire par les facultés de l'esprit que par celles du corps; et puisque la vie qui nous est donnée est courte, de laisser de nous la plus longue mémoire [5]. Car l'éclat des richesses et de la beauté est fugitif et peu durable : il n'appartient qu'à la vertu [6] de se rendre célèbre et immortelle.

Ce fut long-temps parmi les hommes un grand sujet de discussion, si la force du corps contribuait plus aux succès militaires que les lumières de l'esprit : en effet, avant d'entreprendre, il faut réfléchir [7], et, après avoir réfléchi, promptement exécuter. Ainsi de ces deux choses, chacune, impuissante en soi, prête l'une à l'autre un mutuel secours.

II. Igitur initio reges (nam in terris nomen imperii id primum fuit) diversi; pars ingenium, alii corpus exercebant : etiam tum vita hominum sine cupiditate agitabatur; sua cuique satis placebant. Postea vero quam in Asia Cyrus, in Græcia Lacedæmonii et Athenienses, cœpere urbes atque nationes subigere, lubidinem dominandi caussam belli habere, maxumam gloriam in maxumo imperio putare; tum demum periculo atque negotiis compertum est in bello plurimum ingenium posse. Quod si regum atque imperatorum animi virtus in pace ita uti in bello valeret, æquabilius atque constantius sese res humanæ haberent; neque aliud alio ferri, neque mutari ac misceri omnia, cerneres : nam imperium facile his artibus retinetur quibus initio partum est. Verum, ubi pro labore desidia, pro continentia et æquitate lubido atque superbia invasere, fortuna simul cum moribus immutatur. Ita imperium semper ad optumum quemque a minus bono transfertur. Quæ homines arant, navigant, ædificant, virtuti omnia parent. Sed multi mortales, dediti ventri atque somno, indocti incultique, vitam sicuti peregrinantes transegere : quibus, profecto contra naturam, corpus voluptati, anima oneri, fuit. Eorum ego vitam mortemque juxta æstumo, quoniam de utraque siletur. Verum enim vero is demum mihi vivere atque frui anima videtur, qui, aliquo

II. Aussi, dans l'origine des sociétés[8], les rois (premier nom qui sur la terre ait désigné le pouvoir) se livrant à des goûts divers, exerçaient, les uns leur esprit, les autres leur corps. Alors la vie des hommes était exempte de convoitise, chacun était assez content de ce qu'il possédait. Plus tard, depuis qu'en Asie Cyrus, en Grèce les Lacédémoniens et les Athéniens, eurent commencé à subjuguer des villes et des nations, à trouver dans l'amour de la domination un motif de guerre, et à mesurer la gloire sur l'étendue des conquêtes, l'expérience et la pratique firent enfin comprendre que dans la guerre le génie obtient la principale influence. Si les rois et les chefs de nations voulaient déployer la même force d'âme dans la paix que dans la guerre, les affaires humaines seraient sujettes à moins de variations et d'instabilité; on ne verrait pas les états passer d'une main à l'autre, et n'offrir que changement et confusion : car la puissance se conserve aisément par les mêmes moyens qui l'ont établie. Mais dès que, prenant la place de l'activité, de la tempérance et de la justice, la mollesse, la débauche et l'orgueil se sont emparés de l'âme, avec les mœurs change la fortune, et toujours le pouvoir passe du moins habile au plus capable[9]: Agriculture, marine, constructions, tous les arts sont le domaine du mérite. Cependant une foule d'hommes livrés à leurs sens et au sommeil, sans instruction, sans culture, ont traversé la vie comme des voyageurs. Pour eux, contre le vœu de la nature, le corps fut une source de plaisirs et l'âme un fardeau. Pour moi je ne mets pas de différence entre leur vie et leur mort, puisque l'une et l'autre sont vouées à l'oubli[10]. En un mot, celui-là seul me paraît vivre réellement et jouir de son existence,

negotio intentus, præclari facinoris aut artis bonæ famam quærit. Sed in magna copia rerum aliud alii natura iter ostendit.

III. Pulchrum est bene facere reipublicæ : etiam bene dicere haud absurdum est. Vel pace vel bello clarum fieri licet : et qui fecere, et qui facta aliorum scripsere, multi laudantur. Ac mihi quidem, tametsi haudquaquam par gloria sequatur scriptorem et auctorem rerum, tamen inprimis arduum videtur res gestas scribere : primum, quod facta dictis sunt exæquanda; dehinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malivolentia et invidia dicta putant : ubi de magna virtute et gloria bonorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit; supra ea, veluti ficta, pro falsis ducit.

Sed ego adolescentulus, initio, sicuti plerique, studio ad rempublicam latus sum; ibique mihi advorsa multa fuere. Nam pro pudore, pro abstinentia, pro virtute, audacia, largitio, avaritia, vigebant. Quæ tametsi animus aspernabatur, insolens malarum artium, tamen, inter tanta vitia, imbecilla ætas ambitione corrupta tenebatur : ac me, quum ab reliquorum malis moribus dissentirem, nihilo minus honoris cupido, eadem, qua ceteros, fama atque invidia, vexabat.

IV. Igitur, ubi animus ex multis miseriis atque pe-

qui, adonné à un travail quelconque, cherche à se faire un nom par de belles actions ou par des talens estimables. Et dans la variété infinie des choses humaines la nature indique à chacun la route qu'il doit suivre.

III. Il est beau de bien faire pour la patrie; mais le mérite de bien dire [11] n'est pas non plus à dédaigner. Dans la paix comme dans la guerre on peut se rendre illustre, et ceux qui font de belles actions, comme ceux qui les écrivent, obtiennent des louanges. Or, selon moi, bien qu'il ne revienne pas à l'historien la même gloire qu'à son héros, sa tâche n'en est pas moins fort difficile. D'abord, le récit [12] doit répondre à la grandeur des actions : ensuite, si vous relevez quelque faute, la plupart des lecteurs taxent vos paroles d'envie et de malveillance; puis, quand vous retracez les hautes vertus et la gloire des bons citoyens, chacun n'accueille avec plaisir que ce qu'il se juge en état de faire : au-delà, il ne voit qu'exagération et mensonge [13].

Pour moi, très-jeune encore, je fus, comme tant d'autres, arraché à l'étude [14] pour aspirer aux emplois publics; et, dans cette carrière, je rencontrai beaucoup d'obstacles. Au lieu de la pudeur, du désintéressement, du mérite, régnaient l'audace, la corruption, l'avarice. Bien que mon âme eût horreur de ces excès, auxquels elle était étrangère, c'était cependant au milieu de tant de désordres, que ma faible jeunesse, séduite par l'ambition, se trouvait engagée. Et moi qui chez les autres désapprouvais ces mœurs perverses, comme je n'étais pas moins qu'eux dévoré de la soif des honneurs, je me vis avec eux en butte à l'opinion et à la haine [15].

IV. Aussi dès que mon âme, après tant de tourmens

riculis requievit, et mihi reliquam ætatem a republica procul habendam decrevi, non fuit consilium secordia atque desidia bonum otium conterere; neque vero agrum colendo, aut venando, servilibus officiis intentum, ætatem agere: sed, a quo incepto studio me ambitio mala detinuerat, eodem regressus, statui res gestas populi romani carptim, ut quæque memoria digna videbantur, perscribere; eo magis quod mihi a spe, metu, partibus reipublicæ, animus liber erat. Igitur de CATILINÆ CONJURATIONE, quam verissume potero, paucis absolvam; nam id facinus inprimis ego memorabile existumo, sceleris atque periculi novitate. De cujus hominis moribus pauca prius explananda sunt, quam initium narrandi faciam.

V. Lucius Catilina, nobili genere natus, fuit magna vi et animi et corporis, sed ingenio malo pravoque. Huic ab adolescentia bella intestina, cædes, rapinæ, discordia civilis, grata fuere; ibique juventutem suam exercuit. Corpus patiens inediæ, vigiliæ, algoris, supra quam cuiquam credibile est. Animus audax, subdolus, varius; cujus rei libet simulator ac dissimulator; alieni adpetens, sui profusus; ardens in cupiditatibus: satis loquentiæ, sapientiæ parum. Vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta, semper cupiebat. Hunc, post dominationem Lucii Sullæ, lubido maxuma invaserat reipublicæ

et de périls, eut retrouvé le calme, et que j'eus résolu de passer le reste de ma vie loin des affaires publiques, mon dessein ne fut pas de consumer dans la mollesse et le désœuvrement ce précieux loisir, ni de me livrer à l'agriculture ou à la chasse, occupations qui ressortent du servage corporel[16]; mais revenu à l'étude, dont une malheureuse ambition m'avait trop long-temps détourné, je conçus le projet d'écrire, par parties séparées, l'histoire du peuple romain, selon que chaque évènement me paraîtrait digne de mémoire: et d'ailleurs, exempt de crainte et d'espérance, j'ai l'esprit entièrement détaché des factions qui divisent la république. Je vais donc raconter brièvement, et le plus fidèlement que je pourrai, la CONJURATION DE CATILINA, entreprise, à mon avis, des plus mémorables! tout y fut inouï, et le crime et le danger. Quelques détails sur le caractère de son auteur me paraissent nécessaires avant de commencer mon récit.

V. Lucius Catilina[17], issu d'une noble famille, avait une grande force d'esprit et de corps, mais un naturel méchant et pervers. Dès son adolescence, les guerres intestines, les meurtres, les rapines, les émotions populaires charmaient son âme; et tels furent les exercices de sa jeunesse. D'une constitution à supporter la faim, le froid, les veilles, au-delà de ce qu'on pourrait croire; esprit audacieux, rusé[18], fécond en ressources, capable de tout feindre et de tout dissimuler; convoiteux du bien d'autrui, prodigue du sien, fougueux dans ses passions; il avait assez d'éloquence, de jugement fort peu : son esprit exalté[19] méditait incessamment des projets démesurés, chimériques, impossibles. On l'avait vu, depuis la dictature de L. Sylla[20], se livrer tout en-

capiundæ : neque, id quibus modis adsequeretur, dum sibi regnum pararet, quidquam pensi habebat. Agitabatur magis magisque in dies animus ferox inopia rei familiaris, et conscientia scelerum; quæ utraque his artibus auxerat quas supra memoravi. Incitabant præterea corrupti civitatis mores, quos pessuma ac diversa inter se mala, luxuria atque avaritia, vexabant.

Res ipsa hortari videtur, quoniam de moribus civitatis tempus admonuit, supra repetere, ac paucis instituta majorum, domi militiæque quomodo rempublicam habuerint, quantamque reliquerint, utque paullatim immutata, ex pulcherruma, pessuma ac flagitiosissuma facta sit, disserere.

VI. Urbem Romam, sicuti ego accepi, condidere atque habuere initio Trojani, qui, Ænea duce profugi, sedibus incertis vagabantur; cumque his Aborigines, genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio, liberum atque solutum. Hi postquam in una mœnia convenere, dispari genere, dissimili lingua, alius alio more viventes, incredibile memoratu est quam facile coaluerint. Sed postquam res eorum civibus, moribus, agris aucta, satis prospera satisque pollens videbatur, sicuti pleraque mortalium habentur, invidia ex opulentia orta est. Igitur reges populique finitumi bello tentare : pauci ex amicis auxilio esse; nam ceteri, metu percussi, a

tier à l'ambition de s'emparer du pouvoir : quant au choix des moyens, pourvu qu'il régnât seul, il ne s'en souciait guère. Cet esprit farouche était chaque jour plus tourmenté par l'embarras de ses affaires domestiques, et par la conscience de ses crimes, double effet toujours plus marqué des désordres dont je viens de parler. Enfin il trouva un encouragement dans les mœurs dépravées d'une ville travaillée de deux vices qui sont les pires en sens contraire, le luxe et l'avarice[21].

Le sujet même[22], puisque je viens de parler des mœurs de Rome, semble m'inviter à reprendre les choses de plus haut, à exposer brièvement les principes de nos ancêtres, la manière dont ils ont gouverné la république au dedans comme au dehors, l'état de splendeur où ils l'ont laissée; puis par quel changement insensible[23], de la plus florissante et de la plus vertueuse, elle est devenue la plus perverse et la plus dissolue.

VI. La ville de Rome, si j'en crois la tradition, fut fondée et habitée d'abord par les Troyens fugitifs[24] qui, sous la conduite d'Énée, erraient sans avoir de demeure fixe : à eux se joignirent les Aborigènes, race d'hommes sauvages, sans lois, sans gouvernement, libres et indépendans. Dès qu'une fois ils furent réunis dans les mêmes murs, bien que différens d'origine, de langage et de manière de vivre, ils se confondirent avec une incroyable et merveilleuse facilité. Mais lorsque l'état formé par eux eut acquis des citoyens, des mœurs, un territoire, et parut avoir un certain degré de force et de prospérité, l'envie, selon la destinée presque inévitable des choses humaines, naquit de leur puissance. Les rois des nations voisines les attaquent; peu de peuples alliés leur prêtent secours; les autres, frappés de crainte, se tiennent loin

periculis aberant. At Romani, domi militiæque intenti, festinare, parare; alius alium hortari; hostibus obviam ire; libertatem, patriam, parentesque armis tegere. Post, ubi pericula virtute propulerant, sociis atque amicis auxilia portabant; magisque dandis quam accipiundis beneficiis amicitias parabant.

Imperium legitimum, nomen imperii regium habebant. Delecti, quibus corpus annis infirmum, ingenium sapientia validum, reipublicæ consultabant : hi, vel ætate vel curæ similitudine, *Patres* appellabantur. Post, ubi regium imperium, quod initio conservandæ libertatis atque augendæ reipublicæ fuerat, in superbiam dominationemque convertit; immutato more, annua imperia binosque imperatores sibi fecere. Eo modo minume posse putabant per licentiam insolescere animum humanum.

VII. Sed ea tempestate cœpere se quisque extollere, magisque ingenium in promptu habere : nam regibus boni quam mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est; sed civitas, incredibile memoratu est, adepta libertate, quantum brevi creverit : tanta cupido gloriæ incesserat! Jam primum juventus simul laboris ac belli patiens erat, in castris per usum militiam discebat: magisque in decoris armis et militaribus equis, quam in scortis atque conviviis lubidinem habebat. Igitur

du péril; mais les Romains, au dedans comme au dehors, toujours en éveil, s'empressent, se disposent, s'exhortent l'un l'autre, vont au devant de l'ennemi, et placent leur liberté, leur patrie, leurs familles sous la protection de leurs armes; puis, le danger repoussé par le courage, ils volent au secours de leurs alliés, de leurs amis, et c'est en se rendant, plutôt qu'en recevant des services [25], qu'ils se ménagent des alliances.

Un gouvernement fondé sur les lois, monarchique de nom, les régissait. Des hommes choisis, dont le corps était affaibli par les années, mais l'âme fortifiée par l'expérience, formaient le conseil public : l'âge, ou la nature de leurs fonctions, leur fit donner le nom de *Pères*. Dans la suite, lorsque l'autorité des rois, qui n'avait été créée que pour la défense de la liberté et l'agrandissement de l'état, eut dégénéré en une orgueilleuse tyrannie, la forme du gouvernement changea; un pouvoir annuel et deux chefs [26] furent établis. Par cette combinaison l'on se flattait de préserver le cœur humain de l'insolence qu'inspire la continuité du pouvoir.

VII. Alors chacun à l'envi put s'élever et déployer tous ses talens. Aux rois, en effet, les méchans font moins ombrage que les gens de bien [27], et le mérite d'autrui est pour eux toujours redoutable. On croirait à peine combien il fallut peu de temps à Rome devenue libre pour se rendre puissante, tant s'était fortifiée en elle la passion de la gloire [28]! La jeunesse, dès qu'elle était en état de supporter les travaux guerriers, apprenait l'art militaire dans les camps mêmes et par la pratique. C'était pour de belles armes, pour des coursiers de bataille, et non pour des courtisanes et des festins,

talibus viris non labos insolitus, non locus ullus asper aut arduus erat; non armatus hostis formidolosus : virtus omnia domuerat.

Sed gloriæ maxumum certamen inter ipsos erat : sic quisque hostem ferire, murum adscendere, conspici, dum tale facinus faceret, properabat : eas divitias, eam bonam famam magnamque nobilitatem putabant. Laudis avidi, pecuniæ liberales erant : gloriam ingentem, divitias honestas, volebant. Memorare possem quibus in locis maxumas hostium copias populus romanus parva manu fuderit, quas urbis natura munitas pugnando ceperit, ni ea res longius nos ab incepto traheret.

VIII. Sed profecto fortuna in omni re dominatur : ea res cunctas, ex lubidine magis quam ex vero, celebrat obscuratque. Atheniensium res gestæ, sicuti ego æstumo, satis amplæ magnificæque fuere, verum aliquanto minores tamen quam fama feruntur. Sed quia provenere ibi scriptorum magna ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maxumis celebrantur. Ita eorum qui ea fecere virtus tanta habetur, quantum verbis eam potuere extollere præclara ingenia. At populo romano nunquam ea copia fuit, quia prudentissumus quisque negotiosus maxume erat : ingenium nemo sine corpore exercebat : optumus quisque facere, quam di-

qu'on les voyait se passionner. Pour de tels hommes il n'y avait point de fatigue extraordinaire[29], point de lieu d'un accès rude ou difficile, point d'ennemi redoutable sous les armes; leur courage avait tout dompté d'avance.

Mais une lutte de gloire encore plus grande s'était établie entre eux : c'était à qui porterait les premiers coups à l'ennemi, escaladerait une muraille, et par de tels exploits fixerait sur lui les regards : là étaient pour eux la vraie richesse, la bonne renommée, la vraie noblesse. Insatiables d'honneur, ils étaient libéraux d'argent; ils voulaient une gloire sans bornes et des richesses médiocres. Je pourrais rappeler dans quels lieux le peuple romain, avec une poignée d'hommes, a défait les armées les plus nombreuses, et combien il a pris de villes fortifiées par la nature; mais ce récit m'entraînerait trop loin de mon sujet.

VIII. Oui, sans doute, la fortune exerce sur toutes choses son influence[30] : son caprice, plutôt que la vérité, dispense la gloire ou l'oubli aux actions des mortels. Les exploits des Athéniens, j'aime à le reconnaître, ne manquent ni de grandeur ni d'éclat, seulement ils sont un peu au dessous de leur renommée. Mais comme ce pays a produit de grands écrivains[31], le monde entier a placé au premier rang les actions des Athéniens. On a jugé de la valeur de ceux qui les ont faites, par la hauteur où les a placées le génie de leurs historiens. Mais le peuple romain n'a jamais eu cet avantage, parce qu'à Rome le citoyen le plus habile était le plus livré aux affaires; point d'emploi qui exerçât l'esprit à l'exclusion du corps; les plus vertueux aimaient mieux bien faire que bien dire, et mériter la louange par

cere; sua ab aliis benefacta laudari, quam ipse aliorum narrare, malebat.

IX. Igitur domi militiæque boni mores colebantur. Concordia maxuma, minuma avaritia erat : jus bonumque apud eos non legibus magis quam natura valebat. Jurgia, discordias, simultates, cum hostibus exercebant: cives cum civibus de virtute certabant. In suppliciis deorum magnifici, domi parci, in amicis fideles erant. Duabus his artibus, audacia in bello, ubi pax evenerat æquitate, seque remque publicam curabant. Quarum rerum ego maxuma documenta hæc habeo, quod in bello sæpius vindicatum est in eos qui contra imperium in hostem pugnaverant, quique tardius, revocati, prœlio excesserant, quam qui signa relinquere, aut, pulsi, loco cedere ausi erant; in pace vero quod beneficiis magis quam metu imperium agitabant, et, accepta injuria, ignoscere quam persequi malebant.

X. Sed ubi labore atque justitia respublica crevit; reges magni bello domiti, nationes feræ et populi ingentes vi subacti; Carthago, æmula imperii romani, ab stirpe interiit; cuncta maria terræque patebant : sævire fortuna ac miscere omnia cœpit. Qui labores, pericula, dubias atque asperas res facile toleraverant, iis otium, divitiæ, optandæ aliis, oneri miseriæque fuere. Igitur primo pecuniæ, deinde imperii, cupido crevit :

leurs services, que de raconter eux-mêmes ceux des autres.

IX. Ainsi donc dans la paix et dans la guerre les bonnes mœurs étaient également pratiquées : union parfaite; point d'avarice; la justice et l'honneur s'appuyaient moins sur les lois que sur le penchant naturel [32]. Il n'y avait de querelles, d'animosités, de haines, que contre les ennemis du dehors : le citoyen le disputait de vertu au citoyen. Magnifiques dans le culte des dieux, économes dans leur intérieur, nos pères étaient fidèles à l'amitié. Intrépidité dans les combats, équité lorsque la paix succédait à la guerre, tel était le double fondement de la prospérité publique et privée. Et à cet égard je trouve des exemples bien frappans : plus souvent dans la guerre on en a puni pour avoir attaqué l'ennemi contre l'ordre du général [33], ou quitté trop tard le champ de bataille, que pour s'être permis d'abandonner leur drapeau ou de céder le terrain à un ennemi victorieux. Dans la paix ils faisaient sentir leur autorité plutôt par des bienfaits que par la crainte; offensés, ils aimaient mieux pardonner que punir [34].

X. Mais une fois que, par son énergie et son équité, la république se fût agrandie; qu'elle eut vaincu des rois puissans, subjugué des nations farouches [35] et de grands peuples; que Carthage, rivale de l'empire romain [36], eut péri sans retour, que toutes les mers nous furent ouvertes, la fortune ennemie commença à se montrer cruelle, à tout confondre. Les mêmes hommes qui avaient supporté sans peine les travaux, les dangers, l'incertitude et la rigueur des évènemens, ne trouvèrent dans le repos et dans les richesses, objets d'envie pour

ea quasi materies omnium malorum fuere. Namque avaritia fidem, probitatem ceterasque artis bonas, subvertit; pro his superbiam, crudelitatem, deos neglegere, omnia venalia habere, edocuit. Ambitio multos mortalis falsos fieri subegit; aliud clausum in pectore, aliud in lingua promtum habere; amicitias inimicitiasque non ex re, sed ex commodo, æstumare; magisque vultum, quam ingenium, bonum habere. Hæc primo paullatim crescere, interdum vindicari. Post, ubi contagio, quasi pestilentia, invasit, civitas immutata, imperium ex justissumo atque optumo crudele intolerandumque factum.

XI. Sed primo magis ambitio, quam avaritia, animos hominum exercebat : quod tamen vitium propius virtutem erat. Nam gloriam, honorem, imperium, bonus et ignavus æque sibi exoptant : sed ille vera via nititur; huic quia bonæ artes desunt, dolis atque fallaciis contendit. Avaritia pecuniæ studium habet, quam nemo sapiens concupivit. Ea, quasi venenis malis imbuta, corpus animumque virilem effeminat : semper infinita, insatiabilis, neque copia neque inopia minuitur. Sed postquam L. Sulla, armis recepta republica, ex bonis initiis malos eventus habuit, rapere omnes, trahere; domum alius, alius agros cupere; neque modum, neque modestiam victores habere; fœda crudeliaque in civibus

les autres qu'embarras et misère[37]. D'abord s'accrut la soif de l'or, puis celle du pouvoir : et telle fut la source de tous les maux. L'avarice, en effet, étouffa la bonne foi, la probité et toutes les autres vertus; à leur place elle inspira l'orgueil, la cruauté, l'oubli des dieux, la vénalité. L'ambition força nombre d'hommes à la fausseté, leur apprit à renfermer leur pensée dans leur cœur, pour en exprimer une autre par leur langage[38]; à régler leurs amitiés ou leurs haines, non sur leurs sentimens, mais sur leurs intérêts, et à porter la bienveillance moins dans le cœur que sur le visage. Ces vices ne firent d'abord que de faibles progrès, et furent quelquefois punis. Bientôt, lorsque la contagion, semblable à la peste, eut partout fait invasion, un changement s'opéra dans la république : son gouvernement, si juste et si parfait, devint cruel et intolérable.

XI. Cependant l'ambition plutôt que la cupidité tourmenta d'abord les cœurs. Ce vice, en effet, a plus d'affinité avec la vertu; car la gloire, les honneurs, le pouvoir, sont également recherchés par l'homme de bien et par le méchant : seulement le premier veut y parvenir par la bonne voie; le second, au défaut des moyens honorables, prétend y arriver par la ruse et l'intrigue. La cupidité fait sa passion des richesses[39], que le sage ne convoita jamais : ce vice, comme imprégné d'un venin dangereux, énerve le corps et l'âme la plus virile : il est sans bornes, insatiable; ni l'opulence, ni la pauvreté ne peuvent le corriger. Mais après que L. Sylla, dont les armes avaient reconquis la république[40], eut fait à de louables commencemens succéder de funestes catastrophes, on ne vit que rapine et brigandage : l'un de convoiter une maison, l'autre un champ; les vainqueurs

facinora facere. Huc accedebat, quod L. Sulla exercitum, quem in Asia ductaverat, quo sibi fidum faceret, contra morem majorum, luxuriose nimisque liberaliter habuerat. Loca amœna, voluptaria, facile in otio ferocis militum animos molliverant. Ibi primum insuevit exercitus populi romani amare, potare; signa, tabulas pictas, vasa cælata, mirari; ea privatim ac publice rapere, delubra spoliare; sacra profanaque omnia polluere. Igitur hi milites, postquam victoriam adepti sunt, nihil reliqui victis fecere. Quippe secundæ res sapientium animos fatigant, nedum illi, corruptis moribus, victoriæ temperarent.

XII. Postquam divitiæ honori esse cœpere, et eas gloria, imperium, potentia, sequebatur; hebescere virtus, paupertas probro haberi, innocentia pro malivolentia duci cœpit. Igitur ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia cum superbia invasere; rapere, consumere; sua parvi pendere, aliena cupere; pudorem, pudicitiam divina atque humana promiscua, nihil pensi neque moderati habere. Operæ pretium est, quum domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, visere templa deorum quæ nostri majores, religiosissumi mortales, fecere.

Verum illi delubra deorum pietate, domos suas glo-

ne connaissant ni mesure, ni pudeur, se portent aux plus infâmes, aux plus cruels excès contre des citoyens. Ajoutez que L. Sylla, pour s'attacher l'armée qu'il avait commandée en Asie[41], l'avait laissée vivre dans le relâchement et la licence. L'oisiveté des séjours enchanteurs, voluptueux, avait facilement énervé la mâle rudesse du soldat. Là commença, pour l'armée romaine, l'habitude de faire l'amour et de boire[42], la passion des statues, des tableaux, des vases ciselés, l'usage de les enlever aux particuliers et au public[43], de dépouiller les temples, et de ne respecter ni le sacré ni le profane. Aussi de tels soldats, après la victoire, n'ont-ils rien laissé aux vaincus. Et en effet, si la prospérité fait chanceler l'âme des sages, comment, avec leur dépravation, ces hommes-là auraient-ils usé modérément de la victoire?

XII. Dès que les richesses eurent commencé à être honorées, et qu'à leur suite vinrent distinctions, dignités, pouvoir, la vertu perdit son influence, la pauvreté devint un opprobre[44], et l'antique simplicité fut regardée comme une affectation malveillante. Par les richesses on a vu se répandre parmi notre jeunesse la débauche, et la cupidité avec l'orgueil, puis les rapines, les profusions, la prodigalité de son patrimoine, la convoitise de la fortune d'autrui, l'entier mépris de l'honneur, de la pudicité[45], des choses divines et humaines, des bienséances et de la modération. C'est chose curieuse, après avoir vu construites, à Rome et dans nos campagnes, ces maisons qu'on prendrait pour des villes, d'aller visiter ensuite les temples érigés aux dieux par nos pères, les plus religieux des mortels!

Mais leur piété faisait l'ornement des temples, et leur

ria, decorabant; neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam, eripiebant. At hi contra, ignavissumi homines, per summum scelus, omnia ea sociis adimere, quæ fortissumi viri victores hostibus reliquerant : proinde quasi injuriam facere, id demum esset imperio uti.

XIII. Nam quid ea memorem quæ, nisi iis qui videre, nemini credibilia sunt, a privatis compluribus subversos montes, maria constrata esse? Quibus mihi, videntur ludibrio fuisse divitiæ; quippe, quas honeste habere licebat, abuti per turpitudinem properabant. Sed lubido stupri, ganeæ, ceterique cultus, non minor incesserat : viros pati muliebria, mulieres pudicitiam in propatulo habere; vescendi caussa, terra marique omnia exquirere; dormire prius quam somni cupido esset; non famem aut sitim, neque lassitudinem opperiri, sed ea omnia luxu antecapere. Hæc juventutem, ubi familiares opes defecerant, ad facinora incendebant. Animus, imbutus malis artibus, haud facile lubidinibus carebat : eo profusius omnibus modis quæstui atque sumptui deditus erat.

XIV. In tanta tamque corrupta civitate, Catilina, id quod factu facillumum erat, omnium flagitiorum atque facinorum circum se, tanquam stipatorum, catervas habebat. Nam quicunque impudicus, adulter, ganeo, manu, ventre, pene, bona patria laceraverat; quique alienum

gloire celui de leurs demeures : ils n'enlevaient aux ennemis que le pouvoir de nuire, tandis que les Romains d'aujourd'hui, les plus lâches des hommes, mettent le comble à leurs attentats en enlevant à des alliés ce qu'après la victoire nos braves ancêtres avaient laissé à des ennemis : comme si commettre l'injustice était pour eux le véritable usage de la puissance.

XIII. Pourquoi rappellerais-je ici des choses incroyables pour tous autres que pour ceux qui les ont vues : des montagnes aplanies, des mers couvertes de constructions [46] par maints particuliers? Ces gens-là me semblent s'être joués de leurs trésors ; et, ne pouvant en jouir avec sagesse, ils se dépêchaient d'en faire un honteux abus ; car ils portaient le même dérèglement dans leurs débauches, dans leurs festins, dans toutes leurs dépenses. Les hommes se prostituaient comme des femmes, et les femmes affichaient leur impudicité. Pour leur table, ils mettaient à contribution toutes les terres et toutes les mers [47]; ils dormaient sans besoin de sommeil, n'attendant pas la faim, la soif, la lassitude, en un mot en prévenant tous les besoins. Après avoir, en ces débordemens, consumé son patrimoine, la jeunesse se précipitait dans le crime. L'âme une fois imbue de ces habitudes perverses, elle se passait difficilement de ces vaines fantaisies ; de là une ardeur immodérée pour rechercher tous les moyens d'acquérir et de dépenser.

XIV. Au sein d'une ville si grande et si corrompue, Catilina (et rien n'était plus naturel) vit se grouper autour de lui tous les vices et tous les crimes : c'était là son cortège. Le libertin, l'adultère qui, par l'ivrognerie, le jeu, la table, la débauche, avait dissipé son patrimoine ; tout homme qui s'était abîmé de dettes pour

æs grande conflaverat, quo flagitium aut facinus redimeret; præterea omnes undique parricidæ, sacrilegi, convicti judiciis, aut pro factis judicium timentes; ad hoc, quos manus atque lingua perjurio aut sanguine civili alebat; postremo, omnes quos flagitium, egestas, conscius animus, exagitabat : ii Catilinæ proxumi familiaresque erant. Quod si quis etiam a culpa vacuus in amicitiam ejus inciderat, quotidiano usu atque illecebris facile par similisque ceteris efficiebatur. Sed maxume adolescentium familiaritates adpetebat : eorum animi, molles et ætate fluxi, dolis haud difficulter capiebantur. Nam uti cujusque studium ex ætate flagrabat, aliis scorta præbere, aliis canes atque equos mercari; postremo neque sumptui neque modestiæ suæ parcere, dum illos obnoxios fidosque faceret. Scio fuisse nonnullos qui ita æstumarent juventutem, quæ domum Catilinæ frequentabat, parum honeste pudicitiam habuisse; sed ex aliis rebus magis, quam quod cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat.

XV. Jam primum adolescens Catilina multa nefanda stupra fecerat, cum virgine nobili, cum sacerdote Vestæ, et alia hujuscemodi contra jus fasque. Postremo captus amore Aureliæ Orestillæ, cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit; quod ea nubere illi dubitabat, timens privignum adulta ætate, pro certo credi-

se racheter d'une bassesse ou d'un crime; en un mot, tout ce qu'il pouvait y avoir dans la république de parricides, de sacrilèges, de repris de justice, ou qui, pour leurs méfaits, redoutaient ses sentences; comme aussi ceux dont la main et la langue parjure, exercées au meurtre des citoyens, soutenaient l'existence; tous ceux enfin que tourmentaient l'infamie, la misère ou le remords[48] : voilà sans exception quels étaient les compagnons, les familiers de Catilina. Et si quelqu'un, encore pur de crime, avait le malheur de se lier avec lui d'amitié, entraîné par la séduction de son commerce journalier, il ne tardait pas à devenir en tout semblable aux autres. Mais c'était surtout des jeunes gens que Catilina recherchait l'intimité[49] : ces âmes tendres, et flexibles à cette époque de la vie, se laissaient prendre facilement à ses pièges : car selon le goût de leur âge qui dominait en eux, aux uns il procurait des courtisanes; pour les autres il achetait des chiens et des chevaux; enfin il ne ménageait ni l'or, ni les plus honteuses complaisances pour les avoir dans sa dépendance et à sa dévotion. Je n'ignore pas que quelques-uns en ont conclu que les jeunes gens qui fréquentaient la maison de Catilina n'y conservaient guère leur chasteté; mais des conjectures tirées d'autres faits, sans qu'on pût alléguer rien de positif, avaient seules donné lieu à ce bruit.

XV. Et en effet, dès son adolescence livré sans frein à la passion des femmes, Catilina avait séduit une vierge de noble famille[50], puis une vestale[51], et commis maints excès également contraires aux lois et à la religion. Plus tard, il s'éprit d'amour pour Aurelia Orestilla, chez qui, hors la beauté, jamais honnête homme ne trouva rien de louable. Comme elle hésitait à l'épouser, à cause d'un

tur, necato filio, vacuam domum scelestis nuptiis fecisse. Quæ quidem res mihi inprimis videtur caussa fuisse facinoris maturandi; namque animus impurus, dis hominibusque infestus, neque vigiliis neque quietibus sedari poterat: ita conscientia mentem excitam vastabat! Igitur colos exsanguis, fœdi oculi, citus modo, modo tardus incessus, prorsus in facie vultuque vecordia inerat.

XVI. Sed juventutem, quam, ut supra diximus, illexerat, multis modis mala facinora edocebat. Ex illis testes signatoresque falsos commodare; fidem, fortunas, pericula vilia habere; post, ubi eorum famam atque pudorem adtriverat, majora alia imperabat. Si caussa peccandi in præsens minus suppetebat, nihilo minus insontes, sicuti sontes, circumvenire, jugulare: scilicet, ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuito potius malus atque crudelis erat. His amicis sociisque confisus Catilina, simul quod æs alienum per omnis terras ingens erat, et quod plerique Sullani milites, largius suo usi, rapinarum et victoriæ veteris memores, civile bellum exoptabant, opprimundæ reipublicæ consilium cepit. In Italia nullus exercitus; Cn. Pompeius in extremis terris bellum gerebat; ipsi consulatum petundi magna spes; senatus nihil sane inten-

fils déjà grand qu'il avait eu d'un premier mariage, il passe pour constant que, par la mort de ce fils, il ouvrit dans sa maison un champ libre à cet horrible hymen [52]. Ce forfait, si je ne me trompe, a été l'un des principaux motifs qui lui firent hâter son entreprise : cette âme impure, ennemie des dieux et des hommes, ne pouvait trouver de repos ni dans la veille, ni dans le sommeil, tant le remords faisait de ravage dans ce cœur bourrelé! Son teint pâle, son affreux regard, sa démarche tantôt lente, tantôt précipitée, en un mot, dans ses traits, dans l'expression de son visage, tout annonçait le trouble de son cœur.

XVI. Toutefois, cette jeunesse qu'il avait su gagner par ses séductions, comme je viens de le dire, il avait mille manières de la former au crime. De quelques-uns il disposait comme faussaires et faux témoins : honneur, fortune, périls, ils devaient tout sacrifier, tout mépriser. Puis, quand il les avait perdus de réputation et avilis, il leur commandait des crimes plus importans. Manquait-il dans le moment de prétexte pour faire le mal, il leur faisait surprendre, égorger comme des ennemis ceux dont il n'avait point à se plaindre; ainsi, de peur que l'inaction n'engourdît leurs bras ou leur cœur, il aimait mieux être méchant et cruel sans nécessité. Comptant sur de tels amis, sur de tels associés, alors que par tout l'empire les citoyens étaient écrasés de dettes, et que les soldats de Sylla, la plupart ruinés par leurs profusions, encore pleins du souvenir de leurs rapines et de leur ancienne victoire, ne désiraient que la guerre civile, Catilina forma le projet d'asservir la république. Point d'armée en Italie : Cn. Pompée [53] faisait la guerre aux extrémités de la terre : pour Catilina donc, grand espoir

tus; tutæ tranquillæque res omnes : sed ea prorsus opportuna Catilinæ.

XVII. Igitur, circiter kalendas junias, L. Cæsare et C. Figulo consulibus, primo singulos adpellare : hortari alios, alios tentare : opes suas, imparatam rempublicam, magna præmia conjurationis docere. Ubi satis explorata sunt quæ voluit, in unum omnis convocat quibus maxuma necessitudo et plurimum audaciæ. Eo convenere senatorii ordinis P. Lentulus Sura, P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Cethegus, P. et Servius Sullæ Servii filii, L. Vargunteius, Q. Annius, M. Porcius Læca, L. Bestia, Q. Curius : præterea ex equestri ordine M. Fulvius Nobilior, L. Statilius, P. Gabinius Capito, C. Cornelius : ad hoc multi ex coloniis et municipiis, domi nobiles. Erant præterea complures paullo occultius consilii hujusce participes nobiles, quos magis dominationis spes hortabatur, quam inopia aut alia necessitudo. Ceterum juventus pleraque, sed maxume nobilium, Catilinæ inceptis favebat. Quibus in otio vel magnifice, vel molliter vivere copia erat, incerta pro certis, bellum quam pacem malebant. Fuere item ea tempestate qui crederent M. Licinium Crassum non ignarum ejus consilii fuisse; quia Cn. Pompeius invisus ipsi, magnum exercitum ductabat; cujusvis opes voluisse contra illius potentiam crescere; simul confisum, si con-

de briguer le consulat[54] : le sénat sans défiance; partout une tranquillité, une sécurité entières; les circonstances ne pouvaient être plus favorables à Catilina.

XVII. Or, ce fut vers les kalendes de juin[55], sous le consulat de L. César et de C. Figulus[56], qu'il commença à s'ouvrir séparément à chacun de ses amis : encourageant les uns, sondant les autres; leur montrant ses moyens, la république sans défense, et les grands avantages attachés au succès de la conjuration. Dès qu'il s'est suffisamment assuré des dispositions de chacun, il réunit en assemblée tous ceux qui étaient les plus obérés et les plus audacieux. Il s'y trouva, de l'ordre des sénateurs, P. Lentulus Sura[57], P. Autronius, L. Cassius Longinus, C. Cethegus, P. et Ser. Sulla, tous deux fils de Servius, L. Vargunteius, Q. Annius, M. Porcius Léca, L. Bestia, Q. Curius; puis de l'ordre des chevaliers, M. Fulvius Nobilior[58], L. Statilius, P. Gabinius Capiton, C. Cornelius; en outre plusieurs personnes des colonies et des municipes, tenant aux premières familles de leur pays. Il y avait encore d'autres complices, mais un peu plus secrets, de l'entreprise, nobles personnages dirigés par l'espoir de dominer, plutôt que par l'indigence ou par quelqu'autre nécessité de position. Au reste, presque toute la jeunesse romaine, surtout les nobles, favorisaient les desseins de Catilina. Pouvant au sein du repos vivre avec magnificence et dans la mollesse, ils préféraient au certain l'incertain, et la guerre à la paix. Quelques-uns même ont cru dans le temps que M. Licinius Crassus[59] n'avait point ignoré le complot; et que, mécontent de ce que Pompée était à la tête d'une grande armée, il voulait voir la puissance de tout autre surgir pour contre-balancer celle de son rival. Il se flattait d'ailleurs, si

juratio valuisset, facile apud illos principem se fore. Sed antea item conjuravere pauci contra rempublicam, in quibus Catilina : de quo, quam verissume potero, dicam.

XVIII. L. Tullo, M'. Lepido consulibus, P. Autronius et P. Sulla, designati consules, legibus ambitus interrogati, pœnas dederant. Post paullo Catilina, pecuniarum repetundarum reus, prohibitus erat consulatum petere, quod intra legitimos dies profiteri nequiverit. Erat eodem tempore Cn. Piso, adolescens nobilis summæ audaciæ, egens, factiosus, quem ad perturbandam rempublicam inopia atque mali mores stimulabant. Cum hoc Catilina et Autronius, circiter nonas decembres consilio communicato, parabant in Capitolio kalendis januariis L. Cottam et L. Torquatum consules interficere; ipsi, fascibus correptis, Pisonem cum exercitu ad obtinendas duas Hispanias mittere. Ea re cognita, rursus in nonas februarias consilium cædis transtulerant. Jam tum non consulibus modo, sed plerisque senatoribus, perniciem machinabantur : quod ni Catilina maturasset pro curia signum sociis dare, eo die, post conditam Urbem romanam, pessumum facinus patratum foret. Quia nondum frequentes armati convenerant, ea res consilium diremit.

XIX. Postea Piso in citeriorem Hispaniam quæstor

la conspiration réussissait, de devenir facilement le chef du parti. Mais déjà, auparavant, quelques hommes avaient formé une conjuration dans laquelle était Catilina. Je vais en parler le plus fidèlement qu'il me sera possible.

XVIII. Sous le consulat de L. Tullus et de M'. Lepidus[60], les consuls désignés, P. Autronius et P. Sylla[61], convaincus d'avoir violé les lois sur la brigue, avaient été punis. Peu de temps après, Catilina, accusé de concussion, se vit exclu de la candidature au consulat, faute d'avoir pu se mettre sur les rangs dans le délai fixé par la loi[62]. Il y avait alors à Rome un jeune noble, Cn. Pison[63], d'une audace sans frein, plongé dans l'indigence, factieux et poussé au bouleversement de l'état autant par sa détresse que par sa perversité naturelle. Ce fut à lui que vers les nones de décembre[64], Catilina et Autronius s'ouvrirent du dessein qu'ils avaient formé d'assassiner dans le Capitole aux kalendes de janvier[65] les consuls L. Cotta et L. Torquatus. Eux devaient prendre les faisceaux, et envoyer Pison avec une armée pour se rendre maître des deux Espagnes. Ce complot découvert, les conjurés remirent leur projet de massacre aux nones de février[66] : car ce n'était pas seulement les consuls, c'était presque tous les sénateurs que menaçaient leurs poignards. Si Catilina à la porte du sénat ne s'était trop hâté de donner le signal à ses complices, en ce jour on eût vu se consommer le pire forfait qui se fût encore commis depuis la fondation de Rome. Mais comme il ne se trouva pas assez de conjurés avec des armes, cette circonstance fit échouer le projet.

XIX. Plus tard Pison, nommé à la questure, fut en-

pro prætore missus est, adnitente Crasso, quod eum infestum inimicum Cn. Pompeio cognoverat. Neque tamen senatus provinciam invitus dederat : quippe fœdum hominem a republica procul esse volebat, simul, quia boni quam plures præsidium in eo putabant, et jam tum potentia Cn. Pompeii formidolosa erat. Sed is Piso, in provincia, ab equitibus hispanis quos in exercitu ductabat, iter faciens, occisus est. Sunt qui ita dicant imperia ejus injusta, superba, crudelia, barbaros nequivisse pati : alii autem, equites illos, Cn. Pompeii veteres fidosque clientes, voluntate ejus Pisonem adgressos; nunquam Hispanos præterea tale facinus fecisse, sed imperia sæva multa antea perpessos. Nos eam rem in medio relinquemus. De superiore conjuratione satis dictum.

XX. Catilina, ubi eos quos paullo ante memoravi convenisse videt, tametsi cum singulis multa sæpe egerat, tamen in rem fore credens universos adpellare et cohortari, in abditam partem ædium secedit; atque ibi, omnibus arbitris procul amotis, orationem hujuscemodi habuit :

« Ni virtus fidesque vestra satis spectata mihi forent, nequidquam opportuna res cecidisset; spes magna, dominatio in manibus frustra fuissent : neque ego, per ignaviam aut vana ingenia, incerta pro certis captarem. Sed, quia multis et magnis tempestatibus vos cognovi

voyé avec le titre de propréteur dans l'Espagne citérieure, par le crédit de Crassus qui le savait ennemi de Pompée. Le sénat, d'ailleurs, avait consenti sans peine à lui accorder une province, étant bien aise d'écarter du sein de la république un homme taré. D'une autre part les gens de bien[67] se flattaient généralement de trouver en lui un appui; car déjà la puissance de Cn. Pompée commençait à paraître redoutable. Mais Pison fut, dans sa province[68], tué, durant une marche, par quelques cavaliers espagnols de son armée. Il en est qui prétendent que ces barbares n'avaient pu supporter l'injustice, la hauteur, la dureté de son commandement : selon d'autres, ces cavaliers, anciens et dévoués cliens de Cn. Pompée[69], avaient exécuté ses ordres en massacrant Pison; et jamais jusqu'alors les Espagnols n'avaient commis un tel attentat, bien que par le passé le despotisme et la cruauté eussent souvent éprouvé leur patience. Pour nous, laissons ce fait dans le doute : en voilà assez sur la première conjuration.

XX. Catilina voyant rassemblés ceux que j'ai nommés tout à l'heure, quoiqu'il eût eu avec chacun d'eux de longues et fréquentes conférences, il n'en crut pas moins utile de leur adresser une exhortation en commun. Il les conduisit dans l'endroit le plus retiré de sa maison; et là, sans témoins, il leur tint un discours, dont voici la substance :

« Si votre courage[70] et votre dévoûment m'étaient moins connus, en vain une occasion favorable se serait présentée; de hautes espérances et la domination seraient vainement entre mes mains; et moi je n'irais pas avec des hommes faibles et sans caractère poursuivre l'incertain pour le certain. Mais comme tant de fois

fortes fidosque mihi, eo animus ausus maxumum atque pulcherrumum facinus incipere : simul, quia vobis eadem quæ mihi bona malaque intellexi; nam idem velle atque nolle, ea demum firma amicitia est.

« Sed ego quæ mente agitavi, omnes jam antea diversi audistis. Ceterum mihi in dies magis animus accenditur, quum considero quæ conditio vitæ futura sit, nisi nosmet ipsi vindicamus in libertatem. Nam, postquam respublica in paucorum potentium jus atque ditionem concessit, semper illis reges, tetrarchæ vectigales esse : populi, nationes, stipendia pendere : ceteri omnes, strenui, boni, nobiles atque ignobiles, vulgus fuimus; sine gratia, sine auctoritate; his obnoxii quibus, si respublica valeret, formidini essemus. Itaque omnis gratia, potentia, honos, divitiæ, apud illos sunt, aut ubi illi volunt : repulsas nobis reliquere, pericula, judicia, egestatem.

« Quæ quousque tandem patiemini, fortissumi viri? Nonne emori per virtutem præstat, quam vitam miseram atque inhonestam, ubi alienæ superbiæ ludibrio fueris, per dedecus amittere? Verum enim vero, pro deum atque hominum fidem! victoria nobis in manu est. Viget ætas, animus valet : contra illis, annis atque divitiis, omnia consenuerunt. Tantummodo incepto opus

et dans des circonstances décisives j'ai reconnu votre énergie et votre dévoûment à ma personne, mon esprit a osé concevoir l'entreprise la plus vaste et la plus glorieuse : d'ailleurs mes prospérités comme mes disgrâces vous sont communes, vous me l'avez prouvé; or, avoir les mêmes volontés, les mêmes répugnances[71], voilà ce qui constitue une amitié solide.

« Le projet que j'ai formé, déjà vous en avez tous été instruits en particulier. Oui, de jour en jour s'enflamme mon courage, lorsque je considère quelle existence nous est réservée, si nos bras ne savent conquérir notre liberté. Depuis que le gouvernement est devenu la propriété, le domaine d'un petit nombre d'hommes puissans, par eux exclusivement, les rois, les tétrarques sont tributaires : les peuples, les nations paient des impôts : et nous autres, tous tant que nous sommes, pleins de courage, de vertu, nobles ou sans illustration, nous avons été une vile populace, sans crédit, sans influence, à la merci de ceux qui, si la république était ce qu'elle doit être, trembleraient devant nous. Ainsi crédit, puissance, honneurs, richesses, tout est pour eux et pour les leurs : à nous ils laissent les exclusions, les accusations, les condamnations, l'indigence.

« Jusques à quand, hommes généreux, souffrirez-vous de tels affronts? Ne vaut-il pas mieux mourir en déployant son courage, que de perdre dans l'abjection une vie misérable et déshonorée, après avoir été le jouet de l'insolence des autres? Mais qu'ai-je dit? j'en atteste les dieux et les hommes! la victoire est dans nos mains; nous avons la force de l'âge, la vigueur de l'âme; chez eux au contraire, surchargés d'ans et de richesses, tout a vieilli. Il ne s'agit que de mettre la main à l'œuvre, le reste ira de

est : cetera res expediet. Etenim quis mortalium, cui virile ingenium, tolerare potest illis divitias superare, quas profundant in exstruendo mari et montibus coæquandis; nobis rem familiarem etiam ad necessaria deesse? illos binas, aut amplius, domos continuare; nobis larem familiarem nusquam ullum esse? Quum tabulas, signa, toreumata emunt; nova diruunt, alia ædificant; postremo omnibus modis pecuniam trahunt, vexant : tamen summa lubidine divitias vincere nequeunt. At nobis domi inopia, foris æs alienum : mala res, spes multo asperior. Denique, quid reliqui habemus, præter miseram animam? Quin igitur expergiscimini? En illa, illa quam sæpe optastis, libertas! præterea divitiæ, decus, gloria, in oculis sita sunt : fortuna ea omnia victoribus præmia posuit. Res, tempus, pericula, egestas, belli spolia magnifica, magis quam oratio, hortentur. Vel imperatore, vel milite me utimini : neque animus, neque corpus a vobis aberit. Hæc ipsa, ut spero, vobiscum consul agam : nisi forte me animus fallit, et vos servire magis, quam imperare, parati estis. »

XXI. Postquam accepere ea homines, quibus mala abunde omnia erant, sed neque res neque spes bona ulla; tametsi illis quieta movere magna merces videbatur, tamen postulare plerique, uti proponeret, quæ conditio belli foret, quæ præmia armis peterent, quid ubique opis

soi-même. En effet, qui peut, s'il a le cœur d'un homme, les voir sans indignation regorger de richesses, bien qu'ils les prodiguent à bâtir sur la mer, à aplanir des montagnes, tandis que nous manquons des choses les plus nécessaires à la vie? Qui peut souffrir qu'ils élèvent deux palais[72] ou plus à la suite l'un de l'autre, tandis que nous n'avons nulle part un foyer domestique? Ils ont beau acheter tableaux, statues, vases précieux, élever pour abattre, puis reconstruire après, enfin prodiguer, tourmenter leur or de mille manières, jamais, en dépit de leurs extravagances, ils ne peuvent voir la fin de leurs trésors. Et pour nous, misère à la maison, dettes au dehors, embarras présent, perspective plus affreuse encore. Que nous reste-t-il enfin, sinon le misérable souffle qui nous anime? C'en est trop, sortons de notre léthargie. Le voilà, le voilà ce bien que vous avez si souvent désiré, la liberté : avec elle les richesses, la considération, la gloire sont devant vos yeux : la fortune les réserve toutes pour récompense aux vainqueurs. L'entreprise elle-même, l'occasion, vos périls, votre détresse, les magnifiques dépouilles de la guerre, doivent, bien plus que mes paroles, exciter votre courage. Général ou soldat, disposez de moi : ni ma tête, ni mon bras ne vous fera faute. Tels sont les projets que, consul, j'accomplirai, j'espère, avec vous, à moins que ma confiance ne m'abuse, et que vous ne soyez plus disposés à la servitude qu'au commandement. »

XXI. Après avoir entendu ce discours, ces hommes chez qui tous maux étaient en abondance, du reste sans bien, sans espérance aucune, et pour qui c'était déjà un grand avantage de troubler la paix publique, ne se mettent pas moins la plupart à demander à Catilina quel était son but, quelles seraient les chances de la guerre,

aut spei haberent. Tum Catilina polliceri tabulas novas, proscriptionem locupletium, magistratus, sacerdotia, rapinas, alia omnia quæ bellum atque lubido victorum fert. Præterea esse in Hispania citeriore Pisonem, in Mauritania cum exercitu P. Sittium Nucerinum, consilii sui participes : petere consulatum C. Antonium, quem sibi collegam fore speraret, hominem et familiarem, et omnibus necessitudinibus circumventum : cum eo se consulem initium agendi facturum. Ad hoc, maledictis increpat omnis bonos : suorum unumquemque nominans laudare; admonebat alium egestatis, alium cupiditatis suæ, complures periculi aut ignominiæ, multos victoriæ Sullanæ, quibus ea prædæ fuerat. Postquam omnium animos alacris videt, cohortatus ut petitionem suam curæ haberent, conventum dimisit.

XXII. Fuere, ea tempestate, qui dicerent Catilinam, oratione habita, quum ad jusjurandum popularis sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem, vino permixtum, in pateris circumtulisse; inde, quum per exsecrationem omnes degustavissent, sicuti in solemnibus sacris fieri consuevit, aperuisse consilium suum, atque eo dictitare fecisse, quo inter se fidi magis forent, alius alii tanti facinoris conscii. Nonnulli ficta et hæc multa præterea existumabant ab his qui Ciceronis invidiam,

le prix de leurs services, et quelles étaient partout les forces et les espérances du parti. Alors Catilina leur promet l'abolition des dettes, la proscription des riches, les magistratures, les sacerdoces, le pillage, et tous les autres excès qu'autorisent la guerre et l'abus de la victoire. En outre il leur confie que Pison dans l'Espagne citérieure, et P. Sittius de Nucérie[73], à la tête d'une armée en Mauritanie, prennent part à ses projets; que C. Antonius[74] briguait le consulat; qu'il espérait l'avoir pour collègue; que cet homme était son ami intime, pressé d'ailleurs par tous les besoins; qu'avec lui, une fois consul, il se concerterait pour commencer d'agir. A ces promesses il joint mille imprécations contre tous les gens de bien; puis, appelant par son nom chacun des conjurés, il les comble de louanges : à l'un il parle de son indigence, à l'autre de sa passion favorite, à plusieurs des poursuites et de l'infamie qui les menacent, à beaucoup de la victoire de Sylla et du butin qu'elle leur avait procuré. Lorsqu'il voit tous les esprits enflammés, il leur recommande d'appuyer sa candidature, et congédie l'assemblée.

XXII. On disait dans le temps, qu'après avoir prononcé son discours, Catilina, voulant lier par un serment les complices de son crime, fit passer à la ronde des coupes remplies de sang humain[75] mêlé avec du vin; puis, lorsqu'en proférant des imprécations ils en eurent tous goûté comme cela se pratique dans les sacrifices, Catilina s'ouvrit à eux de ses projets. Son but était, disait-on, d'avoir une plus forte garantie de leur discrétion réciproque par la complicité d'un si noir forfait. Plusieurs, cependant, regardaient cette anecdote et beaucoup d'autres semblables comme inventées par ceux qui,

quæ postea orta est, leniri credebant atrocitate sceleris eorum qui pœnas dederant. Nobis ea res pro magnitudine parum comperta est.

XXIII. Sed in ea conventione fuit Q. Curius, natus haud obscuro loco, flagitiis atque facinoribus coopertus; quem censores senatu probri gratia amoverant. Huic homini non minor vanitas quam audacia; neque reticere quæ audierat, neque suamet ipse scelera occultare. Prorsus neque dicere neque facere quidquam pensi habebat. Erat ei cum Fulvia, muliere nobili, stupri vetus consuetudo; cui quum minus gratus esset, quia inopia minus largiri poterat, repente glorians, maria montisque polliceri cœpit, minari interdum ferro, nisi obnoxia foret; postremo ferocius agitare quam solitus erat. At Fulvia, insolentiæ Curii caussa cognita, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit: sed, sublato auctore, de Catilinæ conjuratione quæ quoque modo audierat compluribus narravit. Ea res inprimis studia hominum accendit ad consulatum mandandum M. Tullio Ciceroni: namque antea pleraque nobilitas invidia æstuabat, et quasi pollui consulatum credebant, si eum, quamvis egregius, homo novus adeptus foret; sed, ubi periculum advenit, invidia atque superbia postfuere.

XXIV. Igitur, comitiis habitis, consules declarantur

dans l'espoir d'affaiblir la haine qui, dans la suite, s'éleva contre Cicéron, exagéraient l'atrocité du crime dont il avait puni les auteurs. Quant à moi, ce fait si grave ne m'a jamais paru suffisamment prouvé.

XXIII. Dans cette réunion se trouvait Q. Curius, d'une maison sans doute assez illustre, mais couvert de crimes et d'opprobre : les censeurs l'avaient chassé du sénat pour ses infamies. Chez lui le défaut de caractère n'était pas moindre que l'audace; également incapable de taire ce qu'il avait appris et de cacher ses propres crimes; enfin, dans ses conversations comme dans ses actions, il n'avait ni règle ni mesure. Il entretenait depuis long-temps un commerce adultère avec Fulvie[76], femme d'une naissance distinguée. Se voyant moins bien traité par elle depuis que l'indigence l'avait rendu moins généreux, tantôt prenant un air de triomphe, il lui promettait monts et merveilles, tantôt il la menaçait d'un poignard si elle ne se rendait à ses désirs; en somme, il avait avec elle un ton plus arrogant que de coutume. Fulvie, ayant pénétré la cause de procédés si extraordinaires, ne crut pas devoir garder le secret sur le danger qui menaçait la république; mais, sans nommer son auteur, elle raconte à plusieurs personnes ce qu'elle sait, n'importe comment, de la conjuration de Catilina. Ce fut cette circonstance surtout qui entraîna tous les esprits à confier le consulat à M. Tullius Cicéron : dans tout autre moment, l'orgueil de la noblesse se serait révolté d'un pareil choix : elle aurait cru le consulat profané, si, même avec un mérite supérieur, un homme nouveau l'avait obtenu; mais, à l'approche du péril, l'envie et l'orgueil se turent[77].

XXIV. Les comices s'étant donc réunis proclamèrent

M. Tullius et C. Antonius. Quod factum primo popularis conjurationis concusserat. Neque tamen Catilinæ furor minuebatur; sed in dies plura agitare; arma per Italiam locis opportunis parare; pecuniam, sua aut amicorum fide sumptam mutuam, Fæsulas ad Mallium quemdam portare, qui postea princeps fuit belli faciundi. Ea tempestate plurimos cujusque generis homines adscivisse sibi dicitur; mulieres etiam aliquot, quæ primo ingentis sumptus stupro corporis toleraverant; post, ubi ætas tantummodo quæstui, neque luxuriæ, modum fecerat, æs alienum grande conflaverant. Per eas se Catilina credebat posse servitia urbana sollicitare, Urbem incendere, viros earum vel adjungere sibi, vel interficere.

XXV. Sed in his erat Sempronia, quæ multa sæpe virilis audaciæ facinora commiserat. Hæc mulier genere atque forma, præterea viro, liberis, satis fortunata: litteris græcis atque latinis docta; psallere, saltare, elegantius quam necesse est probæ; multa alia, quæ instrumenta luxuriæ, sed ei cariora semper omnia quam decus atque pudicitia fuit. Pecuniæ an famæ minus parceret, haud facile decerneres: lubidine sic accensa, ut sæpius peteret viros quam peteretur. Sed ea sæpe antehac fidem prodiderat, creditum abjuraverat, cædis conscia fuerat, luxuria atque inopia præceps abierat.

consuls M. Tullius et C. Antonius. Ce choix jeta d'abord la consternation parmi les conjurés. Mais la fureur de Catilina n'en fut point calmée; c'étaient chaque jour au contraire de nouvelles mesures, des amas d'armes faits en Italie dans des localités favorables à ses projets, de l'argent emprunté par son crédit ou par celui de ses amis pour l'envoyer à Fésules à un certain Mallius[78] qui plus tard fut le premier à en venir aux mains. Ce fut alors, dit-on, que Catilina engagea dans son parti un nombre considérable d'hommes de toutes les classes. Il s'attacha même quelques femmes[79] qui d'abord avaient trouvé dans la prostitution le moyen de faire grande dépense; mais l'âge ayant mis des bornes à leurs bénéfices, sans en mettre à leur luxe, elles avaient contracté des dettes énormes. Par ces femmes, Catilina comptait soulever les esclaves dans la ville, incendier Rome, faire entrer leurs maris dans son parti, sinon les égorger.

XXV. Parmi elles était Sempronie[80], qui avait commis maints forfaits, d'une audace virile[88]. Pour la naissance et pour la beauté, comme du côté de son mari et de ses enfans, elle n'avait eu qu'à se louer de la fortune. Savante dans la littérature grecque et latine, elle chantait et dansait avec une perfection peu séante à une femme honnête; elle y joignait bien d'autres talens, qui sont des instrumens de volupté, et qui lui furent toujours plus chers que la décence et la pudeur. Lequel de son argent ou de sa réputation ménageait-elle le moins? c'est un point que malaisément on déciderait : tellement emportée par le libertinage, qu'elle cherchait plutôt les hommes qu'elle n'en était recherchée. Souvent, au reste, avant la conjuration, elle avait violé sa foi, nié des

Verum ingenium ejus haud absurdum; posse versus facere, jocum movere, sermone uti vel modesto, vel molli, vel procaci. Prorsus multæ facetiæ, multusque lepos inerat.

XXVI. His rebus comparatis, Catilina nihilo minus in proxumum annum consulatum petebat; sperans, si designatus foret, facile se ex voluntate Antonio usurum. Neque interea quietus erat, sed omnibus modis insidias parabat Ciceroni. Neque illi tamen ad cavendum dolus aut astutiæ deerant. Namque, a principio consulatus sui, multa pollicendo per Fulviam, effecerat ut Q. Curius, de quo paullo ante memoravi, consilia Catilinæ sibi proderet. Ad hoc collegam suum Antonium pactione provinciæ perpulerat, ne contra rempublicam sentiret. Circum se præsidia amicorum atque clientium occulte habebat. Postquam dies comitiorum venit, et Catilinæ neque petitio, neque insidiæ quas consuli in Campo fecerat, prospere cessere, constituit bellum facere et extrema omnia experiri; quoniam quæ occulte tentaverat, aspera fœdaque evenerant.

XXVII. Igitur C. Mallium Fæsulas atque in eam partem Etruriæ, Septimium quemdam Camertem in agrum picenum, C. Julium in Apuliam, dimisit; præ-

dépôts, trempé dans des assassinats : la débauche et l'indigence l'avaient précipitée de crime en crime. Avec tout cela, d'un esprit agréable, sachant faire des vers, manier la plaisanterie, se plier tour à tour au ton de la modestie, de la sensibilité, du libertinage; du reste, toujours remplie d'enjouement et de grâces.

XXVI. Ses dispositions prises [82], Catilina n'en sollicitait pas moins le consulat pour l'année suivante [83], espérant que, s'il était consul désigné, il lui serait aisé de se servir de C. Antonius comme d'un instrument docile. Mais, cependant, il ne restait pas dans l'inaction, et il cherchait tous les moyens possibles d'attenter à la vie de Cicéron. Celui-ci, de son côté, pour se garantir, ne manquait ni de ruse, ni d'astuce. Dès le commencement de son consulat, il avait, par le moyen de Fulvie, obtenu, à force de promesses, que Q. Curius, dont je viens de parler, l'instruirait des desseins de Catilina. En outre, en donnant à son collègue C. Antonius l'assurance d'un gouvernement [84], il l'avait déterminé à ne point prendre parti contre la république. Il avait autour de sa personne une escorte d'amis et de cliens, qui, sans en avoir l'air, veillaient à sa sûreté. Lorsque le jour des comices fut venu, et que Catilina n'eut réussi, ni dans sa demande du consulat, ni dans les embûches qu'il avait dressées au Champ-de-Mars contre Cicéron [85], il résolut d'en venir à la guerre ouverte et de tenter les derniers coups, puisque toutes ses manœuvres clandestines avaient tourné à son désavantage et à sa confusion.

XXVII. Il envoie donc C. Mallius à Fésules [86] et dans cette partie de l'Étrurie qui l'avoisine; dans le Picénum, un certain Septimius de Camerte [87]; et dans l'Apulie, G. Julius [88]; enfin, d'autres conjurés en divers endroits

terea alium alio, quem ubique opportunum credebat. Interea Romæ multa simul moliri; consuli insidias tendere, parare incendia, opportuna loca armatis hominibus obsidere; ipse cum telo esse, item alios jubere; hortari uti semper intenti paratique essent; dies noctesque festinare, vigilare, neque insomniis neque labore fatigari. Postremo, ubi multa agitanti nihil procedit, rursus intempesta nocte conjurationis principes convocat per M. Porcium Læcam : ibique, multa de ignavia eorum questus, docet, « se Mallium præmisisse ad eam multitudinem quam ad capiunda arma paraverat; item alios in alia loca opportuna, qui initium belli facerent; seque ad exercitum proficisci cupere, si prius Ciceronem oppressisset; eum suis consiliis multum obficere. »

XXVIII. Igitur, perterritis ac dubitantibus ceteris, C. Cornelius, eques romanus, operam suam pollicitus, et cum eo L. Vargunteius senator, constituere ea nocte paullo post, cum armatis hominibus, sicuti salutatum introire ad Ciceronem, ac de improviso domi suæ imparatum confodere. Curius ubi intellegit quantum periculi consuli impendeat, propere per Fulviam dolum qui parabatur enunciat. Ita illi, janua prohibiti, tantum facinus frustra susceperant. Interea Mallius in Etruria plebem sollicitare, egestate simul ac dolore injuriæ no-

où il les juge le plus utiles à ses desseins [89]. Cependant, à Rome, il mène de front diverses intrigues, tendant des pièges au consul, disposant tout pour l'incendie, plaçant des hommes armés dans des postes avantageux; lui-même, portant des armes, ordonne aux uns d'en faire autant, exhorte les autres à se tenir toujours en haleine et prêts à agir : jour et nuit infatigable, il ne dort point, il est insensible à la fatigue et à l'insomnie [90]; enfin, voyant que tant d'activité ne produit aucun résultat, il charge M. Porcius Léca [91] de rassembler une seconde fois les principaux conjurés au milieu de la nuit : alors, après s'être plaint de leur manque d'énergie, il leur apprend que d'avance il a dépêché Mallius vers cette multitude d'hommes qu'il avait disposés à prendre les armes; qu'il a dirigé d'autres chefs sur d'autres lieux favorables, pour commencer les hostilités; lui-même désire vivement partir pour l'armée dès que préalablement il se sera défait de Cicéron; que cet homme était le plus grand obstacle à ses desseins.

XXVIII. Tandis que tous les autres s'effraient ou balancent, C. Cornelius, chevalier romain, offre son ministère; à lui se joint L. Vargunteius, sénateur, et ils arrêtent que, cette nuit même, dans peu d'instans, ils se rendront avec des hommes armés chez Cicéron, comme pour le saluer, et que, le surprenant ainsi chez lui à l'improviste et sans défense, ils le feront tomber sous leurs coups. Curius, voyant de quel danger est menacé Cicéron, lui fait aussitôt savoir par Fulvie le coup qui se prépare. Les conjurés, trouvant la porte fermée, en furent pour la honte d'avoir médité un forfait odieux. Cependant Mallius, dans l'Étrurie, excitait à la révolte le peuple, qui, par misère et par esprit de ven-

varum rerum cupidam, quod, Sullæ dominatione, agros bonaque omnia amiserat; præterea latrones cujusque generis, quorum in ea regione magna copia erat; nonnullos ex Sullanis colonis, quibus lubido atque luxuria ex magnis rapinis nihil reliqui fecerant.

XXIX. Ea quum Ciceroni nunciarentur, ancipiti malo permotus, quod neque Urbem ab insidiis privato consilio longius tueri poterat, neque exercitus Mallii quantus aut quo consilio foret satis compertum habebat, rem ad senatum refert, jam antea volgi rumoribus exagitatam. Itaque, quod plerumque in atroci negotio solet, senatus decrevit, *darent operam consules ne quid respublica detrimenti caperet.* Ea potestas per senatum, more romano, magistratui maxuma permittitur; exercitum parare, bellum gerere, coercere omnibus modis socios atque civis; domi militiæque imperium atque judicium summum habere : aliter, sine populi jussu, nulli earum rerum consuli jus est.

XXX. Post paucos dies L. Sænius senator in senatu litteras recitavit, quas Fæsulis adlatas sibi dicebat : in quibus scriptum erat C. Mallium arma cepisse, cum magna multitudine, ante diem VI kalendas novembris. Simul, id quod in tali re solet, alii portenta atque prodigia nunciabant; alii, conventus fieri, arma portari,

geance, désirait une révolution, ayant, sous la domination de Sylla, perdu ses terres et tous ses biens. Mallius ameuta en outre les brigands de toute espèce qui affluaient dans cette contrée, et quelques soldats des colonies de Sylla, auxquels la débauche et le luxe n'avaient rien laissé de leurs immenses rapines.

XXIX. A la nouvelle de ces mouvemens, Cicéron, doublement inquiet, et de ce qu'il ne lui était plus possible par ses propres moyens de défendre plus long-temps Rome contre tous ces complots, et de ce qu'il n'avait pas de renseignemens assez positifs sur la force et sur la destination de l'armée de Mallius, rend compte au sénat de ce qui n'était déjà que trop connu par la rumeur publique. Le sénat, se conformant à l'usage reçu dans les circonstances périlleuses, décrète que « les consuls prendront des mesures pour que la république n'éprouve aucun dommage [92]. » Cette puissance suprême que, d'après les institutions de Rome, le sénat confère au magistrat, consiste à lever des troupes, à faire la guerre, à contenir dans le devoir, par tous les moyens, les alliés et les citoyens, à exercer souverainement, tant à Rome qu'au dehors, l'autorité civile et militaire. Dans tout autre cas, sans l'ordre exprès du peuple, aucune de ces prérogatives n'est attribuée au consul.

XXX. Peu de jours après, le sénateur L. Sénius lut dans le sénat une lettre [93] qu'il dit lui avoir été apportée de Fésules. On lui mandait que, le sixième jour avant les kalendes de novembre [94], Mallius avait pris les armes à la tête d'un nombre immense d'habitans. En même temps, comme il arrive d'ordinaire en de telles conjonctures, les uns annoncent des prodiges [95]; d'autres,

Capuæ atque in Apulia servile bellum movari. Igitur senati decreto Q. Marcius Rex Fæsulas, Q. Metellus Creticus in Apuliam circumque loca missi (ii utrique ad Urbem imperatores erant, impediti ne triumpharent, calumnia paucorum quibus omnia honesta atque inhonesta vendere mos erat), sed prætores Q. Pompeius Rufus Capuam, Q. Metellus Celer in agrum picenum; iisque permissum : « uti pro tempore atque periculo exercitum compararent. » Ad hoc decrevere, « si quis indicavisset de conjuratione quæ contra rempublicam facta erat, præmium servo libertatem et sestertia centum; libero impunitatem ejus rei, et sestertia ducenta : » itemque, « uti gladiatoriæ familiæ Capuam et in cetera municipia distribuerentur, pro cujusque opibus; Romæ per totam urbem vigiliæ haberentur, iisque minores magistratus præessent. »

XXXI. Quibus rebus permota civitas, atque immutata Urbis facies : ex summa lætitia atque lascivia, quæ diuturna quies pepererat, repente omnis tristitia invasit. Festinare, trepidare; neque loco, nec homini cuiquam satis credere; neque bellum gerere, neque pacem habere : suo quisque metu pericula metiri. Ad hoc mulieres, quibus, reipublicæ magnitudine, belli timor insolitus incesserat, adflictare sese, manus supplices ad cœlum tendere; miserari parvos liberos; rogitare, omnia pavere; superbia at-

des rassemblemens, des transports d'armes; enfin que, dans Capoue et dans l'Apulie, on fomente une guerre d'esclaves. Un décret du sénat envoie donc Q. Marcius Rex[96] à Fésules, et Q. Metellus Creticus dans l'Apulie et dans les pays voisins. Ces deux généraux victorieux restaient aux portes de Rome, n'ayant pu encore obtenir les honneurs du triomphe, par les cabales de quelques hommes habitués à faire trafic de l'équité comme de l'injustice. D'un autre côté, sont envoyés à Capoue Q. Pompeius Rufus[97], et dans le Picénum Q. Metellus Céler[98], tous deux préteurs, avec l'autorisation « de lever une armée selon les circonstances et le danger. » On décrète en outre que « quiconque aura donné des indices sur la conjuration dirigée contre la république, recevra, s'il est esclave, la liberté et cent mille sesterces[99]; s'il est libre, deux cent mille sesterces, avec sa grâce en cas de complicité : » on ordonne aussi que « les troupes de gladiateurs seront disséminées à Capoue et dans d'autres municipes, selon leur importance, et que dans Rome seront établis de toutes parts des postes commandés par des magistrats subalternes. »

XXXI. Ces dispositions répandent le trouble parmi les citoyens; l'aspect de Rome n'est plus reconnaissable. A ces transports de joie et de débauche qu'avait fait naître une longue tranquillité, succède tout à coup une tristesse profonde. On court, on s'agite : plus d'asile, plus d'homme auquel on ose se confier : sans avoir la guerre, on n'a plus la paix; chacun mesure à ses craintes l'étendue du péril. Les femmes, que la grandeur de la république n'avaient point accoutumées aux alarmes de la guerre, on les voit se désoler, lever au ciel des mains suppliantes, s'apitoyer sur leurs petits enfans, interro-

que deliciis omissis, sibi patriæque diffidere. At Catilinæ crudelis animus eadem illa movebat, tametsi præsidia parabantur, et ipse lege Plautia interrogatus ab L. Paullo. Postremo, dissimulandi caussa, et quasi sui expurgandi, sicuti jurgio lacessitus foret, in senatum venit. Tum M. Tullius consul, sive præsentiam ejus timens, seu ira commotus, orationem habuit luculentam atque utilem reipublicæ : quam postea scriptam edidit. Sed, ubi ille adsedit, Catilina, ut erat paratus ad dissimulanda omnia, demisso voltu, voce supplici postulare, « Patres conscripti ne quid de se temere crederent : ea familia ortum, ita ab adolescentia vitam instituisse, ut omnia bona in spe haberet : ne existumarent, sibi patricio homini, cujus ipsius atque majorum plurima beneficia in plebem romanam essent, perdita republica opus esse, quum eam servaret M. Tullius, inquilinus civis urbis Romæ. » Ad hoc maledicta alia quum adderet, obstrepere omnes, hostem atque parricidam vocare. Tum ille furibundus : « Quoniam quidem circumventus, inquit, ab inimicis præceps agor, incendium meum ruina restinguam. »

XXXII. Dein se ex curia domum proripuit. Ibi multa secum ipse volvens, quod neque insidiæ consuli procedebant, et ab incendio intellegebat Urbem vigiliis munitam, optumum factu credens exercitum augere, ac, prius

ger chacun, s'épouvanter de tout, et, oubliant le faste et les plaisirs, désespérer d'elles et de la patrie. Cependant l'âme implacable de Catilina n'en poursuit pas moins ses projets, malgré ces préparatifs de défense, et bien que lui-même, en vertu de la loi Plautia [100], eût été interrogé par L. Paulus [101]. Enfin pour mieux dissimuler [102], et comme pour se justifier en homme provoqué par une accusation injurieuse, il se rend au sénat. Alors le consul M. Tullius, soit qu'il craignît la présence de Catilina, soit qu'il fût poussé par la colère, prononça un discours lumineux [103], et qui fut utile à la république; il l'a publié depuis. Dès que Cicéron se fut assis, Catilina, fidèle à son rôle de dissimulation, les yeux baissés, d'une voix suppliante, conjura les sénateurs « de ne rien croire légèrement sur son compte : la noble maison dont il était sorti, la conduite qu'il avait tenue dès sa première jeunesse, lui permettant d'aspirer à tout [104], ils ne devaient pas penser qu'un patricien qui, à l'exemple de ses ancêtres, avait rendu de grands services au peuple romain, eût intérêt à la perte de la république, tandis qu'elle aurait pour sauveur M. Tullius, citoyen tout nouveau dans la ville de Rome [105]. » Comme à ces traits contre Cicéron [106] il ajoutait d'autres injures, tous les sénateurs l'interrompent par leurs murmures, le traitent d'ennemi public et de parricide. Furieux, il s'écrie : « Puisque environné d'ennemis, on me pousse vers l'abîme, j'éteindrai sous des ruines l'incendie qu'on me prépare [107]. »

XXXII. A ces mots il sort brusquement du sénat et rentre dans sa maison. Là, il roule mille projets dans son esprit; considérant que ses entreprises contre le consul sont déjouées, que des gardes protègent la ville contre l'incendie, il juge que ce qu'il y a de mieux à faire est de

quam legiones scriberentur, antecapere quæ bello usui forent, nocte intempesta cum paucis in Malliana castra profectus est. Sed Cethego atque Lentulo, ceterisque quorum cognoverat promtam audaciam, mandat, quibus rebus possent, opes factionis confirment; insidias consuli maturent; cædem, incendia, aliaque belli facinora, parent : sese prope diem cum magno exercitu ad Urbem accessurum.

XXXIII. Dum hæc Romæ geruntur, C. Mallius ex suo numero legatos ad Marcium Regem mittit, cum mandatis hujuscemodi : « Deos hominesque testamur, imperator, nos arma neque contra patriam cepisse, neque quo periculum aliis faceremus, sed uti corpora nostra ab injuria tuta forent; qui miseri, egentes, violentia atque crudelitate feneratorum, plerique patria, sed omnes fama atque fortunis expertes sumus : neque cuiquam nostrum licuit, more majorum, lege uti, neque, amisso patrimonio, liberum corpus habere : tanta sævitia feneratorum atque prætoris fuit! Sæpe majores vestrum, miseriti plebis romanæ, decretis suis inopiæ opitulati sunt : ac novissume, memoria nostra, propter magnitudinem æris alieni, volentibus omnibus bonis, argentum ære solutum est. Sæpe ipsa plebes, aut dominandi studio permota, aut superbia magistratuum armata, a Patribus secessit. At nos non imperium neque divitias petimus, quarum

renforcer son armée et de ne pas attendre l'enrôlement des légions pour s'assurer de tout ce qui doit servir ses opérations de guerre. Il part donc au milieu de la nuit, et presque sans suite, pour le camp de Mallius; mais il mande à Cethegus, à Lentulus, et à d'autres conjurés dont il connaissait l'activité et l'audace, d'employer tous les moyens pour fortifier le parti, hâter l'assassinat du consul, disposer le meurtre, l'incendie, et toutes les horreurs de la guerre; que, pour lui, dans peu de jours il sera aux portes de la ville avec une grande armée.

XXXIII. Tandis que ces évènemens se passent à Rome, C. Mallius prend dans son armée des députés qu'il envoie vers Marcius Rex, avec un message ainsi conçu : « Nous prenons les dieux et les hommes à témoin, général, que ce n'est ni contre la patrie que nous avons pris les armes, ni contre la sûreté de nos concitoyens; nous voulons seulement garantir nos personnes de l'oppression, nous malheureux, indigens, et qui, grâce aux violences et à la cruauté des usuriers, sommes, la plupart sans patrie, tous sans considération et sans fortune. A aucun de nous il n'a été permis, selon la coutume de nos pères, d'invoquer la loi, et, après la perte de notre patrimoine, de sauver notre liberté personnelle : tant fut grande la barbarie des usuriers et du préteur! Souvent vos pères, touchés des maux du peuple romain, sont venus, par des décrets, au secours de son indigence; et, naguère, nous avons pu voir le taux excessif des dettes amener, du consentement de tous les bons citoyens, la réduction à un quart pour cent[108]. Souvent le peuple, mû par le désir de dominer, ou soulevé par l'orgueil des magistrats, se

rerum caussa bella atque certamina omnia inter mortalis sunt; sed libertatem, quam nemo bonus, nisi cum anima simul, amittit. Te atque senatum obtestamur, consulatis miseris civibus; legis præsidium, quod iniquitas prætoris eripuit, restituatis; neve eam necessitudinem imponatis, ut quæramus quonam modo, ulti maxume sanguinem nostrum, pereamus. »

XXXIV. Ad hæc Q. Marcius respondit : « Si quid ab senatu petere vellent, ab armis discedant, Romam supplices proficiscantur; ea mansuetudine atque misericordia senatum populumque romanum semper fuisse, ut nemo unquam ab eo frustra auxilium petiverit. » At Catilina ex itinere plerisque consularibus, præterea optumo cuique, litteras mittit : « Se falsis criminibus circumventum, quoniam factioni inimicorum resistere nequiverit, fortunæ cedere, Massiliam in exilium proficisci; non quo sibi tanti sceleris conscius, sed uti respublica quieta foret, neve ex sua contentione seditio oriretur. » Ab his longe diversas litteras Q. Catulus in senatu recitavit, quas sibi nomine Catilinæ redditas dicebat. Earum exemplum infra scriptum.

XXXV. « L. Catilina Q. Catulo S. — Egregia tua fides, re cognita, gratam in magnis periculis fiduciam commendationi meæ tribuit. Quamobrem defensionem

sépara des patriciens; mais nous, nous ne demandons ni le pouvoir, ni les richesses, ces grands, ces éternels mobiles de guerre et de combats entre les mortels; nous ne voulons que la liberté, à laquelle tout homme d'honneur ne renonce qu'avec la vie. Nous vous conjurons, vous et le sénat; prenez en pitié de malheureux concitoyens : les garanties de la loi, que nous a enlevées l'injustice du préteur, rendez-nous-les, et ne nous imposez point la nécessité de chercher en mourant les moyens de vendre le plus chèrement possible notre vie. »

XXXIV. A ce message, Q. Marcius répondit que, « s'ils avaient quelque demande à faire au sénat, ils devaient mettre bas les armes, et se rendre à Rome comme supplians; qu'assez de mansuétude et d'humanité avaient toujours été montrées par le sénat et le peuple romain pour que nul n'eût jamais en vain imploré son assistance. » Cependant Catilina, pendant qu'il est en route, écrit à la plupart des personnages consulaires et aux citoyens les plus recommandables, « qu'en butte à de fausses accusations, et ne pouvant résister à la faction de ses ennemis, il cédait à la fortune, et s'exilait à Marseille; non qu'il se reconnût coupable d'un si grand crime, mais pour donner la paix à la république, et ne point susciter de sédition par sa résistance. » Mais bien différentes étaient les lettres dont Q. Catulus fit lecture au sénat, et qu'il dit lui avoir été remises de la part de Catilina. En voici la copie :

XXXV. « L. Catilina, à Q. Catulus, salut. — Le rare dévoûment dont vous m'avez donné des preuves, et qui m'est si précieux, me fait, dans l'imminence de

in novo consilio non statui parare : satisfactionem ex nulla conscientia de culpa proponere decrevi; quam, me Dius Fidius, veram licet cognoscas. Injuriis contumeliisque concitatus, quod, fructu laboris industriæque meæ privatus, statum dignitatis non obtinebam, publicam miserorum caussam, pro mea consuetudine, suscepi : non quin æs alienum meis nominibus ex possessionibus solvere possem, quum alienis nominibus liberalitas Orestillæ suis filiæque copiis persolveret; sed quod non dignos homines honore honestatos videbam, meque falsa suspicione alienatum sentiebam. Hoc nomine satis honestas pro meo casu spes reliquiæ dignitatis conservandæ sum secutus. Plura quum scribere vellem, nunciatum est vim mihi parari. Nunc Oresti llam commendo tuæque fidei trado. Eam ab injuria defendas, per liberos tuos rogatus. Haveto. »

XXXVI. Sed ipse paucos dies commoratus apud C. Flaminium Flammam in agro arretino, dum vicinitatem antea sollicitatam, armis exornat, cum fascibus atque aliis imperii insignibus in castra ad Mallium contendit. Hæc ubi Romæ comperta, senatus « Catilinam et Mallium hostes judicat; ceteræ multitudini diem statuit, ante

mes périls, avoir confiance à la recommandation que je vous adresse. Ce n'est donc point l'apologie de ma nouvelle entreprise que je veux vous présenter; c'est une explication que, sans avoir la conscience d'aucun tort, j'entreprends de vous donner, et certes vous ne manquerez pas de la trouver satisfaisante. Des injustices, des affronts m'ont poussé à bout. Voyant que privé du fruit de mes travaux et de mes services, je ne pouvais obtenir le rang convenable à ma dignité, j'ai pris en main, selon ma coutume, la cause commune des malheureux : non que je ne fusse en état d'acquitter avec mes biens mes engagemens personnels, puisque, pour faire face à des engagemens qui m'étaient étrangers, la générosité d'Orestilla et la fortune de sa fille ont été plus que suffisantes; mais des sujets indignes étaient comblés d'honneurs sous mes yeux, tandis que, par une injuste prévention, je m'en voyais écarté. C'est par ce motif que, prenant un parti assez honorable dans ma disgrâce, j'ai embrassé l'espoir de conserver ce qui me restait de dignité. Je me proposais de vous en écrire davantage, mais l'on m'annonce qu'on prépare contre moi les dernières violences. Je n'ai que le temps de vous recommander Orestilla, et je la confie à votre foi. Protégez-la contre l'oppression, je vous en supplie par vos enfans. Adieu. »

XXXVI. Catilina s'arrêta quelques jours chez C. Flaminius Flamma, sur le territoire d'Arretium, pour distribuer des armes à tout le voisinage, déjà préparé à la révolte; puis, avec les faisceaux et les autres insignes du commandement, il se rendit au camp de Mallius. Dès qu'on en fut instruit à Rome, le sénat déclare[109] « Catilina et Mallius ennemis de la république : à la foule de

quam liceret sine fraude ab armis discedere, præter rerum capitalium condemnatis. » Præterea decernit « uti consules delectum habeant; Antonius cum exercitu Catilinam persequi maturet; Cicero Urbi præsidio sit. » Ea tempestate mihi imperium populi romani multo maxume miserabile visum : cui, quum ad occasum ab ortu solis omnia domita armis parerent, domi otium atque divitiæ, quæ prima mortales putant, adfluerent; fuere tamen cives qui seque remque publicam obstinatis animis perditum irent. Namque duobus senati decretis, ex tanta multitudine, neque præmio inductus conjurationem patefecerat, neque ex castris Catilinæ quisquam omnium discesserat : tanta vis morbi, uti tabes plerosque civium animos invaserat!

XXXVII. Neque solum illis aliena mens erat, qui conscii conjurationis; sed omnino cuncta plebes, novarum rerum studio, Catilinæ incepta probabat. Id adeo more suo videbatur facere. Nam semper in civitate, quis opes nullæ sunt, bonis invident, malos extollunt; vetera odere, nova exoptant; odio suarum rerum mutari omnia student; turba atque seditionibus sine cura aluntur, quoniam egestas facile habetur sine damno. Sed urbana plebes, ea vero præceps ierat multis de caussis. Primum omnium, qui ubique probro atque petulantia maxume præstabant, item alii per dedecora

leurs partisans, il fixe le jour avant lequel ils pourront, en toute sûreté, mettre bas les armes; il n'excepte que les condamnés pour crime capital. » On décrète en outre « que les consuls feront des levées; qu'Antoine, à la tête de l'armée, se mettra sans délai à la poursuite de Catilina, et que Cicéron restera à la défense de la ville. » Combien dans cette conjoncture, l'empire romain me parut digne de compassion! Du levant au couchant, toute la terre soumise par ses armes lui obéissait; au dedans, paix et richesses, les premiers des biens aux yeux des mortels, étaient à souhait; et cependant des citoyens s'obstinaient à se perdre, eux et la république; car, malgré les deux décrets du sénat, il ne se trouva pas un seul homme, dans une si grande multitude, que l'appât de la récompense déterminât à révéler la conjuration, pas un qui désertât le camp de Catilina : tant était grande la force d'un mal qui, comme une contagion, avait infecté l'âme de la plupart des citoyens!

XXXVII. Et ces dispositions hostiles [110] n'étaient pas particulières aux complices de la conjuration : en général, dans tout l'empire, la populace, avide de ce qui est nouveau, approuvait l'entreprise de Catilina, et en cela elle suivait son penchant habituel; car toujours, dans un état, ceux qui n'ont rien portent envie aux honnêtes gens, exaltent les méchans, détestent les vieilles institutions, en désirent de nouvelles, et, en haine de leur position personnelle, veulent tout bouleverser. De troubles, de séditions ils se repaissent sans nul souci, car la pauvreté se tire facilement d'affaire. Et quant au peuple de Rome, plus d'un motif le poussait vers l'abîme : d'abord, ceux qui, en quelque lieu que ce fût, se faisaient remarquer par leur bassesse et par leur audace; d'autres aussi, qui, par

patrimoniis amissis, postremo omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat; ii Romam, sicuti in sentinam, confluxerant. Deinde multi, memores Sullanæ victoriæ, quod ex gregariis militibus alios senatores videbant, alios ita divites, uti regio victu atque cultu ætatem agerent, sibi quisque, si in armis forent, ex victoria talia sperabant. Præterea juventus, quæ in agris manuum mercede inopiam toleraverat, privatis largitionibus excita, urbanum otium ingrato labori prætulerat. Eos atque alios omnis malum publicum alebat. Quo minus mirandum est, homines egentis, malis moribus, maxuma spe, reipublicæ juxta ac sibi consuluisse. Præterea quorum, victoria Sullæ, parentes proscripti, bona erepta, jus libertatis imminutum erat, haud sane alio animo belli eventum exspectabant. Ad hoc, quicunque aliarum atque senati partium erant, conturbari rempublicam, quam minus valere ipsi malebant: id adeo malum multos post annos in civitatem reverterat!

XXXVIII. Nam, postquam, Cn. Pompeio et M. Crasso consulibus, tribunitia postestas restituta est, homines adolescentes summam potestatem nacti, quibus ætas animusque ferox, cœpere, senatum criminando, plebem exagitare; dein, largiundo atque pollicitando, magis incendere; ita ipsi clari potentesque fieri. Contra eos

d'infâmes excès, avaient dissipé leur patrimoine; tous ceux enfin qu'une action honteuse ou un forfait avaient chassés de leur patrie, étaient venus refluer sur Rome comme dans une sentine En second lieu, beaucoup d'autres se rappelant la victoire de Sylla, et voyant de simples soldats devenus, les uns sénateurs, les autres si riches qu'ils passaient leur vie au sein de l'abondance et du faste royal, se flattaient, si eux-mêmes prenaient les armes, d'obtenir les mêmes avantages de la victoire. De plus, la jeunesse qui, dans les campagnes, n'avait, pour tout salaire du travail de ses mains, que l'indigence à supporter, attirée par l'appât des largesses publiques et particulières, avait préféré l'oisiveté de Rome à un travail ingrat. Ceux-là et tous les autres subsistaient du malheur public. Aussi ne doit-on pas s'étonner que de tels hommes, indigens, sans mœurs, pleins de magnifiques espérances, vissent le bien de l'état là où ils croyaient trouver le leur. En outre, ceux dont Sylla vainqueur avait proscrit les pères, ravi les biens, restreint la liberté, n'attendaient pas dans des dispositions différentes l'évènement de la guerre. Joignez à cela que tout le parti opposé au sénat aimait mieux voir l'état bouleversé que de perdre son influence: tant, après de longues années, ce fléau des vieilles haines s'était de nouveau propagé parmi les citoyens!

XXXVIII. En effet, dès que, sous le consulat de Cn. Pompée et de M. Crassus, la puissance tribunitienne eut été rétablie, de jeunes hommes, se voyant tout à coup revêtus de cette haute puissance, commencèrent, avec toute la fougue de leur âge, à déclamer contre le sénat, à agiter le peuple; bientôt, par leurs largesses et leurs promesses, ils l'animent de plus en plus; et c'est ainsi qu'ils obtenaient la célébrité et la puis-

summa ope nitebatur pleraque nobilitas, senati specie, pro sua magnitudine. Namque, uti paucis verum absolvam, per illa tempora quicumque rempublicam agitavere, honestis nominibus, alii sicuti populi jura defenderent, pars quo senati auctoritas maxuma foret, bonum publicum simulantes, pro sua quisque potentia certabant. Neque modestia, neque modus contentionis erat; utrique victoriam crudeliter exercebant.

XXXIX. Sed, postquam Cn. Pompeius ad bellum maritimum atque Mithridaticum missus est, plebis opes imminutæ, paucorum potentia crevit. Hi magistratus, provincias, aliaque omnia tenere : ipsi innoxii, florentes, sine metu ætatem agere, ceteros judiciis terrere, quo plebem in magistratu placidius tractarent. sed ubi primum dubiis rebus novandis spes oblata est, vetus certamen animos eorum arrexit. Quod si primo prœlio Catilina superior aut æqua manu discessisset, profecto magna clades atque calamitas rempublicam oppressisset; neque illis, qui victoriam adepti forent, diutius ea uti licuisset : quin defessis et exsanguibus, qui plus posset, imperium atque libertatem extorqueret.

Fuere tamen extra conjurationem complures qui ad Catilinam initio profecti sunt. In his A. Fulvius, senatoris filius, quem retractum ex itinere parens necari jus-

sance. Contre eux luttaient de toute leur influence la plupart des nobles, en apparence pour le sénat, en réalité pour leur propre grandeur; car, à parler sans détour, tous ceux qui, dans ces temps-là, agitèrent la république sous des prétextes honorables, les uns comme pour défendre les droits du peuple, les autres pour rendre l'autorité du sénat prépondérante, n'avaient en vue, quoiqu'ils alléguassent le bien public, que leur puissance personnelle. Il n'y avait ni modération ni mesure dans ce débat : chacun des deux partis usa cruellement de la victoire.

XXXIX. Mais après que Cn. Pompée eut été chargé de la guerre maritime et de celle contre Mithridate, l'influence du peuple diminua, et la puissance d'un petit nombre s'accrut. A eux appartenaient les magistratures, les gouvernemens, tous les honneurs : inviolables, comblés d'avantages, ils passaient leur vie sans alarmes, et, par la terreur des condamnations, ils contenaient les autres citoyens de manière à ce que ceux-ci, dans leur magistrature, s'abstinssent d'agiter le peuple. Mais dès que, grâce à la fluctuation des partis, l'espoir d'un changement fut offert, le vieux levain de la haine se réveilla dans ces âmes plébéiennes; et si, d'un premier combat, Catilina fût sorti vainqueur, ou que, du moins, le sort en eût été douteux, il est certain que les plus grands désastres auraient accablé la république : on n'eût pas permis aux vainqueurs de jouir long-temps de leur triomphe : à la faveur de leur lassitude et de leur épuisement, un ennemi plus puissant leur eût enlevé la domination et la liberté.

On vit alors plusieurs citoyens étrangers à la conjuration partir d'abord pour le camp de Catilina : de ce nombre était Aulus Fulvius [111], fils du sénateur, que son

sit. Iisdem temporibus Romæ Lentulus, sicuti Catilina præceperat, quoscumque moribus aut fortuna novis rebus idoneos credebat, aut per se, aut per alios sollicitabat; neque solum civis, sed cujuscumque modi genus hominum, quod modo bello usui foret.

XL. Igitur P. Umbreno cuidam negotium dat, uti legatos Allobrogum requirat, eosque, si possit, impellat ad societatem belli, existumans publice privatimque ære alieno oppressos, præterea, quod natura gens gallica bellicosa esset, facile eos ad tale consilium adduci posse. Umbrenus, quod in Gallia negotiatus, plerisque principibus civitatum notus erat, atque eos noverat : itaque, sine mora, ubi primum legatos in Foro conspexit, percontatus pauca de statu civitatis, et quasi dolens ejus casum, requirere cœpit « quem exitum tantis malis sperarent. » Postquam illos videt queri de avaritia magistratuum, accusare senatum, quod in eo auxilii nihil esset, miseriis suis remedium mortem exspectare : « At ego, inquit, vobis, si modo viri esse voltis, rationem ostendam qua tanta ista mala effugiatis. » Hæc ubi dixit, Allobroges, in maxumam spem adducti, Umbrenum orare uti sui misereretur : nihil tam asperum neque tam difficile quin cupidissume facturi essent, dum ea res civitatem ære alieno liberaret. Ille eos in domum Decimi Bruti perducit; quod Foro propinqua, neque aliena

père fit arrêter en chemin, et mettre à mort. Dans le même temps, à Rome, Lentulus, conformément aux instructions de Catilina, sollicitait par lui-même ou par d'autres, tous ceux que leur caractère ou l'état de leur fortune semblait disposer à une révolution : il s'adressait non-seulement aux citoyens, mais aux hommes de toute autre classe, pourvu qu'ils fussent propres à la guerre.

XL. Il charge donc un certain P. Umbrenus[112] de s'aboucher avec les députés des Allobroges[113], et de les engager, s'il lui est possible, à prendre parti pour eux dans cette guerre. Il pensait qu'accablés du fardeau des dettes, tant publiques que particulières, belliqueux d'ailleurs, comme toute la nation gauloise, ils pourraient facilement être amenés à une telle résolution. Umbrenus, qui avait fait le commerce dans la Gaule, connaissait presque tous les principaux citoyens des grandes villes, et il en était connu. Sans perdre donc un instant, la première fois qu'il voit les députés dans le Forum, il leur fait quelques questions sur la situation de leur pays; puis, comme s'il déplorait leur sort, il en vient à leur demander « quelle fin ils attachent à de si grands maux. » Dès qu'il les voit se plaindre de l'avidité des gouverneurs, accuser le sénat, dans lequel ils ne trouvaient aucun secours, et n'attendre plus que la mort pour remède à leurs misères : « Eh bien! leur dit-il, si vous voulez seulement être des hommes, je vous indiquerai le moyen de vous soustraire à tant de maux. » A ces paroles, les Allobroges, pleins d'espérance, supplient Umbrenus d'avoir pitié d'eux; rien de si périlleux ni de si difficile qu'ils ne soient prêts à tenter avec ardeur, si c'est un moyen de libérer leur patrie du fardeau des dettes. Umbrenus les conduit dans la

consilii, propter Semproniam : nam tum Brutus ab Roma aberat. Præterea Gabinium arcessit, quo major auctoritas sermoni inesset : eo præsente conjurationem aperit; nominat socios, præterea multos cujusque generis innoxios, quo legatis animus amplior esset; dein eos, pollicitos operam suam, dimittit.

XLI. Sed Allobroges diu in incerto habuere, quidnam consilii caperent. In altera parte erat æs alienum, studium belli, magna merces in spe victoriæ; at in altera majores opes, tuta consilia, pro incerta spe certa præmia. Hæc illis volventibus, tandem vicit fortuna reipublicæ. Itaque, Q. Fabio Sangæ, cujus patrocinio civitas plurimum utebatur, rem omnem, uti cognoverant, aperiunt. Cicero, per Sangam consilio cognito, legatis præcipit, studium conjurationis vehementer simulent, ceteros adeant, polliceantur, dentque operam uti eos quam maxume manifestos habeant.

XLII. Iisdem fere temporibus in Gallia citeriore atque ulteriore, item in agro piceno, Bruttio, Apulia, motus erat. Namque illi, quos antea Catilina dimiserat, inconsulte ac veluti per dementiam, cuncta simul agere : nocturnis consiliis, armorum atque telorum portationibus, festinando, agitando omnia, plus timoris quam periculi

maison de D. Brutus[114], parce qu'elle était voisine du Forum, et qu'on n'y était pas étranger au complot, à cause de Sempronia : car, dans ce moment, Brutus était absent de Rome. Il fait aussi venir Gabinius, afin de donner plus de poids à ce qu'il va dire, et, en sa présence, il dévoile la conjuration, nomme les complices, et même un grand nombre d'hommes de toutes les classes tout-à-fait innocens, afin de donner aux députés plus de confiance : ceux-ci lui promettent leur concours; il les congédie.

XLI. Les Allobroges furent long-temps incertains sur le parti qu'ils devaient prendre. D'un côté leurs dettes, leur penchant pour la guerre, les avantages immenses qu'on espérait de la victoire; de l'autre la supériorité des forces, des mesures infaillibles, et, pour un espoir très-douteux, des récompenses certaines. Après qu'ils eurent ainsi tout pesé, la fortune de la république l'emporta enfin. Ils révèlent donc tout ce qu'ils ont entendu à Q. Fabius Sanga, qui était le principal patron de leur pays. Cicéron, instruit du complot par Sanga[115], ordonne aux députés de feindre le plus grand zèle pour la conjuration, de se mettre en rapport avec le reste des complices, de leur prodiguer les promesses, et de ne rien négliger pour acquérir les preuves les plus évidentes de leur projet.

XLII. Vers ce même temps il y eut des mouvemens dans la Gaule citérieure et ultérieure, le Picénum, le Bruttium et l'Apulie. En effet, les émissaires que Catilina avait précédemment envoyés, voulant, avec irréflexion, et comme par esprit de vertige, tout faire à la fois, tenir des assemblées nocturnes, transporter des armes et des traits, presser, mettre tout en mou-

effecerant. Ex eo numero compluris Q. Metellus Celer prætor, ex senati consultu, caussa cognita, in vincula conjecerat; item in ulteriore Gallia C. Murena, qui ei provinciæ legatus præerat.

XLIII. At Romæ Lentulus, cum ceteris qui principes conjurationis erant, paratis, ut videbatur, magnis copiis, constituerant uti, Catilina in agrum fæsulanum quum venisset, L. Bestia tribunus plebis, concione habita, quereretur de actionibus Ciceronis, bellique gravissumi invidiam optumo consuli imponeret; eo signo, proxuma nocte, cetera multitudo conjurationis suum quisque negotium exsequerentur. Sed ea divisa hoc modo dicebantur: Statilius, Gabinius, uti cum magna manu duodecim simul opportuna loca Urbis incenderent, quo tumultu facilior aditus ad consulem, ceterosque quibus insidiæ parabantur, fieret: Cethegus Ciceronis januam obsideret, eum vi adgrederetur, alius autem alium; sed filii familiarum, quorum ex nobilitate maxuma pars, parentes interficerent; simul, cæde et incendio perculsis omnibus, ad Catilinam erumperent.

Inter hæc parata atque decreta, Cethegus semper querebatur de ignavia sociorum: illos, dubitando et dies prolatando, magnas opportunitates corrumpere; facto, non consulto, in tali periculo opus esse; seque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis, impetum in curia fa-

vement, causent plus d'alarmes que de danger. Il y en eut un grand nombre que le préteur Q. Metellus Céler, après avoir, en vertu d'un sénatus-consulte, informé contre eux, fit jeter en prison. Semblable mesure fut prise dans la Gaule ultérieure par C. Murena[116], qui gouvernait cette province en qualité de lieutenant.

XLIII. A Rome, Lentulus et les autres chefs de la conjuration ayant, à ce qu'ils croyaient, des forces suffisantes, avaient décidé qu'aussitôt l'arrivée de Catilina sur le territoire de Fésules, L. Bestia [117], tribun du peuple, convoquerait une assemblée pour se plaindre des harangues de Cicéron, et rejeter sur cet estimable consul[118] tout l'odieux d'une guerre si désastreuse. Tel devait être le signal pour que, dès la nuit suivante, la foule des conjurés exécutât ce que chacun d'eux avait à faire. Voici comment on dit que les rôles étaient distribués : Statilius et Gabinius, avec une nombreuse escorte, devaient dans le même moment mettre le feu à douze endroits convenables dans Rome, afin qu'à la faveur du tumulte, l'accès fût plus facile auprès du consul et auprès de ceux que l'on voulait sacrifier. Cethegus devait assaillir la maison de Cicéron, et le poignarder : chacun avait sa victime. Quant aux fils de famille, de la classe noble la plupart, ils devaient tuer leurs pères; puis, dans le trouble universel causé par le meurtre et l'incendie, tous se faire jour pour joindre Catilina.

Au milieu de ces apprêts et de ces résolutions, Cethegus ne cessait de se plaindre de l'inertie des conjurés; leur disant qu'avec leurs hésitations, leurs remises d'un jour à l'autre, ils laissaient échapper les plus belles occasions; qu'il fallait agir et non délibérer dans un si grand péril; que, pour lui, si quelques braves vou-

cturum. Natura ferox, vehemens, manu promtus, maxumum bonum in celeritate putabat.

XLIV. Sed Allobroges, ex præcepto Ciceronis, per Gabinium ceteros conveniunt; ab Lentulo, Cethego, Statilio, item Cassio, postulant jusjurandum, quod signatum ad civis perferant : aliter haud facile eos ad tantum negotium impelli posse. Ceteri nihil suspicantes dant : Cassius semet eo brevi venturum pollicetur, ac paullo ante legatos ex Urbe proficiscitur. Lentulus cum his T. Volturcium quemdam Crotoniensem mittit, uti Allobroges, prius quam domum pergerent, cum Catilina, data et accepta fide, societatem confirmarent. Ipse Volturcio litteras ad Catilinam dat, quarum exemplum infra scriptum :

« Quis sim ex eo, quem ad te misi, cognosces. Fac cogites in quanta calamitate sis, et memineris te virum; consideres quid tuæ rationes postulent : auxilium petas ab omnibus, etiam ab infimis. »

Ad hoc mandata verbis dat : « Quum ab senatu hostis judicatus sit, quo consilio servitia repudiet? in Urbe parata esse quæ jusserit : ne cunctetur ipse propius accedere. »

XLV. His rebus ita actis, constituta nocte qua proficiscerentur, Cicero, per legatos cuncta edoctus, L. Va-

laient le seconder, les autres auraient beau rester endormis, il attaquerait le sénat. Naturellement fougueux, violent, prompt à l'exécution, il ne voyait de succès que dans la célérité.

XLIV. Cependant les Allobroges[119], d'après les instructions de Cicéron, se rendent auprès des conjurés, par l'entremise de Gabinius. Ils demandent à Lentulus, à Cethegus, à Statilius et à Cassius de leur donner un engagement revêtu de leur seing, qu'ils puissent montrer à leurs concitoyens, qui, sans cela, se laisseraient difficilement engager dans une si grande entreprise. Tous le donnent sans défiance, excepté Cassius, qui promet de se rendre bientôt en personne dans leur pays, et part de Rome un peu avant les députés. Lentulus envoie avec eux un certain T. Volturcius, de Crotone, afin qu'avant de rentrer dans leur pays, ils se lient encore plus étroitement par des sermens réciproques avec Catilina. Le même Volturcius doit remettre à Catilina une lettre conçue en ces termes :

« Celui que je vous envoie[120] vous dira qui je suis. Songez à votre détresse, et rappelez-vous que vous êtes homme. Réfléchissez à tout ce qu'exige votre position, et cherchez des auxiliaires partout, même dans la plus basse classe. »

Lentulus charge Volturcius d'ajouter verbalement : « Déclaré ennemi de la république, dans quel but Catilina repousserait-il les esclaves? A Rome, tout est prêt comme il l'a ordonné; qu'il ne tarde plus à s'en approcher. »

XLV. Ces mesures prises, et pendant la nuit fixée pour le départ des ambassadeurs, Cicéron, instruit de tout

lerio Flacco et C. Pomptino prætoribus imperat uti in ponte Mulvio per insidias Allobrogum comitatus deprehendant; rem omnem aperit, cujus gratia mittebantur; cetera, uti facto opus sit, ita agant permittit. Homines militares, sine tumultu præsidiis collocatis, sicuti præceptum erat, occulte pontem obsidunt. Postquam ad id loci legati cum Volturcio venere, et simul utrinque clamor exortus est; Galli, cito cognito consilio, sine mora prætoribus se tradunt. Volturcius primo, cohortatus ceteros, gladio se a multitudine defendit; dein, ubi a legatis desertus est, multa prius de salute sua Pomptinum obtestatus, quod ei notus erat; postremo, timidus ac vitæ diffidens, veluti hostibus, sese prætoribus dedit.

XLVI. Quibus rebus confectis, omnia propere per nuncios consuli declarantur. At illum ingens cura atque lætitia simul occupavere. Nam lætabatur, conjuratione patefacta, civitatem periculis ereptam esse : porro autem anxius erat, in maxumo scelere tantis civibus deprehensis, quid facto opus esset; pœnam illorum sibi oneri, impunitatem perdundæ reipublicæ credebat. Igitur, confirmato animo, vocari ad sese jubet Lentulum, Cethegum, Statilium, Gabinium, item Q. Cœparium quemdam Terracinensem, qui in Apuliam ad concitanda servitia proficisci parabat. Ceteri sine mora veniunt : Cœparius, paullo ante domo egressus, cognito

par eux, donne aux préteurs L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus [121] l'ordre de se tenir en embuscade sur le pont Milvius, et d'arrêter l'escorte des Allobroges. Il leur explique les mots et le but de leur mission; puis en abandonne l'exécution à leur prudence. Ces deux hommes de guerre disposent leur troupe sans bruit, et, suivant leurs instructions, se rendent secrètement maîtres des abords du pont. A peine Volturcius et les Allobroges y sont-ils arrivés, qu'un cri s'élève des deux côtés en même temps. Les Allobroges, reconnaissant aussitôt de quoi il s'agit, se rendent sans hésiter aux préteurs. Volturcius d'abord exhorte les siens, et, l'épée à la main, se défend contre cette multitude; mais dès qu'il se voit abandonné par les députés, il prie instamment Pomptinus, dont il était connu, de le sauver; enfin, intimidé et ne comptant plus sur la vie, il se rend aux préteurs comme à des ennemis.

XLVI. Cette expédition terminée [122], le consul est instruit de tout par un prompt message. Alors il se sent partagé entre une joie et une inquiétude également vives. S'il se réjouit de voir, par la découverte de la conspiration, Rome arrachée au danger, il se demande avec anxiété ce qu'il doit faire de si éminens citoyens surpris en un si affreux délit. Il prévoit que l'odieux de leur supplice retombera sur lui, et que leur impunité perdra la république. Enfin, raffermissant son âme, il envoie chercher Lentulus, Cethegus, Statilius, Gabinius, ainsi que Q. Céparius de Terracine, qui se disposait à partir pour l'Apulie, afin d'y soulever les esclaves. Tous arrivent sans délai, excepté Céparius, qui, sorti de sa maison un instant auparavant, et apprenant que tout était découvert, avait fui de Rome. Le consul, par considéra-

indicio, ex Urbe profugerat. Consul Lentulum, quod prætor erat, ipse manu tenens perducit; reliquos cum custodibus in ædem Concordiæ venire jubet. Eo senatum advocat, magnaque frequentia ejus ordinis, Volturcium cum legatis introducit : Flaccum prætorem scrinium cum litteris quas a legatis acceperat eodem adferre jubet.

XLVII. Volturcius, interrogatus de itinere, de litteris, postremo quid aut qua de caussa consilii habuisset, primo fingere alia, dissimulare de conjuratione; post, ubi fide publica dicere jussus est, omnia uti gesta erant aperit : « se paucis ante diebus a Gabinio et Cœpario socium adscitum, nihil amplius scire quam legatos; tantummodo audire solitum ex Gabinio, P. Autronium, Servium Sullam, L. Vargunteium, multos præterea, in ea conjuratione esse. » Eadem Galli fatentur : ac Lentulum dissimulantem coarguunt, præter litteras, sermonibus, quos ille habere solitus erat : « Ex libris Sibyllinis regnum Romæ tribus Corneliis portendi; Cinnam atque Sullam antea; se tertium, cui fatum foret Urbis potiri; præterea ab incenso Capitolio illum esse vigesimum annum, quem sæpe ex prodigiis haruspices respondissent bello civili cruentum fore. » Igitur perlectis litteris, quum prius omnes signa sua cognovissent, senatus decernit « uti, abdicato magistratu, Lentulus,

tion pour la dignité de préteur, dont Lentulus est revêtu, le conduit par la main; il fait amener les autres, sous escorte, dans le temple de la Concorde. Là, il convoque le sénat, et, en présence d'un grand nombre de ses membres, il fait entrer Volturcius avec les Allobroges [123], et ordonne au préteur Flaccus d'apporter aussi le portefeuille et la lettre que ces ambassadeurs lui avaient remis.

XLVII. Volturcius, interrogé sur son voyage, sur cette lettre, enfin sur tous ses projets et sur leurs motifs, a d'abord recours au mensonge et à la dissimulation; mais ensuite, sommé de parler, sous la garantie de la foi publique, il dévoile tout ce qui a été fait; il déclare « que c'est depuis peu de jours seulement que Gabinius et Céparius l'ont fait entrer dans la conjuration; qu'il ne sait rien de plus que les ambassadeurs; que seulement il avait plus d'une fois entendu dire à Gabinius que P. Autronius, Servius Sylla, L. Vargunteius, et bien d'autres encore, étaient dans la conjuration. » Les Allobroges font les mêmes déclarations; et Lentulus persistant à nier, ils le confondent, et par sa lettre, et par des propos qu'il avait souvent à la bouche : « Que les livres Sibyllins avaient promis l'empire de Rome à trois Cornelius; que déjà l'on avait vu Cinna et Sylla; et qu'il était le troisième dont la destinée serait d'être le maître de Rome. » Il avait dit encore, « qu'on était dans la vingtième année depuis l'incendie du Capitole; et que, d'après divers prodiges, les aruspices avaient souvent prédit qu'elle serait ensanglantée par la guerre civile. » La lecture des lettres achevée, chacun des conjurés ayant préalablement reconnu sa signature, le sénat décrète,

item ceteri, in liberis custodiis haberentur. » Itaque Lentulus P. Lentulo Spintheri, qui tum ædilis erat, Cethegus Q. Cornificio, Statilius C. Cæsari, Gabinius M. Crasso, Cœparius (nam is paullo ante ex fuga retractus erat) Cn. Terentio senatori, traduntur.

XLVIII. Interea plebes, conjuratione patefacta, quæ primo cupida rerum novarum nimis bello favebat, mutata mente, Catilinæ consilia exsecrari, Ciceronem ad cœlum tollere; veluti ex servitute erepta, gaudium atque lætitiam agitabat. Namque alia belli facinora prædæ magis quam detrimento, incendium vero crudele, immoderatum, ac sibi maxume calamitosum putabat; quippe cui omnes copiæ in usu quotidiano et cultu corporis erant. Post eum diem, quidam L. Tarquinius ad senatum adductus erat, quem ad Catilinam proficiscentem ex itinere retractum aiebant. Is quum se diceret indicaturum de conjuratione, si fides publica data esset, jussus a consule quæ sciret edicere, eadem ferè, quæ Volturcius, de paratis incendiis, de cæde bonorum, de itinere hostium, senatum edocet : præterea « se missum a M. Crasso, qui Catilinæ nunciaret, ne eum Lentulus et Cethegus, aliique ex conjuratione deprehensi, terrerent; eoque magis properaret ad Urbem accedere, quo et ceterorum animos reficeret, et illi facilius e periculo eriperentur. »

« que Lentulus abdiquera sa magistrature, et sera remis, avec ses complices, à la garde de citoyens. » On confie donc Lentulus à P. Lentulus Spinther, alors édile[124]; Cethegus à Q. Cornificius; Statilius à C. César; Gabinius à M. Crassus; et Céparius, qui venait d'être arrêté dans sa fuite, au sénateur Cn. Terentius.

XLVIII. Cependant, depuis la découverte de la conjuration, la populace, qui d'abord, par amour de la nouveauté, n'avait été que trop portée pour cette guerre, changea de sentiment, maudit l'entreprise de Catilina, éleva Cicéron jusqu'aux nues[125], et, comme si elle venait d'être arrachée à la servitude, témoigna sa joie et son allégresse. En effet, les autres fléaux de la guerre lui promettaient plus de butin que de dommage; mais l'incendie lui semblait cruel, monstrueux, et désastreux surtout pour elle, dont tout l'avoir consistait dans son mobilier, ses ustensiles et ses vêtemens. Le lendemain, on avait amené devant le sénat un certain L. Tarquinius, qui, au moment de son arrestation, était, dit-on, en chemin pour se rendre auprès de Catilina. Comme il promettait de faire des révélations si on lui garantissait sa grâce, le consul lui ayant commandé de dire tout ce qu'il savait, il donne à peu près les mêmes détails que Volturcius sur les apprêts pour l'incendie, sur le massacre des gens de bien, sur la marche de l'ennemi; il ajoute « qu'il est dépêché par M. Crassus à Catilina pour lui dire de ne point s'épouvanter de l'arrestation de Lentulus, de Cethegus et des autres conjurés; que c'était une raison de plus pour se hâter de marcher sur Rome, afin de relever le courage des autres conjurés, et de faciliter la délivrance de ceux qui avaient été arrêtés. »

Sed ubi Tarquinius Crassum nominavit, hominem nobilem, maxumis divitiis, summa potentia; alii, rem incredibilem rati; pars, tametsi verum existumabant, tamen, quia in tali tempore tanta vis hominis leniunda magis quam exagitanda videbatur; plerique Crasso ex negotiis privatis obnoxii, conclamant « indicem falsum, » deque ea re postulant uti referatur. Itaque, consulente Cicerone, frequens senatus decernit : « Tarquinii indicium falsum videri, eumque in vinculis retinendum; neque amplius potestatem faciundam, nisi de eo indicaret, cujus consilio tantam rem mentitus esset. »

Erant eo tempore qui æstumarent illud a P. Autronio machinatum, quo facilius, adpellato Crasso, per societatem periculi reliquos illius potentia tegeret. Alii Tarquinium a Cicerone immissum aiebant, ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocinio, rempublicam conturbaret. Ipsum Crassum ego postea prædicantem audivi, tantam illam contumeliam sibi ab Cicerone impositam.

XLIX. Sed iisdem temporibus Q. Catulus et C. Piso neque gratia, neque precibus, neque pretio, Ciceronem impellere potuere, uti per Allobroges, aut alium indicem, C. Cæsar falso nominaretur. Nam uterque cum illo gravis inimicitias exercebant : Piso obpugnatus in

Mais dès que Tarquinius eut nommé Crassus[126], homme d'une naissance illustre, d'une immense richesse, d'un crédit sans bornes, les uns se récrièrent sur l'invraisemblance d'une telle dénonciation; les autres, tout en la croyant fondée, jugèrent néanmoins que, dans un pareil moment, il fallait plutôt ménager qu'aigrir un citoyen si redoutable : la plupart étaient, pour leurs affaires particulières, dans la dépendance de Crassus. Toutes les voix, donc, se réunissent pour proclamer Tarquinius « faux témoin, » et pour demander qu'il en soit délibéré. Cicéron recueille les votes : le sénat, ce jour-là très-nombreux, décrète « que la dénonciation de Tarquinius est évidemment fausse, qu'il sera retenu dans les fers, et qu'il ne recouvrera sa liberté que lorsqu'il aura fait connaître par le conseil de qui il avait avancé une si énorme imposture. »

Quelques-uns ont cru, dans le temps, que P. Autronius avait fabriqué cette accusation, dans l'espoir que si Crassus se trouvait compromis, la communauté du danger l'engagerait à faire aux conjurés une égide de sa puissance. D'autres dirent que Tarquinius avait été mis en jeu par Cicéron, qui voulut ainsi empêcher que Crassus, en se chargeant, selon sa coutume, de la cause des coupables, n'excitât des troubles dans la république. Et j'ai moi-même entendu plus tard Crassus dire hautement qu'un si cruel affront lui avait été ménagé par Cicéron.

XLIX. Cependant Q. Catulus[127] et C. Pison ne purent alors, ni par leur crédit, ni par leurs instances, ni à force d'argent, engager Cicéron à se servir des Allobroges, ni d'aucun autre délateur, pour accuser faussement C. César. Tous deux, en effet, étaient ses ennemis déclarés : Pison, depuis qu'il avait été attaqué devant le

judicio repetundarum, propter cujusdam Transpadani supplicium injustum : Catulus ex petitione pontificatus odio incensus, quod extrema ætate, maxumis honoribus usus, ab adolescentulo Cæsare victus discesserat. Res autem opportuna videbatur quod, privatim egregia liberalitate, publice maxumis muneribus, grandem pecuniam debebat. Sed ubi consulem ad tantum facinus impellere nequeunt, ipsi singulatim circumeundo, atque ementiundo quæ se ex Volturcio aut Allobrogibus audisse dicerent, magnam illi invidiam conflaverant; usque eo, ut nonnulli equites romani, qui præsidii caussa cum telis erant circum ædem Concordiæ, seu periculi magnitudine, seu animi nobilitate impulsi, quo studium suum in rempublicam clarius esset, egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur.

L. Dum hæc in senatu aguntur, et dum legatis Allobrogum et Tito Volturcio, comprobato eorum indicio, præmia decernuntur, liberti, et pauci ex clientibus Lentuli, divorsis itineribus, opifices atque servitia in vicis ad eum eripiendum sollicitabant : partim exquirebant duces multitudinum, qui pretio rempublicam vexare soliti. Cethegus autem per nuncios familiam atque libertos suos, lectos et exercitatos in audaciam, orabat, grege facto, cum telis ad sese irrumperent.

tribunal des concussions, pour le supplice injuste d'un habitant de la Gaule transpadane; Catulus, depuis ses démarches pour le pontificat, nourrissait cette haine ardente, en voyant qu'à la fin de sa carrière, et après avoir passé par les plus hautes dignités, il avait succombé dans sa lutte contre un tout jeune homme tel que César. L'occasion semblait favorable; les immenses libéralités particulières de celui-ci et ses largesses publiques l'avaient prodigieusement endetté. Mais ne pouvant déterminer le consul à une action si odieuse, eux-mêmes vont de proche en proche répandre cette imposture, qu'ils disent tenir de Volturcius ou des Allobroges, et excitent contre César des préventions si fortes que plusieurs chevaliers romains, qui, pour la sûreté du sénat, étaient en armes autour du temple de la Concorde, poussés, soit par l'idée du péril, soit par le noble désir de faire éclater leur zèle pour la patrie, menacèrent César de leurs épées, lorsqu'il sortit de l'assemblée du sénat.

L. Tandis que ces délibérations occupent le sénat, et qu'aux ambassadeurs allobroges, ainsi qu'à Titus Volturcius, dont les dépositions avaient été reconnues vraies, des récompenses sont décernées, les affranchis de Lentulus, et un petit nombre de ses cliens, allaient, chacun de son côté, exciter dans les rues les artisans et les esclaves à venir le délivrer : quelques-uns cherchaient avec empressement ces meneurs de la multitude, qui, pour de l'argent, étaient toujours prêts à troubler l'état. De son côté, Cethegus, par des émissaires, sollicitait ses esclaves et ses affranchis, troupe d'élite exercée aux coups d'audace, pour qu'en masse et avec des armes ils se fissent jour jusqu'à lui.

Consul, ubi ea parari cognovit, dispositis præsidiis, ut res atque tempus monebat, convocato senatu, refert, *quid de his fieri placeat qui in custodiam traditi erant.* Sed eos, paullo ante, frequens senatus judicaverat *contra rempublicam fecisse.* Tum D. Junius Silanus, primus sententiam rogatus, quod eo tempore consul designatus erat, de his qui in custodiis tenebantur, præterea de L. Cassio, P. Furio, P. Umbreno, Q. Annio, si deprehensi forent, supplicium sumendum decreverat. Isque postea, permotus oratione C. Cæsaris, pedibus in sententiam Tib. Neronis iturum se dixerat; quod de ea re, præsidiis additis, referundum censuerat. Sed Cæsar, ubi ad eum ventum (rogatus sententiam a consule), hujuscemodi verba locutus est:

LI. «Omnis homines, Patres conscripti, qui de rebus dubiis consultant, ab odio, amicitia, ira atque misericordia, vacuos esse decet. Haud facile animus verum providet, ubi illa obficiunt; neque quisquam omnium lubidini simul et usui paruit. Ubi intenderis ingenium, valet; si lubido possidet, ea dominatur, animus nihil valet. Magna mihi copia memorandi, Patres conscripti, qui reges atque populi, ira aut misericordia impulsi, male consuluerint: sed ea malo dicere quæ majores nostri, contra lubidinem animi, recte atque ordine fecere. Bello macedonico, quod cum rege Perse gessimus, Rho-

Le consul, instruit de ces mouvemens, fait les dispositions de troupes qu'exigent la circonstance et le moment, convoque le sénat, et met en délibération *le sort des détenus.* Déjà dans une précédente assemblée, le sénat, très-nombreux, les avait déclarés *traîtres à la patrie.* Decimus Junius Silanus [128], appelé à opiner le premier en qualité de consul désigné, fut d'abord d'avis que l'on condamnât au dernier supplice ceux qui étaient détenus, ainsi que L. Cassius, P. Furius, P. Umbrenus, et Q. Annius, si on parvenait à les arrêter. Mais ensuite le même Silanus, ébranlé par le discours de C. César, annonça qu'il se rangerait à l'avis de Tiberius Néron [129], qui demandait qu'après avoir renforcé les postes, on ajournât la décision. César, quand son tour fut venu, invité par le consul à donner son opinion, s'exprima à peu près en ces termes [130] :

LI. « Sénateurs, tout homme qui délibère sur des affaires douteuses, doit être exempt de haine [131], d'affection, de colère et de pitié. Difficilement il parvient à démêler la vérité, l'esprit que ces sentimens préoccupent, et jamais personne n'a pu à la fois servir sa passion et ses intérêts. Appliquez à un objet toute la puissance de votre esprit, il sera fort; si la passion s'en empare et le domine, il sera sans force. Ce serait ici pour moi une belle occasion, sénateurs, de rappeler maints rois et maints peuples qui, cédant à la colère ou à la pitié, ont pris de funestes résolutions : mais j'aime mieux rapporter ce que nos ancêtres, en résistant à la passion, ont su faire de bon et de juste. Dans la guerre de Macédoine [132], que nous fîmes contre le roi Per-

diorum civitas, magna atque magnifica, quæ populi romani opibus creverat, infida atque advorsa nobis fuit : sed postquam, bello confecto, de Rhodiis consultum est, majores nostri, ne quis divitiarum magis quam injuriæ caussa bellum inceptum diceret, impunitos dimisere. Item bellis punicis omnibus, quum sæpe Carthaginienses, et in pace et per inducias, multa nefaria facinora fecissent, nunquam ipsi per occasionem talia fecere : magis, quid se dignum foret, quam quid in illis jure fieri posset, quærebant.

« Hoc idem vobis providendum est, Patres conscripti, ne plus valeat apud vos P. Lentuli et ceterorum scelus quam vestra dignitas; neu magis iræ quam famæ consulatis. Nam si digna pœna pro factis eorum reperitur, novum consilium adprobo : sin magnitudo sceleris omnium ingenia exsuperat, iis utendum censeo quæ legibus comparata sunt. Plerique eorum qui ante me sententias dixerunt, composite atque magnifice casum reipublicæ miserati sunt : quæ belli sævitia, quæ victis acciderent, enumeravere : rapi virgines, pueros; divelli liberos a parentium complexu; matres familiarum pati quæ victoribus collibuissent; fana atque domos exspoliari; cædem, incendia fieri; postremo armis, cadaveribus, cruore atque luctu, omnia compleri. Sed, per deos immortalis, quo illa oratio pertinuit? An uti vos

sée, la république de Rhodes[133], puissante et glorieuse, qui devait sa grandeur à l'appui du peuple romain, se montra déloyale et hostile envers nous. Mais lorsque, la guerre terminée, on délibéra sur le sort des Rhodiens, nos ancêtres, pour qu'il ne fût pas dit que les richesses de ce peuple, plutôt que ses torts, avaient donné lieu à la guerre, les laissèrent impunis. De même, dans toutes les guerres puniques, bien que les Carthaginois eussent souvent, soit pendant la paix, soit pendant les trêves, commis d'atroces perfidies, nos pères n'en prirent jamais occasion de les imiter, plus occupés du soin de leur dignité[134], que d'obtenir de justes représailles.

« Et vous aussi, sénateurs, vous devez prendre garde que le crime de P. Lentulus et de ses complices n'ait plus de pouvoir sur vous que le sentiment de votre dignité; et l'on ne vous verra pas consulter votre colère plutôt que votre gloire. En effet, si un supplice digne de leur forfait peut s'inventer, j'approuve la mesure nouvelle que l'on propose : si, au contraire, la grandeur du crime surpasse tout ce qu'on peut imaginer, je pense qu'il faut s'en tenir à ce qui a été prévu par les lois. La plupart de ceux qui ont énoncé avant moi leur opinion, ont, avec art et en termes pompeux, déploré le malheur de la république : ils ont énuméré les horreurs que la guerre doit entraîner, et les maux réservés aux vaincus; le rapt des jeunes filles et des jeunes garçons; les enfans arrachés des bras de leurs parens; les mères de famille forcées de subir les caprices du vainqueur; le pillage des temples et des maisons, le carnage, l'incendie; partout enfin les armes, les cadavres, le sang et la désolation. Mais, au nom des dieux immortels, à quoi tendaient ces discours? A vous faire

infestos conjurationi faceret? scilicet, quem res tanta atque tam atrox non permovit, eum oratio accendet! Non ita est : neque cuiquam mortalium injuriæ suæ parvæ videntur : multi eas gravius æquo habuere. Sed aliis alia licentia, Patres conscripti. Qui demissi in obscuro vitam habent, si quid iracundia deliquere, pauci sciunt; fama atque fortuna pares sunt : qui magno imperio præditi in excelso ætatem agunt, eorum facta cuncti mortales novere. Ita in maxuma fortuna minuma licentia est. Neque studere, neque odisse, sed minume irasci decet. Quæ apud alios iracundia dicitur, ea in imperio superbia atque crudelitas adpellatur.

« Equidem ego sic æstumo, Patres conscripti, omnis cruciatus minores quam facinora illorum esse. Sed plerique mortales postrema meminere; et, in hominibus impiis, sceleris obliti, de pœna disserunt, si ea paullo severior fuit.

« Decimum Silanum, virum fortem atque strenuum, certe scio, quæ dixerit, studio reipublicæ dixisse, neque illum in tanta re gratiam aut inimicitias exercere. Eos mores, eam modestiam viri cognovi. Verum sententia non mihi crudelis, quid enim in talis homines crudele fieri potest? sed aliena a republica nostra videtur. Nam profecto aut metus aut injuria te subegit, Silane, consulem designatum, genus pœnæ novum decernere. De

détester la conjuration? Sans doute, celui qu'un attentat si grand et si atroce n'a pu émouvoir, un discours va l'enflammer! Il n'en est pas ainsi : jamais les hommes ne trouvent légères leurs injures personnelles; beaucoup les ressentent trop vivement. Mais, sénateurs, à tous n'est pas donné la même liberté. Ceux qui, dans une humble condition, passent obscurément leur vie, peuvent faillir par emportement : peu de gens le savent; chez ceux-là, la renommée et la fortune sont égales. Mais ceux qui, revêtus d'un grand pouvoir, vivent dans un rang élevé, ne font rien dont tout le monde ne soit instruit [135]. Ainsi, plus est haute la fortune, et plus grande est la contrainte [136] : alors la partialité, la haine, mais surtout la colère, ne sont point permises. Ce qui chez les autres se nomme emportement, on l'appelle, chez les hommes du pouvoir, orgueil et cruauté.

« Pour vous exprimer mon opinion, sénateurs, toutes les tortures n'égaleront jamais les forfaits des conjurés. Mais, chez la plupart des mortels, ce sont les dernières impressions qui restent : or, des plus grands scélérats on oublie le crime, et l'on ne parle que du châtiment, pour peu qu'il ait été trop sévère.

« Ce qu'a dit D. Silanus, homme ferme et courageux, lui a été inspiré, je le sais, par son zèle pour la république, et, dans une affaire si grave, ni l'affection ni la haine n'ont eu sur lui aucune influence. Je connais trop la sagesse et la modération de cet illustre citoyen. Toutefois son avis me paraît, je ne dis pas cruel (car peut-on être cruel envers de pareils hommes?), mais contraire à l'esprit de notre gouvernement. Assurément, Silanus, ce ne peut être que la crainte ou l'indignation qui vous ait forcé, vous, consul désigné, à

timore supervacaneum est disserere, quum præsenti diligentia clarissumi viri consulis tanta præsidia sint in armis. De pœna possumus equidem dicere id quod res habet : in luctu atque miseriis mortem ærumnarum requiem, non cruciatum esse; eam cuncta mortalium mala dissolvere; ultra neque curæ neque gaudio locum esse.

« Sed, per deos immortalis, quamobrem in sententiam non addidisti, uti prius verberibus in eos animadverteretur? An quia lex Porcia vetat? at aliæ leges item condemnatis civibus animam non eripi, sed exilium permitti jubent. An quia gravius est verberari quam necari? quid autem acerbum aut grave nimis in homines tanti facinoris convictos? Sin quia levius; qui convenit in minore negotio legem timere, quum eam in majore neglexeris?

« At enim quis reprehendet quod in parricidas reipublicæ decretum erit? Tempus, dies, fortuna, cujus lubido gentibus moderatur. Illis merito accidet, quidquid evenerit. Ceterum vos, Patres conscripti, quid in alios statuatis, considerate. Omnia mala exempla ex bonis orta sunt : sed ubi imperium ad ignaros aut minus bonos pervenit, novum illud exemplum ab dignis et idoneis ad indignos et non idoneos transfertur.

voter une peine d'une nouvelle espèce. Quant à la crainte, il est inutile d'en parler, lorsque, grâce à l'active prévoyance de notre illustre consul, tant de gardes sont sous les armes. Quant à la peine, il nous est bien permis de dire la chose telle qu'elle est : dans l'affliction comme dans l'infortune, la mort n'est point un supplice, c'est la fin de toutes les peines : par elle, tous les maux de l'humanité s'évanouissent; au-delà il n'est plus ni souci, ni joie.

« Mais, au nom des dieux immortels, pourquoi donc à votre sentence, Silanus, n'avez-vous pas ajouté qu'ils seraient préalablement battus de verges? Est-ce parce que la loi Porcia[137] le défend? mais d'autres lois aussi défendent d'ôter la vie à des citoyens condamnés, et ordonnent de les laisser aller en exil. Est-ce parce qu'il est plus cruel d'être frappé de verges que mis à mort? mais qu'y a-t-il de trop rigoureux, de trop cruel envers des hommes convaincus d'un si noir attentat? Que si cette peine est plus légère, convient-il de respecter la loi sur un point moins essentiel, pour l'enfreindre dans ce qu'elle a de plus important?

« Mais, dira-t-on, qui osera censurer votre décret contre les fils parricides de la république? Le temps, un jour, la fortune, dont le caprice gouverne le monde. Quoi qu'il leur arrive, ils l'auront mérité. Mais vous, sénateurs, considérez l'influence que, pour d'autres accusés, peut avoir votre décision. Tous les abus sont nés d'utiles exemples; mais, dès que le pouvoir tombe à des hommes inhabiles ou moins bien intentionnés, un premier exemple fait à propos sur des sujets qui le méritaient, s'applique mal-à-propos à d'autres qui ne le méritent point.

« Lacedæmonii devictis Atheniensibus triginta viros imposuere, qui rempublicam eorum tractarent. Hi primo cœpere pessumum quemque et omnibus invisum indemnatum necare. Ea populus lætari et merito dicere fieri. Post, ubi paullatim licentia crevit, juxta bonos et malos lubidinose interficere, ceteros metu terrere. Ita civitas, servitute obpressa, stultæ lætitiæ gravis pœnas dedit.

« Nostra memoria, victor Sulla quum Damasippum et alios hujuscemodi, qui malo reipublicæ creverant, jugulari jussit, quis non factum ejus laudabat? Homines scelestos, factiosos, qui seditionibus rempublicam exagitaverant, merito necatos aiebant. Sed ea res magnæ initium cladis fuit. Nam uti quisque domum, aut villam, postremo aut vas, aut vestimentum alicujus concupiverat, dabat operam uti in proscriptorum numero esset. Ita quibus Damasippi mors lætitiæ fuerat, post paullo ipsi trahebantur : neque prius finis jugulandi fuit, quam Sulla omnis suos divitiis explevit.

« Atque ego hæc non in M. Tullio, neque his temporibus vereor; sed in magna civitate multa et varia ingenia sunt. Potest alio tempore, alio consule, cui item exercitus in manu sit, falsum aliquid pro vero credi. Ubi, hoc exemplo, per senati decretum consul

« Les Lacédémoniens, vainqueurs des Athéniens[138], leur imposèrent trente chefs pour gouverner leur république. Ceux-ci commencèrent par faire périr sans jugement tous les plus scélérats, tous ceux que chargeait la haine publique : le peuple de se réjouir et de dire que c'était bien fait. Plus tard, ce pouvoir sans contrôle s'enhardit peu à peu; puis les bons et les méchans furent indistinctement immolés au gré du caprice, le reste était dans la terreur. Ainsi Athènes, accablée sous la servitude, expia bien cruellement son extravagante joie.

« De nos jours, lorsque Sylla vainqueur fit égorger Damasippe[139] et d'autres hommes de cette espèce, qui s'étaient élevés pour le malheur de la république, qui ne louait point cette action? Ces hommes de crime, ces factieux, qui par leurs séditions avaient bouleversé la république, périssaient, disait-on, avec justice. Mais cette exécution fut le signal d'un grand carnage. Car, pour peu que l'on convoitât une maison, une terre, ou seulement un vase, un vêtement appartenant à un citoyen, on s'arrangeait de manière à le faire mettre au nombre des proscrits. Ainsi, ceux pour qui la mort de Damasippe avait été un sujet de joie, furent bientôt eux-mêmes traînés au supplice; et les égorgemens ne cessèrent qu'après que Sylla eut comblé tous les siens de richesses.

« Assurément, ce n'est pas moi qui redoute rien de pareil, ni de la part de M. Tullius, ni dans les circonstances actuelles; mais, au sein d'un grand état, la variété des caractères est infinie. On peut, dans un autre temps, sous un autre consul, qui comme lui disposerait d'une armée, croire à la réalité d'un complot imaginaire. Dès que, d'après cet exemple, armé d'un décret du sénat, un

gladium eduxerit, quis finem statuet? aut quis moderabitur?

« Majores nostri, Patres conscripti, neque consilii neque audaciæ unquam eguere : neque superbia obstabat, quo minus aliena instituta, si modo proba, imitarentur. Arma atque tela militaria ab Samnitibus, insignia magistratuum ab Tuscis pleraque sumserunt : postremo, quod ubique apud socios aut hostis idoneum videbatur, cum summo studio domi exsequebantur : imitari, quam invidere bonis, malebant. Sed eodem illo tempore, Græciæ morem imitati; verberibus animadvertebant in civis, de condemnatis summum supplicium sumebant. Postquam respublica adolevit et multitudine civium factiones valuere, circumveniri innocentes, alia hujuscemodi fieri cœpere. Tum lex Porcia aliæque paratæ, quibus legibus exilium damnatis permissum. Hanc ego caussam, Patres conscripti, quo minus novum consilium capiamus, inprimis magnam puto. Profecto virtus atque sapientia major in illis fuit, qui ex parvis opibus tantum imperium fecere, quam in nobis, qui ea bene parta vix retinemus.

« Placet igitur eos dimitti, et augeri exercitum Catilinæ? Minume. Sed ita censeo : Publicandas eorum pecunias, ipsos in vinculis habendos per municipia quæ maxume opibus valent : neu quis de his postea ad senatum referat, neve cum populo agat : qui aliter fecerit,

consul aura tiré le glaive, qui arrêtera, qui réglera le cours de ces exécutions?

« Nos ancêtres, sénateurs, ne manquèrent jamais de prudence ni de décision; et l'orgueil ne s'opposait point à ce qu'ils adoptassent les usages étrangers, quand ils leur paraissaient bons. Aux Samnites, ils empruntèrent leurs armes offensives et défensives; aux Toscans [140], la plupart des insignes des magistratures; en un mot, tout ce qui, chez leurs alliés ou leurs ennemis leur paraissait convenable, ils mettaient une ardeur extrême à se l'approprier, aimant mieux imiter les bons exemples qu'en être jaloux. A la même époque, adoptant un usage de la Grèce, ils infligèrent les verges aux citoyens, et le dernier supplice aux condamnés. Plus tard, la république s'agrandit; l'agglomération des citoyens donna aux factions plus d'importance, l'innocent fut opprimé : on se porta à bien des excès de ce genre. Alors, la loi Porcia et d'autres lois furent promulguées, qui n'autorisent que l'exil contre les condamnés. C'est surtout cette considération, sénateurs, qui, pour nous détourner de toute innovation, me paraît décisive. Certes, ils nous étaient supérieurs en vertu et en sagesse ces hommes qui, avec de si faibles moyens, ont élevé un si grand empire, tandis que nous, héritiers d'une puissance si glorieusement acquise, c'est à grand'peine que nous la conservons.

« Mon avis est-il donc qu'on mette en liberté les coupables; pour qu'ils aillent grossir l'armée de Catilina? Nullement : mais je vote pour que leurs biens soient confisqués, pour qu'eux-mêmes soient retenus en prison dans les municipes les mieux pourvus de force armée; pour qu'on ne puisse jamais, par la suite, pro-

senatum existumare eum contra rempublicam et salutem omnium facturum. »

LII. Postquam Cæsar dicendi finem fecit, ceteri verbo, alius alii, varie adsentiebantur : at M. Porcius Cato, rogatus sententiam, hujuscemodi orationem habuit :

« Longe mihi alia mens est, Patres conscripti, quum res atque pericula nostra considero, et quum sententias nonnullorum mecum ipse reputo. Illi mihi disseruisse videntur de pœna eorum qui patriæ, parentibus, aris atque focis suis bellum paravere : res autem monet cavere ab illis, quam quid in illos statuamus consultare. Nam cetera tum persequare, ubi facta sunt; hoc nisi provideris ne accidat, ubi evenit frustra judicia implores. Capta urbe, nihil fit reliqui victis. Sed, per deos immortalis! vos ego adpello qui semper domos, villas, signa, tabulas vestras, pluris quam rempublicam fecistis : si ista, cujuscunque modi sint, quæ amplexamini, retinere, si voluptatibus vestris otium præbere voltis, expergiscimini aliquando, et capessite rempublicam. Non agitur de vectigalibus, non de sociorum injuriis; libertas et anima nostra in dubio est.

poser leur réhabilitation, soit au sénat, soit au peuple : que quiconque contreviendra à cette défense, soit déclaré par le sénat ennemi de l'état et du repos public. »

LII. Dès que César eut cessé de parler, les sénateurs exprimèrent, d'un seul mot, leur assentiment à l'une ou à l'autre des opinions émises[141]. Mais quand M. Porcius Caton fut invité à dire la sienne, il prononça le discours suivant :

« Je vois l'affaire qui nous occupe sous un jour bien différent[141], sénateurs, soit que j'envisage la chose même et nos périls, soit que je réfléchisse sur les avis proposés par plusieurs des préopinans. Ils se sont beaucoup étendus, ce me semble, sur la punition due à des hommes qui ont préparé la guerre à leur patrie, à leurs parens, à leurs autels, à leurs foyers : or, la chose même nous dit qu'il faut plutôt songer à nous prémunir contre les conjurés, qu'à statuer sur leur supplice. Car les autres crimes, on ne les poursuit que quand ils ont été commis; mais celui-ci, si vous ne le prévenez, vous voudrez en vain, après son accomplissement, recourir à la vindicte des lois. Dans une ville conquise, il ne reste rien aux vaincus. Mais, au nom des dieux immortels, je vous adjure, vous, pour qui vos maisons, vos terres, vos statues, vos tableaux, ont toujours été d'un plus grand prix que la république; si ces biens, de quelque nature qu'ils soient, objets de vos tendres attachemens, vous voulez les conserver; si à vos jouissances vous voulez ménager un loisir nécessaire, sortez enfin de votre engourdissement, et prenez en main la chose publique. Il ne s'agit aujoud'hui ni des revenus de l'état, ni d'outrages faits à nos alliés; c'est votre liberté, c'est votre existence qui sont mises en péril.

« Sæpenumero, Patres conscripti, multa verba in hoc ordine feci : sæpe de luxuria atque avaritia nostrorum civium questus sum; multosque mortalis ea caussa adversos habeo. Qui mihi atque animo meo nullius unquam delicti gratiam fecissem, haud facile alterius lubidini malefacta condonabam. Sed ea tametsi vos parvi pendebatis, tamen respublica firma; opulentia neglegentiam tolerabat. Nunc vero non id agitur, bonis an malis moribus vivamus; neque quantum aut quam magnificum imperium populi romani; sed cujus hæc cumque modi nostra an nobiscum una hostium futura sint.

« Hic mihi quisquam mansuetudinem et misericordiam nominat! Jampridem equidem nos vera rerum vocabula amisimus; quia bona aliena largiri, liberalitas; malarum rerum audacia, fortitudo vocatur : eo respublica in extremo sita. Sint sane, quoniam ita se mores habent, liberales ex sociorum fortunis; sint misericordes in furibus ærarii : ne sanguinem nostrum largiantur; et, dum paucis sceleratis parcunt, bonos omnis perditum eant.

« Bene et composite C. Cæsar paullo ante in hoc ordine de vita et morte disseruit; falsa, credo, existumans quæ de inferis memorantur, divorso itinere malos a bonis loca tetra, inculta, fœda atque formidolosa habere. Itaque censuit *pecunias eorum publicandas, ipsos per*

« Souvent, sénateurs, ma voix s'est élevée dans cette assemblée; souvent le luxe et l'avarice de nos citoyens y furent le sujet de mes plaintes ; et, pour ce motif, je me suis fait beaucoup d'ennemis : car, moi qui ne me serais jamais pardonné même la pensée d'une faute, je ne pardonnais pas facilement aux autres les excès de leurs passions. Mais, bien que vous tinssiez peu de compte de mes représentations, la république n'en était pas moins forte : sa prospérité était l'excuse de l'insouciance. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si nous aurons de bonnes ou de mauvaises mœurs, si l'empire romain aura plus ou moins d'éclat et d'étendue, mais si toutes ces choses, quelles qu'elles puissent être, nous resteront ou tomberont avec nous au pouvoir de nos ennemis.

« Et quelqu'un ici viendra me parler de douceur et de clémence! Il y a déjà long-temps que nous ne savons plus appeler les choses par leur nom [143] : pour nous, en effet, prodiguer le bien d'autrui s'appelle largesse; l'audace du crime, c'est courage : voilà pourquoi la république est au bord de l'abîme. Que l'on soit (j'y consens, puisque ce sont là nos mœurs) généreux des richesses de nos alliés, compatissant pour les voleurs publics; mais que, du moins, on ne se montre pas prodigue de notre sang; et que, pour sauver quelques scélérats, tous les bons citoyens ne soient pas sacrifiés.

« C'est avec beaucoup d'art et de talent que C. César vient de disserter devant cette assemblée sur la vie et sur la mort : il estime faux, je le crois, ce que l'on raconte des enfers [144]; que, séparés des bons, les méchans vont habiter des lieux noirs, arides, affreux, épouvantables. Son avis est donc *de confisquer les biens des com-*

municipia in custodiis habendos; videlicet timens ne, si Romæ sint, aut a popularibus conjurationis, aut a multitudine conducta, per vim eripiantur : quasi vero mali atque scelesti tantummodo in Urbe, et non per totam Italiam sint; aut non ibi plus possit audacia, ubi ad defendendum opes minores. Quare vanum equidem hoc consilium, si periculum ex illis metuit : sin in tanto omnium metu solus non timet, eo magis refert mihi atque vobis timere.

« Quare quum de P. Lentulo ceterisque statuetis, pro certo habetote vos simul de exercitu Catilinæ et de omnibus conjuratis decernere. Quanto vos attentius ea agetis, tanto illis animus infirmior erit. Si paullulum modo vos languere viderint, jam omnes feroces aderunt.

« Nolite existumare majores nostros armis rempublicam ex parva magnam fecisse. Si ita res esset, multo pulcherrumam eam nos haberemus : quippe sociorum atque civium, præterea armorum atque equorum, major nobis copia quam illis. Sed alia fuere quæ illos magnos fecere, quæ nobis nulla sunt : domi industria, foris justum imperium, animus in consulendo liber, neque delicto, neque lubidini obnoxius. Pro his, nos habemus luxuriam atque avaritiam; publice egestatem, privatim opulentiam; laudamus divitias, sequimur inertiam, inter

UNIV. OF CALIFORNIA

jurés et de les retenir en prison dans les municipes : il craint sans doute que, s'ils restaient à Rome, ils ne fussent, ou par les complices de la conjuration, ou par une multitude soudoyée, enlevés à force ouverte : comme s'il n'y avait de méchans et de scélérats que dans Rome, et qu'il n'y en eût pas par toute l'Italie; comme si l'audace n'avait pas plus de force là où il existe moins de moyens pour la réprimer. Le conseil que donne César est donc illusoire, s'il craint quelque danger de la part des conjurés. Si, au milieu d'alarmes si grandes et si générales, seul il est sans crainte, c'est, pour vous comme pour moi, un motif de craindre davantage.

« Ainsi donc, lorsque vous statuerez sur le sort de P. Lentulus et des autres détenus, tenez pour certain que vous prononcerez à la fois sur l'armée de Catilina et sur tous les conjurés. Plus vous agirez avec vigueur, moins ils montreront de courage; mais pour peu qu'ils vous voient mollir un instant, vous les verrez ici plus déterminés que jamais.

« Gardez-vous de penser que ce soit par les armes que nos ancêtres ont élevé la république, si petite d'abord, à tant de grandeur. S'il en était ainsi, elle serait entre nos mains encore plus florissante, puisque, citoyens, alliés, armes, chevaux, nous avons tout en plus grande quantité que nos pères[145]. Mais il est d'autres moyens[146] qui firent leur grandeur, et qui nous manquent : au dedans, l'activité; au dehors, une administration juste; dans les délibérations, une âme libre et dégagée de l'influence des vices et des passions. Au lieu de ces vertus, nous avons le luxe et l'avarice; la pauvreté de l'état, l'opulence des particuliers[147]; nous vantons la richesse, nous chérissons l'oisiveté; entre les bons et les

bonos et malos discrimen nullum : omnia virtutis præmia ambitio possidet. Neque mirum; ubi vos separatim sibi quisque consilium capitis, ubi domi voluptatibus, hic pecuniæ aut gratiæ servitis : eo fit ut impetus fiat in vacuam rempublicam. Sed ego hæc omitto.

« Conjuravere nobilissumi civis patriam incendere; Gallorum gentem infestissumam nomini romano ad bellum arcessunt; dux hostium cum exercitu supra caput est. Vos cunctamini etiam nunc, et dubitatis quid intra mœnia adprehensis hostibus faciatis! Misereamini, censeo: deliquere homines adolescentuli per ambitionem. Atque etiam armatos dimittatis? Næ, ista vobis mansuetudo et misericordia, si illi arma ceperint, in miseriam vertet. Scilicet res aspera est; sed vos non timetis eam : immo vero maxume; sed inertia et mollitia animi, alius alium exspectantes, cunctamini, videlicet dis immortalibus confisi, qui hanc rempublicam maxumis sæpe periculis servavere. Non votis neque suppliciis muliebribus auxilia deorum parantur : vigilando, agendo, bene consulendo, prospera omnia cedunt. Ubi secordiæ te atque ignaviæ tradideris, nequidquam deos implores; irati infestique sunt.

« Apud majores nostros T. Manlius Torquatus bello gallico filium suum, quod is contra imperium in hostem

méchans, nulle distinction : toutes les récompenses de la vertu sont le prix de l'intrigue. Pourquoi s'en étonner, puisque, tous tant que vous êtes, chacun de vous ne pense que pour soi? chez vous, esclaves des voluptés; ici, des richesses ou de la faveur. De là vient que l'on ose se jeter sur la république délaissée. Mais laissons ce discours.

« Des citoyens de la plus haute noblesse ont conjuré l'embrasement de la patrie; le peuple gaulois, cet ennemi implacable du peuple romain, ils l'excitent à la guerre; le chef des révoltés, avec son armée, tient le glaive sur vos têtes. Et vous temporisez encore! vous hésitez sur ce que vous devez faire d'ennemis arrêtés dans l'enceinte de vos murs! Prenez en pitié, je vous le conseille, de jeunes hommes que l'ambition a égarés : faites mieux : laissez-les tout armés partir. Certes, toute cette mansuétude et cette pitié, une fois qu'ils auront pris les armes, feront place au sentiment de vos propres misères. Sans doute le danger est terrible, mais vous ne le craignez pas : qu'ai-je dit? il vous épouvante; mais, dans votre indolence, dans votre pusillanimité, vous vous attendez les uns les autres; vous différez, vous fiant sans doute sur ces dieux immortels à qui notre république a, dans les plus grands périls, plus d'une fois dû son salut. Ce n'est ni par des vœux ni par de lâches supplications que s'obtient l'assistance des dieux. La vigilance, l'activité, la sagesse des conseils, voilà ce qui garantit les succès. Dès qu'on s'abandonne à l'indolence et à la lâcheté, en vain implore-t-on les dieux; ils sont courroucés et contraires[148].

« Du temps de nos pères, T. Manlius Torquatus, dans la guerre des Gaulois, fit mourir son propre fils,

pugnaverat, necari jussit. Atque ille egregius adolescens immoderatæ fortitudinis morte pœnas dedit. Vos de crudelissumis parricidis quid statuatis cunctamini! Videlicet vita cetera eorum huic sceleri obstat. Verum parcite dignitati Lentuli, si ipse pudicitiæ, si famæ suæ, si dis aut hominibus unquam ullis pepercit : ignoscite Cethegi adolescentiæ, nisi iterum patriæ bellum fecit. Nam quid ego de Gabinio, Statilio, Cœpario, loquar? quibus si quidquam unquam pensi fuisset, non ea consilia de republica habuissent.

« Postremo, Patres conscripti, si, mehercule! peccato locus esset, facile paterer vos ipsa re corrigi, quoniam verba contemnitis; sed undique circumventi sumus. Catilina cum exercitu faucibus urget; alii intra mœnia, in sinu urbis, sunt hostes; neque parari, neque consuli quidquam occulte potest : quo magis properandum. Quare ita ego censeo : quum nefario consilio sceleratorum civium respublica in maxuma pericula venerit, hique indicio T. Volturcii et legatorum Allobrogum convicti confessique sint, cædem, incendia, alia fœda atque crudelia facinora in civis patriamque paravisse; de confessis, sicuti de manifestis rerum capitalium, more majorum, supplicium sumendum. »

pour avoir combattu l'ennemi sans son ordre. Ce jeune héros expia par sa mort un excès de courage. Et vous, vous balancez à statuer sur le sort d'exécrables parricides! Sans doute le reste de leur vie demande grâce pour ce forfait. Oui, respectez la dignité de Lentulus, si lui-même a jamais respecté la pudeur, ou sa propre réputation; s'il a jamais respecté ou les dieux ou les hommes; pardonnez à la jeunesse de Cethegus, s'il ne s'est point déjà deux fois armé contre la patrie[149]. Mais que dirai-je de Gabinius, de Statilius, de Céparius, qui, s'il eût encore existé pour eux quelque chose de sacré, n'auraient point tramé un si noir complot contre la république?

« Enfin, sénateurs, je le proteste, s'il pouvait être ici permis de faillir, je ne m'opposerais pas à ce que l'évènement vînt vous donner une leçon, puisque vous méprisez mes discours; mais nous sommes enveloppés de toutes parts : Catilina, avec son armée, est à nos portes. Dans nos murailles, au cœur même de la ville[150], nous avons d'autres ennemis. Il n'est mesure ni délibération qui puissent être prises secrètement : raison de plus pour nous hâter. Voici donc mon avis : puisque par l'exécrable complot des plus grands scélérats, la république est tombée dans le plus grand péril; que par le témoignage de T. Volturcius et des ambassadeurs allobroges, aussi bien que par leurs propres aveux, ils sont convaincus d'avoir comploté le massacre, l'incendie et d'autres attentats affreux, atroces, envers leurs concitoyens, j'opine pour que, d'après ces aveux, et la preuve acquise contre eux d'un crime capital, ils soient, conformément aux institutions de nos ancêtres, livrés au dernier supplice. »

LIII. Postquam Cato adsedit, consulares omnes, itemque senatus magna pars, sententiam ejus laudant, virtutem animi ad cœlum ferunt; alii alios increpantes timidos vocant. Cato magnus atque clarus habetur : senati decretum fit sicuti ille censuerat.

Sed mihi multa legenti, multa audienti, quæ populus romanus domi militiæque, mari atque terra, præclara facinora fecit, forte lubuit adtendere quæ res maxume tanta negotia sustinuisset. Sciebam sæpenumero parva manu cum magnis legionibus hostium contendisse; cognoveram parvis copiis bella gesta cum opulentis regibus: ad hoc, sæpe fortunæ violentiam toleravisse; facundia Græcos, gloriam belli Gallos, ante Romanos fuisse. Ac mihi multa agitanti constabat paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse; eoque factum uti divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret.

Sed postquam luxu atque desidia civitas corrupta est, rursus respublica magnitudine sua imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat; ac, sicuti effeta parente, multis tempestatibus haud sane quisquam Romæ virtute magnus fuit. Sed memoria mea, ingenti virtute, divorsi moribus, fuere viri duo, M. Cato et C. Cæsar :

LIII. Après que Caton se fut assis, tous les consulaires, comme aussi la plupart des sénateurs, approuvent son avis, élèvent jusqu'au ciel la fermeté de son âme, et, s'adressant des reproches, s'accusent réciproquement de timidité. Caton est proclamé grand et illustre; le décret du sénat est rédigé conformément à sa proposition [151].

Pour moi, dans tout ce que j'ai lu [152], dans tout ce que j'ai entendu, sur ce que le peuple romain a, au dedans comme au dehors, et par mer et sur terre, accompli d'exploits glorieux, je me suis complu à rechercher quel avait été le principal mobile de tant d'heureux succès. Je savais que souvent, avec une poignée d'hommes, Rome avait su résister aux nombreuses légions de l'ennemi; j'avais reconnu qu'avec des ressources bornées elle avait soutenu des guerres contre des rois opulens; qu'en outre elle avait souvent éprouvé les coups de la fortune; enfin que les Grecs en éloquence, les Gaulois dans l'art militaire, avaient surpassé les Romains. Pour moi enfin, après beaucoup de réflexions, il est demeuré constant que c'est à l'éminente vertu d'un petit nombre de citoyens [153] qu'est dû l'accomplissement de tous ces exploits : par là notre pauvreté a triomphé des richesses, et notre petit nombre de la multitude.

Mais, après que par le luxe et la mollesse notre cité eut été corrompue, ce ne fut plus que par sa grandeur que la république put supporter les vices de ses généraux et de ses magistrats; et, comme si le sein de la mère commune eût été epuisé [154], on ne vit plus, pendant bien des générations, naître à Rome d'homme grand par sa vertu. Toutefois, de mon temps, il s'est rencontré deux hommes de haute vertu, mais de mœurs diverses, M. Ca-

quos, quoniam res obtulerat, silentio præterire non fuit consilium, quin utriusque naturam et mores, quantum ingenio possem, aperirem.

LIV. Igitur his genus, ætas, eloquentia, prope æqualia fuere : magnitudo animi par, item gloria; sed alia alii. Cæsar beneficiis ac munificentia magnus habebatur; integritate vitæ Cato. Ille mansuetudine et misericordia clarus factus; huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar dando, sublevando, ignoscendo; Cato nihil largiundo gloriam adeptus. In altero miseris perfugium; in altero malis pernicies. Illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremo, Cæsar in animum induxerat laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus, sua neglegere; nihil denegare quod dono dignum esset; sibi magnum imperium, exercitum, novum bellum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maxume severitatis erat : non divitiis cum divite, neque factione cum factioso, sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentia, certabat : esse, quam videri, bonus malebat; ita, quo minus gloriam petebat, eo magis adsequebatur.

LV. Postquam, ut dixi, senatus in Catonis sententiam discessit, consul optumum factum ratus noctem quæ instabat antecapere, ne quid eo spatio novaretur; trium-

ton et C. César; et, puisque le sujet m'en a fourni l'occasion, mon intention n'est point de les passer sous silence, et je vais, autant qu'il est en moi, faire connaître leur caractère et leurs mœurs [155].

LIV. Chez eux donc la naissance, l'âge [156], l'éloquence, étaient à peu près pareils : grandeur d'âme égale, comme aussi gloire égale, mais sans être la même. César fut grand par ses bienfaits et sa générosité; Caton, par l'intégrité de sa vie. Le premier s'était fait un nom par sa douceur et par sa clémence; la sévérité du second avait ajouté au respect qu'il commandait. César, à force de donner, de soulager, de pardonner, avait obtenu la gloire; Caton, en n'accordant rien. L'un était le refuge des malheureux; l'autre, le fléau des méchans. La facilité de celui-là, la fermeté de celui-ci, étaient également vantées. César s'était proposé pour règle de conduite l'activité, la vigilance : tout entier aux intérêts de ses amis, il négligeait les siens, ne refusait rien de ce qui valait la peine d'être accordé; pour lui-même, un grand commandement, une armée, une guerre nouvelle, voilà ce qu'il ambitionnait, afin que son mérite pût y briller dans tout son éclat. Mais Caton faisait son étude de la modération, de la décence, et surtout de l'austérité : il ne le disputait ni d'opulence avec les riches, ni d'influence avec les meneurs de factions, mais bien de courage avec les plus fermes, de retenue avec les plus modérés, de désintéressement avec les plus intègres; aimant mieux être homme de bien que de le paraître [157] : aussi, moins il cherchait la gloire, plus il en obtenait.

LV. Lorsque le sénat, comme je l'ai dit, se fut rangé à l'avis de Caton, le consul, jugeant que le mieux à faire était de devancer la nuit qui était proche, de peur qu'il

viros quæ supplicium postulabat, parare jubet : ipse, dispositis præsidiis, Lentulum in carcerem deducit; idem fit ceteris per prætores. Est locus in carcere, quod Tullianum adpellatur, ubi paullulum descenderis ad lævam, circiter duodecim pedes humi depressus. Eum muniunt undique parietes, atque insuper camera, lapideis fornicibus vincta : sed incultu, tenebris, odore, fœda atque terribilis ejus facies est. In eum locum postquam demissus Lentulus, quibus præceptum erat, laqueo gulam fregere. Ita ille patricius, ex clarissuma gente Corneliorum, qui consulare imperium Romæ habuerat, dignum moribus factisque suis exitum vitæ invenit. De Cethego, Statilio, Gabinio, Cœpario, eodem modo supplicium sumptum est.

LVI. Dum ea Romæ geruntur, Catilina, ex omni copia quam et ipse adduxerat, et Mallius habuerat, duas legiones instituit; cohortes pro numero militum complet: deinde, ut quisque voluntarius, aut ex sociis in castra venit, æqualiter distribuerat; ac brevi spatio legiones numero hominum expleverat, quum initio non amplius duobus millibus habuisset. Sed ex omni copia circiter pars quarta erat militaribus armis instructa; ceteri, ut quemque casus armaverat, sparos, aut lanceas, alii præacutas sudes, portabant. Sed postquam Antonius cum exercitu adventabat, Catilina per montis iter facere, ad Urbem modo, modo in Galliam versus, castra

n'éclatât, durant cet intervalle, quelque nouvelle tentative, ordonne aux triumvirs [158] de tout préparer pour le supplice. Lui-même, ayant disposé des gardes, conduit Lentulus à la prison; les autres y sont menés par les préteurs. Dans cette prison l'on trouve un lieu appelé *Tullianum*, en descendant un peu sur la gauche, à environ douze pieds de profondeur. Il est partout entouré de murs épais, et couvert d'une voûte cintrée de grosses pierres [159]. La saleté, les ténèbres, l'infection, en rendent l'aspect hideux et terrible. Dès que dans ce cachot Lentulus eut été descendu, les exécuteurs, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu, lui passèrent au cou le nœud fatal. C'est ainsi que ce patricien de la très-illustre maison des Cornelius, qui avait exercé dans Rome l'autorité consulaire [160], trouva une fin digne de ses mœurs et de ses actions. Cethegus, Statilius, Gabinius et Céparius furent exécutés de la même manière.

LVI. Tandis que ces évènemens se passent à Rome, Catilina, avec toutes les troupes qu'il avait amenées, et que commandait Mallius, organise deux légions; il proportionne la force de ses cohortes [161] au nombre des soldats; ensuite, à mesure que des volontaires ou quelques-uns de ses complices arrivaient au camp, il les répartissait également dans les cohortes. Ainsi, en peu de temps, il parvint à mettre ses légions au complet, lui qui d'abord n'avait pas plus de deux mille hommes. Mais, de toute cette troupe, il n'y avait guère que le quart qui fût régulièrement armé; les autres, selon ce qui leur était tombé sous la main, portaient des bâtons ferrés ou des lances; quelques-uns, des pieux aiguisés [162]. A l'approche d'Antoine avec son armée, Catilina dirige sa marche à travers les montagnes, portant son camp tantôt vers

movere; hostibus occasionem pugnandi non dare. Sperabat propediem magnas copias se habiturum, si Romæ socii incepta patravissent. Interea servitia repudiabat, cujus initio ad eum magnæ copiæ concurrebant, opibus conjurationis fretus; simul alienum suis rationibus existumans, videri caussam civium cum servis fugitivis communicavisse.

LVII. Sed postquam id castra nuncius pervenit Romæ conjurationem patefactam, de Lentulo, Cethego, ceteris quos supra memoravi, supplicium sumtum, plerique, quos ad bellum spes rapinarum aut novarum rerum studium illexerat, dilabuntur: reliquos Catilina per montis asperos magnis itineribus in agrum pistoriensem abducit, eo consilio uti per tramites occulte profugeret in Galliam. At Q. Metellus Celer cum tribus legionibus in agro piceno præsidebat, ex difficultate rerum eadem illa existumans, quæ supra diximus, Catilinam agitare; igitur, ubi iter ejus ex perfugis cognovit, castra propere movet, ac sub ipsis radicibus montium consedit qua illi descensus erat. Neque tamen Antonius procul aberat, utpote qui magno exercitu, locis æquioribus, expeditos in fugam sequeretur.

Sed Catilina, postquam videt montibus atque copiis hostium sese clausum, in Urbe res advorsas, neque fugæ

Rome, tantôt vers la Gaule, sans jamais laisser à l'ennemi l'occasion de combattre. Il espérait avoir au premier jour de grandes forces, dès qu'à Rome les conjurés auraient effectué leur entreprise. En attendant, il refusait les esclaves qui, dès le commencement, n'avaient cessé de venir le joindre par troupes nombreuses. Plein de confiance dans les ressources de la conjuration, il regardait comme contraire à sa politique de paraître rendre la cause des citoyens commune à des esclaves fugitifs.

LVII. Mais, lorsque dans le camp arriva la nouvelle qu'à Rome la conjuration était découverte; que Lentulus, Cethegus et les autres conspirateurs, dont je viens de parler, avaient subi leur supplice, la plupart de ceux qu'avait entraînés à la guerre l'espoir du pillage ou l'amour du changement, se dispersent. Catilina conduit le reste à marches forcées, à travers des montagnes escarpées, sur le territoire de Pistoïe, dans l'intention de s'échapper secrètement, par des chemins de traverse, dans la Gaule cisalpine. Mais Q. Metellus Céler, avec trois légions, était posté en observation dans le Picénum; d'après l'extrémité où Catilina se trouvait réduit, et que nous avons déjà fait connaître, il avait pressenti le dessein qu'il méditait. Aussi, dès que, par des transfuges, il fut instruit de la marche de Catilina, il se hâta de décamper, et vint stationner au pied même des montagnes par où celui-ci devait descendre [163]. De son côté, C. Antonius n'était pas éloigné, bien qu'avec une armée considérable il fût obligé de suivre par des chemins plus faciles des gens que rien n'arrêtait dans leur fuite.

Catilina, se voyant enfermé entre les montagnes et les troupes de l'ennemi, tandis qu'à Rome tout avait tourné

neque præsidii ullam spem; optumum factum ratus in tali re fortunam belli tentare, statuit cum Antonio quam primum confligere. Itaque, concione advocata, hujuscemodi orationem habuit :

LVIII. « Compertum ego habeo, milites, verba virtutem non addere, neque ex ignavo strenuum, neque fortem ex timido exercitum oratione imperatoris fieri. Quanta cujusque animo audacia natura aut moribus inest, tanta in bello patere solet. Quem neque gloria, neque pericula excitant, nequidquam hortere : timor animi auribus obficit. Sed ego vos, quo pauca monerem, advocavi, simul uti caussam mei consilii aperirem.

« Scitis equidem, milites, secordia atque ignavia Lentuli quantam ipsi cladem nobisque adtulerit : quoque modo, dum ex Urbe præsidia obperior, in Galliam proficisci nequiverim. Nunc vero quo in loco res nostræ sint juxta mecum omnes intellegitis. Exercitus hostium duo, unus ab Urbe, alter a Gallia obstant : diutius in his locis esse, si maxume animus ferat, frumenti atque aliarum rerum egestas prohibet. Quocunque ire placet, ferro iter aperiundum est.

« Quapropter vos moneo uti forti atque parato animo sitis; et, quum prœlium inibitis, memineritis vos divitias, decus, gloriam, præterea libertatem atque patriam, in

contre lui, et qu'il ne lui restait plus aucun espoir de fuir ou d'être secouru, jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire dans une telle extrémité que de tenter le sort des armes, et résolut d'en venir au plus tôt aux mains avec Antonius. Ayant donc convoqué ses troupes, il leur adressa ce discours :

LVIII. « Soldats, je sais que des paroles n'ajoutent rien à la valeur, et que jamais la harangue d'un général ne fit d'un lâche un brave, d'une armée timide une troupe aguerrie. C'est seulement ce qu'en lui la nature ou l'habitude a mis d'intrépidité, que chacun déploie à la guerre. Celui que ni la gloire ni les dangers ne peuvent enflammer d'ardeur, vous l'exhortez en vain; la crainte ferme ses oreilles. Je ne vous ai donc convoqués que pour vous donner quelques avis, et en même temps pour vous exposer le motif du parti que j'ai embrassé.

« Vous ne savez que trop, soldats, combien la lenteur et la lâcheté de Lentulus ont été fatales et à nous et à lui-même; et comment, tandis que j'attendais des renforts de Rome, je me suis vu fermer le chemin de la Gaule. Maintenant quelle est la situation de nos affaires? Vous l'appréciez tous comme moi. Deux armées ennemies, l'une du côté de Rome, l'autre du côté de la Gaule, s'opposent à notre passage. Garder plus long-temps notre position, quand même telle serait notre volonté, le manque de blé et d'autres approvisionnemens nous en empêche. Quelque part que nous voulions aller, c'est à nos épées à nous frayer la route.

« Je vous y exhorte donc : montrez-vous braves et intrépides; et, quand vous engagerez le combat, souvenez-vous que votre fortune, votre honneur, votre gloire, et, de plus, votre liberté, votre patrie, reposent dans

dextris portare. Si vincimus, omnia nobis tuta erunt, commeatus abunde, coloniæ atque municipia patebunt. Siu metu cesserimus, eadem illa advorsa fiunt : neque locus, neque amicus quisquam teget quem arma non texerint. Præterea, milites, non eadem nobis et illis necessitudo impendet; nos pro patria, pro libertate, pro vita, certamus : illis supervacaneum est pugnare pro potentia paucorum. Quo audacius adgredimini, memores pristinæ virtutis.

« Licuit nobis cum summa turpitudine in exilio ætatem agere : potuistis nonnulli Romæ, amissis bonis, alienas opes exspectare. Quia illa fœda atque intoleranda viris videbantur, hæc sequi decrevistis. Si hæc relinquere voltis, audacia opus est; nemo, nisi victor, pace bellum mutavit. Nam in fuga salutem sperare, quum arma quis corpus tegitur ab hostibus averteris, ea vero dementia est. Semper in prœlio his maxumum est periculum qui maxume timent : audacia pro muro habetur.

« Quum vos considero, milites, et quum facta vestra æstumo, magna me spes victoriæ tenet. Animus, ætas, virtus vestra, hortantur; præterea necessitudo, quæ etiam timidos fortis facit. Nam multitudo hostium ne circumvenire queat prohibent angustiæ loci. Quod si virtuti vestræ fortuna inviderit, cavete inulti animam amittatis; neu capti potius, sicuti pecora trucidemini, quam, vi-

vos mains [164]. Vainqueurs, tous les périls cesseront pour nous [165] : nous aurons l'abondance des vivres; les colonies, les municipes, nous seront ouverts. Si la peur nous fait reculer, tout nous sera contraire : aucun asile, aucun ami ne protégera celui que ses armes n'auront point protégé. Considérez en outre, soldats, que l'ennemi n'est pas comme nous soumis à l'empire de la nécessité qui vous presse; c'est pour la patrie, pour la liberté, pour la vie, que nous luttons. Quel intérêt peuvent-ils trouver à combattre pour l'autorité de quelques citoyens? Attaquez donc audacieusement, et souvenez-vous de votre ancienne valeur.

« Il nous était permis de traîner, accablés de honte, notre vie dans l'exil : quelques-uns même de vous auraient pu à Rome, dépouillés de leurs biens, attendre pour vivre l'assistance d'autrui. Cette existence honteuse n'était pas tolérable pour des hommes. Vous avez préféré celle-ci; si vous voulez la faire cesser, il est besoin d'audace. Nul, s'il n'est vainqueur, ne fait succéder la paix à la guerre [166]; car espérer le salut dans la fuite, alors que vous aurez détourné de l'ennemi les armes qui vous défendent, c'est pure démence. Toujours, dans le combat, le plus grand péril est pour les plus timides; l'intrépidité tient lieu de rempart [167].

« Soldats, lorsque mes yeux s'arrêtent sur vous, et que je me retrace vos exploits, je conçois le plus grand espoir de vaincre. Votre ardeur, votre âge, votre valeur, excitent ma confiance, sans compter la nécessité, qui seule donne du courage aux plus timides. D'ailleurs la multitude des ennemis ne peut nous envelopper dans un lieu si resserré. Toutefois, si la fortune trahissait votre courage, gardez-vous de périr sans vengeance; et, plutôt

rorum more pugnantes, cruentam atque luctuosam victoriam hostibus relinquatis. »

LIX. Hæc ubi dixit, paullulum commoratus, signa canere jubet, atque instructos ordines in locum æquum deducit; dein, remotis omnium equis, quo militibus exæquato periculo animus amplior esset, ipse pedes exercitum pro loco atque copiis instruit. Nam, uti planities erat inter sinistros montis et ab dextra rupes aspera, octo cohortis in fronte constituit; reliqua signa in subsidio arctius collocat. Ab his centuriones omnis lectos et evocatos, præterea ex gregariis militibus optumum quemque armatum, in primam aciem subducit. C. Mallium in dextra, Fæsulanum quemdam in sinistra parte curare jubet : ipse cum libertis et colonis propter aquilam adsistit, quam bello cimbrico C. Marius in exercitu habuisse dicebatur.

At ex altera parte C. Antonius, pedibus æger, quod prœlio adesse nequibat, M. Petreio legato exercitum permittit. Ille cohortis veteranas, quas tumulti caussa conscripserat, in fronte; post eas ceterum exercitum in subsidiis locat. Ipse, equo circumiens, unumquemque nominans adpellat, hortatur, rogat uti meminerint se contra latrones inermos, pro patria, pro liberis, pro aris atque focis suis, certare. Homo militaris, quod amplius annos triginta tribunus, aut præfectus, aut lega-

que de vous laisser prendre pour être égorgés comme de vils troupeaux, combattez en hommes, et ne laissez à l'ennemi qu'une victoire sanglante et douloureuse. »

LIX. Après ce discours, qui fut suivi de quelques momens de silence, Catilina fait sonner les trompettes, et conduit ses troupes en bon ordre sur un terrain uni. Alors il renvoie tous les chevaux, afin que l'égalité du péril augmente le courage du soldat : lui-même, à pied, range son armée selon la disposition du lieu et la qualité des troupes. Il occupait une petite plaine resserrée à gauche par des montagnes, à droite par une roche escarpée : il compose de huit cohortes son front de bataille ; le reste, dont il forme sa ligne de réserve, est rangé en files plus serrées. Il en tire tous les centurions d'élite, tous les réengagés, et parmi les simples soldats ce qu'il y avait de mieux armés, pour les placer au premier rang. A C. Mallius il donne le commandement de la droite, et celui de la gauche à un certain habitant de Fésules [168]. Quant à lui, avec les affranchis et les colons de Sylla, il se place auprès de l'aigle, qu'à la guerre cimbrique C. Marius avait eue, dit-on, dans son armée.

De l'autre côté, C. Antonius, empêché par la goutte [169] d'assister au combat, remet à M. Petreius [170], son lieutenant, le commandement de l'armée. Petreius range en première ligne les cohortes des vétérans, qu'il avait enrôlées au moment du *tumulte* [171]. Derrière eux il place le reste de l'armée en réserve : lui-même parcourt les rangs à cheval, appelant chaque soldat par son nom, l'exhortant, le priant de se souvenir que c'est contre des brigands mal armés qu'ils combattent pour la patrie, pour leurs enfans, pour leurs autels et leurs foyers. Cet officier, vieilli dans l'art militaire (car durant plus de

tus, aut prætor, cum magna gloria fuerat, plerosque ipsos factaque eorum fortia noverat; ea commemorando militum animos accendebat.

LX. Sed ubi, rebus omnibus exploratis, Petreius tuba signum dat, cohortis paullatim incedere jubet. Idem facit hostium exercitus. Postquam eo ventum est unde a ferentariis prœlium committi posset, maxumo clamore cum infestis signis concurrunt; pila obmittunt; gladiis res geritur. Veterani, pristinæ virtutis memores, cominus acriter instare; illi haud timidi resistunt. Maxuma vi certatur. Interea Catilina cum expeditis in prima acie versari, laborantibus subcurrere, integros pro sauciis arcessere, omnia providere, multum ipse pugnare, sæpe hostem ferire. Strenui militis, et boni imperatoris officia simul exsequebatur.

Petreius, ubi videt Catilinam, contra ac ratus erat, magna vi tendere, cohortem prætoriam in medios hostis inducit; eos perturbatos atque alios alibi resistentes interficit; deinde utrinque ex lateribus ceteros adgreditur. Mallius et Fæsulanus, in primis pugnantes, cadunt. Postquam fusas copias, seque cum paucis relictum videt Catilina, memor generis atque pristinæ dignitatis, in confertissumos hostes incurrit, ibique pugnans confoditur.

trente ans il avait, comme tribun, préfet, lieutenant ou préteur, servi dans l'armée avec beaucoup de gloire), connaissait presque tous les soldats et leurs belles actions : en les leur rappelant, il enflammait leur courage.

LX. Dès que, toutes ces dispositions prises, Petreius eut fait sonner la charge, il ordonne aux cohortes de s'avancer au petit pas. L'armée ennemie exécute le même mouvement. Quand on fut assez proche pour que les gens de trait pussent engager le combat, les deux armées, avec un grand cri, s'élancent l'une contre l'autre : on laisse là les javelots; c'est avec l'épée que l'action commence. Les vétérans, pleins du souvenir de leur ancienne valeur, serrent l'ennemi de près : ceux-ci soutiennent intrépidement le choc; on se bat avec acharnement. Cependant Catilina, avec des soldats armés à la légère, se tient au premier rang, soutient ceux qui plient, remplace les blessés par des troupes fraîches, pourvoit à tout, combat surtout lui-même, frappe souvent l'ennemi, et remplit à la fois l'office d'un valeureux soldat et d'un bon capitaine.

Petreius, voyant Catilina combattre avec plus de vigueur qu'il n'avait cru, se fait jour avec sa cohorte prétorienne à travers le centre des ennemis, tue et ceux qu'il met en désordre et ceux qui résistent sur un autre point; ensuite il attaque les deux ailes par le flanc. Mallius et l'officier fésulan sont tués à la tête de leurs corps. Lorsque Catilina voit ses troupes dispersées, et que seul il survit avec un petit nombre des siens, il se rappelle sa naissance et son ancienne dignité; il se précipite dans les rangs les plus épais de l'ennemi, et succombe en combattant.

LXI. Sed confecto prœlio, tum vero cerneres quanta audacia quantaque animi vis fuisset in exercitu Catilinæ: nam fere quem quisque pugnando locum ceperat, eum, amissa anima, corpore tegebat; pauci autem, quos medios cohors prætoria disjecerat, paullo divorsius, sed omnes tamen advorsis volneribus, conciderant. Catilina vero, longe a suis, inter hostium cadavera repertus est, paullulum etiam spirans, ferociamque animi, quam habuerat vivus, in voltu retinens.

Postremo ex omni copia neque in prœlio neque in fuga quisquam civis ingenuus captus est : ita cuncti suæ hostiumque vitæ juxta pepercerant. Neque tamen exercitus populi romani lætam aut incruentam victoriam adeptus; nam strenuissimus quisque aut occiderat in prœlio, aut graviter volneratus discesserat. Multi autem, qui de castris, visundi aut spoliandi gratia, processerant, volventes hostilia cadavera, amicum alii, pars hospitem, aut cognatum reperiebant. Fuere item qui inimicos suos cognoscerent. Ita varie per omnem exercitum lætitia, mœror, luctus atque gaudia, agitabantur.

FINIS CONJURATIONIS CATILINARIÆ.

LXI. Mais, le combat fini, c'est alors qu'on put apprécier toute l'intrépidité, toute la force d'âme qu'avait montrée l'armée de Catilina. En effet, presque partout, la place où chaque soldat avait combattu vivant, mort il la couvrait de son cadavre. Un petit nombre, dans les rangs desquels la cohorte prétorienne avait mis le désordre, étaient tombés à quelque distance, mais tous frappés d'honorables blessures. Catilina fut trouvé bien loin des siens[172], au milieu des cadavres des ennemis : il respirait encore; et ce courage féroce qui l'avait animé pendant sa vie, demeurait empreint sur son visage[173].

Enfin, de toute cette armée, ni dans le combat ni dans la fuite il n'y eut pas un seul homme libre fait prisonnier : tous avaient aussi peu ménagé leur vie que celle des ennemis. Et l'armée du peuple romain n'avait pas remporté une victoire sans larmes et peu sanglante; car tous les plus braves avaient péri dans le combat, ou s'étaient retirés grièvement blessés. Beaucoup, qui étaient sortis de leur camp pour visiter le champ de bataille ou pour dépouiller les morts, retrouvèrent, en retournant les cadavres, les uns un ami, les autres un hôte ou un parent. Il y en eut encore qui reconnurent des ennemis personnels. Ainsi des émotions diverses, la joie, la douleur, l'allégresse et le deuil agitaient toute l'armée.

FIN DE LA CONJURATION DE CATILINA.

NOTES

DE LA CONJURATION DE CATILINA.

1. *Tout homme.* Encore un de ces lieux communs de morale que nous avons relevés dans les notes de la *Guerre de Jugurtha* (note 1), et dont Quintilien a dit : *Crispus Sallustius in bello Jugurthino et Catilinario nihil ad historiam pertinentibus principiis orsus est.* (Lib. III, c. 8.) Le président de Brosses a donné à ces premières pages, jusqu'au portrait de Catilina, le titre de *préface*, et les a détachées du reste de l'ouvrage. De même a fait Kunhardt, dans son édition de la *Catilinaire* publiée à Lubeck en 1789. Ici *omnis homines* est une contraction de *omneis*, à l'imitation des Grecs. Il y en a des exemples dans Térence et même dans Virgile. *Voyez* une note de Rivius dans le *Salluste Variorum.*

2. *Obscurément* pour *silentio :* la traduction littérale *dans le silence* eût été infidèle en présentant un *non-sens;* car Salluste invite les hommes qui *veulent prévaloir sur les autres animaux*, non pas *à parler*, mais *à faire parler d'eux.* De Brosses et Dureau de Lamalle ont employé une paraphrase : *sans se faire connaître*, dit le premier; *sans laisser de traces*, dit le second; *dans l'oubli* (Mollevault), *dans l'obscurité et le silence* (Le Masson). Cette version a été adoptée par Beauzée, d'Otteville, Billecocq et Lebrun. Le mot *obscurément*, que j'ai préféré, me paraît répondre à la concision latine : j'ai balancé long-temps si je ne mettrais pas *inconnu et sans nom;* mais, autant que possible, un traducteur de Salluste doit éviter la paraphrase. C'est faute de s'être imposé cette loi que Dureau de Lamalle, malgré tout son talent, est demeuré fort au dessous de son modèle et de lui-même.

3. *Dans l'âme et dans le corps.* Salluste a pris le fond de ces idées dans le 1er chapitre de la *Politique* d'Aristote : « Tout animal est composé de corps est d'âme. Celle-ci commande, l'autre est

essentiellement obéissant. Telle est la loi qui régit les êtres vivans, lorsqu'ils ne sont pas viciés, et que leur organisation est dans la nature.... Je ne parle pas de ces êtres dégradés chez lesquels le corps commande à l'âme : ceux-là sont constitués contre le vœu de la nature. » (*Traduction de* CHAMPAGNE.)

4. *Le corps à obéir.* Salluste, au chapitre 1er de *Jugurtha*, présente la même idée : *Sed dux, atque imperator vitæ mortalium, animus est.* On peut voir dans la note qui précède, qu'elle est imitée d'Aristote. Sénèque (épît. CXIV) a dit : *Rex noster est animus.*

Lactance cite ce passage dans son traité *de Origine erroris*, et ce qu'il dit à ce propos est curieux : « Dans cette alliance du ciel et de la terre, dont l'homme est l'expression et l'image, la substance la plus sublime vient de Dieu : c'est l'âme qui possède l'empire sur le corps; la substance la plus grossière est le corps qui vient du démon : et c'est le corps qui, formé de terre, doit être soumis à l'âme, comme la terre au ciel. Il est comme un vase, dont l'esprit, qui vient du ciel, se sert comme d'une demeure temporaire. L'âme et le corps ont chacun leurs fonctions distinctes : de façon que ce qui vient du ciel et de Dieu commande, et que ce qui vient de la terre soit assujetti au démon. Cette vérité n'a pas échappé à Salluste, ce méchant homme. (Ici Lactance cite le passage depuis ces mots : *Sed omnis*, jusqu'à ceux-ci : *servitio magis utimur*, puis il ajoute :) A merveille, s'il eût aussi bien vécu qu'il a parlé. Il fut assujetti en esclave aux plus honteuses voluptés; et sa conduite dépravée donna le démenti à ses paroles. » (Liv. II, page 206 de l'édition de Leyde, 1660.)

5. *La plus longue mémoire.* Ces pensées se trouvent noblement imitées dans l'*Iphigénie* de Racine, où Achille s'exprime ainsi :

Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou *peu de jours suivis d'une longue mémoire;*
Mais puisqu'il faut enfin que j'arrive au tombeau,
Voudrais-je, de la terre inutile fardeau,
Trop avare d'un sang reçu d'une déesse,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse;
Et, toujours de la gloire évitant le sentier,
Ne laisser aucun nom, et mourir tout entier?

Ah! ne nous formons pas ces indignes obstacles;
L'honneur parle, il suffit; ce sont là nos oracles.
Les dieux sont de nos jours les maîtres souverains;
Mais, seigneur, notre gloire est dans nos propres mains.
Pourquoi nous tourmenter de leurs ordres suprêmes?
Ne songeons *qu'à nous rendre immortels comme eux-mêmes.*

Iphigénie, acte I, sc. 2.

6. *Qu'à la vertu.* Ici le mot *virtus*, selon la remarque de Kunhardt, a le sens général de l'ἀρετή des Grecs : pourquoi d'estimables traducteurs n'ont-ils pas osé le rendre par *vertu?* Beauzée dit *talens distingués*, ce qui est bien faible; Dureau, *perfections de l'esprit*, triste paraphrase; Lebrun, *dons de l'esprit;* Billecocq, *les vertus*, contre-sens. Avec Desmares, de Brosses, Le Masson, Mollevault, je n'ai pas hésité à employer le mot de *vertu*, qui dans notre langue n'a pas un sens beaucoup plus restreint que le *virtus* des Latins, en ce qu'il offre aussi le sens de *vis animi. Virtus*, dit Varron, *est ut viri vis.* (*De Lat. ling.*, c. IV.)

7. *Il faut réfléchir.* Imitation de Thucydide. Μόνοι γάρ ἔχουσι ἃ ἂν ἐπινοήσωσι, διὰ τὸ ταχεῖαν τὴν ἐπιχείρησιν ποιεῖσθαι ὧν ἂν γνῶσι (lib. I, c. 70); et de cet autre endroit : Καὶ αὐτοὶ ἤτοι κρίνομέν γε ἢ ἐνθυμούμεθα ὀρθῶς τὰ πράγματα, οὐ τοὺς λόγους τοῖς ἔργοις βλάβην ἡγούμενοι, ἀλλὰ μὴ προδιδαχθῆναι μᾶλλον λόγῳ πρότερον ἢ ἐπὶ ἃ δεῖ ἔργῳ ἐλθεῖν (lib. II, c. 40). On lit également dans Isocrate, *Discours à Démonique :* Βουλεύου μὲν βραδέως, ἐπιτέλει δὲ ταχέως τὰ δόξαντα : et dans Démosthène, première *Philippique :* Δεῖ βουλεύεσται ἐφ' ἡσυχίας, ποιεῖν δὲ τὰ δόξαντα μετὰ σπουδῆς. La même pensée se trouve reproduite dans le discours *sur la paix*, de Démosthène, et dans deux autres passages d'Aristote et de Diogène Laërce.

Il n'est pas, pour ainsi dire, un mot de ce 1er chapitre de la *Catilinaire* qui n'ait été cité comme exemple par les grammairiens et les scoliastes. *Voyez* Nonius Marcellus *de Varia verbor. signif.;* Donat et Eugraphius *sur Térence.*

8. *Dans l'origine des sociétés, les rois.* C'est encore d'Aristote que Salluste a pris cette idée que les rois ont été le premier pouvoir établi sur la terre. « Cicéron dit également dans le traité *des Lois* (liv. III, ch. 2) : *Omnes antiquæ gentes regibus quondam*

paruerunt. Justin s'exprime de même en commençant son Histoire : *Principio rerum, gentium nationumque imperium penes reges erat.* Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, où il reproduit presque tout le préambule de Salluste, cite ce passage depuis ces mots : *Igitur initio reges*, jusqu'à ceux-ci : *satis placebant;* d'abord au chapitre 10, puis au chapitre 14 du livre III. Il cite dans ce même chapitre 14 le passage suivant, depuis *Postea vero*, jusqu'à *instituerat dicere.*

9. *Au plus capable.* Heureuse expression indiquée dans le commentaire de M. Burnouf.

10. *Sont vouées à l'oubli.* Sénèque, dans son traité *de la Brièveté de la vie*, a emprunté à Salluste plusieurs pensées. *Voyez* la traduction que nous avons faite de ce traité au tome III du Sénèque de la présente Collection.

11. *Le mérite de bien dire.* Plusieurs traducteurs ont fait rapporter ce *bene dicere* à *reipublicæ*, et ont dit : « S'il est beau de bien servir sa patrie, il n'est pas indifférent non plus d'en bien parler. » Ces antithèses complètes et symétriques jusqu'au bout sont peu dans le genre de Salluste. Il n'avait pas tant d'esprit que les traducteurs qui ont voulu l'habiller à la moderne.

12. *Le récit.* La plupart des traducteurs ont mis *le style*, ils ont rapetissé ou plutôt ils n'ont pas compris la pensée de Salluste qui ne s'occupe pas ici de la forme du style, mais du fond même du récit; et ce qu'il dit ensuite le prouve.

13. *Et mensonge.* Encore une imitation de Thucydide : Χαλεπὸν τὸ μετρίως εἰπεῖν· ὅ τε γὰρ ξυνειδὼς καὶ εὔνους ἀκροατὴς τάχ' ἄν τι ἐνδεεστέρως πρὸς ἃ βούλεταί τε καὶ ἐπίσταται νομίσειε δηλοῦσθαι· ὅ τε ἄπειρός ἐστι πλειονάζεσθαι διὰ φθόνον, εἴ τοι ὑπὲρ τὴν ἑαυτοῖς φύσιν ἀκούοι. Μέχρι γὰρ τοῦ δὲ ἀνεκτοὶ οἱ ἔπαινοί εἰσι περιείναι δρᾶσαί τι ὧν ἤκουσε· τῷ δ' ὑπερβάλλον· τι αὐτῶν φθονοῦντες ἤδη καὶ ἀπιστοῦσιν. (Lib. II, c. 35.)

Ce passage de Salluste a été cité par Grégoire de Tours, le père de notre histoire nationale. Après avoir, au commencement de son septième livre, fait un éloge touchant des vertus du saint évêque d'Albi, Sauve, son ami, il ajoute : « En écrivant ceci, je crains que quelque lecteur ne le trouve incroyable, selon ce qu'a écrit

Salluste dans son histoire : » puis il rapporte le passage depuis les mots *Ubi de magna virtute*, jusqu'à ceux-ci : *pro falsis ducit.*

14. *A l'étude.* Ici *studio* ne signifie pas *par goût* comme l'ont entendu les traducteurs, mais *étude :* ce qui le prouve, ce sont ces mots *a quo incepto studio*, qui sont dans le chapitre suivant. Ce rapprochement ne peut laisser aucun doute sur le sens que j'ai adopté : de même que plus bas on ne saurait interpréter raisonnablement *servilibus officiis*, sans se reporter à l'expression *corporis servitio utimur* du chapltre 1er. *Voyez* la note 16.

15. *A la haine.* Salluste, ainsi que nous l'avons dit dans sa vie, écrivait cette histoire peu de temps après son expulsion du sénat. On voit qu'il cherche à pallier les motifs de sa disgrâce, comme s'il eût été mal-à-propos confondu par la calomnie avec d'autres personnes plus justement décriées. « Cependant, » ainsi que l'observe de Brosses, « il ne se mit pas en peine de lui imposer silence dans la suite par une conduite plus régulière. »

16. *Qui ressortent du servage corporel.* Pour comprendre ce passage, ce que n'ont pas fait les nombreux traducteurs qui ont mis ici *occupations serviles*, il faut se reporter à ce que Salluste a dit en commençant : *Corporis servitio magis utimur.* Ils n'entendaient pas mieux ce passage, Symmaque qui en a fait un sujet d'accusation contre notre historien, et l'abbé Thyvon qui a écrit une très-longue dissertation pour le justifier. Lisez l'interprétation donnée par M. Burnouf. *Voyez* la note 14 ci-dessus.

17. *Lucius Catilina.* Lucius Sergius, surnommé *Catilina*, c'est-à-dire le *pillard* (*voyez* Festus, au mot *Catillatio*), était de l'illustre maison patricienne *Sergia*, qui faisait remonter son origine à Sergeste, l'un des compagnons d'Énée. Le président de Brosses a donné la généalogie de cette maison. Nous n'en extrairons que l'article qui concerne le héros de cette histoire, en y faisant quelques changemens. « L. Sergius Catilina (pillard), fils de Quintus, petit-fils de Marcus, *naquit vers l'an de Rome* 646, questeur en 675 ou 677, lieutenant de l'armée de C. Scribonius Curion, proconsul en Macédoine en 680, préteur en 686, gouverneur d'Afrique en 687; brigue le consulat, est, par arrêt du sénat, obligé de se

désister de sa candidature, conspire une première fois contre Rome en 688; éprouve un second refus dans la demande du consulat, conspire une seconde fois en 690; éprouve un troisième refus, l'an 691, forme alors une troisième conspiration. Le motif du premier refus qu'avait éprouvé Catilina, provenait de ses concussions en Afrique. Son accusateur fut le jeune Clodius, qu'ont dans la suite immortalisé ses crimes et son inimitié contre Cicéron. Catilina fut marié deux fois. On ignore le nom de sa première femme, dont il eut un fils qu'il empoisonna, dit-on, de concert avec sa seconde femme, Aurelia Orestilla, fille de Cn. Aurelius Orestes, qui fut préteur l'an de Rome 679. Catilina eut une sœur, Sergia, qui fut mariée à Q. Cécilius, chevalier romain, avec laquelle il eut un commerce incestueux.

18. *Esprit audacieux, rusé.* « A dire vrai, observe Saint-Évremont, les anciens avaient un grand avantage sur nous à connaître les génies par ces différentes épreuves où l'on était obligé de passer dans l'administration de la république; mais ils n'ont pas eu moins de soin pour les bien dépeindre; et qui examinera leurs éloges avec un peu de curiosité et d'intelligence, y découvrira une étude particulière et un art infiniment recherché. En effet, vous leur voyez rassembler des qualités comme opposées qu'on n'imaginerait pas se rencontrer dans une même personne : *animus audax, subdolus;* vous leur voyez trouver de la diversité dans certaines qualités qui paraissent tout-à-fait les mêmes, et qu'on ne saurait démêler sans une grande délicatesse de discernement : *subdolus, varius, cujuslibet rei simulator ac dissimulator.*

« Il y a une autre diversité dans les éloges des anciens, plus délicate, et qui nous est encore moins connue : c'est une certaine différence dont chaque vice et chaque vertu est marquée par l'impression particulière qu'elle prend dans les esprits où elle se trouve. Par exemple..., l'audace de Catilina n'est pas la même que celle d'Antoine.

« Salluste nous dépeint Catilina comme un homme de méchant naturel, et la méchanceté de ce naturel est aussitôt exprimée : *sed ingenio maloque pravoque.* L'espèce de son ambition est distinguée par le dérèglement des mœurs, et le dérèglement est marqué, à l'égard du caractère de son esprit, par des imaginations trop

vastes et trop élevées : *vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta, semper cupiebat.* Il avait l'esprit assez méchant pour entreprendre toutes choses contre les lois, et trop vaste pour se fixer à des desseins proportionnés aux moyens de les faire réussir. »

19. *Son esprit exalté.* Saint-Évremont, qui a traduit cette expression *vastus animus* par *son esprit vaste*, fait une dissertation très-ingénieuse sur la signification du mot *vastus.* « Il me prend envie de nier, dit-il, que *vaste* puisse jamais être une louange, et que rien soit capable de rectifier cette qualité. Le grand est une perfection dans les esprits; le vaste est toujours un vice. L'étendue juste et réglée fait le grand; la grandeur démesurée fait le vaste. *Vastitas*, grandeur excessive. Le vaste et l'affreux ont bien du rapport.... *Vastus quasi vastatus.* » Après avoir prouvé qu'appliquée aux solitudes, aux forêts, aux campagnes, aux rivières, aux animaux, aux hommes, *vastos cyclopas, vasta se mole moventem Polyphemum*, l'épithète de *vastus* n'est jamais prise en bonne part, Saint-Évremont examine particulièrement ce que c'est qu'un esprit vaste. « Vaste, dit-il, se peut appliquer à une imagination qui s'égare, qui se perd, qui se forme des visions et des chimères. Je n'ignore pas qu'on a prétendu louer Aristote en lui attribuant un génie vaste.... On a dit qu'Alexandre, que Pyrrhus, que Catilina, que César, que Charles-Quint, que le cardinal de Richelieu, ont eu un esprit vaste; mais si on prend la peine d'examiner tout ce qu'ils ont fait, on trouvera que les beaux ouvrages, que les belles actions doivent s'attribuer aux autres qualités de leur esprit, et que les erreurs et les fautes doivent être imputées à ce qu'ils ont eu de vaste. »

Après avoir prouvé sa thèse à l'égard d'Aristote, d'Alexandre, de Pyrrhus, Saint-Évremont arrive à Catilina. « Il aspira, dit-il, aux emplois que Pompée sut obtenir; et si rien n'était trop grand pour le crédit de Pompée, rien n'était trop élevé pour l'ambition de Catilina. L'impossible ne lui paraissait qu'extraordinaire, l'extraordinaire lui semblait commun et facile. *Vastus animus immoderata, incredibilia, nimis alta, cupiebat.* Et par là vous voyez le rapport qu'il y a d'un esprit vaste aux choses démesurées. Les gens de bien condamnent son crime, les politiques blâment son

entreprise comme mal conçue; car tous ceux qui ont voulu opprimer la république, excepté lui, ont eu pour eux la faveur du peuple ou l'appui des légions. Catilina n'avait ni l'un ni l'autre de ces secours : son industrie et son courage lui tinrent lieu de toutes choses dans une affaire si grande et si difficile, etc. »

20. *Depuis la dictature de L. Sylla.* Catilina fut un des satellites les plus cruels de Sylla, qui le mit à la tête d'un certain nombre de soldats gaulois chargés d'égorger Nannius Titinius, L. Tanasius et divers autres chevaliers romains (Q. Cicéron, *de Petitione consulatus*, c. II). « Mais ce fut au milieu d'eux, dit Q. Cicéron (*ibid.*), qu'il assassina de ses propres mains le mari de sa sœur, Q. Cécilius, etc. » (*Voyez* la note précédente.) Rien n'égale les cruautés qu'il exerça sur le préteur M. Marius Gratidianus, oncle de Cicéron par sa sœur, et de la famille de Marius. Catilina le tira de sa main d'une étable où il s'était caché, le chassa devant lui à coups de bâton par toute la ville jusqu'au-delà du Tibre, et l'immola aux mânes de Lutatius, devant le tombeau de cette famille. Là, il lui fit successivement briser les jambes, arracher les yeux, couper les oreilles, la langue et les mains. *Voyez* sur ce fait les auteurs indiqués dans la note 34 des *Fragmens*, tome I, page 387 de notre *Salluste;* et les ch. II et III du discours *de Petitione consulatus*.

21. *Le luxe et l'avarice.* Il faut comparer ce morceau avec le portrait de Catilina tracé par Cicéron dans le discours *pro Cœlio* (c. V). On y remarquera les mêmes contrastes que dans le tableau dessiné par Salluste. En effet, selon Plutarque, « il était à la fois hardi et hasardeux à entreprendre de grandes choses, cauteleux et malicieux de nature. » Dans les fragmens du discours *in Toga candida*, Cicéron revient encore sur le caractère de Catilina; et dans le discours plusieurs fois cité en la note précédente, Q. Cicéron s'exprime ainsi sur Catilina : « De quel éclat, grands dieux! brille votre autre rival? Aussi noble que le premier, a-t-il plus de vertu? non, mais plus d'audace. Antoine craint jusqu'à son ombre : Catilina ne craint pas même les lois. » (Ch. II.) Pour compléter les documens sur le caractère de Catilina, on peut voir ce que nous avons dit dans nos *Observations sur la Conjuration*.

22. *Le sujet même.* Tacite a imité Salluste : *Res poscere videtur, quia iterum in mentionem incidimus viri sæpius memorandi, ut vitam studiumque ejus paucis repetam.* (*Hist.* lib. IV.)

23. *Puis par quel changement insensible.* Le commentaire de M. Burnouf, qui m'a fourni l'expression de *principes* pour rendre *instituta*, offre des observations précieuses sur la construction de cette phrase, dans laquelle le verbe *disserere* a pour sujet à la fois et l'accusatif *instituta* et ces liaisons pronominales *quomodo*, puis *quantamque*. M. Burnouf cite un exemple analogue dans notre langue :

> Vous-même de vos soins craignez *la récompense*,
> *Et que*, dans votre sein ce serpent élevé,
> Ne vous punisse un jour de l'avoir élevé.

Des critiques ont blâmé cette nouvelle digression de Salluste; mais c'est à tort, car elle rentre parfaitement dans le sujet. Scaliger et M. Burnouf l'ont pleinement justifiée.

24. *Des Troyens fugitifs.* Tradition fort contestée (*voir* à ce sujet la note 8 du président de Brosses sur l'*Histoire de la Conjuration*, et, dans l'*Histoire romaine* de Niebuhr, l'article intitulé *Énée et les Troyens dans le Latium*). — Au surplus, par ces mots *sicut ego accepi*, Salluste semble exprimer lui-même du doute à cet égard. En général, ceux qui lisent les historiens romains ne font pas une attention assez sérieuse à ces formes dubitatives, qui indiquent chez ceux-ci peu de foi à leurs antiquités nationales. Ce passage, depuis ces mots : *Urbem Romam*, jusqu'à ceux-ci : *incertis vagabantur*, est cité par saint Augustin, *de Civitate Dei*, lib. III, c. 3.

25. *En recevant des services.* Οὐ γὰρ πάσχοντες εὖ, ἀλλὰ δρῶντες, κτώμεθα τοὺς φίλους. (THUCYD., lib. II, c. 40.) La même pensée se trouve dans la *Guerre de Jugurtha : Beneficia dare, invitus accipere.*

26. *Un pouvoir annuel et deux chefs.* Encore un passage rapporté par saint Augustin (*de Civitate Dei*, lib. V, c. 12). Puis il ajoute : *Consules appellati sunt a consulendo.* Voltaire, dit le

P. d'Otteville, avait vraisemblablement en vue cet endroit, lorsque, dans *Rome sauvée*, il fait dire à Cicéron par Catilina :

> Vous abusez beaucoup, magistrat d'une année,
> De votre autorité passagère et bornée.

27. *Que les gens de bien.* Ce trait, d'une éternelle vérité, s'applique aux tyrans comme aux rois faibles. Fénelon l'a développé d'une manière admirable dans *Télémaque :* « C'est un crime encore plus grand à Tyr, fait-il dire à Narbal, d'avoir de la vertu : car Pygmalion suppose que les bons ne peuvent souffrir ses injustices et ses infamies. La vertu le condamne, il s'aigrit et s'irrite contre elle. » Et ailleurs : « Le défaut des princes trop faciles et inappliqués, est de se livrer avec une aveugle confiance à des favoris artificieux et corrompus. Le défaut de celui-ci était, au contraire, de se défier des plus honnêtes gens.... Les bons lui paraissaient pires que les méchans, parce qu'il les croyait aussi méchans et plus trompeurs. » (Liv. III, *passim.*)

28. *La passion de la gloire.* Passage cité par saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, liv. II, ch. 18; liv. V, ch. 12.

29. *Point de fatigue extraordinaire.* Il y a dans le texte *labos.* Servius nous apprend que Salluste n'écrivait jamais *labor* (in *Æneidos* lib. I, v. 253).

30. *La fortune exerce sur toutes choses son influence.* Lactance cite ce passage dans son traité *de Falsa sapientia*, pour établir l'inconséquence des idées des anciens sur la Divinité : car, dit-il, si la fortune gouverne toutes choses, *quid ergo ceteris diis loci superest?* (Lib. III, pag. 340.)

31. *A produit de grands écrivains.* Le roi Louis XII parlait à peu près de même des Français.... Il s'accorde avec Salluste en ce qui regarde les Grecs, et pense différemment à l'égard des Romains. Tous deux ont raisonné juste relativement au temps où ils vivaient, lors duquel leurs nations n'avaient pas encore eu d'historiens comparables à ceux des Grecs. Ce prince avait coutume de dire « que les faits des Grecs étaient peu de chose par eux-mêmes, mais qu'ils les avaient rendus grands et glorieux par la

sublimité de leur éloquence; que les Français avaient fait quantité de belles actions, mais qu'ils n'avaient pas su les écrire : que les Romains, parmi tous les peuples, étaient ceux qui avaient en même temps accompli beaucoup d'exploits glorieux, et su les écrire et les raconter dignement. » (De Brosses.)

32. *Que sur le penchant naturel.* Encore une pensée de Salluste citée par saint Augustin (*de Civitate Dei*, lib. I, c. 17 et 18). C'est ainsi que Tacite dit des Germains : *Plus ibi mores valent quam alibi bonæ leges* (c. XIX); et Justin, des Scythes : *Justitia gentis ingeniis culta, non legibus* (lib. II, c. 2), et Virgile, des Latins :

> Neve ignorate Latinos,
> Saturni gentem, haud vinclo, nec legibus æquam,
> Sponte sua, veterisque dei se more tenentem.
>
> *Æneidos* lib. VII, v. 202.

On voit qu'ici la poésie et l'histoire sont d'accord pour attribuer à des peuples au berceau des vertus supposées. Il ne faut que lire les commencemens de l'*Histoire romaine*, dans Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, pour s'assurer combien est flatté ce portrait tracé par Salluste. Sur ces mots, *concordia maxima*, d'Otteville a dit, avec vérité : « Trouverait-on, dans les siècles qui précédèrent la destruction de Carthage, deux années où les Romains aient été parfaitement unis? » — M. Burnouf, après avoir remarqué que cette tournure, *non* legibus *magis quam* natura, est tout-à-fait *thucydidéenne*, cite encore un passage de ce même historien qui a un rapport éloigné avec la pensée exprimée ici par Salluste : Εἰ.... μὴ μετὰ νόμων τοπλεῖον ἢ τρόπων ἀνδρείας ἐθέλοιμεν κινδυνεύειν.

33. *Contre l'ordre du général.* On connaît l'inflexible mais politique rigueur avec laquelle le dictateur A. Postumius et le consul Manlius Torquatus condamnèrent leurs enfans à la mort.

34. *Ils aimaient mieux pardonner que punir.* Saint Augustin, dans son Épître adressée à Marcellina, s'exprime ainsi : *Dignum esset exsurgere civitatem quæ tot gentibus imperitaret : quod accepta injuria, ignoscere quam persequi malebant.* Cicéron (*Tuscul.* V) : *Accipere quam facere præstat injuriam.*

35. *Des nations farouches.* — *Natio* exprime un sens bien plus restreint que celui de *gens*. *Gens* signifie une grande nation : *natio* une peuplade. *Natio sub gente comprehenditur*, dit Gessner, dans son *Trésor de la langue latine*. La justesse de cette observation se confirme encore par ce passage de Salluste, où l'on voit que *populi ingentes* est mis en opposition avec *nationes feræ*. Ovide a dit dans le IIe livre de ses *Métamorphoses :*

> Cumque suis totas *populis* incendia *gentes*
> In cinerem vertunt....

36. *Carthage, rivale de l'empire romain.* Comparez cet aperçu moral de l'*Histoire romaine* avec les *Fragmens* VI, VII, VIII, IX et X de la *Grande histoire* de Salluste; et vous trouverez que cet historien se répète, tant il avait la manie des lieux communs d'une morale fausse par son exagération et des tableaux de fantaisie. *Morum delineatio ex lubidine magis quam ex vero facta*, dit le commentateur Kunhardt.

37. *Qu'embarras et misère.* — *Voyez* le début du ch. XLI de *Jugurtha* et la note 59 qui y correspond.

38. *Pour en exprimer une autre par leur langage.*

> Ἐχθρὸς γάρ μοι κεῖνος ὁμῶς Αἰδαο πύλῃσιν
> Ὅς χ'ἕτερον μὲν κεύθει ἐνὶ φρεσὶν, ἄλλο δὲ βάζει.
> HOMERI *Iliados* lib. IX, v. 313.

Διατέγλοττες προΐετο, ὅσα μὴ ἐφέρεν ἐπὶ γνώμης. (HERODIANUS, *in Sever.*, lib. II, c. 35.)

39. *Fait sa passion des richesses.* Caton, cité par Aulu-Gelle, avait dit : *Avaritiam omnia vitia habere putabant* (*voyez* AULU-GELLE, liv. III, ch. I). Les mêmes idées que Salluste expose ici et dans le chapitre suivant se trouvent présentées en d'autres termes dans sa première lettre à César, *passim*.

40. *Après que L. Sylla, dont les armes avaient reconquis la république*, sur Marius, Cinna et Carbon. On lit dans l'*Epitome* de Tite-Live, livre LXXXIII : *Recuperata republica, pulcherrimam*

victoriam crudelitate, quanta in nullo hominum unquam fuit, inquinavit. — *Voyez* aussi VALÈRE-MAXIME, liv. IX, ch. XI, n° 2; PLUTARQUE, *Vie de Sylla;* SALLUSTE, dans sa deuxième lettre à César, ch. IV, *an illa* jusqu'à *atque crudelia erant;* LUCAIN, *Pharsale*, liv. II, *passim.*

41. *En Asie.*— *In Asia,* version adoptée par M. Burnouf, contre l'avis de Cortius : *Nam hic dicere non vult Sallustius Sullam in Asiam* duxisse *exercitum, sed in Asia solitum fuisse* ducere *seu regere, quod indicat verbum frequentandi* ductaverat.

42. *De faire l'amour et de boire.* — *Amare, potare. Ament, potent,* dit Marius dans le discours que Salluste lui prête (*Jugurtha*, ch. LXXXV, page 188 et note 192).

43. *Aux particuliers et au public.* Ces expressions, *et privatim et publice*, se trouvent au commencement de la dernière *Verrine : Quin Verres sacra profanaque omnia et* privatim et publice *spoliavit.* Si le P. d'Otteville avait fait ce rapprochement, il n'eût pas, sur la foi du journal de Trévoux, commis dans sa seconde édition un énorme contre-sens, qu'il avait évité dans la première, et qui consiste à dire les *enlever pour les particuliers ou pour l'état.*

44. *La pauvreté devint un opprobre.* Contra Thucyd., lib. II, c. 40 : Τὸ πένεσθαι οὐχ ὁμολογεῖν τινι αἰσχρόν.

45. *De la pudicité.* — *Pudorem, pudicitiam. Pudor, pudeur,* crainte des choses honteuses, *pudeur, honneur, chasteté. Pudicitia,* éloignement pour la débauche. Salluste emploie encore une fois ces expressions simultanément dans sa première lettre à César (ch. VI) : *Ubi divitiæ claræ habentur, ibi omnia bona vilia sunt, fides, probitas, pudor, pudicitia.* C'est ce que n'a pas vu d'Otteville en substituant *amicitiam* à *pudicitiam ;* non plus que Beauzée et Lebrun qui mettent ici trois mots : *pudorem, amicitiam, pudicitiam.*

46. *Couvertes de constructions.*

> Contracta pisces æquora sentiunt
> *Jactis in altum molibus....*
>
> HORATIUS, *Carminum* lib. III, ode I.

On a cru que Salluste faisait ici allusion au faste de Lucullus (*voyez* VELLEIUS PATERCULUS, liv. II).

47. *Toutes les terres et toutes les mers.*

> Et quæsitorum terra pelagoque ciborum
> Ambitiosa fames, et lautæ gloria mensæ!
>
> LUCANUS, *Pharsaliæ* lib. IV, v. 375.

48. *L'infamie, la misère ou le remords.* — *Quis tota Italia*, dit Cicéron, *veneficus, quis gladiator, quis latro, quis sicarius, quis parricida, quis testamentorum subjector, quis circumscriptor, quis ganeo, quis nepos, quis adulter; quæ mulier infamis, quis corruptor juventutis, quis corruptus inveniri potest, quis se cum Catilina non familiarissime vixisse fateatur?* (*Catil.* II, c. 4; *voyez* aussi le discours *de Petitione consulatus*, c. II.)

49. *L'intimité.* « Il avoit, dit Plutarque, corrompu une partie de la jeunesse. Car il leur subministroit à chacun les plaisirs auxquels la jeunesse est encline, comme banquets, amours de folles femmes, et leur fournissoit argent largement pour soutenir toute cette dépense. » (*Vie de Cicéron.*)

50. *Une vierge de noble famille.* Quelle était cette jeune fille? on l'ignore. Selon Lucceius, qui avait écrit contre Catilina un ouvrage qui n'existe plus, Catilina eut sa première intrigue criminelle avec la femme d'Aurelius Orestes, qui fut depuis sa belle-mère, et prétend que cette même Orestilla, qu'il épousa dans la suite, était née de ce commerce. « La même intrigue, dit Cicéron, (*Fragm. orat. in Toga candida*), lui a produit une fille et une épouse. »

51. *Une vestale.* Cette aventure arriva l'an de Rome 681. La vestale se nommait *Fabia Terentia* : elle était sœur de Terentia, femme de Cicéron (ASCONIUS, *in Toga candida*). Au surplus, si Catilina fut trouvé dans l'appartement de cette vestale, les suites de ce rendez-vous ne furent pas assez constatées; et, malgré la véhémence des accusations de P. Clodius, Pison, qui prononça pour elle un plaidoyer admirable, selon Cicéron (*Brutus*, ch. LXVIII), la fit acquitter.

Suivant le président de Brosses, la vierge de noble famille et la vestale, séduites par Catilina, étaient une seule et même personne : *Il débaucha*, dit-il, *une fille de qualité, prêtresse de Vesta.* Tous les autres traducteurs les ont distinguées, et la répétition du mot *cum* rend leur interprétation incontestable.

52. *A cet horrible hymen.* Valère-Maxime raconte ce fait, liv. IX, ch. I, n° 9, et Cicéron y fait allusion dans sa 1re *Catilinaire*, ch. VI; mais, selon lui, ce n'était pas le premier crime qu'eût inspiré à Catilina son amour adultère pour Aur. Orestilla. Avant son fils, il avait fait périr sa première épouse (*voyez* ci-dessus, note 18).

53. *Cn. Pompée.* Pompée était alors en Orient, occupé d'abattre les derniers restes de la puissance de Mithridate. « Le luxe et la débauche, puis la ruine totale de son patrimoine, qui en fut la suite; enfin l'occasion favorable qui lui offrait l'éloignement des armées romaines occupées aux extrémités de la guerre, poussèrent Catilina à former le détestable dessein d'opprimer sa patrie. » (FLORUS, liv. IV, ch. I.) — « Pompée, dit Bossuet, achevait de soumettre ce vaillant roi (Mithridate), l'Arménie où il s'était réfugié, l'Ibérie et l'Albanie qui le soutenaient, la Syrie déchirée par ses factions, la Judée, où la division des asmonéens ne laissa à Hyrcan II, fils d'Alexandre Jannée, qu'une ombre de puissance, et enfin tout l'Orient; mais il n'eût pas su où triompher de tant d'ennemis sans le consul Cicéron, qui sauvait la ville des feux que lui préparait Catilina suivi de la plus illustre noblesse de Rome. » (*Discours sur l'histoire universelle*, IXe époque.)

54. *De briguer le consulat.* Catilina était incertain s'il pourrait briguer le consulat. Il était encore sous le poids de l'accusation de concussion intentée contre lui par les peuples de son gouvernement d'Afrique. Il ne pouvait, dans cet état d'accusation (*reatus*), remplir la formalité imposée aux candidats, qui consistait à déclarer sa prétention dans l'assemblée du peuple, vingt-sept jours avant l'élection. Catilina fut absous, mais trop tard.

55. *Vers les kalendes de juin.* Vers le 1er juin, an de R. 690, av. J.-C. 64.

56. *Sous le consulat de L. César et de C. Figulus.* L. Julius César était fils de L. César, qui avait été consul l'an 663 : il était cousin issu de germain de Jules César le dictateur. Il fut un des meilleurs citoyens de son temps. C. Marcius Figulus appartenait à la famille plébéienne Marcia.

57. *P. Lentulus Sura.* P. Cornelius Lentulus Sura avait été consul l'an de R. 683, avec Cn. Aufidius Orestes; mais les désordres de sa conduite publique et privée le firent chasser du sénat par les censeurs Gellius et Lentulus, l'an de R. 686. Pour y rentrer, Lentulus brigua la préture, et obtint celle de Rome l'année même du consulat de Cicéron. On peut consulter sur ce personnage la 3e *Catilinaire* de Cicéron. Questeur quelque temps avant la dictature de Sylla, Lentulus avait dissipé les deniers publics; puis, quand Sylla voulut lui faire rendre compte, il s'en moqua et dit qu'il était hors d'état de les rendre, mais qu'il tiendrait le gras de sa jambe (*sura*) pour y être frappé, faisant allusion à la punition que s'infligeaient entre eux les enfans qui n'avaient pas de quoi payer au jeu. — *P. Autronius Pétus* avait été condisciple de Cicéron, et son collègue dans la préture. L'an 687, il brigua le consulat avec P. Sylla, neveu du dictateur, pour l'année 689; et tous deux eurent si ouvertement recours à des menées coupables, que le consul C. Calpurnius Pison fut obligé de porter contre les nouvelles brigues une loi très-sévère. Autronius et Sylla n'en continuèrent pas moins leurs manœuvres avec succès; ils furent, l'an 688, désignés consuls pour l'année suivante, au préjudice de L. Manlius Torquatus et de L. Aurelius Cotta. Ceux-ci accusèrent leurs heureux rivaux d'avoir acheté les voix, et invoquèrent contre eux la nouvelle loi Calpurnia. Leur élection fut déclarée nulle, ce qui était jusqu'alors sans exemple (*voyez* CICÉRON, *pro P. Sylla* et *pro Cornelio*, *passim*). — *L. Cassius Longinus* avait été, l'an 690, un des compétiteurs de Cicéron et de Catilina dans la demande du consulat. Son embonpoint, sur lequel Cicéron le raille dans la 3e *Catilinaire* (ch. VII), ne l'empêcha pas de se sauver au plus vite après la découverte de la conspiration. On disait de lui qu'il était plus stupide que méchant. Cependant il souscrivit toujours aux avis les plus cruels : ce fut même lui qui se chargea de mettre le feu dans Rome

(*voyez* Asconius, *in Toga candida*, et ci-dessous notre auteur). — *C. Cethegus*. Il a déjà été parlé de ce personnage dans notre tome 1er, pages 361 et 395. Il avait été dans toutes les factions, ayant d'abord servi Marius, puis Sylla; ensuite il avait été complice de Lepidus (*voyez* Cicéron, 3e *Catilinaire*, *passim*). — *P. et Ser. Sylla*, neveux du dictateur. Il ne paraît pas prouvé que Publius ait fait partie de la conjuration, du moins si l'on en croit Cicéron (*pro Sulla*, *passim*). — *L. Vargunteius*. Salluste parle de lui ci-après (ch. xxxviii). Cicéron (*pro Sulla*, c. xi) dit qu'il avait subi une accusation pour fait de brigue, et avait eu pour défenseur Hortensius. — *Q. Annius*. Ce sénateur avait été de la faction de Marius. Ce fut lui qui tua de sa main l'orateur Marc Antoine (Plutarque, *Vie de Marius*; Valère-Maxime, liv. viii, ch. 9, n° 2, et liv. ix, ch. 2, n° 2). — *M. Porcius Leca*, de la famille des Catons. C'est le même dont le nom est écrit *Lecca* dans la 1re *Catilinaire*, ch. iv (*voyez* le tome xi du *Cicéron* de la Collection). — *L. Bestia*. L. Calpurnius Pison Bestia, petit-fils du Pison qui avait été consul l'an 643, et qui avait commandé dans la guerre de Numidie, fut nommé tribun du peuple l'année même du consulat de Cicéron. — *Q. Curius*. Salluste parlera souvent de ce personnage (ch. xxiii, xxvi, xxxviii, etc.), qui déshonorait un sang illustre, sans racheter ses vices par aucun mérite.

58. *M. Fulvius Nobilior*, d'une des familles les plus illustres de la république. Il ne faut pas le confondre avec un autre conjuré, A. Fulvius, sénateur, dont Salluste parle ci-après, ch. xxxix. — *L. Statilius* descendait de Statilius qui commandait la cavalerie lucanienne à la bataille de Cannes. Cicéron en parle dans la 3e *Catilinaire* (ch. iii). — *P. Gabinius Capiton*. Cicéron lui donne le surnom de *Cimber* dans la même *Catilinaire* (*ibid.*); il était parent d'A. Gabinius sous le consulat duquel Cicéron fut exilé, l'an de R. 696. — *C. Cornelius* était de la maison plébéienne de ce nom. Il laissa un fils qui, quelques années après, fut l'un des accusateurs de P. Sylla, à l'occasion de cette même conjuration. A ce catalogue des conjurés, Cicéron joint Q. Magius Chilo, Tongillus, Publicius, Cincius Munatius et Furius. Salluste nomme encore ailleurs Septimius, Julius Céparius, Umbrenus, Sittius,

Pison, Fulvius, Vultureius, Tarquitius, Manlius, ou plutôt Mallius, Flaminius.

59. *M. Licinius Crassus.* Il avait été consul l'an 684. Il paraît prouvé qu'il était avec César de la première conjuration. Il devait, après le meurtre des sénateurs désignés aux poignards des conjurés, être élevé à la dictature et nommer César général de la cavalerie. On soupçonna encore d'être de la conjuration, Paulus, frère de Lepidus, depuis triumvir, et le consul C. Antonius, collègue de Cicéron.

60. *Sous le consulat de L. Tullus et de M'. Lepidus*, l'an 688. L. Volcatius Tullus avait été tribun du peuple l'an 678. Cicéron en parle avec estime (*pro Plancio*, c. XXI). Manius Émilius Lepidus, étant questeur l'an 676, fit rebâtir en marbre l'ancien pont du Tibre, qui porte encore aujourd'hui le nom de pont Émilien. C'est à tort que les éditions de Salluste portent *M.* (Marcus) au lieu de *M'.* (Manius) Lepidus.

61. *P. Autronius et P. Sylla.* — *Voyez* ci-dessus, note 58. On peut consulter de plus le sommaire et les notes de l'oraison *pro Sylla*, dans notre édition de Cicéron (tome XII).

62. *Dans le délai fixé par la loi.* — *Voyez* ci-dessus, note 55.

63. *Cn. Pison*, de la famille Calpurnia. Cicéron, dans son Discours *sur la Demande du consulat*, l'appelle le petit poignard de l'Espagne, *pugiunculum hispaniense.*

64. *Les nones de décembre.* Le 5 décembre.

65. *Aux kalendes de janvier.* Le 31 décembre. — *Les consuls L. Cotta et L. Torquatus.* — *Voyez* ci-dessus, note 58, sur le nom P. Autronius.

66. *Aux nones de février.* Le 5 février 689.

67. *Des gens de bien.* Metellus *Creticus* et Catulus lui-même se joignirent en cette occasion à Crassus.

68. *Dans sa province.* — *In provincia* à l'ablatif, avec le mot *ductabat.* Ce sont les mêmes expressions et la même tournure que dans le ch. XI. *Sulla exercitum quem in Asia ductaverat.* Les

mêmes éditeurs qui, dans cet endroit, commettent une faute en écrivant *in Asiam*, la répètent ici en mettant *in provinciam*. — *Voyez* la note 41 ci-dessus.

69. *Cliens de Cn. Pompée.* L'Espagne était pleine de gens dévoués à Pompée, qui long-temps y avait commandé. Asconius parle comme Salluste sur ce fait dans ses remarques sur le discours de Cicéron, *in Toga candida.* Mais, selon Tacite (*Annales*, liv. IV), Pison périt par la main des habitans de Termeste, où il avait voulu enlever les deniers publics.

70. *Si votre courage.* Le président de Brosses observe avec raison que ce discours est du nombre de ceux que l'historien a visiblement composés; car il est clair qu'il n'a pu savoir ce qui s'était dit dans les conférences nocturnes des conjurés.

71. *Les mêmes répugnances.* Cette expression m'a été inspirée par un fameux discours de l'éloquent Manuel, qui a tant fait pour la chute d'une dynastie qu'il ne devait pas voir tomber. — Cette pensée de Salluste se trouve souvent reproduite chez les anciens : *Neque est ullum certius amicitiæ vinculum, quam consensus et societas consiliorum et voluntatem.* (CICERO, *pro Plancio*, c. XI.) Salluste lui-même a dit dans son *Jugurtha* (ch. XXXI) : *Eadem cupere, eadem odisse.... inter bonos amicitia est, etc.*

72. *Deux palais ou plus à la suite l'un de l'autre.* Ces paroles de Salluste rappellent ce passage d'Isaïe (ch. V, ℣. 8) : « Malheur à vous, qui joignez des maisons à des maisons, et qui ajoutez terres à terres, jusqu'à ce qu'enfin le lieu vous manque! »

73. *P. Sittius de Nucérie.* Ayant été expulsé de Rome pour quelque méfait, il ramassa une petite armée, avec laquelle il passa d'Espagne en Afrique, où il se maintint jusqu'au temps de la guerre civile entre César et Pompée. Il rendit de grands services au premier en Numidie, et finit par être tué en trahison par l'Africain Arabion, fils du roi Manassès.

74. *C. Antonius*, surnommé *Hybrida*, le *Métis*, fils de Marc Antoine le célèbre orateur, et oncle de Marc Antoine le triumvir.

75. *Remplies de sang humain.* Plutarque et Florus rapportent positivement ce fait, ainsi que Dion Cassius. Cependant le silence

absolu de Cicéron sur une circonstance si affreuse, forme, selon de Brosses, une preuve négative bien complète, que ce fait n'est qu'un conte inventé après coup.

76. *Fulvie.* « Florus, qui la nomme une très-vile courtisane, dit le président de Brosses, a sans doute moins égard à sa naissance qu'à ses mœurs. » C'est elle qui, au rapport de Valère-Maxime, dans un grand souper que le greffier Gemellus donna au consul Metellus Scipion et aux tribuns du peuple, se prostitua aux convives avec Mucia et le jeune Saturninus, pour faire mieux les honneurs du festin (liv. IX, ch. I, n° 8).

77. *L'envie et l'orgueil se turent.* Salluste fait des réflexions analogues au sujet de l'élection de Marius, dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. LXIII et note 120).

78. *Mallius.* Ainsi l'ont écrit Plutarque, Dion Cassius, Appien et d'antiques inscriptions : cependant les manuscrits de Salluste portent Manlius. C'était un vieil officier qui s'était distingué dans les guerres de Sylla, et qui, après y avoir gagné d'immenses richesses, les avait dissipées dans la débauche.

79. *Quelques femmes.* Appien nous apprend que Catilina tira beaucoup d'argent des femmes de cette espèce, dont plusieurs ne s'étaient engagées dans le complot que par l'espoir de devenir bientôt veuves.

80. *Sempronie*, d'une ancienne et illustre maison plébéienne, avait épousé Decimus Junius Brutus, consul en 677, dont elle eut un fils du même nom, qui fut un des meurtriers de César.

81. *D'une audace virile.* « L'esprit hardi d'une femme voluptueuse, telle qu'était Sempronia, dit Saint-Évremont, eût pu faire croire que son audace allait à tout entreprendre en faveur de ses amours; mais comme cette sorte de hardiesse est peu propre pour les dangers où l'on s'expose dans une conjuration, Salluste explique d'abord ce qu'elle est capable de faire par ce qu'elle a fait auparavant : *quæ multa sæpe, etc.* Voilà l'espèce de son audace exprimée. Il la fait chanter et danser, non avec les façons, les gestes et les mouvemens qu'avaient à Rome les chanteuses

et les baladines, mais avec plus d'art et de curiosité qu'il n'était bienséant à une honnête femme : *psallere et saltare elegantius*. Quand il lui attribue un esprit assez estimable, il dit en même temps en quoi consistait le mérite de cet esprit : *ceterum ingenium ejus, etc.*

82. *Ses dispositions prises.* Nous n'aurions pu traduire le *his* que par cette paraphrase, *les dispositions dont nous venons de parler*, et encore cette tournure n'aurait pas établi la liaison qui n'existe pas grammaticalement entre ce chapitre et le précédent, qui ne contient que le portrait de Sempronie. *His* se réfère aux dispositions énoncées dans le chapitre XXIV; mais la liaison logique existe du moins, puisque Sempronie était du nombre des femmes que Catilina avait pour complices et pour auxiliaires.

83. *Le consulat pour l'année suivante.* C'était la troisième fois que Catilina briguait cette dignité. Il était soutenu par le consul Antonius; il avait pour concurrent Ser. Sulpicius, L. Licinius Murena et Decimus Junius Syllanus, qui avait déjà échoué en 690. Cicéron, pour traverser la brigue de Catilina, fit passer au sénat une nouvelle loi qui ajoutait à la rigueur des dispositions de la loi Calpurnia. Comme Catilina ne put être élu, l'effet de cette loi ne retomba point sur Catilina, mais sur Murena, intime ami de Cicéron, que Sulpicius et Caton accusèrent d'avoir acheté les suffrages. Cicéron le défendit l'année suivante.

84. *L'assurance d'un gouvernement.* En tirant au sort entre les consuls, les gouvernemens, comme c'était l'usage, la Macédonie échut à Cicéron, et la Gaule cisalpine à Antoine; mais, comme la première de ces provinces était beaucoup plus lucrative que l'autre, Cicéron la lui céda.

85. *Contre Cicéron.* Les comices dont il est ici question se tinrent pour l'élection des consuls de l'année suivante : D. Julius Silanus et Murena furent élus.

86. *C. Mallius à Fésules.* Plutarque (*Vie de Cicéron*) marque que ce Mallius, dont il est parlé au ch. XXIV, avait déjà été envoyé en Étrurie, et était revenu momentanément à Rome pour

s'entendre de nouveau avec Catilina, et pour le seconder dans sa demande du consulat.

87. *Septimius de Camerte.* Homme obscur de *Camerte* ou *Camérie*, colonie romaine, en Ombrie.

88. *C. Julius* portait un beau nom, dit le président de Brosses, sans en être plus connu.

89. *Utiles à ses desseins.* Cicéron dit dans la 2e *Catilinaire* (ch. III) : *Video, cui Apulia sit attributa, qui habeat Etruriam, qui agrum picenum, qui gallicum, qui sibi has urbanas insidias cædis atque incendiorum depoposcerit.*

90. *Insensible à la fatigue et à l'insomnie.* Cicéron donne la même idée de l'inconcevable activité de Catilina dans sa 3e *Catilinaire* (ch. VII) : *Ille erat unus timendus, etc.*

91. *Porcius Léca.* Cicéron, dans la 1re *Catilinaire* (ch. IV) et dans le plaidoyer *pour Sylla* (ch. XVIII) parle avec détail de cette réunion qui eut lieu dans la nuit du 6 au 7 novembre chez Porcius Léca.

92. *Pour que la république n'éprouve aucun dommage.* Cette formule solennelle investissait les consuls d'une autorité presque égale à celle du dictateur. — Ici l'ordre des faits est interverti dans la narration de Salluste. Ce décret, rendu le 20 octobre, était antérieur de dix-sept jours à la réunion secrète chez Porcius Léca (*voyez* ci-après le *Tableau chronologique de la conjuration de Catilina*). Les projets de Catilina étant découverts depuis plusieurs jours, c'était le 19 octobre que Cicéron en fit part officiellement au sénat, qui, le lendemain, porta le décret dont il est question dans la présente note.

93. *Le sénateur L. Sénius lut dans le sénat une lettre.* Cette communication ouvrit enfin les yeux au public sur le projet des conjurés : encore, beaucoup de gens croyaient qu'on exagérait les choses, et que tout ceci n'était qu'une querelle de faction, ordinaire à Rome entre les grands. Ce préjugé survécut même à la mort de Catilina, et obscurcit la gloire que s'attribuait Cicéron d'avoir sauvé Rome.

94. *Le sixième jour avant les kalendes de novembre.* Le 27 octobre.

95. *Les uns annoncent des prodiges.* Cicéron en fait mention dans sa 3e *Catilinaire* (ch. VIII), et Pline, *Hist. Nat.*, liv. II, ch. 51.

96. *Q. Marcius Rex*, consul l'an 686, avait succédé à Lucullus dans le commandement de la guerre contre Mithridate et Tigrane. — *Q. Metellus Creticus*, consul l'an 685, venait de s'emparer de la Crète, à la suite d'une expédition qui lui fit peu d'honneur. Comme ces deux généraux attendaient aux portes de Rome les honneurs du triomphe, ils avaient conservé avec eux leurs troupes.

97. *Q. Pompeius Rufus* n'était pas de la même famille que le grand Pompée; il tirait son origine de Q. Pompeius Rufus, qui fut consul avec Sylla en 666, puis gouverneur d'Espagne. C'était, dit Cicéron (*pro Cœlio*), un homme d'une probité reconnue et fort exact à son devoir.

98. *Metellus Céler*, un des plus honorables citoyens de la république, un de ceux qui secondèrent avec le plus de zèle le consul Cicéron. Il descendait de Metellus le Macédonique, fut préteur l'an 691 et consul l'an 694. Cicéron, au sortir de son consulat, lui céda le gouvernement de la Gaule cisalpine.

99. *Cent mille sesterces.* 20,458 fr. 33 c.

100. *En vertu de la loi Plautia*, proposée par le tribun Plautius Silvanus, l'an 665 de Rome, *de vi publica*, contre ceux qui formaient des entreprises contre le sénat, les magistrats, qui paraissaient armés dans les rues de Rome, qui, à la faveur d'une sédition, s'emparaient de postes élevés, etc.

101. *L. Paulus.* L. Émilius Lepidus Paulus, fils du consul Lepidus, qui suscita une guerre civile après la mort de Sylla. Il était si jeune à l'époque de la conjuration, qu'il ne put être questeur que quatre ans après. Or, il fallait avoir vingt-sept ans pour aspirer à cette magistrature. L. Paulus n'exerçait donc alors aucune magistrature; mais c'était l'usage à Rome que les jeunes gens qui voulaient se faire une réputation débutassent par des

accusations publiques contre des citoyens puissans. Cicéron (*pro Vatino*, c. x) fait un grand éloge du zèle et du courage que montra dans cette occasion L. Paulus Émilius, qui fut depuis, avec L. César et Cicéron, une des trois principales victimes du deuxième triumvirat.

102. *Enfin pour mieux dissimuler.* Salluste reprend ici la série des faits qui suivirent le conciliabule nocturne tenu chez Léca, et la tentative d'assassinat sur le consul Cicéron.

103. *Un discours lumineux.* C'est un éloge assez froid de la 1re *Catilinaire*, prononcée le 9 novembre par Cicéron. L'expression est vraie cependant, car, dans cette harangue, toutes les circonstances de la conjuration sont si clairement déduites, qu'il devenait impossible de la révoquer en doute. Elle fut utile en ce qu'elle força Catilina de quitter Rome. Le président de Brosses prétend rectifier Salluste en donnant à cette harangue l'épithète de *foudroyante*.

104. *Lui permettant d'aspirer à tout.* Empruntons ici une excellente remarque de goût à M. Burnouf : « Dixit Catilina conjuratis : *Mala res, spes multo asperior.* — Dicit senatui : *Omnia bona in spe habeo.* In utroque servit causæ et tempori. »

105. *Citoyen tout nouveau dans la ville de Rome.* — *Inquilinus* signifie *locataire.* D'Otteville a traduit *citoyen de Rome par emprunt*, paraphrase ; Dureau de Lamalle, *citoyen d'Arpi* : difficulté éludée; Billecocq, *homme nouveau*, contre-sens, comme il y en a tant dans sa traduction. Un *homme nouveau* était celui qui le premier s'élevait aux honneurs curules, ce qui n'a rien de commun avec *citoyen nouveau*, qui est le sens véritable.

106. *Comme à ces traits contre Cicéron, etc.* Ce discours, que Salluste prête à Catilina, paraît controuvé; car s'il avait été réellement tenu, Cicéron n'eût pas manqué de le rappeler devant le peuple.

107. *L'incendie qu'on me prépare.* Cette parole menaçante de Catilina fut, selon Cicéron (*pro Murena*, c. xxv), adressée par lui à Caton, avant les comices, pour l'élection des consuls. La faute que Salluste a commise ici a été reproduite par Valère-

Maxime et par Plutarque; mais comme l'a dit Beauzée, avec plus de vérité que de goût : « Cicéron savait son Catilina mieux que personne, » et nous devons avec lui rectifier Salluste, qui ne fut pas, comme l'orateur romain, en position de tenir note des faits de la conjuration, pour ainsi dire jour par jour et d'heure en heure.

108. *La réduction à un quart pour cent.* — *Argentum ære solutum est.* Mot à mot l'argent fut payé en airain; c'est-à-dire que pour un sesterce qui était d'argent, on donna un as qui était d'airain et qui valait le quart du sesterce. Allusion à la loi rendue l'an 668, par le consul L. Valerius Flaccus. *Turpissimæ legis auctor, qua creditoribus quadrantem solvi jusserat.* (VELLEIUS PATERCULUS, lib. II, c. 23.)

109. *Le sénat déclare.* Ce fut le troisième décret rendu dans cette affaire (*voyez* ci-après les *Fastes de la conjuration*). Ce jour-là Cicéron adressa au peuple sa 2e *Catilinaire.*

110. *Ces dispositions hostiles.* Rapprochez ce qui est dit dans ce chapitre et dans le suivant avec les chap. XLI et LXXXVI de *Jugurtha,* puis avec nos notes 59 et 199 de la même histoire, enfin avec les notes 19, 59 et 63 *des Fragmens*, tome 1er de notre Salluste.

111. *Aulus Fulvius.* — *Voyez* sur ce fait VALÈRE-MAXIME, liv. V, ch. 5, n° 5, et DION CASSIUS, liv. XXXVII.

112. *P. Umbrenus.* C'était un affranchi, ainsi que Cicéron nous l'apprend dans sa 3e *Catilinaire* (ch. VI).

113. *Les Allobroges.* Leur république faisait partie de la province romaine dans les Gaules, et comprenait une partie du Dauphiné et de la Savoie.

114. *D. Brutus.* L'époux de Sempronie. *Voyez* ci-dessus notes 80 et 81.

115. *Q. Fabius Sanga.* Il descendait de Fabius l'Allobrogique, qui avait été consul l'an 633; et, à ce titre, Sanga était le patron des Allobroges.

116. *Dans la Gaule ultérieure, par C. Murena.* C'est-à-dire dans la Gaule au-delà des Alpes, par rapport à Rome. Des manuscrits, et nombre d'éditions, portent ici *in citeriore Gallia;* mais c'est une erreur évidente, et l'on en voit la preuve dans le plaidoyer de Cicéron *pour Murena*, où il parle de la conduite de son client dans la Gaule cisalpine (ch. XLI).

117. *L. Bestia.* Il avait été désigné tribun du peuple pour l'année qui allait s'ouvrir (PLUTARQUE, *Vie de Cicéron*). Or, dès le 10 décembre, il devait prendre possession de sa magistrature, et l'exécution des mesures concertées par Lentulus et les autres conjurés devait avoir lieu le 17 décembre, époque de la fête des Saturnales, qui était pour la populace un temps de licence.

118. *Sur cet estimable consul.* C'est la seule louange directe qui soit donnée à Cicéron dans toute cette histoire; heureusement Salluste ne dissimule pas les faits qui font d'eux-mêmes assez l'éloge de Cicéron.

119. *Cependant les Allobroges.* Quel rôle honteux pour des ambassadeurs! faire ainsi le personnage d'agens provocateurs! Au surplus, Rome se montra peu reconnaissante envers eux : elle ne fit pas droit aux réclamations de leur république au sujet des dettes dont elle était accablée, et les Allobroges surent fort mauvais gré à leurs députés de leur conduite.

120. *Celui que je vous envoie.* Cicéron, dans la 3e *Catilinaire* (ch. V), rapporte cette lettre en termes un peu différens.

121. *Aux préteurs L. Valerius Flaccus et C. Pomptinus.* L. Valerius Flaccus, de l'illustre maison Valeria, mérita les remercimens du sénat pour l'énergie qu'il déploya dans toute cette affaire. Au sortir de sa préture, il fut gouverneur de l'Asie Mineure. Accusé de concussion l'an 695, par D. Lélius, il eut pour défenseurs Hortensius et Cicéron, qui le firent absoudre (*voyez* dans les *Œuvres de Cicéron* le plaidoyer *pro Flacco*). — C. Pomptinus avait été lieutenant de Crassus dans la guerre des esclaves. Au sortir de sa préture, il succéda à Murena dans le gouvernement de la Gaule ultérieure. Quand Cicéron fut fait gouverneur de

Cilicie, il emmena comme lieutenant Pomptinus, qui contribua aux succès que son général obtint dans cette province.

122. *Cette expédition terminée.* Ceci se passa dans la nuit du 2 au 3 décembre. Cicéron raconte les faits à peu près de la même manière dans sa 3e *Catilinaire* (ch. 11).

123. *Il fait entrer Volturcius avec les Allobroges.* Encore une circonstance où Salluste a pour contradicteur Cicéron, qui dit, dans sa 3e *Catilinaire*, qu'il introduisit Volturcius sans les Gaulois, et qu'il ne fit entrer ceux-ci qu'ensuite.

124. *P. Lentulus Spinther, alors édile, etc.* Il était parent du conjuré. Il fut consul avec Metellus Népos l'an de R. 697, et suivit constamment le parti de Pompée. — *Q. Cornificius*, d'une maison plébéienne, avait cette année brigué le consulat avec Cicéron. — *Cn. Terentius* fut préteur l'année suivante. Il était parent du docte Varron et de Terentia, épouse de Cicéron.

125. *La populace.... éleva Cicéron jusqu'aux nues.* Ici l'on a reproché à Salluste de s'être abstenu de détailler les honneurs que le sénat rendit à Cicéron, sauveur de la république. Sans doute cela peut indiquer dans l'historien quelque partialité contre celui qui est l'objet de cet oubli; mais a-t-on bien fait attention que des détails de ce genre entraient peu dans la manière austère de notre historien? Au surplus, Cicéron, dans sa 3e *Catilinaire* et dans son discours *contre Pison*, fait lui-même l'énumération de toutes les distinctions dont il fut comblé.

126. *Dès que Tarquinius eut nommé Crassus.* Il paraît hors de doute que Crassus et César étaient dans le secret de la conjuration. C'est l'opinion qu'a suivie Voltaire dans sa tragédie de *Rome sauvée* (acte 11, sc. 3) :

CÉSAR.

J'ai pesé tes projets, je ne veux pas leur nuire;
Je peux leur applaudir, et n'y veux point entrer.

CATILINA.

J'entends : pour les heureux tu veux te déclarer, etc.

127. *Cependant Q. Catulus.* Le président de Brosses accuse ici formellement Salluste de calomnie envers Catulus. Toutefois,

Plutarque dit bien que cet illustre citoyen fut, ainsi que C. Pison, du nombre de ceux qui reprochèrent à Cicéron d'avoir manqué l'occasion de se défaire de César, contre lequel on avait tant d'indices, en empêchant les chevaliers romains de le tuer. — *C. Pison* avait été consul avec Glabrion l'an 687. Il fut ensuite gouverneur de la Gaule cisalpine.

128. *Decimus Junius Silanus.* Cicéron (*Brutus*, c. LXVIII) vante Silanus comme orateur : « Il avait, dit-il, peu d'acquis, mais beaucoup de brillant et d'éloquence naturelle. » Cicéron nous apprend encore (*in Pison.*, c. XXIV) que Silanus, au sortir de son consulat, alla commander en Illyrie.

Il semblerait, d'après le récit de Salluste, que Silanus aurait seul opiné à la mort contre les conjurés; qu'ensuite il abandonna son avis pour embrasser celui de César, et que Caton osa seul reprendre et appuyer l'opinion de Silanus. Trompé sans doute par les bruits qu'on avait affecté de répandre, Brutus s'en était expliqué de même dans un écrit; et Cicéron réfute cette assertion dans une de ses *lettres à Atticus* (liv. XII, lett. 21), où il rappelle que tous les consulaires, ainsi que Murena, l'autre consul désigné, opinèrent comme Silanus.

129. *Tiberius Néron.* Tiberius Claudius Nero fut l'aïeul de l'empereur Tibère.

130. *César.... s'exprima à peu près en ces termes.* Nous ne sommes pas tout-à-fait de l'avis du président de Brosses, qui ne doute point que le discours de César, et celui de Caton, qui va suivre, n'aient été prononcés par eux dans les mêmes termes qui se trouvent rapportés ici. Plutarque, en effet, nous apprend que Cicéron avait fait venir ce jour-là des sténographes exercés, pour consigner sur-le-champ par écrit les harangues des différens orateurs; mais, comme l'a fort bien fait observer d'Otteville, il faut que Salluste ait retranché au moins de la harangue de Caton certain passage dans lequel il reprenait grièvement Silanus de s'être rétracté, et inculpait César, qui, sous une apparence de popularité, et pour affecter la clémence et la douceur, compromettait la république et intimidait le sénat (PLUTARQUE, *Vie de Caton*). Velleius nous apprend encore que Caton plaça dans son

discours des éloges de Cicéron, que Salluste a également retranchés. Il est évident que notre historien a pris à tâche d'éloigner tout ce qui pouvait inculper trop directement César, et faire à Cicéron une trop belle part d'éloges. Remarquons enfin, avec M. Burnouf, qu'en se servant de ces mots *hujusce modi verba*, pour le discours de César, *hujusce modi orationem* pour celui de Caton, Salluste n'annonce pas leurs paroles mêmes, *eadem omnia verba*, mais seulement la substance de leurs harangues. Enfin, demande le savant humaniste, qui ne reconnaît dans ces deux discours le style sallustien? Concluons-en que Salluste a sans doute rédigé ces deux harangues d'après les originaux qu'il avait sous les yeux, mais qu'il ne s'est pas fait scrupule d'en modifier le fond au gré de ses affections politiques, et d'en assortir la forme à sa manière.

131. *Exempt de haine, etc.* Démosthène a dit : Δεῖ μὲν τοὺς λέγοντας ἅπαντας ἐν ἡμῖν, μήτε πρὸς ἔχθραν ποιεῖσθαι λόγον μηδένα, μήτε πρὸς χάριν. (*De Cherson.*)

132. *Dans la guerre de Macédoine.* Dans laquelle Paul-Émile défit Persée : an de R. 686.

133. *La république de Rhodes.*—*Voyez* TITE-LIVE, liv. XXXVII, ch. 55; liv. XLIV, ch. 14; liv. XLV, ch. 20 et suiv.; VELLEIUS PATERCULUS, liv. I, ch. 9; AULU-GELLE, liv. VII, ch. 3.

134. *Du soin de leur dignité.* Cicéron (*pro Rabirio*, c. V) a dit : *Quid deceat vos, non quantum liceat vobis, spectare.*

135. *Ne font rien dont tout le monde ne soit instruit.*

> Omne animi vitium tanto conspectius in se
> Crimen habet, quanto major, qui peccat, habetur.
>
> JUVENALIS, Sat. VIII, v. 140.

Pline a dit encore dans le *Panégyrique de Trajan* : *Habet hoc magna fortuna, quod nihil tectum, nihil occultum esse patitur.*

136. *Plus grande est la contrainte.* Sénèque (*Consol. ad Polyb.*, c. XXVI) a dit : *Magna servitus est magna fortuna.*

137. *La loi Porcia.* « Il n'y a pas une histoire chez les Romains, observe Saint-Évremont, où l'on ne puisse connaître le

dedans de la république par ses lois, comme le dehors par ses conquêtes.... La conjuration de Catilina, dans Salluste, est toute pleine des constitutions de la république, et la harangue de César, si délicate et si détournée, ne roule-t-elle pas toute sur la loi Porcia, sur les justes considérations qu'eurent leurs pères pour quitter l'ancienne rigueur dans la punition des citoyens, sur les dangereuses conséquences qui s'ensuivraient si une ordonnance aussi sage était violée? »

138. *Les Lacédémoniens vainqueurs des Athéniens.* A la fin de la guerre du Péloponnèse, l'an de R. 351, av. J.-C. 404. — Sur les trente tyrans d'Athènes, consultez JUSTIN, liv. v, ch. 8 et suiv.

139. *Damasippe.* — *Voyez* dans notre 1er vol. le fragment XLIX, p. 367, et la note 103 qui s'y réfère.

140. *Aux Toscans.* Comparez ce passage à ce que dit Florus (liv. 1, ch. 5) sur le même sujet.

141. *Les sénateurs exprimèrent, d'un seul mot, leur assentiment à l'une ou à l'autre des opinions émises.* Ce fut alors que Cicéron prononça sa 4e *Catilinaire*, où il s'attachait à réfuter l'opinion de César (*voyez* surtout le paragraphe IV de ce discours, qui jette le plus grand jour sur l'opinion de César). On ne peut excuser Salluste d'avoir évité ici de nommer Cicéron. Après Cicéron, Catulus, prince du sénat, prit la parole, et réfuta directement l'opinion de César. Tibère Néron ouvrit un troisième avis, auquel se réunit Silanus. Le frère même de Cicéron vota pour l'opinion de César. Enfin Caton, qui, en qualité de tribun du peuple, était assis à la porte du sénat dans sa chaise curule, opina des derniers (*voyez* ci-dessus les notes 128 et 130).

142. *Sous un jour bien différent.* Imitation évidente de ce passage de Démosthène, au début de sa 3e *Olynthienne :* Οὐχὶ ταὐτὰ παρίσταταί μοι γινώσκειν, ὅταν τε εἰς τὰ πράγματα ἀποβλέψω, καὶ ὅταν πρὸς τοὺς λόγους οὓς ἀκούω. Et plus loin, lorsque Caton dit : *Illi mihi disseruisse videntur de pœna, etc.*, on retrouve encore Démosthène : Τοὺς μὲν λόγους περὶ τοῦ τιμωρήσασθαι Φίλιππον ὁρῶ γινομένους, puis : *Res autem monet cavere ab illis, etc.*, Démosthène : Τὰ δὲ πράγματα εἰς τοῦτο προήκοντα, ὥστε, ὅπως μὴ πεισώμεθα αὐτοὶ πρότερον κακῶς,

σκέψασθαι δέον. M. Burnouf, à qui j'emprunte ces rapprochemens, y trouve avec raison une preuve de plus que ce discours n'est pas celui même qu'a prononcé Caton.

143. *Appeler les choses par leur nom.* Τὴν εἰωθυῖαν ἀξίωσιν τῶν ὀνομάτων..... ἀντήλλαξαν..... Τόλμα μὲν γὰρ ἀλόγιστος, ἀνδρία φιλέταιρος ἐνομίσθη. (THUCYD., lib. III, ch. 82.)

144. *Il estime faux ce que l'on raconte des enfers.* Ce langage était commun à Rome. Dans le plaidoyer *pour Cluentius* ne voyons-nous pas Cicéron traiter de *vieilles rêveries auxquelles personne ne croit plus*, l'opinion des supplices de l'enfer (ch. LXI et note 81 au tome X de notre *Cicéron*)? On voit dans la 4e *Catilinaire*, d'après la manière dont Cicéron réfute ce passage du discours de César, qu'il n'admettait le dogme de l'éternité des peines que comme une croyance *légale* instituée par la sagesse des anciens législateurs de Rome. « Nos ancêtres, dit-il, pour imposer dans cette vie une crainte aux méchans, voulurent que dans les enfers des supplices fussent réservés aux impies, etc. » (Ch. V et note 20, tome XI de notre *Cicéron.*)

145. *Tout en plus grande quantité que nos pères.* Ἐπεὶ καὶ τριήρεις γε, καὶ σωμάτων πλῆθος, καὶ χρημάτων πρόσοδοι, καὶ τῆς ἄλλης κατασκευῆς ἀφθονία, καὶ τ' ἄλλα οἷς ἄν τις ἰσχύειν τὰς πόλεις κρίνοι, νῦν ἅπαντα καὶ πλείω καὶ μείζω ἐστὶ τῶν τότε πολλῷ. (DEMOSTH., *Philipp. III*, c. 4.)

146. *Il est d'autres moyens, etc.* Ἦν τι τότ', ἦν.... ἐν ταῖς τῶν πολλῶν διαινοίαις, ὅ νῦν οὐκ ἔστιν. (DEMOSTH., *ibid., paulo supra.*) « Qui ne croirait, dit saint Augustin, à entendre ici Salluste ou Caton, que l'ancienne république romaine était un modèle accompli de vertus, sans mélange d'aucun vice? Cependant ce n'était rien moins que cela : je n'en veux d'autre témoignage que Salluste lui-même dans sa *Grande histoire.* »

147. *La pauvreté de l'état, l'opulence des particuliers.* La contre-partie de cette pensée se trouve exprimée dans Horace :

> Privatus illis census erat brevis
> Commune magnum.....
>
> *Carminum* lib. II, ode 15.

148. *Ils sont courroucés et contraires.* Salluste, dans le discours de Lepidus, a imité les expressions dont il se sert ici. *Non votis deorum auxilia parantur* (*voyez* notre 1er volume, pages 350, 351 et 390). Aulu-Gelle rapporte de Metellus le Numidique des paroles analogues : *Quid ergo nos a diis immortalibus divinitus exspectemus, nisi malis rationibus finem faciamus? His demum deos propitios esse æquum est, qui sibi adversarii non sunt. Dii immortales virtutem approbare, non adhibere debent.* (Lib. I, c. 5.) Les anciens pensaient, à l'exemple des Lacédémoniens, qu'il faut invoquer les dieux en mettant la main à l'œuvre, et que, selon le précepte d'Hésiode, il faut que le laboureur fasse sa prière la main sur la charrue. Les supplications des fainéans étaient, selon eux, désagréables au ciel et renvoyées à vide (*voyez* PLUTARQUE, *Vie de Paul-Émile*). Ovide a dit :

> ..... Sibi quisque profecto
> Fit deus : ignavis precibus Fortuna repugnat.
>
> *Metamorphoseon* lib. VIII, v. 72.

> Le ciel est inutile à qui ne s'aide pas.
>
> ROTROU.

> Aide-toi, le ciel t'aidera.
>
> LA FONTAINE.

Orat qui laborat, « Qui travaille prie, » maxime tirée de saint Augustin, est devenu en France un proverbe populaire.

149. *S'il ne s'est pas déjà deux fois armé contre la patrie.* Dans la guerre civile de Marius, lors du soulèvement de Lepidus.

150. *Au cœur même de la ville.* Dans le plaidoyer *pro Murena*, (c. XXXIX) prononcé entre la 2e et la 3e *Catilinaire*, Cicéron s'exprime d'une manière analogue sur les dangers imminens de la patrie : *Hostis est enim non apud Aniensem, quod bello punico gravissimum visum est, etc.*

151. *Conformément à sa proposition.* Quand Salluste dit que le décret du sénat fut rédigé conformément à la proposition de Caton, il suit l'opinion commune qui n'était pas exacte; car, opinant des derniers, Caton n'avait fait que soutenir l'avis de la plupart des consulaires. *Voyez* ci-dessus, note 141.

152. *Pour moi dans tout ce que j'ai lu.* On a critiqué cette digression, qui arrive au moment où l'on voudrait que Salluste eût pris pour règle *ad eventum festina.* Toutefois, une fois sorti de la transition assez pénible par laquelle il commence, on doit dire qu'il nous offre une des plus belles pages de son histoire : *Felix culpa !*

153. *A l'éminente vertu d'un petit nombre de citoyens.* « La république, dit Cicéron dans son discours *pro Sextio*, ne se soutint plus que par les efforts d'un petit nombre de gens qui lui servaient pour ainsi dire d'étais. »

154. *Comme si le sein de la mère commune eût été épuisé.* Ici le texte de Salluste, qui paraît altéré, a exercé la sagacité des critiques. *Veluti effeta parente*, est le texte adopté par Beauzée, d'Otteville, M. Burnouf. Cortius nous apprend que cette version ne se rencontre que dans un seul manuscrit : c'est cependant la seule qui présente un sens satisfaisant et même assez naturel. *Veluti effeta parentum*, tel est le texte de Cortius et d'Havercamp, adopté par Dureau de Lamalle. Alors il faut sous-entendre *foret; effeta* est au nominatif; et *effeta parentum* serait un hellénisme pareil à celui de *nuda gignentium*, dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. LXXIX); et il faudrait l'expliquer ainsi « épuisée par l'enfantement de nos pères, *parentum.* Des critiques ont proposé d'écrire ainsi la phrase : *veluti effeta parentum tempestate*, et alors disparaîtraient ces deux mots *multis tempestatibus*, qui suivent immédiatement, et la phrase ainsi combinée, signifierait : *la saison qui produisit nos pères étant épuisée.* Au reste, selon l'observation de Dureau de Lamalle, quelque leçon qu'on adopte, s'il y a toujours quelque chose d'un peu extraordinaire dans le tour de phrase, il ne reste pas le plus léger nuage sur la pensée.

155. *Leurs caractères et leurs mœurs.* « Salluste, dit Saint-Évremont, ne se contente pas de nous dépeindre les hommes dans les éloges, il fait qu'ils se dépeignent eux-mêmes dans les harangues, où vous voyez toujours une expression de leur naturel. La harangue de César nous découvre assez qu'une conspiration ne lui déplaît pas. Sous le zèle qu'il témoigne à la conservation des lois et à la dignité du sénat, il laisse apercevoir son inclination

pour les conjurés. Il ne prend pas tant de soin à cacher l'opinion qu'il a des enfers : les dieux lui sont moins considérables que les consuls; et, à son avis, la mort n'est autre chose que la fin de nos tourmens, et le repos des misérables. Caton fait lui-même son portrait après que César a fait le sien. Il va droit au bien, mais d'un air farouche : l'austérité de ses mœurs est inséparable de l'intégrité de sa vie. Il mêle le chagrin de son esprit et la dureté de ses manières avec l'utilité de ses conseils. »

156. *L'âge.* César avait trente-sept ans et Caton trente-trois.

157. *Que de le paraître.*

> Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει.
>
> Æsch., *Sept. contra Thebas*, v. 593.

158. *Aux triumvirs.* — *Triumviri capitales.* Magistrats inférieurs qui étaient chargés de présider aux supplices et d'informer contre les criminels de la lie du peuple.

159. *Couvert d'une voûte cintrée de grosses pierres.* « Ce lieu subsiste encore aujourd'hui, dit le président de Brosses. J'y suis descendu pour l'examiner. Il m'a paru entièrement conforme à la description qu'en donne ici Salluste. La voûte, l'exhaussement et tout le reste, sont encore tels qu'il les dépeint. Il sert de chapelle souterraine à une petite église appelée *San Pietro in Carcere*, qu'on y a bâtie en mémoire de l'apôtre saint Pierre, qui avait été mis en prison dans le *Tullien.* Il ne tire son jour que par un trou grillé qui donne dans l'église supérieure. Au dessous, il y a un autre cachot plus profond, ou plutôt un égout (car nous apprenons des *Actes des Martyrs*, que l'égout de la place passait sous le cachot. Ce bâtiment et les magnifiques égouts d'Ancus Marcius sont constamment les deux plus anciens bâtimens qui subsistent en Europe. »

160. *L'autorité consulaire.* Il faut se rappeler que Lentulus, quoique préteur alors, avait déjà été consul. *Voyez* ci-dessus, page 139, la note 57.

161. *Proportionne la force de ses cohortes.* Il y avait originairement dix cohortes de quatre cent-vingt soldats dans chaque

légion, qui, par conséquent, était de quatre mille deux cents hommes, outre trois cents cavaliers. Marius porta la légion à six mille hommes.

162. *Quelques-uns, des pieux aiguisés.* Selon Appien, Catilina avait environ vingt mille hommes, dont un quart seulement de troupes réglées et armées convenablement; mais la plus grande partie se dissipa dès qu'elle eut appris ce qui venait de se passer à Rome.

163. *Par où celui-ci devait descendre.* Dans certaines éditions, ces mots se trouvent ajoutés : *in Galliam properante,* qu'avec Cortius et M. Burnouf, nous rejetons comme une glose inutile.

164. *Votre liberté, votre patrie, reposent dans vos mains.* Dans *Q. Curce* (liv. IV, ch. 14), Darius dit à ses soldats : *In dextris vestris jam libertatem, opem, spem futuri temporis geritis.*

165. *Vainqueurs, tous les périls cesseront pour nous.* Tacite (*Vie d'Agricola*, ch. XXXIII) : *Omnia prona victoribus, atque eadem victis adversa.*

166. *Ne fait succéder la paix à la guerre.* La même pensée se trouve reproduite dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. LXXXIII): *Omne bellum.... quum victores velint.*—*Voyez* tome Ier de notre *Salluste*, page 176.

167. *L'intrépidité tient lieu de rempart.* Ici Salluste se ressemble encore à lui-même. On lit dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. CVII) : *Quanto sibi in prœlio minus pepercissent, tanto tutiores fore.* — *Voyez* aussi la note 236.

Quinte-Curce a dit dans le discours déjà cité note 152 : *Effugit mortem quisquis contempserit; timidissimum quemque consequitur.* Et Horace :

> Mors et fugacem persequitur virum,
> Nec parcit imbellis juventæ
> Poplitibus, timidove tergo.
>
> *Carminum* lib. III, ode 2.

168. *A un certain habitant de Fésules.* Plutarque le nomme Furius.

169. *C. Antonius empêché par la goutte.* Dion (liv. XXXVI) assure qu'Antonius feignit d'être malade.

170. *M. Petreius.* C'est le même Petreius qui, avec Afranius, commanda en Espagne les légions de Pompée. Après la bataille de Pharsale, lorsque le parti pompéien se rallia en Afrique, Petreius réunit ses forces à celles de Juba, roi de Mauritanie, et se montra pour César un adversaire habile et acharné. Après la défaite de Thapsus, Petreius et Juba s'entretuèrent à la suite d'un festin, « de sorte, dit Florus, qu'on vit le sang royal et le sang romain souiller à la fois les mets à moitié consommés de ce funèbre banquet. » (Liv. IV, ch. 2.)

171. *Au moment du* TUMULTE. Les Romains employaient ce mot pour exprimer un danger pressant, tel qu'une révolte des provinces ou un armement de la part des Gaulois. Crébillon, dans son *Catilina*, s'est servi de ce mot dans son acception particulière :

On dirait, à vous voir assemblés en tumulte,
Que Rome des Gaulois craigne encore une insulte.

172. *Catilina fut trouvé bien loin des siens.* Cette admirable description du combat de Pistoie a été très-heureusement imitée par Florus (liv. IV, ch. 1) : *Quam atrociter dimicatum est, exitus docuit, etc.*

173. *Encore empreint sur son visage.*

Fronte minæ durant, et stant in vultibus iræ.
SILIUS ITAL., *Punicorum* lib. V, v. 673.

..... Cui frons nec morte remissa
Irarum servat rabiem.....
Lib. XIII, v. 733.

CHRONOLOGIE

DE LA CONJURATION DE CATILINA

D'APRÈS

LES FASTES CONSULAIRES DE ROME.

An de R.	An av. J.-C.	
677.	78-77.	DECIMUS JUNIUS BRUTUS, MAMERCUS ÉMILIUS LEPIDUS LEVIANUS, CONSULS. Catilina, questeur.
679.	76-75.	LUCIUS OCTAVIUS, CAIUS AURELIUS COTTA, CONSULS. Catilina, lieutenant de l'armée de Curion en Macédoine. Il montre de la bravoure et du talent.
686.	69-68.	L. CÉCILIUS METELLUS, Q. MARCIUS REX, CONSULS. Catilina, préteur.
687.	68-67.	C. CALPURNIUS PISO, MAN. ACILIUS GLABRIO, CONSULS. Catilina, gouverneur d'Afrique.
688.	67-66.	L. VOLCATIUS TULLUS, M. ÉMILIUS LEPIDUS, CONSULS. Catilina et Cicéron se déclarent prétendans au consulat. Les députés d'Afrique viennent accuser Catilina de concussion. Clodius, si célèbre depuis par ses démêlés avec Cicéron, se charge de poursuivre cette affaire. Catilina est forcé de se désister de sa candidature.

An de R. An av. J.-C.

688. 67-66. (5 décembre.) Il forme le projet de sa PREMIÈRE conspiration.

689. 66-65. L. MANLIUS TORQUATUS, L. AURELIUS COTTA, CONSULS.

(1er janvier.) L'exécution de la PREMIÈRE conjuration manquée.

Clodius porte devant le préteur l'accusation de concussion contre Catilina.

(5 février.) Seconde tentative de la PREMIÈRE conjuration : elle manque encore.

(17 juillet.) Catilina, absous de l'accusation de concussion, se remet sur les rangs pour le consulat de l'année 691.

Pison, questeur, est envoyé en Espagne en qualité de propréteur.

690. 65-64. L. JULIUS CÉSAR, C. MARTIUS FIGULUS THERMUS, CONSULS.

Catilina forme une SECONDE conspiration, et n'en prétend pas moins au consulat. Il a pour compétiteurs Cicéron, C. Antonius, P. Sulpicius Galba, etc. Les deux premiers sont élus.

Catilina, immédiatement après l'élection, est accusé par Lucullus, *inter Sicarios*, pour les meurtres qu'il avait commis pendant les proscriptions de Sylla. Cette accusation, contraire d'ailleurs à une loi d'amnistie publiée par Sylla, n'a pas de succès. Catilina brigue une troisième fois le consulat pour l'an 692.

691. 64-63. M. TULLIUS CICÉRON, C. ANTONIUS HYBRIDA, CONSULS.

Pison est tué en Espagne.

(Octobre.) Catilina répond à Caton, *qu'il éteindra sous les ruines de Rome l'incendie qu'on prépare contre lui.*

Catilina forme sa TROISIÈME conjuration.

(19 octobre.) Cicéron rapporte au sénat l'affaire

An de R. An av. J.-C.

691. 64-63. de la conspiration. — *Premier sénatus-consulte* pour différer l'élection des consuls.

(20 octobre.) Assemblée du sénat au temple de la Concorde.

Cicéron ordonne à Catilina de répondre sur le fait de violence et de conspiration. — Catilina répond *qu'il n'a rien à dire, sinon que la république a deux corps, l'un faible avec une mauvaise tête, l'autre vigoureux et sans tête; et que, tant qu'il vivra, ce corps saura bien retrouver une tête* (PLUTARQUE, *Vie de Cicéron;* CICÉRON, *pour Murena*, ch. XXV). — *Second sénatus-consulte*, qui donne plein-pouvoir aux consuls par cette formule : *Darent operam consules ne quid detrimenti respublica capiat.*

(21 octobre.) Élection des consuls Silanus et Murena, pour l'année suivante. — Catilina éprouve ainsi un troisième refus.

(22 octobre.) Catilina accusé, aux termes de la loi *Plautia, de vi*, par Paulus.

(24 octobre.) Mallius prend les armes en Étrurie, et C. Julius dans l'Apulie.

(28 octobre.) Jour pris par Catilina pour le massacre des principaux sénateurs (CICÉRON, 1re *Catilinaire*, ch. III).

(1er novembre.) Tentative de Catilina sur Préneste.

(Nuit du 6 au 7 novembre.) Assemblée des conjurés chez Porcius Léca.

(7 novembre.) Vargunteius et Cornelius tentent d'assassiner Cicéron.

(8 novembre.) Assemblée du sénat au temple de Jupiter Stator. — PREMIÈRE CATILINAIRE de Cicéron (c'est la seule dont parle Salluste). — Catilina sort de Rome dans la nuit du 8 au 9 novembre. — Il écrit à Catulus.

An de R. An av. J.-C.

691. 64-63. (9 novembre.) Deuxième Catilinaire de Cicéron, adressée au peuple. — Séance du sénat, après l'assemblée du peuple. — *Troisième sénatus-consulte*, qui déclare Catilina et Mallius ennemis publics.

(20 novembre.) Cicéron plaide pour Murena, accusé de brigue.

Conférence des Allobroges avec les conjurés, chez Sempronia.

(1er décembre.) Les conjurés s'assemblent par ordre de Lentulus, et se distribuent les rôles dans la conjuration.

Autronius se rend en Étrurie.

Cassius, averti à temps de la trahison des Allobroges, s'enfuit de Rome.

(3 décembre.) Les Allobroges surpris, sur les trois heures du matin, comme ils sortent de Rome par le pont Milvius : leurs lettres sont interceptées.

Les cinq principaux conjurés, Lentulus, Cethegus, Gabinius, Céparius et Statilius, sont amenés au sénat, interrogés et confrontés avec leurs dénonciateurs. — *Quatrième sénatus-consulte*, pour retenir prisonniers les conjurés et rendre grâces à Cicéron.

Troisième Catilinaire de ce consul, adressée au peuple au commencement de la nuit.

(4 décembre.) Récompenses décernées aux dénonciateurs.

(5 décembre.) Le sénat, assemblé dans le temple de la Concorde, délibère sur la peine à prononcer contre les conjurés. Discours de César. Cicéron le réfute; c'est la quatrième Catilinaire (dont Salluste n'a point parlé, non plus que de la seconde et de la troisième de ces harangues). Discours de Caton, qui, en qualité de tribun du peuple, n'opina que des

An de R.	An av. J.-C.	
691.	64-63.	derniers. — *Cinquième sénatus-consulte*, qui condamne les conjurés et décerne de grands honneurs à Cicéron. — Les chevaliers romains veulent tuer César comme il sort du sénat.
		Exécution des conjurés.
		(17 décembre.) C'était le jour qu'avait pris Lentulus pour l'exécution du complot au sein de Rome.
		(31 décembre.) Cicéron dépose le consulat.
692.	63-62.	D. Junius Silanus, L. Licinius Murena, consuls.
		(5 janvier.) Bataille de Pistoie; mort de Catilina.
		Défaite des révoltés dans la Gaule cisalpine par le préteur Metellus Céler.
		Condamnation de Crassus, de Léca, de Ser. Sylla, de Vargunteius, de Cornelius et d'Autronius.
		P. Sylla est accusé, et défendu par Cicéron.
693.	62-61.	Marcus Pupius Piso Calpurnianus, Marcus Valerius Messala Niger, consuls.
		Guerre de Pomptinus contre les Allobroges, qui n'avaient pas approuvé la conduite de leurs ambassadeurs.
700.	55-54.	L. Domitius Ahenobarbus, Appius Clodius Pulcher, consuls.
		Le triomphe sur les Allobroges est, après six ans d'attente, accordé à Pomptinus.

LETTRES

POLITIQUES

DE SALLUSTE A C. CÉSAR.

AVERTISSEMENT

SUR LES DEUX LETTRES POLITIQUES DE SALLUSTE A C. CÉSAR.

Dans la Vie de Salluste, j'ai parlé des deux *Lettres politiques* que notre historien adressa à César (*voyez* pages XIV et XV du tome Ier). Je n'entrerai donc pas dans de grands détails sur ces deux pièces, qui doivent être considérées comme formant ce que nous appelons une brochure, un pamphlet politique.

Dans ces lettres, Salluste ne se fait pas scrupule d'abjurer les doctrines de liberté qui distinguent ses autres ouvrages; et on le voit venir au secours du despotisme naissant de celui qui allait consommer la destruction des vieilles institutions de Rome. De nos jours, Napoléon a opéré plus d'une conversion semblable. Que dis-je? même les despotes les plus médiocres ont vu les hommes de la liberté renier, pour un peu d'or, pour un pouvoir sans durée comme sans honneur, les principes qui, dans d'autres temps, leur avaient valu quelque popularité. Cela s'est vu et se voit encore depuis quarante années que tant de révolutions diverses ont passé sur notre patrie. Ne soyons donc pas plus sévères qu'il ne faut envers Salluste, dont la réputation personnelle a d'ailleurs si peu de chose à perdre. L'historien austère et judicieux, après avoir débuté par être un tribun brouillon, devient un complice intéressé de la tyrannie. Gouverneur d'Afrique, il dilapide les deniers du fisc et ceux des particuliers : cela n'est pas non plus sans exemple aujourd'hui, non-seulement parmi les orateurs parlementaires, mais encore parmi ceux qui ont écrit des histoires bien libérales. Au surplus, Salluste aura toujours sur ses nombreux imitateurs l'avantage du géant sur les pygmées : il a buriné pour la postérité ces lettres qui révèlent à la fois l'instabilité de sa politique et la haute portée de son talent. Dans aucun de ses écrits, il ne déploie plus d'énergie de style, plus de concision, plus de

profondeur; mais aussi aucun morceau de Salluste n'est plus difficile à rendre en français : on peut quelquefois approcher de la précision ornée d'un style étudié; il n'en est pas de même de la phrase de Salluste, courte, inculte, rapide, et dont nul trait brillant ne vient dissimuler l'austère simplicité.

Une autre remarque qui n'échappera point à la sagacité du lecteur, c'est de voir un homme aussi corrompu que Salluste déployer une morale d'application politique aussi sévère : il appelle la rigueur des lois au secours de la réforme des mœurs du peuple romain. N'est-ce pas ainsi que sous la restauration nous avons vu des hommes, personnellement fort peu moraux, se faire un point d'appui, un levier de la morale religieuse pour arriver à leur but politique? *Il faut de la morale et de la religion pour le peuple*, tel a été dans tous les temps l'adage de ceux qui s'en passent fort bien pour eux, mais qui ne veulent pas se passer de pouvoir, parce que le pouvoir donne la richesse, et qu'avec de l'or on assouvit toutes ses passions. Ces gens-là ne voyaient, comme Salluste, que désordre et qu'anarchie dans les idées d'une large et haute liberté. César, quoi qu'on ait dit de sa prétendue clémence, profita des leçons de Salluste, il fut passablement despote; mais Auguste, et surtout Tibère et Néron, firent des instructions de notre historien une application encore plus énergique.

Deux commentateurs, Cortius et Carrion, lui ont contesté ce beau titre littéraire : ils veulent que ces lettres ne soient point de lui. Carrion en a donné pour preuve qu'aucun grammairien ne les a citées. Ce silence ne prouve rien; car, quand la *Grande histoire* de Salluste, quand son *Catilina* et son *Jugurtha* fournissaient aux scoliastes tant d'exemples, ils ont bien pu négliger ces deux lettres qui, par leur sujet, n'eurent sans doute qu'une publicité médiocre, et n'étaient pas susceptibles de devenir classiques dans les écoles de Rome.

Parmi les traducteurs qui se sont exercés dans les *Œuvres complètes de Salluste*, Baudoin, du Teil, l'abbé Le Masson, l'abbé Thyvon, Beauzée, Dureau de Lamalle et Lebrun, n'ont pas omis les deux *Lettres à César*. Dans le seizième siècle, elles ont été traduites séparément par Pierre Saliat (Paris 1537) et par Étienne Le Blanc (Paris 1545), qui y ont ajouté la traduction des deux Diatribes attribuées à Cicéron contre Salluste, et à Salluste contre

Cicéron. Long-temps après eux, un de nos contemporains qui occupe une place distinguée à la Chambre des députés et à l'Académie des Inscriptions, M. Eusèbe Salverte, a publié une traduction séparée de ces deux épîtres. Venus après lui, Dureau de Lamalle et Lebrun ne l'ont point surpassé pour « l'intelligence du sens, si difficile à saisir dans ces écrits où Salluste supprime presque toutes les idées intermédiaires, en sorte qu'il faut ne le perdre pas un instant de vue pour saisir le fil des idées principales. Mais aussi Salluste écrivait à César : le plus profond des écrivains au plus pénétrant des hommes [1]. »

Une judicieuse préface et des notes trop courtes ajoutent à l'intérêt du travail de M. Salverte. Ai-je pu mieux faire que de mettre quelquefois son travail à contribution? J'ai profité aussi de l'excellent commentaire de M. Burnouf. Il m'est doux de rendre ici hommage à ces deux savans illustres : l'un et l'autre ont à l'envi cueilli des palmes inoffensives dans le champ paisible de l'érudition; et si les lauriers civiques que mérite chaque jour l'honorable M. Salverte ne se moissonnent qu'aux dépens de la santé et du repos, il est une conscience d'homme de bien qui fait qu'un tel sacrifice n'est point sans compensation. Aujourd'hui M. Salverte défend encore les mêmes principes qu'il professait dans sa traduction publiée en l'an v, sous la république, c'est-à-dire il y a près de trente-quatre ans. A cet égard combien n'est-il pas supérieur à Salluste, qui fut à Rome le type du protée politique!

La première lettre a été écrite environ un an avant la rupture de Pompée et de César, dans le emps où celui-ci se bornait à demander un second consulat (an de Rome 705). Nous ne partageons pas l'opinion de M. Salverte, qui veut qu'elle soit postérieure au passage du Rubicon, et antérieure à l'arrivée de César à Rome.

La seconde lettre fut évidemment écrite après la bataille de Pharsale, peut-être même après l'entier achèvement de la guerre civile.

[1] Préface de la Traduction de M. Salverte.

EPISTOLÆ

C. C. SALLUSTII AD C. CÆSAREM.

EPISTOLA PRIMA.

I. Scio ego, quam difficile, atque asperum factu sit, consilium dare regi aut imperatori, postremo cuiquam mortali, cujus opes in excelso sunt : quippe quum et illis consultorum copiæ adsint; neque de futuro quisquam satis callidus, satisque prudens sit. Quinetiam sæpe prava magis, quam bona consilia prospere eveniunt : quia plerasque res fortuna ex lubidine sua agitat.

Sed mihi studium fuit adolescentulo rempublicam capessere : atque in ea cognoscenda multam, magnamque curam habui : non ita, uti magistratum modo caperem, quem multi malis artibus adepti erant; sed etiam uti rempublicam domi, militiæque, quantumque armis, viris, opulentia posset, cognitam haberem.

Itaque mihi multa cum animo agitanti consilium fuit, famam, modestiamque meam post tuam dignitatem habere, et cujus rei lubet periculum facere, dum quid tibi ex eo gloriæ accederit. Idque non temere, aut ex fortuna tua decrevi; sed quia in te, præter ceteras,

LETTRES

DE C. C. SALLUSTE A C. CÉSAR.

LETTRE PREMIÈRE[1].

I. Je sais combien il est difficile[2] et délicat de donner des conseils à un roi, à un général, à tout mortel enfin qui se voit au faîte du pouvoir; car, autour des hommes puissans, la foule des conseillers abonde; quoique personne ne possède assez de sagacité ni de prudence pour prononcer sur l'avenir. Souvent même, les mauvais conseils plutôt que les bons tournent à bien[3], parce que la fortune fait mouvoir au gré de son caprice presque toutes les choses humaines[4].

Pour moi, dans ma première jeunesse, porté par goût à prendre part aux affaires publiques, j'en ai fait l'objet d'une étude longue et sérieuse, non dans la seule intention d'arriver à des dignités que plusieurs avaient obtenues par de coupables moyens, mais aussi pour connaître à fond l'état de la république sous le rapport civil et militaire, la force de ses armées, de sa population, et l'étendue de ses ressources.

Préoccupé donc des idées que j'ai puisées dans cette étude, j'ai cru devoir faire au dévoûment que vous m'inspirez le sacrifice de ma réputation et de mon amour-propre, et tout risquer, si je puis ainsi contribuer en quelque chose à votre gloire. Et ce n'est point légèrement, ni séduit par l'éclat de votre fortune, que j'ai conçu ce

artem unam egregie mirabilem comperi, semper tibi majorem in advorsis, quam in secundis rebus animum esse. Sed per deos immortales illa res clarior est, quod et prius defessi sint homines laudando atque admirando munificentiam tuam, quam tu faciendo quæ gloria digna essent.

II. Equidem mihi decretum est, nihil tam ex alto reperiri posse, quod non cogitanti tibi in promtu sit: neque ego, quæ visa sunt, de republica tibi scripsi, quia mihi consilium atque ingenium meum amplius æquo probaretur; sed inter labores militiæ, interque prœlia, victorias, imperium, statui admonendum te de negotiis urbanis. Namque tibi si id modo in pectore consilii est, uti te ab inimicorum impetu vindices, quoque modo contra advorsum consulem beneficia populi retineas; indigna virtute tua cogites. Sin in te ille animus est, qui jam a principio nobilitatis factionem disturbavit, plebem romanam ex gravi servitute in libertatem restituit, in prætura inimicorum arma inermis disjecit, domi militiæque tanta et tam præclara facinora fecit, uti ne inimici quidem queri quidquam audeant, nisi de magnitudine tua; quin accipe tu ea, quæ dicam de summa republica, quæ profecto aut tu vera invenies, aut certe haud procul a vero.

dessein; c'est qu'entre toutes les qualités qui sont en vous j'en ai reconnu une vraiment admirable : cette grandeur d'âme qui, dans l'adversité, brille toujours chez vous avec plus d'éclat qu'au sein de la prospérité[5]. Mais, au nom des dieux[6], votre magnanimité est assez connue, et les hommes seront plutôt las de vous payer un tribut de louanges et d'admiration, que vous de faire des actions glorieuses.

II. J'ai reconnu, en effet, qu'il n'est point de pensée si profonde, que chez vous un instant de réflexion ne fasse aussitôt jaillir; et, si je vous expose mes idées en politique, ce n'est pas avec une confiance présomptueuse dans ma sagesse ou dans mes lumières; mais j'ai pensé que, au milieu des travaux de la guerre, au milieu des combats, des victoires et des soins du commandement, il serait utile d'appeler votre attention sur l'administration intérieure de Rome. Car, si tous les projets que vous méditez se bornaient à vous garantir des attaques de vos ennemis et à défendre contre un consul malveillant[7] les bienfaits du peuple, ce serait une pensée trop au dessous de votre grande âme. Mais, si l'on voit toujours en vous ce courage qui, dès votre début, abattit la faction de la noblesse; qui, délivrant le peuple romain d'un dur esclavage, le rendit à la liberté; qui, durant votre préture[8], a su, sans le secours des armes, disperser vos ennemis armés; et qui, soit dans la paix, soit dans la guerre, accomplit tant de hauts faits que vos ennemis n'osent se plaindre que de vous voir si grand, vous accueillerez les vues que je vais vous exposer sur la haute administration de l'état[9]; j'espère qu'elles vous sembleront vraies ou du moins bien peu éloignées de la vérité.

III. Sed quoniam Cn. Pompeius, aut animi pravitate, aut quia nihil eo maluit, quam quod tibi obesset, ita lapsus est, ut hostibus tela in manus jaceret; quibus ille rebus rempublicam conturbavit, eisdem tibi restituendum est. Primum omnium, summam potestatem moderandi, de vectigalibus, sumtibus, judiciis; senatoribus paucis tradidit; plebem romanam, cujus antea summa potestas erat, ne æquis quidem legibus, in servitute reliquit. Judicia tametsi, sicut antea, tribus ordinibus tradita sunt; tamen iidem illi factiosi regunt, dant, adimunt, quæ lubet: innocentes circumveniunt; suos ad honorem extollunt; non facinus, non probrum, aut flagitium obstat, quo minus magistratus capiant: quod commodum est, trahunt, rapiunt: postremo, tanquam urbe capta, lubidine ac licentia sua, pro legibus utuntur.

Ac me quidem mediocris dolor angeret, si virtute partam victoriam, more suo, per servitium exercerent; sed homines inertissumi, quorum omnis vis, virtusque in lingua sita est, forte, atque alterius socordia dominationem oblatam insolentes agitant. Nam, quæ seditio, ac dissensio civilis tot tamque illustres familias ab stirpe avertit? aut quorum unquam victoria animus tam præceps tamque immoderatus fuit?

IV. Lucius Sulla, cui omnia in victoria lege belli licuerunt, tametsi subplicio hostium partes suas muniri intellegebat; tamen, paucis interfectis, ceteros benefi-

III. Or, puisque Cn. Pompée, ou par ineptie ou par son aveugle penchant à vous nuire [10], a fait de si lourdes fautes qu'on peut dire qu'il a mis les armes à la main de ses ennemis [11], il faut que ce qui par lui a porté la perturbation dans l'état, devienne par vous l'instrument de son salut. Son premier tort [12] est d'avoir livré à un petit nombre de sénateurs la haute direction des recettes, des dépenses, du pouvoir judiciaire; et le peuple romain, qui auparavant possédait la puissance souveraine, soumis dès-lors à des lois injustes, il l'a laissé dans la servitude [13]. Quoique le droit de rendre la justice ait été, comme antérieurement, dévolu aux trois ordres, cependant ce sont ces mêmes factieux qui administrent, donnent, ôtent ce qui leur plaît; ils oppriment les gens de bien, ils élèvent aux emplois leurs créatures: point de crime, point d'action honteuse ou basse qui leur coûte dans la poursuite du pouvoir; tout ce qui leur convient, ils l'obtiennent ou le ravissent; enfin, comme dans une ville prise d'assaut, ils n'ont de loi que leur caprice ou leur passion.

Et ma douleur serait moins vive, je l'avoue, s'ils fondaient sur une victoire due à leur courage le droit d'asservir qu'ils exercent à leur gré; mais ces hommes si lâches, qui n'ont de force, de vertu, qu'en paroles, abusent insolemment d'une domination que le hasard ou la négligence d'autrui leur ont mise dans les mains. Est-il, en effet, une sédition, une guerre civile qui ait exterminé tant et de si illustres familles? à qui la victoire inspira-t-elle jamais tant de violence, tant d'emportement?

IV. L. Sylla [14], à qui, dans sa victoire, tout était permis par le droit de la guerre, savait bien que la perte de ses ennemis ajoutait à la force de son parti; cependant,

cio, quam metu retinere maluit. At hercule nunc cum Catone, Lucio Domitio, ceterisque ejusdem factionis, quadraginta senatores, multi præterea cum spe bona adolescentes, sicuti hostiæ, mactati sunt : quum interea importunissuma genera hominum tot miserorum civium sanguine satiari nequiverunt : non orbi liberi, non parentes exacta ætate, non gemitus virorum, luctus mulierum, immanem eorum animum inflexit, quin, acerbius in dies male faciundo ac dicundo, dignitate alios, alios civitate eversum irent.

Nam, quid ego de te dicam, cujus contumeliam homines ignavissumi vita sua commutare volunt? Scilicet neque illis tantæ voluptati est (tametsi insperantibus accidit) dominatio, quanto mœrori tua dignitas : quin optatius habent, ex tua calamitate periculum libertatis facere, quam per te populi romani imperium maxumum ex magno fieri. Quo magis tibi etiam atque etiam animo prospiciendum est, quonam modo rem stabilias communiasque. Mihi quidem quæ mens subpetit, eloqui non dubitabo : ceterum tui erit ingenii probare, quæ vera atque utilia factu putes.

V. In duas partes ego civitatem divisam arbitror, sicut a majoribus accepi, in Patres, et plebem. Antea in Patribus summa auctoritas erat, vis multo maxuma in

après en avoir sacrifié un petit nombre, il a mieux aimé retenir les autres par des bienfaits que par la crainte. Mais aujourd'hui, grands dieux, avec Caton, L. Domitius et tous les autres chefs[15] de la même faction, quarante sénateurs et une foule de jeunes gens de grande espérance ont été frappés comme des victimes; et toutefois la rage de ces hommes conjurés à notre perte n'est pas encore assouvie par le sang de tant de malheureux citoyens : l'abandon des orphelins, la triste vieillesse des pères et des mères, les gémissemens des maris, la désolation des épouses, rien n'a pu empêcher ces âmes inhumaines de se porter à des attentats, à des accusations de plus en plus atroces, pour dépouiller les uns de leur dignité[16], les autres du droit de citoyen[17].

Et de vous, César, que puis-je dire en effet? de vous dont ces hommes, pour comble de lâcheté, veulent l'abaissement au prix de leur sang? Car ils sont moins sensibles au plaisir de cette domination, qui leur est échue contre toute apparence, qu'au regret d'être témoins de votre élévation, et plus volontiers mettraient-ils pour vous perdre la liberté en péril, que de voir par vos mains le peuple romain élevé au comble dans la grandeur. Voilà donc ce qui vous fait une loi d'examiner avec la plus profonde attention comment vous pourrez établir et consolider votre ouvrage. Je n'hésiterai point, de mon côté, à vous exposer le résultat de mes réflexions, sauf à votre sagesse d'adopter ce qui vous paraîtra juste et convenable.

V. En deux classes la république fut toujours divisée, je le pense, et la tradition de nos pères en fait foi : les patriciens et les plébéiens. Aux patriciens, fut primitivement dévolue l'autorité suprême; mais dans le

plebe. Itaque sæpius in civitate secessio fuit; semperque nobilitatis opes deminutæ sunt, et jus populi amplificatum. Sed plebes eo libere agitabat, quia nullius potentia super leges erat; neque divitiis, aut superbia, sed bona fama factisque fortibus nobilis ignobilem anteibat : humillumus quisque in armis, aut militia, nullius honestæ rei egens, satis sibi, satisque patriæ, erat. Sed, ubi eos paullatim expulsos agris, inertia, atque inopia incertas domos habere subegit; cœpere alienas opes petere, libertatem suam cum republica venalem habere. Ita paullatim populus, qui dominus erat, et cunctis gentibus imperitabat, dilapsus est : et, pro communi imperio, privatim sibi quisque servitutem peperit. Hæc igitur multitudo primum malis moribus imbuta, deinde in artes, vitasque varias dispalata, nullo modo inter se congruens, parum mihi quidem idonea videtur ad capessendam rempublicam. Ceterum, additis novis civibus, magna me spes tenet, fore, ut omnes expergiscantur ad libertatem : quippe quum illis libertatis retinendæ, tum his servitutis amittendæ cura orietur. Hos ego censeo, permixtos cum veteribus novos, in coloniis constituas : ita et res militaris opulentior erit, et plebes bonis negotiis impedita malum publicum facere desinet.

peuple n'en résidait pas moins la force réelle. Aussi y eut-il souvent scission dans l'état; et la noblesse ne cessa de perdre de ses privilèges, tandis que les droits du peuple s'étendaient. Et ce qui faisait que le peuple agissait avec liberté, c'est qu'il n'y avait personne dont le pouvoir fût au dessus des lois : ce n'étaient ni les richesses, ni l'orgueil, mais la considération et la valeur qui mettaient le patricien au dessus du plébéien. Dans son champ ou à l'armée, le moindre citoyen, ne manquant jamais de l'honnête nécessaire, se suffisait à lui-même, suffisait à la patrie. Mais lorsque, chassés peu à peu de leur patrimoine[18], les citoyens eurent été réduits par l'oisiveté et la misère à n'avoir plus de demeure assurée, ils commencèrent à compter sur les richesses d'autrui, et à faire de leur liberté et de la chose publique un trafic honteux. Ainsi, peu à peu, le peuple qui était souverain et en possession de commander à toutes les nations, est venu à se désorganiser[19]; et, au lieu d'une part dans l'autorité publique, chacun s'est créé sa servitude particulière. Or, cette multitude, d'abord infectée de mauvaises mœurs, puis adonnée à une diversité infinie de métiers et de genres de vie, composée d'élémens incohérens, doit bien, à mon avis, paraître peu propre au gouvernement de l'état. Cependant, après l'introduction de nouveaux citoyens, j'ai grand espoir que tous se réveilleront pour la liberté, puisque chez les uns naîtra le désir de conserver cette liberté, et chez les autres celui de mettre fin à leur servitude. Je pense donc que, ces nouveaux citoyens mêlés avec les anciens, vous pourrez les établir dans les colonies[20]: ainsi s'accroîtront nos forces militaires, et le peuple, captivé par des occupations honorables, cessera de faire le malheur public.

VI. Sed non inscius, neque imprudens sum, quum ea res agetur, quæ sævitia, quæve tempestates hominum nobilium futuræ sint; quum indignabuntur omnia, funditus misceri, antiquis civibus hanc servitutem imponi, regnum denique ex libera civitate futurum, ubi unius munere multitudo ingens in civitatem pervenerit. Equidem ego sic apud animum meum statuo, malum facinus in se admittere, qui incommodo reipublicæ gratiam sibi conciliet : ubi bonum publicum etiam privatim usui est, id vero dubitare adgredi, socordiæ, atque ignaviæ duco. Marco Livio Druso semper consilium fuit, in tribunatu summa ope niti pro nobilitate : neque ullam rem in principio agere intendit, nisi illi auctores fierent. Sed homines factiosi, quibus dolus, atque malitia, fide cariora erant, ubi intellexerunt, per unum hominem máxumum beneficium multis mortalibus dari; videlicet et sibi quisque conscius, malo atque infido animo esse, de Marco Livio Druso juxta, ac de se, existumaverunt. Itaque metu, ne per tantam gratiam solus rerum potiretur, contra eum nixi, sua ipsius consilia disturbaverunt. Quo tibi, imperator, majore cura fideque, amici et multa præsidia paranda sunt.

VII. Hostem advorsum obprimere, strenuo homini haud difficile est; occulta pericula neque facere, neque vitare, bonis in promtu est. Igitur, ubi eos in civi-

VI. Mais je n'ignore pas, je ne me cache pas combien l'exécution de ce plan excitera la fureur et les emportemens des nobles : alors ils s'écrieront avec indignation que l'on bouleverse tout, que c'est imposer une servitude aux anciens citoyens, qu'enfin c'est transformer en royaume une cité libre, si par le bienfait d'un seul une multitude nombreuse parvient au droit de cité. Quant à moi, j'établis en principe que celui-là se rend coupable d'un grand crime, qui obtient la popularité au détriment de la république : mais, du moment que le bien public tourne aussi à l'avantage particulier, hésiter à l'entreprendre, c'est, à mon avis, indolence, c'est lâcheté. M. Livius Drusus[21], dans son tribunat, eut constamment en vue de travailler de toute sa puissance pour la noblesse, et, dans le commencement, il ne voulut rien faire qui ne lui eût été conseillé par les nobles eux-mêmes. Mais ces factieux, pour qui le plaisir de tromper et de nuire l'emportait sur la foi des engagemens, n'eurent pas plutôt vu un seul homme départir à un grand nombre d'individus le plus précieux des biens, que chacun d'eux, ayant la conscience de ses intentions injustes et perverses, jugea de M. Livius Drusus d'après soi-même. Craignant donc que, par un si grand bienfait, il ne s'emparât seul du pouvoir, ils réunirent contre lui leurs efforts et firent échouer ses projets, qui n'étaient, après tout, que les leurs. C'est donc pour vous, général, une raison de redoubler de soins, afin de vous assurer des amis dévoués et de nombreux appuis.

VII. Combattre un ennemi de front et le terrasser n'est pas difficile à un homme de cœur; ne savoir ni tendre des pièges ni s'en défendre, telle est la disposition des gens de bien. Lors donc que vous aurez introduit ces

tatem adduxeris; quoniam quidem revocata plebes erit, in ea re maxume animum exercitato, uti colantur boni mores, concordia inter veteres et novos coalescat. Sed multo maxumum bonum patriæ, civibus, tibi, liberis, postremo humanæ genti, pepereris, si studium pecuniæ aut sustuleris, aut, quoad res feret, minueris : aliter neque privata res, neque publica, neque domi, neque militiæ, regi potest. Nam ubi cupido divitiarum invasit, neque disciplina, neque artes bonæ, neque ingenium ullum satis pollet; quin animus magis, aut minus mature, postremo tamen subcumbit.

Sæpe jam audivi, qui reges, quæ civitates, et nationes, per opulentiam magna imperia amiserint, quæ per virtutem inopes ceperant. Id adeo haud mirandum est : nam ubi bonus deteriorem divitiis magis clarum, magisque acceptum videt, primo æstuat, multaque in pectore volvit : sed ubi gloria honorem magis in dies, virtutem opulentia vincit, animus ad voluptatem a vero deficit. Quippe gloria industria alitur : ubi eam demseris, ipsa per se virtus amara, atque aspera est. Postremo, ubi divitiæ claræ habentur, ibi omnia bona vilia sunt, fides, probitas, pudor, pudicitia : nam ad virtutem una, et ardua via est; ad pecuniam, qua cuique lubet, nititur; et malis, et bonis rebus ea creatur. Ergo in primis auctoritatem pecuniæ demito : neque de

hommes dans la cité, le peuple étant ainsi régénéré, appliquez surtout votre attention à entretenir les bonnes mœurs, à cimenter l'union entre les anciens et les nouveaux citoyens. Mais le plus grand bien, certes, que vous puissiez procurer à la patrie, aux citoyens, à vous-même, à nos enfans, à l'humanité enfin, ce sera de détruire l'amour de l'argent[22], ou au moins de l'affaiblir autant que possible : autrement, on ne saurait administrer ni les affaires privées ni les affaires publiques, soit en paix, soit en guerre. Car, là où a pénétré l'amour des richesses, il n'est plus d'institutions, d'arts utiles, de génie, qui puissent résister : l'âme elle-même, tôt ou tard, finit par succomber.

J'ai souvent entendu citer les rois, les villes, les nations, auxquels leur opulence a fait perdre de grands empires acquis par leur courage au temps de la pauvreté. Et cela n'a rien d'étonnant : car, dès que l'homme de bien voit le méchant, à cause de ses richesses, plus honoré, mieux accueilli que lui, il s'indigne d'abord, puis il roule mille pensées dans son cœur; mais, si l'orgueil l'emporte toujours de plus en plus sur l'honneur, et l'opulence sur la vertu, il perd courage et quitte les vrais biens pour la volupté. La gloire, en effet, est l'aliment de l'activité; et, si vous la retranchez[23], la vertu toute seule est par elle-même pénible et amère[24]. Enfin, là où les richesses sont en honneur, tous les biens véritables sont avilis, la bonne foi, la probité, la pudeur, la chasteté : car, pour arriver à la vertu, il n'est qu'un chemin toujours rude; mais chacun court à la fortune par où il lui plaît, elle s'obtient indifféremment par de bonnes ou de mauvaises voies. Commencez donc par renverser

capite, neque de honore ex copiis quisquam magis, aut minus judicaverit; sicut neque prætor, neque consul, ex opulentia, verum ex dignitate creetur. Sed de magistratu facile populi judicium fit. Judices a paucis probari, regnum est; ex pecunia legi, inhonestum. Quare omnes primæ classis judicare placet, sed numero plures, quam judicant. Neque Rhodios, neque alias civitates unquam suorum judiciorum pœnituit : ubi promiscue dives, et pauper, ut cuique fors tulit, de maxumis rebus juxta, ac de minumis disceptat. Sed de magistratibus creandis haud mihi quidem absurde placet lex, quam Caius Gracchus in tribunatu promulgaverat; ut ex confusis quinque classibus sorte centuriæ vocarentur. Ita coæquati dignitate, pecunia, virtute anteire alius alium properabit.

VIII. Hæc ego magna remedia contra divitias statuo. Nam perinde omnes res laudantur, atque adpetuntur, ut earum rerum usus est : malitia præmiis exercetur. Ubi ea demseris, nemo omnium gratuito malus est. Ceterum avaritia bellua fera, immanis, intoleranda est : quo intendit, oppida, agros, fana, atque domos vastat : divina cum humanis permiscet : neque exercitus, neque mœnia obstant, quominus vi sua penetret :

la puissance de l'or; que le plus ou le moins de fortune ne donne point, n'ôte point le droit de prononcer sur la vie, sur l'honneur des citoyens; comme aussi que la préture, le consulat, soient accordés, non d'après l'opulence, mais d'après le mérite : on peut s'en rapporter au peuple pour juger les magistrats qu'il doit élire. Laisser la nomination des juges au petit nombre, c'est du despotisme; les choisir d'après la fortune, c'est de l'injustice. Tous les citoyens de la première classe doivent donc être appelés aux fonctions de juge, mais en plus grand nombre qu'ils n'y sont admis aujourd'hui. Jamais les Rhodiens, ni bien d'autres cités, n'ont eu à se repentir de la composition de leurs tribunaux, où le riche et le pauvre, sans distinction et d'après la loi du sort, prononcent également sur les plus grandes et sur les moindres affaires. Quant à l'élection des magistrats, ce n'est pas sans raison que j'approuve la loi promulguée par C. Gracchus dans son tribunat, pour que les centuries fussent prises, d'après le sort, dans les cinq classes[25] sans distinction. Devenus ainsi égaux en honneur[26] et en fortune, ce sera par le mérite que les citoyens s'empresseront de se surpasser l'un l'autre.

VIII. Voilà les remèdes puissans que j'oppose aux richesses : car, aussi bien que toute autre chose, on ne les loue, on ne les recherche que pour leur utilité : ce sont les récompenses qui mettent en jeu la perversité. Otez-les, personne absolument ne veut faire le mal sans profit. Au surplus, l'avarice, ce monstre farouche, dévorant, ne saurait être tolérée : partout où elle se montre, elle dévaste les villes et les campagnes, les temples et les maisons; elle foule aux pieds le sacré et le profane; point d'armées, point de murailles où elle ne pénètre par sa

fama, pudicitia, liberis, patria, atque parentibus cunctos mortales spoliat. Verum, si pecuniæ decus ademeris, magna illa vis avaritiæ facile bonis moribus vincetur.

Atque hæc ita sese habere, tametsi omnes æqui, atque iniqui memorent, tamen tibi cum factione nobilitatis haud mediocriter certandum est : cujus si dolum caveris alia omnia in proclivi erunt. Nam hi, si virtute satis valerent, magis æmuli bonorum, quam invidi essent : quia desidia, et inertia, et stupor eos atque torpedo invasit; strepunt, obtrectant, alienam famam bonam suum dedecus existumant.

IX. Sed, quid ego plura, quasi de ignotis, memorem? Marci Bibuli fortitudo atque animi vis in consulatum erupit : hebes lingua, magis malus quam callidus ingenio. Quid ille audeat, cui consulatus maxumum imperium maxumo dedecori fuit? An Lucii Domitii magna vis est, cujus nullum membrum a flagitio aut facinore vacat : lingua vana, manus cruentæ, pedes fugaces; quæ honeste nominari nequeant, inhonestissuma? Unius tamen Marci Catonis ingenium versutum, loquax, callidum haud contemno. Parantur hæc disciplina Græcorum; sed virtus, vigilantia, labos, apud Græcos nulla sunt. Quippe, quum domi libertatem suam per inertiam amiserint, censesne eorum præceptis imperium haberi posse? Reliqui de factione sunt inertissumi nobiles; in

seule puissance : réputation, pudeur, enfans, patrie, famille, elle ne laisse rien aux mortels. Mais, faites tomber le crédit de l'argent, les bonnes mœurs triompheront sans peine de toute cette grande influence de la cupidité.

Et, quoique ces vérités soient reconnues par tous les hommes, justes ou pervers, vous n'aurez cependant pas de médiocres combats à soutenir contre la faction de la noblesse; mais, si vous vous garantissez de leurs artifices, tout le reste vous sera facile : car, s'ils pouvaient se prévaloir d'un mérite réel, ils se montreraient les émules des gens de bien plutôt que leurs détracteurs; mais c'est parce que l'indolence, la lâcheté, l'apathie les dominent, qu'ils murmurent, qu'ils cabalent, et qu'ils regardent la renommée d'autrui comme leur déshonneur personnel.

IX. Mais à quoi bon vous parler d'eux encore, comme d'êtres inconnus? M. Bibulus [27] a fait éclater son courage et sa force d'âme durant son consulat : inhabile à s'énoncer, il a dans l'esprit plus de méchanceté que d'adresse. Qu'oserait celui pour qui la suprême autorité du consulat a été le comble de la dégradation? Et L. Domitius est-il un homme bien redoutable, lui qui n'a pas un membre qui ne soit un instrument d'infamie ou de crime : langue sans foi, mains sanglantes, pieds agiles à la fuite, plus déshonnêtes encore les parties de son corps qu'on ne peut honnêtement nommer? Il en est un cependant, M. Caton [29], dont l'esprit fin, disert, adroit, ne me paraît pas à mépriser. Ce sont qualités que l'on acquiert à l'école des Grecs; mais la vertu, la vigilance, l'amour du travail, ne se trouvent nulle part chez les Grecs. Et croira-t-on que des gens qui, par leur lâcheté, ont perdu chez eux leur liberté, fournissent de bien bons préceptes pour conserver l'empire? Tout le reste de cette faction

quibus, sicut in statua, præter nomen, nihil est additamenti. Lucius Postumius, et Marcus Favonius, mihi videntur quasi magnæ navis supervacua onera esse : ubi salvi pervenere, usui sunt; si quid advorsi coortum est, de illis potissumum jactura fit, quia pretii minumi sunt. Nunc, quoniam, sicut mihi videor, de plebe renovanda, corrigendaque disserui, de senatu, quæ tibi agenda videntur, dicam.

X. Postquam mihi ætas ingeniumque adolevit, haud ferme armis, atque equis, corpus exercui, sed animum in litteris agitavi; quod natura firmius erat, id in laboribus habui. Atque ego in ea vita, multa legendo atque audiendo ita comperi, omnia regna, item civitates, nationes, usque eo prosperum imperium habuisse, dum apud eos vera consilia valuerunt : ubicumque gratia, timor, voluptas, ea corrupere, post paullo imminutæ opes, deinde ademtum imperium, postremo servitus imposita est.

Equidem ego sic apud animum meum statuo : cuicumque in sua civitate amplior illustriorque locus, quam aliis est, ei magnam curam esse reipublicæ. Nam ceteris, salva urbe, tantummodo libertas tuta est; qui per virtutem sibi divitias, decus, honorem pepererunt, ubi paullum inclinata respublica agitari cœpit, multipliciter animus curis, atque laboribus fatigatur; aut gloriam,

se compose de nobles sans caractère, et qui, semblables à des statues, ne donnent à leur parti d'autre appui que leur nom. L. Postumius[30] et M. Favonius me semblent des fardeaux superflus dans un grand navire : s'il arrive à bon port, on en tire quelque parti; mais, au premier orage, c'est d'eux qu'on se défait d'abord, comme de ce qu'il y a de moins précieux. Maintenant que j'ai indiqué les moyens propres, selon moi, à régénérer et à réformer le peuple, je vais passer à ce qu'il me semble que vous devez faire à l'égard du sénat.

X. Lorsque avec l'âge mon esprit se fut développé, assez peu j'exerçai mon corps aux armes et à l'équitation, mais j'appliquai mon intelligence à la culture des lettres, consacrant ainsi aux travaux la portion de moi-même que la nature avait douée d'une plus grande vigueur[31]. Or, tout ce que m'ont appris dans ce genre de vie la lecture et la conversation, m'a convaincu que tous les royaumes, toutes les cités, tous les peuples, ont été puissans et heureux tant qu'ils ont obéi à de sages conseils, mais qu'une fois corrompus par la flatterie, la crainte ou la volupté, leur puissance a été aussitôt affaiblie; qu'ensuite l'empire leur a été enlevé; qu'enfin ils sont tombés dans l'esclavage.

Il m'est bien démontré aussi que celui qui se voit au dessus de ses concitoyens par le rang et le pouvoir prend fortement à cœur le bien de l'état. Pour les autres, en effet, le salut de l'état n'est que la conservation de leur liberté; mais celui qui, par son mérite, s'est élevé aux richesses, aux distinctions, aux honneurs, pour peu que la république ébranlée éprouve quelque agitation, aussitôt son âme succombe sous le poids des soucis et de l'anxiété. C'est tout à la fois sa gloire, sa liberté, sa

aut libertatem, aut rem familiarem defensat : omnibus locis adest, festinat; quanto in secundis rebus florentior fuit, tanto in advorsis asperius, magisque anxie agitat. Igitur ubi plebes senatui, sicuti corpus animo, obedit, ejusque consulta exsequitur, Patres consilio valere decet, populo supervacanea est calliditas. Itaque majores nostri, quum bellis asperrumis premerentur, equis, viris, pecunia amissa, nunquam defessi sunt armati de imperio certare. Non inopia ærarii, non vis hostium, non advorsa res, ingentem eorum animum subegit, quin, quæ virtute ceperant, simul cum anima retinerent. Atque ea magis fortibus consiliis, quam bonis prœliis, patrata sunt. Quippe apud illos una respublica erat, ei omnes consulebant; factio contra hostes parabatur; corpus atque ingenium, patriæ, non suæ quisque potentiæ, exercitabat.

At hoc tempore contra, homines nobiles, quorum animos socordia atque ignavia invasit, ignari laboris, hostium, militiæ, domi factione instructi, per superbiam cunctis gentibus moderantur. Itaque Patres, quorum consilio antea dubia respublica stabiliebatur, obpressi, ex aliena lubidine huc atque illuc fluctuantes agitantur; interdum alia, deinde alia decernunt: ut eorum, qui dominantur, simultas ac arrogantia fert, ita bonum, malumque publicum existumant.

fortune, qu'il lui faut défendre : il faut que partout il soit présent et s'évertue. Plus, dans les temps heureux, il s'est vu dans une situation florissante, plus, dans les revers, il est en proie à l'amertume et aux alarmes. Lors donc que le peuple obéit au sénat comme le corps à l'âme, lorsqu'il exécute ses décisions, c'est dans la sagesse que les sénateurs trouvent leur force; le peuple n'a pas besoin de tant de sagacité. Aussi nos ancêtres, accablés sous le poids des guerres les plus rudes, après la perte de leurs soldats, de leurs chevaux, de leur argent, ne se lassèrent jamais de combattre armés pour l'empire : ni l'épuisement du trésor public, ni la force de l'ennemi, ni les revers, rien ne fit descendre leur cœur indomptable à penser que, tant qu'il leur resterait un souffle de vie, ils pussent céder ce qu'ils avaient acquis par leur courage. Et c'est la fermeté dans leurs conseils, bien plus que le bonheur des armes, qui leur a valu tant de gloire. Pour eux, en effet, la république était une; elle était le centre de tous les intérêts, et il n'y avait de ligues que contre l'ennemi; et, si chacun déployait toutes les facultés de l'esprit et du corps, c'était pour la patrie, et non pour son ambition personnelle.

Aujourd'hui, au contraire, les nobles, vaincus par l'indolence et la lâcheté, ne connaissent ni les fatigues, ni l'ennemi, ni la guerre; ils forment dans l'état une faction compacte, armée, qui gouverne avec insolence toutes les nations. Aussi le sénat, dont la sagesse faisait autrefois le soutien de la république en ses dangers, opprimé désormais, flotte çà et là, poussé par le caprice d'autrui, décrétant aujourd'hui une chose, demain tout le contraire; et c'est au gré de la haine et de l'arrogance de ceux qui dominent qu'il prononce qu'une chose est utile ou nuisible à l'intérêt public.

XI. Quod si aut libertas æqua omnium, aut sententia obscurior esset, majoribus opibus respublica, et minus potens nobilitas esset. Sed quoniam coæquari gratiam omnium difficile est (quippe quum illis majorum virtus partam reliquerit gloriam, dignitatem, clientelas; cetera multitudo, pleraque insititia sit); sententia eorum a metu libera. Ita occulte sibi quisque alterius potentia carior erit. Libertas juxta bonis et malis, strenuis et ignavis, optabilis est. Verum eam plerique metu deserunt, stultissumi mortales, quod in certamine dubium est, quorsum accidat, id per inertiam in se, quasi victi, recipiunt.

Igitur duabus rebus confirmari posse senatum puto: si numero auctus per tabellam sententiam feret. Tabella obtentui erit, quo magis animo libero facere audeat: in multitudine, et præsidii plus, et usus amplior est. Nam fere, his tempestatibus, alii judiciis publicis, alii privatis suis atque amicorum negotiis implicati, haud sane reipublicæ consiliis adfuerunt: neque eos magis occupatio, quam superba imperia distinuere. Homines nobiles cum paucis senatoriis quos additamenta factionis habent, quæcumque libuit probare, reprehendere, decernere, ea, uti lubido tulit, facere. Verum ubi, nu-

XI. Si tous les sénateurs jouissaient d'une égale liberté, si leurs délibérations avaient moins de publicité, le gouvernement de l'état aurait plus de force, et la noblesse moins d'influence. Mais, puisqu'il est difficile de ramener au même niveau le crédit de tous (les uns ayant, grâce au mérite de leurs ancêtres, hérité de la gloire, de l'illustration, d'une nombreuse clientèle, et les autres n'étant pour la plupart qu'une multitude arrivée de la veille), faites que les votes de ces derniers ne soient plus dictés par la crainte : chacun, dès-lors, protégé par le secret, fera prévaloir sur la puissance d'autrui son opinion individuelle. La liberté, pour les bons comme pour les méchans, pour les braves comme pour les lâches, est un bien également cher; mais, dans leur aveuglement, la plupart des hommes l'abandonnent par crainte, et, sans attendre l'issue d'un combat incertain, sont assez lâches pour se soumettre d'avance aux chances de la défaite.

Il est donc, selon moi, deux moyens de donner de la force au sénat : c'est d'augmenter le nombre de ses membres [32], et d'y établir le vote par scrutin secret [33]. Le scrutin sera une sauvegarde à l'abri de laquelle les esprits oseront voter avec plus de liberté; dans l'augmentation du nombre de ses membres, ce corps trouvera plus de force et d'action. En effet, depuis ces derniers temps, les sénateurs sont, les uns astreints à siéger dans les tribunaux, les autres distraits par leurs propres affaires ou par celles de leurs amis; ils n'assistent presque plus aux délibérations publiques : il est vrai qu'ils en sont écartés moins par ces occupations que par l'insolence d'une faction tyrannique. Quelques nobles, avec un petit nombre d'auxiliaires de leur faction, puis dans les familles séna-

mero senatorum aucto, per tabellam sententiæ dicentur; næ illi superbiam suam dimittent, ubi iis obediundum erit, quibus antea crudelissume imperitabant.

XII. Forsitan, imperator, perlectis litteris desideres, quem numerum senatorum fieri placeat; quoque modo in multa et varia officio distribuantur; et quoniam judicia primæ classis mittenda putem, quæ descriptio, qui numerus in quoque genere futurus sit.

Ea mihi omnia generatim describere, haud difficile factu fuit; sed prius laborandum visum est de summa consilii, idque tibi probandum verum esse : si hoc itinere uti decreveris, cetera in promtu erunt. Volo ego consilium meum prudens, maxumeque usui esse; nam ubicumque tibi res prospere cedet, ibi mihi bona fama eveniet. Sed me illa magis cupido exercet, uti quocumque modo, et quam primum respublica adjuvetur. Libertatem gloria cariorem habeo, atque ego te oro, hortorque, ne clarissumus imperator, gallica gente subacta, populi romani summum atque invictum imperium tabescere vetustate, ac per summam discordiam dilabi, patiaris.

toriales, sont maîtres d'approuver, de rejeter, de décréter, de tout faire enfin au gré de leur caprice. Mais dès que le nombre des sénateurs aura été augmenté, et que les votes seront émis au scrutin secret, il faudra bien qu'ils se dépouillent de leur orgueil, quand ils se verront contraints de fléchir devant ceux que naguère ils dominaient avec tant d'arrogance.

XII. Peut-être, général, après avoir lu cette lettre, demanderez-vous à quel nombre je voudrais porter les membres du sénat; comment j'y répartirais les fonctions nombreuses et variées qui lui sont attribuées; et, puisque je propose de confier l'administration de la justice à tous ceux de la première classe, quelle serait la limite des différentes juridictions, le nombre des magistrats pour chaque espèce.

Il ne m'eût pas été difficile d'entrer dans le détail de ces articles; mais j'ai cru devoir d'abord m'occuper du plan général, et vous en montrer la convenance : si vous le prenez pour point de départ, le reste marchera de soi-même. Je veux sans doute que mes vues soient sages, utiles surtout; car plus elles produiront d'heureux résultats, plus j'en recueillerai de gloire : mais je désire bien plus fortement que, au plus tôt et par tous les moyens possibles, on vienne au secours de la chose publique. La liberté m'est plus chère que la gloire; et je vous prie, général, je vous conjure, par cette immortelle conquête des Gaules, de ne pas laisser le grand et invincible empire romain tomber de vétusté, s'anéantir par la fureur de nos discordes.

Profecto, si id accidat, neque tibi nox, neque dies curam animi sedaverit, quin insomniis exercitus, furibundus, atque amens alienata mente feraris. Namque mihi pro vero constat, omnium mortalium vitam divino numine invisi; neque bonum, neque malum facinus cujusquam pro nihilo haberi : sed ex natura, diversa præmia bonos, malosque sequi. Interea forte ea tardius procedunt : suus cuique animus ex conscientia spem præbet.

XIII. Quod si tecum patria, atque parentes possent loqui, scilicet hæc tibi dicerent : « O Cæsar, nos te genuimus fortissumi viri, in optuma urbe, decus, præsidiumque nobis, hostibus terrorem : quæ multis laboribus, et periculis ceperamus, ea tibi nascenti cum anima simul tradidimus, patriam maxumam in terris; domum, familiamque in patria clarissumam; præterea bonas artes, honestas divitias; postremo omnia honestamenta pacis et præmia belli. Pro his amplissumis beneficiis non flagitium a te, neque malum facinus, petimus; sed uti libertatem eversam restituas : qua re patrata, profecto per gentes omnes fama virtutis tuæ volitabit. Namque hac tempestate, tametsi domi militiæque præclara facinora egisti, tamen gloria tua cum multis viris fortibus æqualis est : si vero urbem amplissumo nomine, ex maxumo imperio, prope jam ab occasu

Ah! sans doute, si ce malheur arrive, votre esprit ne trouvera plus, ni le jour ni la nuit, un seul instant de repos : tourmenté d'insomnie, furieux, hors de vous, on vous verra frappé d'un funeste égarement. Car je tiens pour vrai que l'œil de la Divinité est ouvert sur les actions de tous les mortels; qu'il n'en est aucune, bonne ou mauvaise, dont il ne soit tenu compte; et que, suivant la loi invariable de la nature, les bons et les méchans reçoivent un jour chacun leur récompense. Quelquefois ce prix peut être tardif; mais chacun peut déjà, dans sa conscience, lire au fond de son cœur ce qui lui est réservé.

XIII. Si la patrie, si les auteurs de vos jours pouvaient prendre la parole, voici ce qu'ils vous diraient : « O César! nous les plus vaillans des hommes, nous t'avons fait naître dans la première des villes, pour être notre gloire, notre appui, la terreur des ennemis. Ce que nous avons acquis au prix de mille travaux, de mille dangers, nous te l'avons confié dès ta naissance avec la vie : nous t'avons donné une patrie grande aux yeux de l'univers, et, dans cette patrie, une origine, une famille illustre; avec cela de grands talens, une fortune digne de ton rang; enfin tout ce qui procure les honneurs de la paix, les récompenses de la guerre. Pour prix de si grands bienfaits, nous ne te demandons aucun crime, aucune bassesse, mais de relever la liberté détruite : accomplis cette tâche, et la gloire due à ton courage se propagera parmi les nations. Car, aujourd'hui, malgré tes belles actions dans la paix et dans la guerre, ta renommée cependant est encore égalée par celle de plusieurs vaillans capitaines : mais, si à ta patrie sur le penchant de sa ruine tu rends et tout l'éclat de son nom et

restitueris, quis te clarior, quis major, in terris fuerit? Quippe si morbo jam, aut fato huic imperio secus accidat; cui dubium est, quin per orbem terrarum vastitas, bella, cædes, oriantur? Quod si tibi bona lubido fuerit, patriæ, parentibus gratificandi; postero tempore, republica restituta, super omnis mortales gloria agnita, tuaque unius mors vita clarior erit. Nam vivos interdum fortuna, sæpe invidia fatigat : ubi anima naturæ cessit, demtis obtrectationibus, ipsa se virtus magis magisque extollit. »

Quæ mihi utilia factu visa sunt, quæque tibi usui fore credidi, quam paucissumis potui, perscripsi. Ceterum deos immortalis obtestor, uti, quocumque modo ages, ea res tibi reique publicæ prospere eveniat.

toute l'étendue de sa puissance, qui, dans l'univers, sera plus illustre, sera plus grand que toi? Si, en effet, par son état de consomption ou par les coups du sort, cet empire venait à succomber, qui peut douter qu'aussitôt le monde entier ne fût livré à la désolation, à la guerre, au carnage? Mais si, animé d'une généreuse inspiration, tu assures le repos de tes pères, dès-lors, restaurateur de la chose publique, tu effaceras, de l'aveu de tous, la gloire de tous les mortels, et ta mort seule pourra ajouter à l'éclat de ta vie. Ici-bas, en effet, exposés quelquefois aux coups du sort, nous le sommes souvent aux attaques de l'envie; mais, avons-nous payé le tribut à la nature, l'envie se tait, et la vertu s'élève et brille de jour en jour d'un nouvel éclat. »

Telles sont, général, les vues qui m'ont paru utiles et convenables à vos intérêts; je vous les ai indiquées le plus brièvement que j'ai pu. Au reste, quel que soit le plan que vous adoptiez, je prie les dieux immortels qu'il tourne à votre avantage et à celui de la république.

EPISTOLA SECUNDA.

I. Pro vero antea obtinebat, regna, atque imperia, fortunam dono dare, item alia, quæ per mortalis avide cupiuntur : quia et apud indignos sæpe erant, quasi per lubidinem data; neque cuiquam incorrupta permanserant. Sed res docuit, id verum esse, quod in carminibus Appius ait, « Fabrum esse suæ quemque fortunæ : » atque in te maxume, qui tantum alios prætergressus es, uti prius defessi sint homines laudando facta tua, quam tu laude digna faciundo. Ceterum uti fabricata, sic virtute parta, quam magna industria haberi decet : ne incuria deformentur, aut corruant infirmata. Nemo enim alteri imperium volens concedit: et quamvis bonus, atque clemens sit, qui plus potest, tamen, quia malo esse licet, formidatur. Id evenit, quia plerique rerum potentes perverse consulunt : et eo se munitiores putant, quo illi, quibus imperitant, nequiores fuere.

At contra id eniti decet; quum ipse bonus, atque strenuus sis, uti quam optumis imperites. Nam pessumus quisque asperrume rectorem patitur.

SECONDE LETTRE.

I. C'ÉTAIT autrefois une vérité reçue [34], que la fortune était la dispensatrice des royaumes, de la puissance et de tous les biens que convoitent si avidement les mortels; et, en effet, ces dons étaient souvent départis, comme par caprice, à des sujets indignes, et entre les mains desquels ils ne tardaient pas à déchoir. Mais l'expérience a démontré combien Appius a eu raison de dire dans ses vers [35] : « Chacun est l'artisan de sa fortune. » Et cela est encore plus vrai de vous, César, qui avez tellement surpassé les autres hommes, qu'on se lasse plus tôt de louer vos actions que vous d'en faire qui soient dignes d'éloges. Mais, tout comme les ouvrages de l'art, les biens conquis par la vertu doivent être conservés avec le plus grand soin, de peur que la négligence n'en laisse ternir l'éclat, ou n'en précipite la ruine. En effet, qui volontairement cède à un autre l'autorité? et, quelle que soit la bonté, la clémence de celui qui a le pouvoir, on le redoute cependant, parce qu'il peut, s'il le veut, être méchant. Cela vient de ce que la plupart des hommes revêtus de la puissance en usent mal, et pensent qu'elle sera d'autant plus assurée que ceux qui leur sont soumis seront plus corrompus [36].

Mais vous devez au contraire, puisque chez vous la bonté s'allie à la fermeté, faire en sorte de n'avoir à commander qu'aux hommes les plus vertueux : car pire on est, et plus impatiemment souffre-t-on un chef.

Sed tibi hoc gravius est, quam ante te omnibus, armis parta componere. Bellum aliorum pace mollius gessisti : ad hoc victores prædam petunt, victi cives sunt. Inter has difficultates evadendum est tibi : atque in posterum firmanda respublica non armis modo, neque advorsum hostes; sed, quod multo majus, multoque asperius est, bonis pacis artibus.

Ergo omnes magna mediocrique sapientia res huc vocat : quæ quisque optuma potest, ut dicat. Ac mihi sic videtur : qualicumque modo tu victoriam composueris, ita alia omnia futura.

II. Sed jam, quo melius faciliusque constituas, paucis, quæ me animus monet, accipe. Bellum tibi fuit, imperator, cum homine claro, magnis opibus, avido potentiæ, majore fortuna, quam sapientia : quem sequuti sunt pauci, per suam injuriam tibi inimici; item quos adfinitas, aut alia necessitudo, traxit. Nam particeps dominationis neque fuit quisquam; neque, si pati potuisset, orbis terrarum bello concussus foret. Cetera multitudo volgi, more magis quam judicio, post alius alium, quasi prudentiorem, sequuti.

Per idem tempus maledictis iniquorum occupandæ reipublicæ in spem adducti homines, quibus omnia pro-

Mais il vous est plus difficile qu'à aucun de ceux qui vous ont précédé de régler l'usage que vous avez à faire de votre victoire. La guerre avec vous a été plus douce que la paix avec eux : d'un autre côté, les vainqueurs veulent des dépouilles, et les vaincus sont des citoyens. C'est entre ces deux écueils qu'il vous faut naviguer, et assurer pour l'avenir le repos de la république, non-seulement par la force des armes, qui la protégera contre ses ennemis, mais, ce qui est bien plus important, bien plus difficile, par des institutions, heureux fruits de la paix.

Cet état de choses semble appeler tous les citoyens, quel que soit le degré de leurs lumières, à énoncer les avis qui leur semblent les plus salutaires. Pour ma part, je pense que de la manière dont vous userez de la victoire dépend tout notre avenir.

II. Mais quels seront, pour l'accomplissement de cette tâche, les moyens les meilleurs, les plus faciles ? Je vais, à ce sujet, vous exposer en peu de mots ma pensée. Vous avez, général, eu la guerre contre un homme illustre, puissant, et qui devait plus à la fortune qu'à son habileté : parmi ceux qui l'ont suivi, un petit nombre sont devenus vos ennemis par suite des torts qu'ils s'étaient donnés envers vous [37] ; d'autres ont été entraînés par les liens du sang ou de l'amitié. Car il n'a fait part à personne de sa puissance ; et, en effet, s'il eût pu en souffrir le partage [38], le monde ne serait pas ébranlé par la guerre. Le reste, tourbe vulgaire, par imitation plutôt que par choix [39], a suivi comme le plus sage l'exemple de ceux qui marchaient devant.

Dans le même temps, sur la foi de vos détracteurs, des hommes tout souillés d'opprobre et de débauche,

bro ac luxuria polluta erant, concurrere in castra tua; et aperte quietis mortem, rapinas, postremo omnia, quæ corruptus animus lubebat, minitari. Ex quis magna pars, ubi neque creditum condonare, neque te civibus, sicuti hostibus, uti vident, defluxere : pauci restitere; quibus majus otium in castris, quam Romæ, futurum erat; tanta vis creditorum impendebat. Sed ob easdem caussas immane dictu est, quanti et quam multi mortales, postea ad Pompeium discesserint : eoque, per omne tempus belli, quasi sacro atque inspoliato fano debitores usi.

III. Igitur, quoniam tibi victori de bello atque pace agitandum est, hoc ut civiliter deponas, illa ut quam justissuma et diuturna sit; de te ipso primum, quia compositurus es, quod optumum factu est, existuma. Equidem ego cuncta imperia crudelia, magis acerba, quam diuturna, arbitror; neque quemquam a multis metuendum esse, quin ad eum ex multis formido recidat : eam vitam bellum æternum atque anceps gerere : quoniam neque advorsus, neque ab tergo, aut lateribus tutus sis; semper in periculo, aut metu agites. Contra qui benignitate et clementia imperium temperavere, his læta et candida omnia visa, etiam hostes æquiores, quam aliis cives.

espérant que l'état allait leur être livré, accoururent dans votre camp, et menacèrent ouvertement les citoyens paisibles de la mort, du pillage, enfin de toutes les violences qu'inspirait la corruption de leur âme. Une grande partie d'entre eux, voyant que vous ne réalisiez point de telles espérances, et que vous ne traitiez point les citoyens en ennemis, se séparèrent de vous : il n'en est resté qu'un petit nombre qui ont trouvé dans votre camp plus de tranquillité que dans Rome, tant la foule des créanciers les assiégeait. Mais c'est une chose qui fait frémir que de dire le nombre et l'importance des citoyens qui, par les mêmes motifs, ont ensuite passé du côté de Pompée; et ce fut là, pendant tout le temps de la guerre, l'asile sacré et inviolable où se réfugièrent tous les débiteurs.

III. Maintenant donc que la victoire vous rend l'arbitre de la guerre et de la paix, pour mettre fin à l'une en bon citoyen, et fonder l'autre sur une justice exacte et sur des bases durables, c'est en vous le premier, en vous qui devez concilier tant d'intérêts, que vous en trouverez les moyens les plus efficaces. Quant à moi, toute domination cruelle me semble plus terrible que durable : nul ne peut être à craindre pour beaucoup, que beaucoup ne soient à craindre pour lui. Sa vie me semble une guerre continuelle et incertaine, puisque, sans cesse attaqué de front, par derrière et sur les flancs, il n'est jamais exempt de danger ni d'inquiétude. A ceux, au contraire, dont la bonté et la clémence ont tempéré le pouvoir, tout est prospère et favorable, et dans leurs ennemis même ils trouvent plus de bienveillance que d'autres chez des concitoyens.

An qui me his dictis corruptorem victoriæ tuæ, nimisque in victos bona voluntate prædicent? Scilicet quod ea, quæ externis nationibus, natura hostibus, nosque majoresque nostri sæpe tribuere, ea civibus danda arbitror; neque barbaro ritu cæde cædem, et sanguine sanguinem expiandum.

IV. An illa, quæ paullo ante hoc bellum in Cn. Pompeium victoriamque Sullanam increpabantur, oblivio intercepit? Domitium, Carbonem, Brutum, alios item non armatos, neque in prœlio belli jure, sed post ea supplices per summum scelus interfectos : plebem romanam in villa publica, pecoris modo, conscissam? Heu! quam illa occulta civium funera, et repentinæ cædes in parentum, aut liberorum sinum, fuga mulierum et puerorum, vastatio domorum, ante partam a te victoriam omnia sæva, atque crudelia erant! Ad quæ te illi iidem hortantur : et scilicet id certatum esse, utrius vestrum arbitrio injuriæ fierent; neque receptam, sed captam a te rempublicam; et ea caussa exercitus, stipendiis confectis, optumos et veterrumos omnium, advorsum fratres parentesque ac liberos armis contendere; ut ex alienis malis deterrumi mortales ventri, atque profundæ lubidini sumtus quærerent; atque essent obprobria victoriæ, quorum flagitiis commacularetur bonorum laus.

Mais me reprocherait-on de vouloir, par de tels conseils, énerver votre victoire, et me montrer trop favorable aux vaincus, parce que je demande pour des concitoyens ce que, nos ancêtres et nous, nous avons souvent accordé à des peuples étrangers, nos ennemis naturels; parce que je ne veux pas que chez nous, comme chez les Barbares, le meurtre soit expié par le meurtre, et le sang par le sang?

IV. A-t-on oublié les reproches qu'on faisait, peu de temps avant cette guerre, à Cn. Pompée et à sa victoire pour la cause de Sylla? a-t-on oublié Domitius[40], Carbon, Brutus, et tant d'autres Romains comme eux désarmés, supplians, indignement égorgés hors du champ de bataille et contre les lois de la guerre? Peut-on oublier enfin tant de citoyens renfermés dans un édifice public[41], et, là, immolés comme un vil bétail? Hélas! ces massacres clandestins de citoyens, ces meurtres inopinés des pères et des fils dans les bras les uns des autres, cette dispersion des femmes et des enfans, cette destruction de familles entières, que tout cela, avant votre victoire, nous paraissait affreux et cruel! Et voilà les excès auxquels ces hommes vous engagent! A leur sens, la guerre a eu sans doute pour objet de décider si l'injustice se commettrait au nom de Pompée ou de César : l'état doit être envahi, et non reconstitué par vous; et des soldats émérites, après les plus longs, les plus glorieux services, n'auront porté les armes contre leurs pères, leurs frères et leurs enfans[42], qu'afin que les hommes les plus dépravés trouvent dans les malheurs publics de quoi fournir à leur gloutonnerie et à leur insatiable lubricité, flétrissent votre victoire d'un tel opprobre, et souillent de leurs vices la gloire des braves.

Neque enim te præterire puto, quali quisque eorum more aut modestia, etiam tum dubia victoria, sese gesserit; quoque modo in belli administratione scorta aut convivia exercuerint nonnulli; quorum ætas ne per otium quidem talis voluptatis sine dedecore attigerit. De bello satis dictum.

V. De pace firmanda quoniam tuque et omnes tui agitatis; primum id, quæso, considera, quale id sit, de quo consultas : ita, bonis malisque dimotis, patenti via ad verum perges. Ego sic existumo : quoniam orta omnia intereunt, qua tempestate urbi romanæ fatum excidii adventarit, cives cum civibus manus conserturos : ita defessos et exsangues regi, aut nationi prædæ futuros : aliter non orbis terrarum, neque cunctæ gentes conglobatæ, movere aut contundere queunt hoc imperium. Firmanda igitur sunt concordiæ bona, et discordiæ mala expellenda.

Id ita eveniet, si sumtuum, et rapinarum licentiam demseris; non ad vetera instituta revocans, quæ, jam pridem corruptis moribus, ludibrio sunt; sed si suam cuique rem familiarem finem sumtuum statueris : quoniam is incessit mos, ut homines adolescentuli, sua atque aliena consumere, nihil lubidini, atque aliis rogantibus denegare, pulcherrumum putent; eam virtutem, et magnitudinem animi, pudorem, atque modestiam

Vous n'ignorez pas, je pense, quelle a été la conduite et la retenue de chacun d'eux, lors même que la victoire était incertaine; comment, au milieu des travaux de la guerre, plusieurs se livraient à des orgies ou à des prostituées : chose impardonnable à leur âge, même pendant le loisir de la paix. Mais en voilà assez sur la guerre.

V. Quant à l'affermissement de la paix, qui est votre but et celui de tous les vôtres, commencez, je vous prie, par examiner à fond combien cet objet est important, afin que, distinguant les inconvéniens d'avec les avantages, vous arriviez, par un large chemin, au véritable but. Je pense, puisque tout ce qui a commencé doit finir, qu'au temps marqué pour la ruine de Rome les citoyens en viendront aux mains avec les citoyens; qu'ainsi fatigués, épuisés, ils seront la proie de quelque roi, de quelque nation[43] : autrement, le monde entier ni tous les peuples conjurés ne pourraient ébranler, encore moins renverser cet empire. Il faut donc consolider tous les élémens d'union et bannir les maux de la discorde.

Vous aurez atteint ce double but, si vous arrêtez la licence des profusions et des rapines[44], non point en rappelant d'antiques institutions[45] que nos mœurs corrompues rendent pour nous depuis long-temps ridicules, mais en faisant du patrimoine de chacun la limite invariable de sa dépense : car il est passé en usage chez nos jeunes gens, de commencer par dissiper leur bien et celui des autres; pour vertu suprême, ils excèllent à ne rien refuser à leurs passions et à quiconque les sollicite, traitant de bassesse la pudeur et l'économie. Aussi à peine ces esprits ardens,

pro socordia æstument. Ergo animus ferox, prava via ingressus, ubi consueta non subpetunt, fertur accensus in socios modo, modo in cives; movet composita, et res novas veteribus adquirit.

Quare tollendus fœnerator in posterum, uti suas quisque res curemus. Ea vera, atque simplex via est, magistratum populo, non creditori, gerere; et magnitudinem animi in addendo, non demendo reipublicæ, ostendere.

VI. Atque ego scio, quam aspera hæc res in principio futura sit, præsertim iis qui se in victoria licentius liberiusque, quam arctius, futuros credebant : quorum si saluti potius, quam lubidini consules, illosque nosque et socios in pace firma constitues. Sin eadem studia artesque juventuti erunt, uæ ista egregia tua fama simul cum urbe Roma brevi concidet. Postremo sapientes pacis caussa bellum gerunt, laborem spe otii sustentant : nisi illam firmam efficis, vinci, an vicisse, quid retulit?

Quare capesse, per deos, rempublicam, et omnia aspera, uti soles, pervade. Namque aut tu mederi potes, aut obmittenda est cura omnibus. Neque quisquam te ad crudeles pœnas, aut acerba judicia invocat, quibus civitas vastatur magis quam corrigitur; sed uti pravas artes, malasque lubidines, ab juventute prohibeas.

engagés dans une mauvaise route, voient-ils manquer leurs ressources ordinaires, qu'ils se portent avec violence, tantôt contre nos alliés, tantôt contre les citoyens, renversent l'ordre établi, et font leur fortune aux dépens de celle de l'état[46].

Il est donc urgent d'abolir l'usure pour l'avenir[47], afin que chacun remette de l'ordre dans ses affaires. Voilà le vrai remède et le plus simple : par là les magistrats n'exerceront plus pour leurs créanciers, mais pour le peuple, et ils mettront leur grandeur d'âme à enrichir et non à dépouiller la république.

VI. Et je sais combien cette obligation sera d'abord pénible, surtout à ceux qui s'attendaient à trouver dans la victoire toute liberté, toute licence, et non de nouvelles entraves. Mais, si vous consultez leur intérêt plutôt que leur passion, vous leur assurerez, ainsi qu'à nous et à nos alliés, une paix solide. Si la jeunesse conserve les mêmes goûts, les mêmes mœurs, certes votre gloire si pure s'anéantira bientôt avec la république. En un mot, c'est pour la paix que l'homme prévoyant fait la guerre[48]; c'est dans l'espoir du repos qu'il affronte tant de travaux, et cette paix, si vous ne la rendez inébranlable, qu'importe que vous soyez vainqueur ou vaincu?

Ainsi donc, César, au nom des dieux, prenez en main le timon de l'état; surmontez, avec votre courage ordinaire, tous les obstacles : car, si vous ne portez remède à nos maux, il ne faut en attendre de personne. Et ce ne sont point des châtimens rigoureux, des sentences cruelles, que l'on vous demande : choses qui déciment les populations sans les réformer; mais on veut que vous préserviez la jeunesse du dérèglement des mœurs et des passions dangereuses.

Ea vera clementia erit, consuluisse, ne immerito cives patria expellerentur; retinuisse ab stultitia, et falsis voluptatibus; pacem, concordiamque stabilivisse : non, si flagitiis obsecutus, delicta perpessus, præsens gaudium cum mox futuro malo concesseris.

VII. Ac mihi animus, quibus rebus alii timent, maxume fretus est, negotii magnitudine : et quia tibi terræ et maria simul omnia componenda sunt; quippe res parvas tantum ingenium adtingere nequit : magnæ curæ magna merces est.

Igitur provideas oportet uti plebes, largitionibus et publico frumento corrupta, habeat negotia sua, quibus ab malo publico detineatur : juventus probitati, et industriæ, non sumptibus, neque divitiis, studeat. Id ita eveniet, si pecuniæ, quæ maxuma omnium pernicies est, usum atque decus demseris.

Nam sæpe ego cum animo meo reputans, quibus quisque rebus clarissumi viri magnitudinem invenissent; quæ res populos, nationesve, magnis auctoribus auxissent; ac deinde quibus caussis amplissuma regna et imperia, corruissent : eadem semper bona, atque mala reperiebam, omnesque victores divitias contemsisse, et victos cupivisse. Neque aliter quisquam extollere sese, et divina mortalis adtingere potest, nisi, obmissis pecuniæ et corporis gaudiis, animo indulgens, non adsentando,

La véritable clémence consiste à faire en sorte que les citoyens ne s'exposent point à un juste exil[49], à les préserver des folies et des trompeuses voluptés, à asseoir la paix et la concorde sur des bases solides, et non point à condescendre à des actions honteuses, à tolérer les délits, pour acheter la satisfaction du moment au prix d'un malheur prochain.

VII. Mon esprit se rassure, je l'avoue, par le motif même qui effraie les autres : je veux dire par la grandeur de la tâche qui vous est confiée, le soin de pacifier à la fois et les terres et les mers. Un génie tel que le vôtre est peu fait pour descendre à de minces détails : les grands succès sont pour les grands travaux.

Il vous faut donc pourvoir à ce que le peuple, que corrompent les largesses[50] et les distributions de blé, ait des travaux qui l'occupent et qui le détournent de faire le malheur public; il faut que la jeunesse prenne le goût du devoir et de l'activité, et non des folles dépenses et des richesses. Ce but sera atteint si vous faites perdre à l'argent, le plus dangereux des fléaux, ses applications et son influence.

Souvent, en effet, en réfléchissant sur les moyens par lesquels les hommes les plus illustres avaient fondé leur élévation, en recherchant comment les peuples et les nations s'étaient agrandis par la capacité des chefs, quelle cause enfin avait amené la chute des royaumes et des empires les plus puissans, j'ai constamment reconnu les mêmes vices et les mêmes vertus : chez les vainqueurs, le mépris des richesses; chez les vaincus, la cupidité. Il est impossible, en effet, de s'élever à rien de grand, et un mortel ne peut approcher des dieux, s'il ne fait taire la cupidité et les appétits des sens, et ne condescend aux

neque concupita præbendo, perversam gratiam gratificans; sed in labore, patientia, bonisque præceptis, et factis fortibus exercitando.

VIII. Nam domum aut villam exstruere, eamque signis, aulæis, aliisque operibus exornare, et omnia potius, quam semet, visendum efficere; id est, non divitias decori habere, sed ipsum illis flagitio esse. Porro ii, quibus bis die ventrem onerare, nullam noctem sine scorto quiescere, mos est; ubi animum, quem dominari decebat, servitio obpressere, nequicquam eo postea hebeti atque claudo, pro exercito uti volunt: nam imprudentia pleraque et se præcipitant. Verum hæc et omnia mala pariter cum honore pecuniæ desinent, si neque magistratibus, neque alia vulgo cupiunda venalia erunt.

Ad hoc providendum est, quonam modo Italia, atque provinciæ tutiores sint: id quod factu haud obscurum est. Nam iidem omnia vastant, suas deserendo domos, et per injuriam alienas obcupando. Item ne, ut adhuc, militia injusta, aut inæqualis sit: quum alii triginta, pars nullum stipendium faciet. Et frumentum id, quod antea præmium ignaviæ fuit, per municipia, et colonias, illis dare conveniet, quum stipendiis emeritis domos reverterint.

affections de l'âme, non pour la flatter, pour lui céder en tous ses désirs et pour l'amollir par une fatale indulgence, mais pour la tenir continuellement exercée au travail, à la patience, aux saines maximes et aux actions courageuses.

VIII. En effet, élever un palais ou une maison de plaisance, l'embellir de statues, de tapis et de mille autres chefs-d'œuvre; faire que tout y soit plus digne des regards que soi-même, ce n'est pas s'honorer par ses richesses, c'est les déshonorer par soi. Quant à ceux qui deux fois le jour[51] se gorgent de nourriture, qui ne savent reposer la nuit qu'entre les bras d'une concubine, dès qu'ils ont avili dans l'esclavage cette âme faite pour commander, vainement ensuite ils veulent, dans cet état d'incapacité et d'épuisement, trouver en elle les puissances d'une faculté exercée : leur nullité ruine presque tous leurs desseins, et les perd eux-mêmes. Mais ces maux et tous les autres disparaîtront dès que l'argent ne sera plus en honneur, dès que les magistratures et les autres objets de l'ambition des hommes cesseront de se vendre.

Il faut aussi pourvoir à la sûreté de l'Italie et à celle des provinces; le moyen n'est pas difficile à trouver : car ce sont encore ces mêmes hommes qui portent partout la dévastation, abandonnant leurs demeures et s'emparant par violence de celles des autres. Empêchez aussi, ce qui a lieu encore, que le service militaire ne soit injustement ou inégalement réparti; car les uns servent pendant trente ans, et les autres point du tout. Et que le blé, qui jusqu'à présent a été la récompense de la fainéantise, soit distribué dans nos colonies et dans nos villes municipales aux vétérans rentrés dans leurs foyers après avoir accompli leur temps de service.

Quæ reipublicæ necessaria, tibique gloriosa ratus sum, quam paucissumis absolvi. Non pejus videtur pauca nunc de facto meo disserere. Plerique mortales ad judicandum satis ingenii habent, aut simulant: verum enim ad reprehendenda aliena facta, aut dicta, ardet omnibus animus; vix satis apertum os, aut lingua promta videtur, quæ meditata pectore evolvat. Quibus me subjectum haud pœnitet, magis reticuisse pigeret. Nam sive hac, seu meliore alia via perges, a me quidem pro virili parte dictum et adjutum fuerit. Reliquum est optare, uti, quæ tibi placuerint, ea dii immortales adprobent, beneque evenire sinant.

Je vous ai exposé aussi brièvement que possible ce que j'ai cru nécessaire à la république et glorieux pour vous. Il me semble à propos aussi de dire un mot de mes motifs. La plupart des hommes jugent ou se piquent de juger avec assez de sagacité ; et, en effet, pour reprendre les actions ou les paroles d'autrui, tous ont l'esprit merveilleusement éveillé ; ils croient ne jamais parler assez haut ni assez vivement pour manifester leur pensée. J'ai cédé à ce penchant, et je ne m'en repens point : je regretterais davantage d'avoir gardé le silence. En effet, que vous tendiez au but par cette voie ou par une meilleure, j'aurai toujours parlé, j'aurai tenté de vous servir selon mes faibles lumières. Il ne me reste plus qu'à prier les dieux immortels d'approuver vos plans et de les faire réussir [52].

NOTES

DES LETTRES A C. CÉSAR.

1. Lettre première. Les anciens éditeurs et traducteurs avaient interverti l'ordre de ces lettres; mais de Brosses, Beauzée, et après eux M. Salverte, Dureau de Lamalle, Lebrun et M. Burnouf, les ont replacées dans l'ordre convenable à la vérité historique, et même à la suite logique de ces deux morceaux (*voyez* la fin de l'avertissement, et la note 52 ci-après).

2. *Je sais combien il est difficile.* Tacite a dit (*Hist.*, liv. I, ch. 15) : *Suadere principi quod oporteat, multi laboris.*

3. *Tournent à bien.* Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus : *Eventum non virtus, sed fortuna moderatur : omnium rerum incerti sunt exitus : multa male consulta, quum adversarios inconsultiores nacta sunt, felicem eventum habuerunt.*

4. *Presque toutes les choses humaines.* Déjà Salluste a dit, dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. III) : *Fortuna pleraque rerum humanarum regit;* et dans sa *Catilinaire* (ch. III) : *Fortuna in omni re dominatur; ea cunctas res, ex lubidine magis, quam ex vero celebrat obscuratque.*

5. *Qu'au sein de la prospérité.* Claudien a dit de Stilichon (liv. I, v. 283) :

> ..... Nil fessa remisit
> Officii virtus, contraque minantia fata
> Pervigil, eventusque sibi latura secundos,
> Major in adversis micuit.....

6. *Au nom des dieux.* D'autres éditeurs préfèrent *per ceteros mortales.* Cette version n'a satisfait ni Beauzée ni Dureau de La-

malle; mais de Brosses et M. Salverte l'ont préférée. M. Burnouf l'admet dans son texte.

7. *Contre un consul malveillant.* C. Claudius Marcellus et L. Cornelius Lentulus Crus étaient consuls l'an de Rome 705 (avant J.-C. 50-49) année à laquelle se rapporte la date de cette lettre, et tous deux ennemis de César : mais, selon de Brosses, il s'agit plus particulièrement de C. Marcellus; M. Burnouf, au contraire, veut qu'il s'agisse de Lentulus, et il renvoie le lecteur aux *Commentaires de César sur la guerre civile.* Au surplus, ainsi que l'observe M. Salverte, ces deux consuls ne contribuèrent pas peu, par leur violence, à précipiter la guerre civile, et à donner une apparence de justice aux plaintes de l'agresseur.

8. *Durant votre préture.* « La manière dont Salluste s'exprime ici semble en dire là-dessus plus que nous n'en savons. » (De Brosses.) En effet, Plutarque, dans la *Vie de César,* se borne à rappeler que la préture de César n'apporta aucun trouble dans l'état; mais, dans la *Vie de Caton,* il se contredit lui-même, en nous apprenant que César s'était ligué avec un tribun factieux, Metellus Népos, qui voulut emporter par la violence une loi subversive de la liberté publique; elle avait pour objet de rappeler à Rome Pompée avec son armée, pour opérer la réforme de l'état. Caton s'opposa, avec constance et au péril de sa vie, aux efforts de Metellus et de César, qui avaient aposté dans l'assemblée une troupe de gladiateurs et d'esclaves armés. Cette noble résistance rendit le courage au sénat, qui arma les consuls du pouvoir dictatorial. Suétone nous apprend que Metellus et César furent interdits tous deux des fonctions de leur charge. Metellus prit la fuite, et sortit de Rome. César y resta, se soumit au décret du sénat, renvoya ses licteurs, quitta la robe prétexte, et rentra dans la vie privée; il se refusa même aux offres de la multitude, qui voulait employer la force pour le réintégrer dans ses fonctions. Cette modération désarma le sénat, et, à la sollicitation de Caton lui-même, on rendit à César et à Metellus l'exercice de leur magistrature.

9. *La haute administration de l'état.* Des éditions portent *summa reipublicæ;* mais *summa republica,* que nous avons préféré,

est une expression consacrée dans les anciens auteurs. *Ubi loci res summa nostra est publica.* (PLAUTUS, *in Mercatore.*) *Marcellus edicto præfatus, de summa republica acturum.* (SUETONIUS, *in Cæsare.*)

10. *Par son aveugle penchant à vous nuire.* Il y a une manière d'établir le texte de cette phrase toute différente de celle que j'ai adoptée; la voici : *Sed quoniam Cn. Pompeius.... aut quia nihil maluit, quam quod sibi obesset, etc.* M. Burnouf a adopté cette version, et, sans trouver l'autre absurde, il dit que le sens en est plus ingénieux et plus approprié au sujet. Quant à nous, tout ce qui tend à une plus grande simplicité de style, nous semble convenir davantage à Salluste. De Brosses, Beauzée, Dureau de Lamalle, Lebrun, M. Salverte, sont pour mon opinion.

11. *Les armes à la main de ses ennemis.* J'ai suivi le sens indiqué par M. Burnouf. Dureau de Lamalle traduit *hostibus* par *ennemis de l'état*, ce qui ne coïncide pas avec la version TIBI *obesset;* de même, il faut l'avouer, le sens fort naturel que M. Burnouf donne à *hostibus* ne coïncide pas avec la version *sibi obesset* qu'il a adoptée (*voyez* la note qui précède.) Par *ennemis de l'état*, Dureau de Lamalle prétend que Salluste entend Caton, Cicéron, Hortensius, Bibulus, etc.

12. *Son premier tort.* Salluste parle bien sévèrement du troisième consulat de Pompée, lequel mérite des éloges sous plusieurs rapports : il porta une loi très-sévère sur la brigue, rétablit l'ordre dans Rome, et fit respecter les lois. Cicéron, dans une lettre à Atticus, traite de divin ce consulat; mais on sait qu'il manque presque toujours de mesure, soit dans le blâme, soit dans l'éloge.

13. *Dans la servitude.* « Ce prétendu asservissement du peuple, dit Dureau de Lamalle, n'était autre chose que le silence imposé à des cris factieux et le retranchement du salaire infâme par lequel des candidats cupides et ambitieux soudoyaient une vile plèbe, vendue à tout ce qui l'achetait. »

14. *L. Sylla.* « La manière dont Salluste s'exprime au sujet de Sylla semble d'autant plus extraordinaire, dit M. Salverte, que César, parent de Marius et presque proscrit lui-même par le dic-

tateur, ne devait pas être flatté d'entendre diminuer l'horreur due à ses crimes. Mais il importait davantage de flétrir toute la faction patricienne; et, d'ailleurs, c'était servir l'homme qui voulait arriver au pouvoir de Sylla que de faire envisager une telle domination, non moins funeste et non moins sanguinaire que celle des sénateurs. Salluste s'exprime bien autrement dans la seconde épître, où, comparant à Sylla Pompée qui le servit, il inspire l'indignation la plus vive pour les forfaits de tous deux : c'est qu'à cette époque on avait combattu non pour la patrie, mais pour l'élévation de Pompée ou de César. César était vainqueur : il fallait rendre odieux Sylla, et surtout Pompée En rappelant aux Romains ce qu'ils avaient souffert de l'un, ce qu'ils eussent eu à souffrir de l'autre, on les excitait à bénir, à adorer la clémence de César victorieux. »

15. *Avec Caton, L. Domitius et tous les autres chefs.* D'autres, et particulièrement M. Salverte, lisent ici *nunc cum Carbone*, au lieu de *Catone;* ce qui n'est point justifié par le sens grammatical de la phrase et la suite des idées, et qui est encore plus contraire à l'histoire : car on sait combien furent nombreuses les proscriptions de Sylla, qui assurément fit périr plus de quarante sénateurs. D'un autre côté, on ne trouve dans l'histoire aucune trace de ce massacre de sénateurs égorgés comme des victimes, que Salluste attribue à Caton et à L. Domitius. Le texte de ce passage doit nécessairement être altéré, ou bien il faut admettre que ces expressions *sicut hostiæ mactati sunt.... tot miserorum civium sanguine satiari nequivere* sont prises au figuré : ainsi le veut M. Burnouf; mais alors on doit convenir que la haine de parti a entraîné Salluste à une bien misérable déclamation. Un homme tel que lui, écrivant à César, se la serait-il permise? Il faut donc qu'il y ait ici dans le texte quelque chose qui en rende le sens insaisissable.

16. *Pour dépouiller les uns de leur dignité.* Salluste parle ici de la censure d'Appius Claudius, qui flétrit un certain nombre de sénateurs et de chevaliers romains. La plupart de ces flétrissures étaient méritées : malheureusement elles étaient infligées par un homme décrié, et qui, peu de temps avant sa censure, impliqué dans deux accusations, n'avait dû son salut qu'au crédit de Pompée, et non point à son innocence. Salluste fut une des victimes

de la sévérité d'Appius. *Inde iræ*, s'écrie M. Burnouf. Dureau de Lamalle n'hésite point à blâmer ce censeur : « Quelques galanteries avec des dames romaines, dit-il, vice malheureusement trop commun dans ces temps de dépravation, n'étaient point alors un tort assez grave pour attirer à un homme tel que Salluste une flétrissure aussi humiliante. »

17. *Les autres du droit de citoyen.* Dans le troisième consulat de Pompée, Hypséus et Scaurus, convaincus de brigue; Q. Pompeius et Plancus Bursa, tribuns séditieux, coupables de violences pendant les troubles qui précédèrent et suivirent le meurtre de Clodius; Sextus Clodius, qui avait mis le feu à la curie Hostilia, et quelques autres citoyens, avaient été condamnés à l'exil, qui emportait la dégradation civique. La plupart embrassèrent plus tard le parti de César, et rentrèrent à sa suite dans Rome.

18. *Chassés peu à peu de leur patrimoine.* La même idée se trouve reproduite dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. XLI) : *Interea parentes.... sedibus pellebantur.*

19. *A se désorganiser.* Dans la *Guerre de Jugurtha*, même chapitre : *Plebis vis, soluta atque dispersa in multitudine, minus poterat.*

20. *Dans les colonies.* La plupart des conseils que Salluste donne ici sur la formation des colonies, sur l'augmentation du sénat, furent suivis par César, à son retour à Rome. Suétone (ch. XLII) nous apprend que César distribua quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'outre-mer.

21. *M. Livius Drusus*, tribun du peuple l'an de Rome 663 (92-91 av. J.-C.), se ligua avec le sénat pour détruire la loi des Gracques, qui avait ôté l'autorité judiciaire au sénat pour la donner aux chevaliers romains. Afin de faire passer sa loi, qui éprouvait une grande opposition, il essaya de gagner, d'un côté, le peuple par des distributions de terres et de blé, et par l'établissement de colonies; de l'autre, les peuples de l'Italie, en leur conférant à tous le droit de cité : enfin, pour indemniser les chevaliers, il proposait de porter à six cents le nombre des sénateurs, dont la moitié serait choisie dans l'ordre équestre. Drusus trouva

ainsi moyen de mécontenter à la fois les chevaliers, en leur ôtant le pouvoir judiciaire; le sénat, en avilissant sa dignité par l'introduction simultanée de trois cents membres; enfin le peuple romain, en lui assimilant les alliés. Aussi Livius ne fit-il que ranimer le feu des séditions, dont les Gracques avaient été victimes; il fut assassiné par les patriciens, et sa mort fut suivie de la guerre Sociale. (LIVII *Epitome*, lib. LXXI; FLORUS, lib. III, c. 17; VAL. MAX., lib. IX, c. 5, n° 2; AUREL. VICTOR, *de Vir. illustr.*; CICERO, *pro Cluentio*, LVI; enfin une notice très-détaillée du président DE BROSSES, t. III, p. 265 et suiv. de son *Salluste*.)

22. *L'amour de l'argent.* — *Voyez* les ch. X et XI de la *Catilinaire*.

23. *Et, si vous la retranchez.* — *Voyez* la note 44 de la *Catilinaire*.

> ..... Tanto major famæ sitis est, quam
> Virtutis! quis enim virtutem amplectitur ipsam,
> Præmia si tollas?.....
>
> JUVEN., sat. X, v. 140.

24. *Pénible et amère.*

> Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν
> Ἀθάνατοι, μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν,
> Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον. . . . . .
>
> HESIOD., *Opera et Dies*.

25. *Dans les cinq classes.* — *Voyez*, sur la distinction des classes, notre note 197 sur le ch. LXXXVI de la *Guerre de Jugurtha*.

26. *Devenus ainsi égaux en honneur.* César ne suivit pas entièrement, à cet égard, les conseils de Salluste : Suétone nous apprend qu'il n'attribua la judicature qu'aux sénateurs et aux chevaliers, à l'exclusion des tribuns du trésor, qui tenaient à la classe plébéienne. Dion Cassius atteste le même fait.

27. *M. Bibulus.* Ici Salluste traite avec tout le dénigrement de l'esprit de parti ce consul, qui peut avoir été un homme médiocre, mais qui fut un bon citoyen. Toujours sacrifié à César, il fut avec

lui édile curule, et César retira seul de la popularité des jeux qu'ils donnèrent à frais communs. Ils furent ensuite préteurs ensemble; puis enfin consuls. Sous leur consulat César proposa une loi agraire. Bibulus, avec Caton, s'y opposa au péril de sa vie; il ne put empêcher que la loi ne passât. Bibulus se renferma dès-lors dans sa maison, déclarant jours fériés tous ceux de son consulat : mais lui seul les observa, et César ne tint aucun compte de son absence. (*Voyez*, sur ce personnage, PLUTARQUE, *Vie de César;* APPIEN, *de la Guerre civile;* DION CASSIUS, liv. XXXVIII; VELLÆIUS PATERCULUS, liv. II, etc.)

28. *L. Domitius*, surnommé *Ahenobarbus*, trisaïeul de l'empereur Néron, fut consul avec Appius Claudius Pulcher l'an de Rome 700. Ennemi acharné de César, il fut tué dans la déroute de Pharsale. M. Burnouf fait observer avec beaucoup de justesse que la mention qui est faite ici de L. Domitius est encore une preuve que cette lettre fût écrite avant la bataille de Pharsale.

29. *M. Caton.* « Dans ce portrait de Caton, dit M. Salverte, l'odieuse partialité ne peut flétrir absolument le plus vertueux des hommes; Salluste est forcé de reconnaître sa prudence et son éloquence. Les qualités qu'il lui refuse, la vertu, la vigilance, l'habitude du travail, appartenaient si éminemment à Caton, qu'une telle imputation ne déshonore que son auteur. A cette image mensongère opposez le parallèle de César et de Caton tracé par la même main (*Catil.*, ch. LIV), et que termine ce trait profond plus honorable qu'un long panégyrique : Il aimait mieux être vertueux que de le paraître. »

30. *L. Postumius*, personnage inconnu. — *M. Favonius :* c'était un homme de bien, plein d'énergie, grand admirateur de Caton, dont il copiait jusqu'aux ridicules. Il fut fidèle à la cause de la république; mais il ne trempa point dans la mort de César. Fait prisonnier à la seconde bataille de Philippes, il fut tué par ordre d'Octave. (*Voyez* PLUTARQUE, *Vie de Caton d'Utique, Vie de Brutus, Vie de Pompée;* DION CASSIUS, liv. XLVII; VALÈRE-MAX., liv. VI, c. 2, n° 7.)

31. *D'une plus grande vigueur.* Ce passage rappelle ce que Salluste a dit de lui-même au quatrième chapitre de la *Catilinaire.*

32. *C'est d'augmenter le nombre de ses membres.* C'est ce que fit César; il porta jusqu'à neuf cents le nombre des sénateurs, et y introduisit même des étrangers, ce qui donna lieu à cette affiche assez plaisante : « Avis important : on est prié de ne pas indiquer aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat. »

33. *Le vote par scrutin secret.* Dion Cassius nous apprend que Mécène donna le même conseil à Auguste.

LETTRE II.

34. *C'était autrefois une vérité reçue.* Les manuscrits, qui varient beaucoup au début de cette lettre, offrent deux sens bien différens et plausibles tous deux. Voici le texte que je n'ai pas suivi : *Populus romanus antea obtinebat, regna atque imperia fortunam dono dare, item alia, etc.* Cette version, repoussée par M. Burnouf, a été adoptée par de Brosses, Beauzée, M. Salverte, Lebrun, etc. Voici comment M. Salverte traduit cette phrase : « Le peuple romain put croire autrefois que le hasard dispensait les royaumes, les empires, et tout ce que désirent les avides mortels; d'autant plus que ces biens semblaient souvent, comme par caprice, distribués aux hommes les moins dignes, et que nul n'avait pu les conserver sans mélange. »

35. *Combien Appius a eu raison de dire dans ses vers.* On voit dans les *Tusculanes* de Cicéron (liv. IV), qu'Appius Claudius l'aveugle avait écrit des maximes dans le goût des vers dorés de Pythagore. Les grammairiens Festus et Priscien en citent quelques fragmens.

36. *Seront plus corrompus.* Salluste exprime la même pensée dans la *Guerre de Catilina* (ch. VII) : *Regibus boni quam mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est.*

> Intimide et corromps : c'est ainsi que l'on règne,

dit Tibère dans la tragédie de ce nom, par Chénier (acte I, sc. 4).

37. *Des torts qu'ils s'étaient donnés envers vous.* J'ai suivi le sens adopté par de Brosses, M. Salverte et M. Burnouf. Beauzée a entendu *per suam injuriam tibi inimici* de la manière suivante, « qui,

pour leur malheur, étaient vos ennemis ; » traduction qui ne semble conforme ni au texte ni à l'enchaînement des idées, observe M. Salverte. Tous les ennemis de César le furent pour leur malheur ; mais les principaux partisans de Pompée le furent surtout, parce qu'ils craignaient la vengeance de César, depuis long-temps offensé par eux. Dureau de Lamalle s'est placé à côté du sens en disant : « Quelques-uns furent entraînés par des ressentimens personnels contre toi. » Les personnes dont il est ici question sont, suivant le président de Brosses, les principaux de la noblesse et des consulaires, tels que Marcellus, Domitius, Lentulus, Metellus Scipion, Caton et Cicéron.

38. *S'il eût pu en souffrir le partage.* Lucain a dit :

> Nec quemquam jam ferre potest, Cæsare priorem,
> Pompeiusve parem.....
>
> *Pharsaliæ* lib. I, v. 125.

et Florus (liv. IV, ch. 2) : *Nec hic ferebat parem, nec ille superiorem.*

39. *Par imitation plutôt que par choix.* Plutarque rapporte que Caton l'Ancien comparait le peuple romain à un troupeau de bétail, qui suit machinalement celui qui marche le premier. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Cicéron lui-même ne parle pas autrement de sa propre conduite dans la circonstance dont Salluste fait mention ici. Il écrit à Atticus : « Qu'allons-nous faire? Ma foi, tout bonnement ce que fait le bétail : quand on le pousse, chaque bête s'en va comme elle voit aller les autres de son espèce ; le bœuf s'en va avec le gros bétail. De même je m'en irai avec les bons citoyens, avec les honnêtes gens, ou du moins avec ceux à qui l'on veut bien donner ce nom. » (*Lett. à Attic.*, liv. VII, lettre 7.)

40. *A-t-on oublié Domitius, Carbon, Brutus ?* « C'est avec beaucoup de malice et de partialité, observe de Brosses, que Salluste, retraçant les horreurs des précédentes guerres civiles, affecte de ne nommer que les trois personnes tuées par ordre de Pompée. »

41. *Dans un édifice public.* C'était un grand bâtiment, dans le Champ-de-Mars, destiné au logement des ambassadeurs étran-

gers. L'affreux massacre de six mille Romains, que Salluste rappelle ici, eut lieu par ordre de Sylla.

42. *Et leurs enfans.* On trouve dans presque toutes les éditions : *Optumos et veterrumos omnium, adversum fratres parentesque, alii liberos armis contendere.* Beauzée, regardant *alii* comme une faute de copiste, y a substitué *ac*, qui présente un sens complet et une construction lucide. M. Burnouf a admis cette correction, et je n'ai pas hésité à l'adopter; car on s'égare peu sur les pas d'un si bon guide.

43. *Ils seront la proie de quelque roi, de quelque nation.* Cette pensée se trouve heureusement exprimée dans une épître du chancelier de l'Hôpital au cardinal de Lorraine :

> O cæcas hominum mentes! dum mutua stulti
> Pastores jurgia exercent, lupus intrat ovile.

44. *La licence des profusions et des rapines.* « C'est, dit Ruperti, prendre de haut et de loin les causes de discorde; car, des profusions naît l'indigence, de l'indigence les rapines, des rapines les dissensions civiles. »

45. *D'antiques institutions.* Il s'agit ici des lois somptuaires Licinia, Didia, Fannia, Orchia, etc., qu'au rapport de Suétone (*Vie de J. César*, ch. XLIII) Jules César remit en vigueur.

46. *Font leur fortune aux dépens de celle de l'état.* Je ne me flatte pas d'avoir pu traduire ce passage qui est altéré et qui, expliqué mot à mot, ne présente aucun sens plausible, témoin la version de Beauzée : *Faire de nouvelles acquisitions aux dépens des anciennes.* « Je n'entends pas ce que cela signifie, dit M. Salverte, lorsqu'il s'agit d'hommes qui, déjà ruinés, et n'ayant plus rien à perdre, ne peuvent renouveler leurs richesses que par le brigandage et la concussion. » *Chercher de vieux moyens pour acquérir de nouveaux biens.* Telle est la traduction de de Brosses, assez conforme au sens donné par le commentateur Wasse, qui explique ainsi le passage : « Employer des largesses dès longtemps mises en œuvre pour obtenir des places où l'on peut renouveler ses richesses par des rapines. » Voici les versions des

autres traducteurs que j'ai sous les yeux. M. Salverte : « Au milieu du trouble renouveler leurs richesses. » Dureau de Lamalle : « Ils sacrifient la fortune de l'état pour relever la leur. » Lebrun : « Ils envahissent les anciennes fortunes, et en fondent une nouvelle sur les débris. » Cortius qualifie d'*ineptie* toute cette phrase, et M. Burnouf ne me semble pas l'avoir expliquée.

47. *D'abolir l'usure pour l'avenir.* On pressait beaucoup César d'éteindre entièrement, par un édit, les dettes des particuliers, comme cela s'était fait déjà plus d'une fois, et comme on s'y attendait encore : « car, dit le président de Brosses, c'était toujours une des grandes espérances des gens dérangés, quand ils se jetaient dans la guerre civile. Il ne le voulut pas, mais il ordonna que les débiteurs seraient reçus à céder des fonds à leurs créanciers au prix de leur acquisition, ou par estimation faite de leur valeur avant la guerre civile, c'est-à-dire au temps de la paix, en déduisant sur le capital de la créance les intérêts usuraires qui auraient été joints ou qu'ils auraient payés, ce qui fit à peu près une diminution d'un quart sur les capitaux. »

48. *Que l'homme prévoyant fait la guerre.* Cicéron a dit quelque part : *Ita bellum suscipiatur, ut nihil aliud quam pax quæsita videatur.*

Sénèque, dans *Hercule furieux :*

> Pacem reduci velle victori expedit,
> Victo necesse est.....

49. *Ne s'exposent point à un juste exil.* J'ai préféré, avec Dureau de Lamalle et MM. Salverte et Burnouf, cette leçon prise dans le sens d'empêcher que les citoyens ne se trouvent, par les crimes qu'engendre la pauvreté, forcés de fuir leur patrie.

50. *Le peuple que corrompent les largesses.* Cicéron a dit du peuple romain : *Illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula* (*ad Att.*, lib. I, ep. 16). Suétone nous apprend que César réduisit à cent cinquante mille individus le nombre de ceux qui avaient part aux largesses publiques, et qui, auparavant, s'élevait à trois cent vingt mille.

51. *Ceux qui deux fois le jour, etc.* Cicéron (*Tuscul.*, liv. v, ch. 35) : *Bis in die saturum fieri, nec unquam pernoctare solum, etc.* Les Romains ne faisaient que deux repas; l'un très-léger dans le milieu de la journée, *prandium;* l'autre plus copieux, le soir, *cœna.*

52. *Et de les faire réussir.* M. Salverte exprime avec une heureuse concision l'objet des deux épîtres de Salluste, et je ne puis mieux faire que de terminer par là ces notes : « Dans la première épître, dit-il, Salluste provoque une véritable reconstruction de la république : les moyens qu'il indique sont peut-être insidieux; mais l'intention apparente n'est point équivoque. Dans la seconde, il ne propose que des réformes très-compatibles avec l'affermissement de la domination d'un seul. »

FRAGMENS

DE LA

GRANDE HISTOIRE DE SALLUSTE.

(SECONDE PARTIE.)

AVIS.

Dans cette suite des fragmens, je me suis imposé un plan bien plus sévère que pour la précédente partie, qui termine le premier volume (*voyez* p. 373); mais mes efforts pour un travail si aride seront plus que récompensés, si je puis offrir au public une reproduction exacte et animée de l'ouvrage précieux que nous avons perdu. Toujours est-il que nulle édition ne réunit un plus grand nombre de fragmens *véritables* de Salluste. J'ai reproduit tous ceux qui se trouvent dans de Brosses, et même un de plus, tiré de saint Augustin (*voyez* t. 1er, p. 339 et 382); car il ne faut pas se laisser abuser par les six cent quatre-vingt-cinq numéros qu'embrasse le catalogue qui termine l'édition de de Brosses. Sur ce nombre, plus de trente fragmens, ou ne sont pas de Salluste, ou appartiennent à sa *Jugurthine* ou à sa *Catilinaire*. Beaucoup d'autres sont répétés jusqu'à sept et huit fois dans sa nomenclature, sous des numéros différens. D'autres, enfin, sont plus ou moins dénaturés.

J'ai hasardé ces observations pour l'honneur de mon exactitude comme traducteur de Salluste, titre qui m'imposait, à l'égard de la véracité du texte et de l'ordre des livres pour la place des fragmens, des devoirs dont de Brosses pouvait s'affranchir sans inconvénient. Je

ne me plais pas moins à reconnaître combien, sous le rapport de l'intelligence de beaucoup de fragmens et des recherches historiques, j'ai d'obligation à cet estimable auteur, dont le mérite est fort apprécié par l'Allemagne savante, qui, assez récemment, a réimprimé son volumineux et précieux travail sur Salluste.

Paris, 11 avril 1833.

FRAGMENS

DU 1er LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

(SUITE.)

Après la tenue des comices [151], dans lesquels avaient été élus les consuls Decimus Junius Brutus et Mamercus Émilius Lepidus Livianus, leurs prédécesseurs Appius Claudius et P. Servilius, revêtus de la dignité proconsulaire, partirent, le premier pour la Macédoine, le second pour aller combattre les pirates. Il était urgent de mettre un frein à leurs brigandages.

LXXIII *.	LXXIII.
Itaque Servilius ægrotum Tarenti collegam prior transgressus.	Aussi Servilius, laissant son collègue malade à Tarente, traversa le premier la mer [152].

Ces forbans se nommaient Ciliciens et Isauriens, parce qu'ils avaient leurs principaux établissemens dans l'Isaurie et dans la Cilicie. De tous temps des pirates avaient infesté ces parages;

LXXIV.	LXXIV.
Cares insulares populi, piratica famosi, victi a Minoe.	Les Cariens, peuple insulaire fameux par ses pirateries, et qui fut vaincu par Minos [153].

Mais les pirates ne commencèrent à former une puissance redoutable que lors des troubles civils qui déchirèrent le royaume de Syrie, quand Tryphon, révolté contre Demetrius Nicator, trouva une place d'armes

LXXV.	LXXV.
Apud Corycum,	Dans Coryque [154],

* Les nos LXX, LXXI et LXXII des Fragmens se trouvent rapportés dans les notes du commencement du livre 1er, t. 1, p 394, 412 et 413. Nous suivrons la même méthode pour tous ceux dont nous ne pourrons rencontrer une explication plausible.

forteresse de Cilicie, bâtie sur un roc escarpé, d'où les Ciliciens couraient les mers pour s'enrichir par le brigandage.

Servilius, arrivé en Orient, chassa d'abord les pirates d'un château-fort qu'ils occupaient dans l'île de Rhodes.

LXXVI.

Ille vero portu solvit, postquam Sidetarum paronas exarmasset. Rhodiis enim auxilium laturi venerant.

LXXVI.

Il ne se rembarqua qu'après avoir désarmé les barques de Sida, dont les habitans étaient venus porter secours aux Rhodiens [155].

Les pirates, vaincus, cherchèrent un refuge

LXXVII.

Ad Olympum atque Phaselida.

LXXVII.

Dans Olympe et dans Phaselis [156].

Servilius vint d'abord assiéger Olympe, que défendait Zenicetus, l'un des chefs des pirates. Il plaça son camp sur une hauteur,

LXXVIII.

Lyciæ Pisidiæque agros despectantem.

LXXVIII.

D'où l'on découvrait toutes les campagnes de la Lycie et de la Pisidie [157].

Olympe ne se rendit qu'après une vigoureuse résistance. Quant à Phaselis, entièrement peuplée de Lyciens, et qui ne s'était livrée aux pirates que par force, elle fit une moins longue défense : toutefois, comme ses trois ports pouvaient offrir aux forbans un asile couvert par la place même, le proconsul la détruisit, en accordant aux habitans des conditions assez favorables. Il marcha ensuite contre Nicon, le principal chef des pirates, qui,

LXXIX.

Fessus in Pamphyliam se receperat.

LXXIX.

Accablé de ses pertes, s'était retiré dans la Pamphylie.[158].

Mais, apprenant qu'il avait dépassé le mont Taurus, Servilius

LXXX.

Iter vortit ad Corycum urbem inclutam pastusque nemore (specu et nemore) in quo crocum gignitur.

LXXX.

Dirigea sa marche vers Coryque, ville célèbre par sa grotte, et par un bois où croît le safran [159].

Par la prise de Coryque se terminèrent, cette année, les opérations de Servilius en Cilicie. Cependant son collègue Appius était occupé contre les Mèdes,

LXXXI.

Feroces Dalmatas,

LXXXI.

Les féroces Dalmates [160],

et d'autres peuplades thraces,

LXXXII.

Genus armis ferox et servitii insolitum.

LXXXII.

Race indomptable dans les combats, et inaccoutumée à la servitude [161].

Bien que sa maladie l'eût empêché de partir pour son département aussitôt que Servilius, ses lieutenans

LXXXIII.

Maturaverunt exercitum Dyrrachium cogere.

LXXXIII.

Se hâtèrent de faire passer son armée à Dyrrachium [162].

Appius, rétabli, obtint quelques succès sur les Thraces, et repoussa une tribu d'origine sarmate,

LXXXIV.

Gens raro egressa finibus suis,

LXXXIV.

Peuple rarement sorti de ses limites [163],

qui venait cependant de faire une irruption sur les frontières de la Macédoine. Le proconsul les força de demander la paix; mais ce ne fut pas lui qui en dicta les conditions; car il mourut, l'année suivante, des fatigues qu'il avait essuyées dans cette campagne.

Un seul homme avait pu résister à la fortune de Sylla : c'était Sertorius, qui égalait Marius en talens militaires, mais le surpassait par des vertus dignes de briller ailleurs que dans des troubles civils. Il s'était distingué dans la guerre qui éclata en Italie,

LXXXV.

Post defectionem sociorum et Latii.

LXXXV.

Après la défection des alliés et du Latium [164].

Mais il était encore éloigné du moment où il devait s'élever au premier rang dans la république, qui se voyait alors illustrée

LXXXVI.

Maxumis ducibus, fortibus strenuisque ministris.

LXXXVI.

Par de si grands capitaines et des hommes d'état fermes et énergiques [165].

LXXXVII.

Magna gloria tribunus militum in Hispania T. Didio imperante; magno usu, bello marsico, paratu militum, et armorum fuit. Multaque tum ductu ejus curata, primo per ignobilitatem, deinde per invidiam scriptorum, incelebrata sunt. Cominus faciem suam ostentabat, aliquot divorsis cicatricibus, et effosso oculo. Quo ille dehonestamento corporis maxume lætabatur: neque illis anxius, quia reliqua gloriosius retinebat.

LXXXVII.

Tribun militaire, il se couvrit de gloire en Espagne, sous les ordres de T. Didius. Il se rendit infiniment utile dans la guerre des Marses, en rassemblant des troupes et des armes. Les succès que l'on dut alors à sa bonne conduite n'ont pas été célébrés, d'abord parce qu'il était encore peu connu, puis à cause de la partialité haineuse des historiens. Il se plaisait à montrer de près sa face sillonnée de plusieurs cicatrices et privée d'un œil. Loin de s'affliger de cette disgrâce corporelle, il s'en réjouissait fort, glorieux qu'il était de ne conserver que les débris de lui-même [166].

De retour à Rome, il brigua le tribunat; mais, repoussé par la faction de Sylla, il se jeta dans le parti populaire, et prit part à l'entreprise audacieuse de Cinna, du vieux Marius et de Carbon, qui rentrèrent dans Rome à main armée, dès que Sylla eut quitté l'Italie pour aller combattre Mithridate. Tandis que ses collègues ensanglantaient Rome par des massacres, Sertorius montra seul quelque modération. Il obtint la préture, puis, l'année suivante, l'Espagne pour département. Sylla, de retour en Italie avec son armée victorieuse, vint encore une fois abattre ses adversaires. Aussitôt après la défection de l'armée du consul Scipion Asiaticus, dont il était lieutenant, Sertorius se retira en Espagne. Il ne put d'abord s'y maintenir, Annius, l'un des généraux de Sylla, ayant forcé les Pyrénées avec une puissante armée. Hors d'état de tenir la campagne,

LXXXVIII.

Quum Sertorius neque erumperet, tam levi copia, navibus fugam maturabat.

LXXXVIII.

Ni même d'opérer sa retraite avec si peu de troupes, Sertorius songeait à fuir sur ses vaisseaux [167].

Il fit voile pour l'Afrique, où il demeura quelques années, et se fit connaître par d'aventureuses expéditions. Alors

LXXXIX.

Traditur fugam in longinqua Oceani agitavisse,

LXXXIX.

Il médita, dit-on, le projet de fuir au loin à travers l'Océan [168],

XC.

Cujus duas insulas propinquas inter se et decem stadium procul a Gadibus sitas, constabat suopte ingenio alimenta mortalibus gignere.

XC.

Là où deux îles rapprochées l'une de l'autre, et distantes de Gadès de dix mille stades, passaient pour produire d'elles-mêmes ce qui est nécessaire à la nourriture des hommes [169].

XCI.

Insulæ Fortunatæ inclutæ Homeri carminibus.

XCI.

Ce sont les îles Fortunées, illustrées par les chants d'Homère [170].

Là ne se borna point le merveilleux des récits que l'on fit à Sertorius sur ces contrées lointaines.

XCII.

Maurique vanum genus, ut alia Africæ, contendebant antipodas ultra Æthiopiam cultu Persarum justos et egregios agere.

XCII.

... Et les Maures, nation menteuse comme toutes celles de l'Afrique, soutenaient qu'au-delà de l'Éthiopie existaient des peuples antipodes, justes et bienfaisans, dont les mœurs étaient semblables à celles des Perses [171].

XCIII.

Rumore primo

XCIII.

Au premier bruit [172]

du projet de Sertorius, une partie de ses soldats menaça de l'abandonner, et il se vit forcé d'y renoncer. Bientôt les Lusitaniens, qui espéraient trouver en lui un nouveau Viriathe, l'appelèrent à se mettre à leur tête. Mais la flotte romaine, commandée par Cotta [173], était là pour s'opposer à son passage.

XCIV.

Itaque Sertorius, levi præsidio relicto in Mauritania, nactus obscuram noctem, æstu secundo, furtivaque celeritate, vitare prœlium in transgressu conatus est.

XCIV.

En conséquence Sertorius, après avoir laissé une garnison peu nombreuse en Mauritanie, choisit une nuit obscure; puis par une brise favorable, par le secret et la promptitude, il s'efforça d'effectuer sans combat la traversée [174].

XCV.

Transgressos omnis recepit mons Ballera, præceptus a Lusitanis.

XCV.

Toutes ses troupes, étant passées, prirent position sur le mont Ballera, que lui avaient indiqué les Lusitaniens [175].

Il avait sous ses ordres deux mille fantassins et sept cents ca-

valiers de toutes nations, qu'il appelait Romains, et auxquels vinrent aussitôt se joindre quatre mille Lusitaniens. Il défit d'abord Cotta dans un combat naval, près de Mellaria, ville du détroit de Gadès.

XCVI.

Incerta est fortitudo, dum pendet.

XCVI.

La valeur se trahit du moment qu'elle hésite [176].

XCVII.

Militiæ peritus,

XCVII.

Habile dans l'art militaire [177],

Sertorius résolut de surprendre l'ennemi par la rapidité de ses mouvemens. Apprenant que Fusidius, gouverneur de Bétique, veut, avec des troupes, lui disputer le passage du Bétis, il vient prendre position sur la rive méridionale de ce fleuve.

XCVIII.

Et mox Fusidius adveniens cum legionibus, postquam tantas asperitates, haud facilem pugnantibus vadum, cuncta hosti quam suis obportuniora videri.

XCVIII.

Bientôt Fusidius, survenant avec ses légions, reconnaît à l'inégalité du terrain, et à la difficulté que doit offrir le gué à des gens obligés de combattre, que tout est plus favorable à l'ennemi qu'aux siens [178].

Sertorius, profitant de son incertitude, se met en devoir de passer le fleuve dans des barques : les unes étaient de grandeur à soutenir la charge de ses troupes, et à résister au courant;

XCIX.

Earum aliæ paullulum progressæ, nimio simul et incerto onere, quum pavor corpora agitaverat, deprimebantur.

XCIX.

Les autres s'étant un peu trop rapidement avancées, surchargées qu'elles étaient d'un poids à la fois excessif et vacillant, la crainte agitant les corps des passagers, semblaient prêtes à s'enfoncer [179].

Alors Sertorius, au moyen de câbles,

C.

Nexuit catenæ modo.

C.

Les lia ensemble, de manière à former une chaîne [180].

Arrivé sur l'autre rive, il exhorta ses troupes, en leur disant que, s'ils en sortaient vainqueurs,

CI.

Pugnam illam pro omine belli futuram.

CI.

Ce combat serait en quelque sorte un présage pour toute la guerre [181].

Puis, aussitôt, il fond sur les ennemis avec une telle impétuosité, que

CII.

Neque se recipere aut instruere prœlio quivere.

CII.

Ils n'eurent le temps ni de se retirer, ni de se ranger en bataille [182].

CIII.

Equi, sine rectore, exterriti, aut saucii consternantur.

CIII.

Leurs chevaux, sans guide, sont emportés par la terreur, ou succombent sous les blessures [183].

Après cette victoire, Sertorius continua sa route vers les confins de la Bétique, et arriva à Ebora,

CIV.

Lusitaniæ gravem civitatem.

CIV.

Ville importante de la Lusitanie [184].

De là il passa dans la Celtibérie, dont les habitans l'accueillirent comme un libérateur, et il se vit maître jusqu'à l'Èbre. Cependant le proconsul Q. Cécilius Metellus Pius passa ce fleuve, à son tour, et fit quelques progrès le long de la mer, dans le pays des Turdétans. Metellus,

CV.

Doctus militiam,

CV.

Savant dans l'art de la guerre [185],

grâce à sa longue expérience, et, malgré son âge,

CVI.

In prœliis actu promptus,

CVI.

Homme d'action dans les combats [186],

était sans doute pour Sertorius un adversaire redoutable; mais celui-ci confondit toute la science du proconsul, et rendit inutile, pour les légions romaines, l'avantage du nombre, en lui faisant cette guerre de partisans, si propre au territoire et à l'habitant de l'Espagne. Ainsi, sans avoir combattu, Metellus éprouvait tous les embarras et tous les maux des vaincus. Dans cette position,

CVII.

Domitium proconsulem ex citeriore Hispania cum omnibus copiis, quas paraverat, arcessivit.

CVII.

Il invita à venir le joindre, du fond de l'Espagne citérieure, le proconsul Domitius, avec tout ce qu'il pouvait avoir de troupes disponibles [187].

Il réclama également les secours de Lollius, préteur de la Gaule narbonnaise; enfin il détacha Thorius[188], un de ses lieutenans, pour aller au devant de L. Domitius. Hirtuleius[189], questeur de Sertorius, défit L. Domitius, puis tailla en pièces Thorius, qui fut tué dans l'action. Après ce double succès, Hirtuleius et son frère se disposent à rejoindre Sertorius.

CVIII.

Itineris eorum Metellus per litteras gnarus

CVIII.

Metellus, informé du chemin qu'ils prennent, par une dépêche[190]

interceptée, quitte subitement la direction qu'il suit pour se replier sur la Tarraconnaise. Ce mouvement rapide, habilement dérobé à l'ennemi,

CIX.

Occupatusque collis editissumus Ilerdam et cum multa opera circumdata (castra),

CIX.

Puis l'occupation d'une colline très-élevée, près d'Ilerda, et les ouvrages considérables dont il avait entouré son camp[191],

ne purent le rassurer contre un adversaire si redoutable :

CX.

Illo profectus, vicos castellaque incendere, et, fuga cultorum deserta, igni vastare : neque elato, aut securo esse animo, metu gentis ad furta peridoneæ.

CX.

Sortant de ce poste, il se mit en devoir d'incendier les bourgs et les châteaux, et porta la flamme dans les campagnes abandonnées par les laboureurs en fuite; et cela, sans pouvoir s'affranchir l'esprit de la crainte que lui inspirait un peuple si propre à la guerre de surprise[192].

Cependant Sertorius, trouvant le camp de Metellus abandonné, se met à sa poursuite.

CXI.

Dum inferior omni via grassaretur.

CXI.

Malgré l'infériorité du nombre, il ne cesse de les harceler dans toutes les directions[193].

Les soldats romains, fatigués, voulurent forcer leur général d'accepter le combat singulier que lui proposait Sertorius pour terminer la guerre; mais Metellus ne tint compte de ce défi. Toutefois, voulant satisfaire son armée par quelque expédition

glorieuse, il résolut de mettre le siège devant Leucobrige, dont Sertorius tirait de grands secours. Il quitta donc son camp,

CXII.	CXII.
Ac inde nulla munitionis aut requiei mora processit ad oppidum.	Et de là, sans s'arrêter à s'approvisionner ou à prendre du repos, il marcha jour et nuit vers cette ville [194].

Sertorius sut déjouer son dessein : il ordonna d'emplir d'eau deux mille outres, destinées aux habitans de Leucobrige, promettant une récompense pécuniaire pour chaque outre. Nombre d'Espagnols et de Maurusiens se présentèrent.

CXIII.	CXIII.
Quos inter maxume,	Parmi eux, de préférence [195],

Sertorius choisit les plus dispos, et, prenant par le plus court chemin, il ravitailla promptement la place. Metellus, qui dans son camp commençait à manquer de vivres, envoie à la provision Aquinus, un de ses lieutenans, avec six mille hommes. Sertorius forme la résolution de surprendre cet officier :

CXIV.	CXIV.
Consedit in valle virgulta nemorosaque.	Il se place en embuscade dans un vallon couvert de broussailles et de bois [196].

La troupe d'Aquinus, attaquée à l'improviste, est mise en fuite, non sans perdre beaucoup de monde : le convoi est enlevé, et Metellus se voit contraint de lever le siège de Leucobrige. On peut juger de la joie des habitans lorsque, pour signal de départ,

CXV.	CXV.
Jussu Metelli cornicines occanuere.	Par ordre de Metellus, les trompettes se firent entendre [197].

Ce nouvel avantage remporté par Sertorius redouble pour lui l'enthousiasme des Espagnols. Rien n'égale l'attachement de ces peuples pour leurs chefs :

CXVI.	CXVI.
Se regibus devovent et post eum (eos) vitam refutant : adeo est illis ingenita sanctitas regii nominis!	Ils se dévouent pour les rois, et ne veulent pas leur survivre : tant, chez eux, est inné le respect pour le nom royal [198]!

Sertorius fit l'épreuve de leur dévoûment dans les revers qu'il dut éprouver. Ayant un jour été mis en fuite près d'une ville d'Espagne, les Romains le poursuivirent vivement. Harcelé par eux, il fait volte-face, se retranche de poste en poste,

CXVII.

Neque detrusus aliquotiens terretur.

CXVII.

Et, bien que plusieurs fois délogé, il ne perd pas courage [199].

Enfin arrivé, avec les siens, sous les murs de la ville,

CXVIII.

Sertorius portis turbam morantibus et nullo, ut in terrore solet, generis aut imperii discrimine, per calonum corpora, ad medium, quasi deinsuper adstantium manibus in murum adtollitur.

CXVIII.

Comme les portes retardaient l'écoulement de la foule, et que la terreur générale empêchait de se reconnaître et d'entendre le commandement, Sertorius, hissé sur les corps des valets d'armée, jusqu'au milieu de la muraille, fut porté au haut, sur les bras de ceux qui s'y trouvaient [200].

Cependant le sénat de Rome juge convenable d'adjoindre à Metellus, Pompée, avec le titre de proconsul. En quarante jours, celui-ci lève une armée, se fraye, par les Alpes, un chemin plus facile que celui d'Annibal, traverse la Gaule et arrive dans la province romaine.

CXIX.

Narbone concilia Gallorum,

CXIX.

A Narbonne, l'assemblée des Gaulois [201]

lui vote des hommes et des subsides. L'arrivée de Pompée en Espagne fit briller d'un nouvel éclat les talens de Sertorius. Pour aller à la rencontre du jeune proconsul, Sertorius avait à traverser un pays

CXX.

Agreste,

CXX.

Sauvage [202],

où les Characitains étaient postés

CXXI.

Solis viis

CXXI.

Dans les seuls chemins [203]

qu'il lui fût possible de traverser. Ils étaient retranchés sur une

montagne inaccessible. Dans l'impuissance de les en déloger, Sertorius ne voyait d'autre parti à prendre que

CXXII.	CXXII.
Obviam ire et commori hostibus.	D'aller au devant des ennemis, et de périr avec eux [204].

Enfin il observa que la terre, au pied de la colline, était aussi légère que de la cendre, et que la bise qui règne constamment dans cette exposition, lorsque

CXXIII.	CXXIII.
Orion oritur juxta solis æstivi pulsum,	L'Orion s'élève au moment de l'équinoxe d'été [205],

donnait directement contre l'ouverture des cavernes. Il fit donc entasser en monceau, vis-à-vis de la colline, une longue traînée de cette terre friable. Dès le lendemain, au lever de l'aurore, le vent commence à chasser vers les Characitains des nuages de poussière qui devinrent intolérables, surtout

CXXIV.	CXXIV.
Medio diei,	Au milieu du jour [206],

lorsque, favorisés par la bise, les soldats de Sertorius se mirent à faire passer leurs chevaux sur cet amas de terre. Les Barbares aveuglés, suffoqués par la poussière, finirent par se rendre à discrétion, et laissèrent le passage libre à Sertorius, qui se dirigea vers Lauron pour en faire le siège. Pompée, espérant le prévenir, traverse à la hâte le territoire

CXXV.	CXXV.
Saguntium,	Sagontin [207],

et arrive à la vue de Lauron. Il veut se saisir d'une hauteur qui dominait cette ville; Sertorius le prévient, et Pompée, loin de s'affliger de cet évènement, se flatte de tenir son adversaire assiégé entre la place et sa propre armée. Il s'en vante même dans une lettre adressée aux habitans de la ville. Sertorius, à la lecture de cette dépêche interceptée, dit en souriant : « J'apprendrai bientôt à cet écolier de Sylla qu'un général doit toujours plutôt regarder derrière que devant lui. Je veux lui donner une si bonne leçon,

CXXVI.

« Ad Jovis mandent nostra. »

CXXVI.

« Que le temple de Jupiter en ait des nouvelles [208]. »

En effet, six mille soldats d'élite, laissés par lui dans son ancien camp, tinrent Pompée dans la même position où il croyait avoir placé son adversaire. Les Romains n'allaient jamais à la provision sans être obligés de combattre. Pompée fait partir, sous les ordres de Tarquitius, toute sa cavalerie pour aller, le jour suivant, faire un grand fourrage. Informé de cette disposition,

CXXVII.

Quibus a Sertorio triplices insidiæ per idoneos saltus positæ erant : prima quæ fronte venientes exciperet.

CXXVII.

Sertorius leur dressa une triple embuscade, dans des bois propres à ce stratagème : la première devait prendre les fourrageurs en face [209].

Tout réussit à son gré. Pompée envoie aussitôt Lélius, son lieutenant, avec une légion, pour réparer le désordre : bientôt lui-même sort de son camp avec toute son armée. Alors celle de Sertorius descend de la colline en ordre de bataille. A cette vue,

CXXVIII.

Dubitavit acie pars

CXXVIII.

L'hésitation se manifeste dans une partie de la ligne [210]

des Romains; Pompée n'ose risquer la bataille, il opère précipitamment sa retraite. Sertorius se rapproche de Lauron,

CXXIX.

Et propere validam urbem, multos dies restantem pugnando, vicit.

CXX X.

Et bientôt cette place importante, qui depuis plusieurs jours résistait à ses armes, fut domptée [211].

Il y fit mettre le feu pour humilier son adversaire, qui put contempler les flammes de l'incendie.

Tel fut le triste début des campagnes si vantées de Pompée en Espagne. Nous verrons la suite répondre à de tels commencemens, et laisser à l'historien la tâche pénible d'examiner si Pompée n'a pas fait d'autant moins pour sa gloire, que les acclamations des peuples l'ont flatté davantage : car non-seulement il éprouva des échecs en Espagne, en présence de Sertorius,

mais encore bien loin de lui, contre les naturels du pays. Arrivé

CXXX.

Apud Lethe oppidum,

CXXX.

Près de la ville de Léthé [212],

ainsi nommée d'une petite rivière

CXXXI.

Cui nomen Oblivionis condiderunt,

CXXXI.

A laquelle on a donné le nom d'Oubli [213],

il voulut s'emparer de cette place; mais,

CXXXII.

Repulsus a Lethe oppido,

CXXXII.

Repoussé de la ville de Léthé [214],

il effectua sa retraite vers le pays des Vaccéens et de là vers les Pyrénées.

La même année, en Macédoine, les lieutenans de Curion obtinrent quelques succès dont le plus marqué fut l'occupation de Sardique, et

CXXXIII.

Magnis operibus profectus (perfectis), oppidum cepit per L. Catilinam legatum.

CXXXIII.

Il ne dut la prise de cette ville, après de grands ouvrages de siège, qu'à L. Catilina, son lieutenant [215].

En Italie, cette année fut marquée par des prodiges qui effrayèrent les esprits. Un tremblement de terre renversa presque en entier la ville de Réate.

CXXXIV.

Ventis per cava terræ citatis, rupti aliquot montes tumulique sedere.

CXXXIV.

Les vents s'étant engouffrés dans les cavités de la terre, des montagnes s'entr'ouvrirent, et des hauteurs s'affaissèrent [216].

A ce fléau se joignit la peste, qui prit naissance en Égypte. La crue du Nil y ayant dépassé les limites ordinaires, les eaux séjournèrent trop long-temps sur la terre, et, du limon formé par elles, naquit une infinité d'insectes et de reptiles.

CXXXV.

Nam ex aeris et aquæ corruptione frugibus infectis, gravis etiam animantibus pestilentia coorta est.

CXXXV.

Car, par suite de la corruption de l'air et des eaux, l'infection ayant atteint les productions de la terre, une affreuse contagion se répandit sur les animaux [217].

Le fléau pénétra en Europe,

CXXXVI.

Primum modo Iapydiam impressus,

CXXXVI.

Après s'être d'abord introduit dans l'Iapydie [218],

puis sur toute la côte orientale de l'Adriatique, et il se répandit enfin en Italie. Des animaux, le mal gagna les hommes, et bientôt la disette et la famine vinrent s'y joindre.

CXXXVII.

Inde morbi graves ob inediam insolitam vescentibus,

CXXXVII.

Aussi, de graves maladies atteignant les populations, à cause des étranges alimens dont la disette forçait de se nourrir [219],

CXXXVIII.

Ne simplici quidem morte moriebantur.

CXXXVIII.

Ne succombait-on pas à un seul genre de mort [220].

FRAGMENS

DU IIe LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

La famine et l'épidémie ne furent pas les seuls fléaux qui désolèrent Rome cette année. On y vit renaître les débats politiques qui avaient cessé depuis la mort de Sylla. L'année précédente, le tribun Sicinius avait voulu proposer une loi tendant à rendre au tribunat ses prérogatives. Curion, l'un des consuls, s'était vivement opposé à cette prétention, et c'est même ce qui avait retardé son départ pour la Macédoine. Sicinius et ses adhérens ne lui répondirent que par d'indécentes plaisanteries, et

CXXXIX.	CXXXIX.
Quia corpore et lingua percitum, et inquietem, nomine histrionis vix sani, Burbuleium appellabant.	Comme Curion avait dans les gestes et dans la parole quelque chose de vif et de saccadé, ils lui donnaient le nom de Burbuleius, bouffon à demi fou [221].

L'insolence de Sicinius le perdit : on le trouva mort peu de temps après, et Curion passa pour n'être pas étranger à ce sinistre évènement.

En Cilicie, Servilius ouvrit la campagne par le passage du mont Taurus, que jusqu'à lui les Romains n'avaient jamais franchi. Après s'être assuré du pays des Oryndiens, il entra dans le canton des Solymes, où sont les pics les plus élevés du mont Taurus, et dont plusieurs

CXL.	CXL.
Omnes qui circumsunt præminent altitudine millium passuum duorum.	Dépassent de deux mille pas la hauteur de tous les sommets environnans [222].

Servilius était peu disposé à attaquer les Solymes ainsi défendus par leurs montagnes inaccessibles ; heureusement pour les

Romains, Nicon, qui s'était réfugié dans ce pays, y avait été reçu d'une manière assez équivoque; il venait de se jeter dans Isaure. Le proconsul obtient donc sans peine la soumission des Solymes et des ôtages. Alors il entra dans l'Isaurie, et vint en assiéger la capitale, place très-forte, bien approvisionnée, et que défendait une garnison résolue de résister jusqu'à la dernière extrémité; mais elle n'était alimentée par d'autre eau

CXLI.

Nisi qua flumen Lurda Tauro monte defluens.

CXLI.

Que celle que lui fournit la rivière de Lurda, qui descend du mont Taurus[223].

Ce siège devait occuper Servilius pendant plusieurs mois, et ce ne fut que l'année suivante qu'il lui fut possible de retourner à Rome.

En Macédoine, le proconsul Appius Claudius, après avoir, dans l'état languissant de sa santé, épuisé le peu de vie qui lui restait en combattant les Mèdes, eut pour successeur Oreste, qui acheva de les réduire, et qui leur imposa un traité.

CXLII.

Eam deditionem senatus, per nuncios Orestis cognitam, approbat.

CXLII.

Le sénat, informé de cette soumission par les envoyés d'Oreste, en approuve les conditions[224].

Après la mort de Lépide, Perpenna, qui avait obtenu quelque succès en Sicile, se vit obligé de quitter cette île, pour aller joindre ses troupes aux débris du parti de Lépide en Sardaigne. Mon sujet semble m'inviter à donner un aperçu de la position de la Sardaigne, à rassembler quelques souvenirs sur ses antiquités.

CXLIII.

Sardinia in Africo mari facie vestigii humani, in orientem quam in occidentem latior prominet:

CXLIII.

La Sardaigne, qui, dans la mer d'Afrique, présente la figure de la plante d'un pied d'homme, s'élargit plus à l'orient qu'à l'occident[225]:

CXLIV.

Inde Ichnusa appellata est

CXLIV.

De là elle a été appelée *Plante du pied*[226]

par les Grecs, qui y abordèrent les premiers. Elle paraît avoir été

originairement peuplée d'Aborigènes, et les côtes ne paraissent avoir été visitées par des étrangers

CXLV.

Trojanorum tempore, invadendarum terrarum caussa, fuerat navigatio.

CXLV.

Qu'au temps des Troyens, alors que la navigation avait pour objet d'aller envahir des terres éloignées [227].

Selon une autre tradition, quelques générations auparavant,

CXLVI.

Sardis Hercule procreatus cum magna multitudine a Libya profectus, insulam occupavit, et ex suo vocabulo insulæ nomen indidit.

CXLVI.

Sardis, fils d'Hercule, sorti de la Libye à la tête d'une nombreuse colonie, vint occuper cette île, et lui donna son nom [228].

Dans la suite,

CXLVII.

Apollinis filius et Cyrenes,

CXLVII.

Un fils d'Apollon et de Cyrène [229],

CXLVIII.

Aristæus, post laniatum a canibus Actæonem filium, matris instinctu Thebas reliquit et Coam insulam tenuit, primo adhuc hominibus vacuam; postea, ea relicta, cum Dædalo in Sardiniam transitum fecit.

CXLVIII.

Aristée, ayant vu son fils Actéon déchiré par ses chiens, quitta Thèbes, de l'avis de sa mère, et se fixa d'abord dans l'île de Cos, jusqu'alors inhabitée; plus tard, renonçant à ce séjour, il se transporta en Sardaigne, accompagné de Dédale [230].

On sait que, selon les mêmes traditions,

CXLIX.

Dædalum ex Sicilia profectum, quum Minonis fugeret iram atque opes

CXLIX.

Ce fut de la Sicile que, fuyant la colère et la puissance de Minos, Dédale partit [231]

avec Aristée. Au surplus, là ne s'arrêta point la vie errante de ce célèbre artiste,

CL.

Dædalus primo Sardiniam, post delatus est Cumas.

CL.

Car Dédale s'était transporté en Sardaigne, puis à Cumes [232].

Selon certains auteurs, Aristée trouva l'île déserte, d'une admirable fertilité, et peuplée d'une innombrable quantité de gros oiseaux. Selon d'autres, une ville de Nora avait été fondée en Sardaigne par Norax, fils de Mercure et d'une fille

CLI.

Geryonis,

CLI.

De Géryon [233],

chef d'une colonie venue d'Espagne. On parle encore d'Olbia, fondée par le Thespien Jolaos, auquel s'étaient joints quelques Athéniens. Quoi qu'il en soit, la Sardaigne n'offrait sur ses côtes qu'un petit nombre d'établissemens, sans aucun lien politique entre eux, jusqu'à l'arrivée de la colonie thébaine.

CLII.

Mox Aristæum regnando his proxumum asserunt in urbe Caralis, quam condiderat ipse, conjuncto populo utriusque sanguinis, sejuges usque ad se gentes ad unum morem conjugasse, imperium ex insolentia nihil aspernatas.

CLII.

Bientôt, à ce qu'on assure, Aristée signala son règne, en réunissant dans la ville de Caralis, dont lui-même était le fondateur, la population de l'une et l'autre race; il introduisit la conformité de mœurs chez les deux nations qui, jusqu'à lui, avaient vécu étrangères l'une à l'autre, et qui, n'ayant jamais connu le frein de l'autorité, ne l'avaient jamais repoussée [234].

Enfin, après la ruine de Troie, la Sardaigne reçut une nouvelle colonie,

CLIII.

Quum multi evaserint trojanum periculum.... orbis diversa tenuere, uti Capys Campaniam Helenus Epirum, Antenor Venetiam, alii Sardiniam.

CLIII.

Lorsqu'une foule d'habitans, échappés au désastre de leur ville, vinrent se fixer en divers lieux du monde, comme Capys en Campanie, Helenus en Épire, Antenor en Vénétie, et d'autres en Sardaigne [235].

CLIV.

Terra patet in longitudine mill. CXL, latitudine XL.

CLIV.

Cette contrée a cent quarante milles de long sur quarante de large [236].

CLV.

In ea neque serpens gignitur, neque lupus, sed *solifuga* tantum, animal exiguum, hominibus perniciosum. Venenum quoque ibi non nascitur, nisi herba [quæ Sardoa dicitur] apiastro similis, quæ comesa ora rictus dolore contrahit, et quasi ridentes interimit.

CLV.

On n'y trouve ni serpens ni loups, mais seulement un petit animal nommé *solifuge*, dont la piqûre est fort dangereuse pour les hommes. Il n'y croît non plus aucune herbe vénéneuse, si ce n'est la plante *sardonique*, qui ressemble à de l'ache. Quand on en a mangé, elle contracte les muscles de la bouche, et tue en causant la convulsion du rire [237].

Un détroit assez resserré sépare la Sardaigne de la Corse, qui, dit-on, fut originairement peuplée par les Liguriens.

CLVI.

Sed, ut ipsi ferunt,

CLVI.

Mais, ainsi que ceux-ci le rapportent [238],

un taureau découvrit le premier leur île.

CLVII.

Nam quædam, Corsa nomine, Ligus mulier, quum taurum ex grege quem prope litora regebat, transnatare solitum, atque per intervalla, corpore aucto, remeare videret, cupiens scire incognita sibi pabula, taurum a ceteris degredientem usque ad insulam navigio prosequuta est. Cujus regressu insulæ fertilitatem cognoscentes Ligures, ratibus eo profecti, eamque nomine mulieris auctoris et ducis appellaverunt.

CLVII.

En effet, une femme ligurienne, nommée Corsa, ayant remarqué qu'un taureau quittait habituellement le troupeau qu'elle conduisait sur le bord de la mer, faisait un trajet à la nage, et quelque temps après revenait avec plus d'embonpoint, voulut savoir quels étaient ces pâturages qui lui étaient inconnus; et, pendant que le taureau s'éloignait du troupeau, elle le suivit sur une barque jusque dans une île. A son retour, les Liguriens, informés de la fertilité de cette île, y débarquèrent, et lui donnèrent le nom de la femme qui en avait découvert l'existence et le chemin [239].

Tradition évidemment fabuleuse ; car, quand on songe à la distance des deux îles, il est impossible de supposer que ces fréquentes allées et venues

CLVIII.

Ne illa tauro parata sint.

CLVIII.

Aient pu être faites par un taureau [240].

Arrivé en Sardaigne, pour recueillir les débris du parti de Lépide, Perpenna grossit son armée des insulaires qui avaient servi sous ce chef de parti,

CLIX.

Genus militum suetum a pueritia latrociniis.

CLIX.

Espèce de soldats accoutumés dès l'enfance au brigandage [241].

Malgré cet accroissement de forces, ne se sentant pas en état de continuer seul la guerre civile dans une île qui pouvait si

promptement recevoir des secours de Rome, et d'ailleurs ne pouvant licencier ses soldats,

CLX.

Nam procul et divorsis ex regionibus,

CLX.

Car (ils venaient) de loin, et de contrées diverses [242],

et la plupart d'ailleurs n'étaient que

CLXI.

Urbe, patriaque extorres,

CLXI.

Des bannis, sans asile et sans patrie [243],

il résolut de passer en Espagne. Mais Perpenna avait-il emmené de Sicile avec lui toutes ses troupes,

CLXII.

Perrexere in Hispaniam an Sardiniam?

CLXII.

Ou firent-elles voile vers l'Espagne directement, ou en passant par la Sardaigne [244]?

c'est ce qu'il n'est pas facile de décider, vu la contradiction des témoignages. En effet, je lis quelque part que Perpenna

CLXIII.

In Gallia civitatem, quæ Cale dicitur, cepit.

CLXIII.

Prit en Gaule une ville qui a le nom de Calé [245].

CLXIV.

At Sertorius, vacuus hieme, augere copias,

CLXIV.

Cependant Sertorius, de loisir pendant l'hiver, d'augmenter ses forces [246],

CLXV.

Exercitum (more majorum) vortere.

CLXV.

De former son armée à la discipline de nos ancêtres [247].

C'est ainsi qu'il eut bientôt sous ses ordres soixante mille fantassins et dix mille chevaux bien disciplinés, bien armés, et pleins d'ardeur.

Dans la ville d'Osca, au pays des Illergètes, il forma une académie pour la jeunesse ibérienne. Lui qui se plaisait à répéter

CLXVI.

Hispaniam antiquam sibi patriam esse,

CLXVI.

Que l'Espagne était pour lui, depuis bien long-temps, une patrie [248],

il fut pour ce peuple, à demi civilisé, un génie créateur : il le dota des mœurs, de la discipline et des institutions romaines.

Il est vrai qu'il n'eut pas grand'peine à former à la guerre un peuple si naturellement épris de la gloire et des armes. Les fêtes, la poésie nationale des Espagnols, sont toutes guerrières; les mères et les épouses contribuent à entretenir la jeunesse dans ces sentimens belliqueux.

CLXVII.

Hispanorum mos erat ut in bella euntibus juvenibus parentum facta memorarentur a matribus.

CLXVII.

C'était une coutume en Espagne que, lorsque les jeunes gens partaient pour la guerre, leurs mères leur rappelaient le souvenir des hauts faits de leurs pères [249].

CLXVIII.

Neque virgines nuptum a parentibus mittebantur, sed ipsæ belli promptissumos deligebant.

CLXVIII.

Les filles, pour se marier, n'attendaient point le vœu de leurs parens; mais elles-mêmes, parmi les plus braves à la guerre, se choisissaient un époux [250].

Il faut admirer chez Sertorius la constance de ses succès. Tout était dû à ses talens, à ses efforts personnels. Le héros de l'Espagne se faisait aimer par sa simplicité et sa modération.

CLXIX.

Ea continentia vir gravis, et nulla arte cuiquam inferior,

CLXIX.

Respectable par cette modération, et ne le cédant en rien à aucun autre [251],

il réunissait toutes les qualités du chef de parti. Cependant il était facile de prévoir que la guerre ne pourrait se terminer à son avantage. Toute la force de son parti était en lui seul, et l'on peut douter que la jonction de Perpenna eût ajouté à ses forces. Ce général, qui avait été contraint par ses troupes à se réunir à Sertorius, travaillait sourdement à détruire l'influence du collègue dont il était jaloux : de là un système de dénigrement tendant à diminuer l'influence de Sertorius auprès des peuples de l'Espagne.

CLXX.

Ad hoc rumoribus advorsa in pravitatem, secunda in casum, fortunam in temeritatem declinando corrumpebant.

CLXX.

Dans ce but, par de perfides rumeurs, on attribuait ses revers à ses fautes, ses succès au hasard, et sa fortune à sa témérité [252].

CLXXI.

Sed Metellus in Ulteriore provincia

CLXXI.

Cependant ce fut dans la province Ultérieure que Metellus [253]

passa l'hiver, où il était tenu en observation par les troupes d'Hirtuleius.

Pompée, qui avait ramené ses légions au pied des Pyrénées, ne demeura point dans l'inaction; mettant de côté la vieille discipline romaine,

CLXXII.

Pompeius cum alacribus saltu, cum velocibus cursu, cum validis vecte certabat. Neque enim aliter potuisset par esse Sertorio, nisi se et milites frequentibus exercitiis præparavisset ad prœlia,

CLXXII.

Pompée le disputait, pour le saut, au plus léger; pour la course, au plus agile; pour la lutte, au plus vigoureux. En effet, il ne pouvait se mettre en état de lutter avec Sertorius qu'en se livrant assidument, lui et ses soldats, aux exercices qui pouvaient le rendre propre aux combats [254],

aux mouvemens, aux surprises de la guerre de chicane et de montagnes. Il les formait

CLXXIII.

Noctu diuque vigilias et stationes tentare.

CLXXIII.

A rester jour et nuit sur pied et à faire des patrouilles [255].

Son armée manquait de vivres : pour y pourvoir,

CLXXIV.

Argentum mutuum arcessivit

CLXXIV.

Il fit venir de l'argent emprunté [256]

en son nom. Pour cette conduite, on doit des éloges à Pompée, qui toujours se montra

CLXXV.

Modestus ad omnia alia, nisi ad dominationem.

CLXXV.

Modéré sur tout autre article que le désir de dominer [257].

Cette modération, au dire de ses ennemis, n'était qu'affectation; car, selon eux, sans aucun scrupule pour parvenir,

CLXXVI.

Pompeius oris probi, animo inverecundo,

CLXXVI.

Pompée, au cœur aussi pervers que son visage était modeste [258],

sacrifiait tout, sans pudeur, à son ambition. Seul, dans sa jeu-

nesse, il se mit au dessus de Sylla, comme depuis il devait toujours se mettre au dessus des lois. Lorsqu'après la défaite des partisans de Marius, en Afrique et en Sicile, Sylla lui ordonna de licencier son armée, Pompée mit en délibération s'il ne tirerait pas l'épée plutôt que d'obéir. Il eût été soutenu dans cette révolte non-seulement par son armée, mais, à Rome, par un parti puissant;

CLXXVII.

Nam Sullam consulem de reditu ejus legem ferentem ex composito trib. pl. C. Herennius prohibuerat;

CLXXVII.

Car, lorsque Sylla, en qualité de consul, avait porté devant le peuple le décret ordonnant le rappel de Pompée, le tribun du peuple C. Herennius, après avoir lié sa partie, y forma opposition [258];

et ce ne fut pas sans peine que l'on obtint d'Herennius

CLXXVIII.

Ut actione desisteret.

CLXXVIII.

Qu'il se désistât de la poursuite de cette affaire [260].

CLXXIX.

Nova æstas

CLXXIX.

La campagne qui s'ouvrit alors [261]

devait être fertile en évènemens. En Bétique, Hirtuleius, lieutenant de Sertorius, dut faire tête à Metellus, tandis que Sertorius marcha contre Pompée. Près d'Italica, Hirtuleius vint présenter la bataille à Metellus. Dès le lever du soleil, il fit sortir ses troupes de ses retranchemens. Metellus leur laissa supporter tout le poids du jour, et se tint long-temps immobile,

CLXXX.

Post ubi fiducia minus,

CLXXX.

Puis lorsque, dans l'excès de sa confiance [262],

son adversaire fatigué commençait à mettre moins de vigilance dans ses mouvemens, Metellus sortit enfin de ses retranchemens. Ayant remarqué que les principales forces des ennemis étaient au centre,

CLXXXI.

Apud latera certos conlocaverat,

CLXXXI.

Il avait placé aux ailes ses hommes sûrs [263],

et il les fit avancer de manière à attaquer les deux ailes d'Hirtuleius, tandis que son centre restait immobile. Le succès couronna cette manœuvre : les deux ailes de l'ennemi ayant été enfoncées et poussées dans un endroit coupé de courans d'eau, les fuyards, tombant les uns sur les autres,

CLXXXII.

Ictu eorum, qui in flumine ruebant, necabantur.

CLXXXII.

Périssaient sous les coups de ceux qui tombaient avec eux dans l'eau [264].

En vain Hirtuleius, pour rétablir le combat,

CLXXXIII.

Suos equites hortatus, vado transmittit,

CLXXXIII.

Après avoir exhorté ses cavaliers, leur fait passer un gué [265],

et veut soutenir son infanterie ainsi enveloppée de trois côtés à la fois. Néanmoins la victoire est loin encore d'être décidée : de part et d'autre, on se la dispute avec acharnement.

CLXXXIV.

Occurrere duci, et prœlium accendere, adeo uti Metello in sagum, Hirtuleio in brachium, tela venirent.

CLXXXIV.

On s'attaque au général, et le combat s'anime au point que Metellus eut sa cotte d'armes, et Hirtuleius son bras, percés d'un javelot [266].

Enfin, Hirtuleius cède la victoire, laissant vingt mille des siens sur le champ de bataille. Bientôt, avec de nouvelles troupes, il veut prendre sa revanche près de Ségovie, mais il est défait et tué avec son frère.

Pompée, de son côté, eut affaire à deux autres lieutenans de Sertorius, Perpenna et C. Herennius. Ils étaient campés près de Valence, ayant

CLXXXV.

Inter læva mœnium, et dextrum flumen Turiam, quod Valentiam parvo intervallo præterfluit.

CLXXXV.

Leur gauche appuyée aux murs de cette ville, et leur droite à la rivière de Turia, qui coule à une petite distance de Valence [267].

Pompée marche

CLXXXVI.

Audaciter.

CLXXXVI.

Hardiment [268].

contre eux, les défait, les force à la retraite, après une perte de plus de dix mille hommes, et la possession de Valence est le prix de sa victoire. Sans attendre l'arrivée de Metellus, qui n'était pas éloigné, il se hâte de marcher vers Sertorius, qui partageait son empressement : Sertorius craignait un second adversaire; Pompée, un rival de gloire. Aussi ne saurait-on exprimer avec quel empressement

CLXXXVII.	CLXXXVII.
Obviam fuere.	Ils vinrent au devant l'un de l'autre [269].

Dès qu'ils furent en présence, près des rives du Sucron, l'action s'engagea; mais,

CLXXXVIII.	CLXXXVIII.
Vespera,	Sur le soir [270],

Sertorius avait déjà fait plier l'aile que commandait Afranius, lorsqu'il fut averti que son aile droite, aux ordres de Perpenna, était en pleine déroute. Il court sur ce point, et voyant les soldats fuir en jetant leurs armes, il leur crie qu'ils se couvrent de honte,

CLXXXIX.	CLXXXIX.
Neque inermes ex proelio viros quemquam agnoturum.	Et que, en les voyant revenir désarmés du combat, personne ne les reconnaîtra pour des hommes [271].

Ses discours, son exemple produisent leur effet, Pompée voit la victoire lui échapper; dans la mêlée, il reçoit une blessure, et d'un revers coupe le bras à l'Africain qui vient de l'atteindre. Il n'échappa même aux Barbares qu'en abandonnant son cheval, richement enharnaché, qui tentait leur cupidité. Cependant Afranius, lieutenant de Pompée, avait, de son côté, rétabli le combat. Voyant plier l'aile gauche des Espagnols, il précipita, en quelque sorte, sa victoire

CXC.	CXC.
Antequam egressus Sertorius pugnæ instrueret suos,	Avant que Sertorius, de retour, eût rangé les siens en bataille [272],

enfonça les lignes ennemies, qui, n'étant plus électrisées par la

présence de Sertorius, fuyaient dans toutes les directions, et livrèrent ainsi à Afranius

CXCI.

Castra sine vulnere introitum.

CXCI.

L'entrée du camp sans coup férir [273].

Sertorius, de retour, est tout étonné de trouver son camp au pouvoir de l'ennemi : il voit les Romains occupés à piller ; ce spectacle excite la fureur des soldats qui viennent de vaincre sous Sertorius. Profitant de la surprise que cause leur arrivée, ils se précipitent l'épée à la main dans toutes les lignes du camp, et tuent tout ce qu'ils rencontrent d'ennemis. Ainsi, dans cette journée, où les succès et les revers furent si balancés, Sertorius eut la gloire d'attirer la victoire partout où il se montrait. Cependant, comme Perpenna abandonna son camp, Pompée se donna pour vainqueur. Le lendemain, Sertorius aurait voulu encore en venir aux mains ; mais il rentra dans son camp à la vue de Metellus qui revenait de la Bétique, où il avait vaincu Hirtuleius. Cette nouvelle, et encore plus la jonction des deux généraux, détermina sa retraite.

Grande fut la joie des deux armées romaines en opérant leur réunion ; on eût vu les soldats se chercher, se reconnaître, se parler avec l'empressement d'anciens amis, comme il arrive en pareille circonstance.

CXCII.

Inde ortus sermo, percunctantibus utrimque, satin' salve? quam grati ducibus suis, quantis familiaribus copiis augerentur.

CXCII.

De là naissent les propos de gens qui se demandent réciproquement comment ils se portent, s'ils sont bien avec leurs chefs, et de quels profits personnels ils ont augmenté leur avoir [274].

Les deux chefs se donnèrent des témoignages réciproques de respect et d'estime. Pompée fit baisser ses faisceaux devant Metellus : Metellus refusa cet honneur, et accepta seulement le droit de donner le mot d'ordre.

Ici se place le trait de la biche de Sertorius qui savait si bien mettre à profit la superstition espagnole. Il l'avait perdue, il la retrouva, et fit subitement reparaître à leurs yeux cet animal

prophétique. A cette vue, cette armée, naguère si découragée, reprend une ardeur si vive,

CXCIII.

Ut tanta repente mutatio non sine deo viderentur.

CXCIII.

Qu'un changement si grand et si subit ne semblait s'être opéré que par la volonté d'un dieu [275].

Les généraux romains, intimidés, se replient sur Sagonte. Quels sentimens de respect et de sympathie ne réveillèrent pas dans l'armée romaine

CXCIV.

Saguntii fide atque ærumnis incluti, per mortalium studium majores quam opibus; quippe queis etiam tum semiruta mœnia, domus intectæ, parietesque templorum ambusti, manus puuicas ostentabant.

CXCIV.

Les Sagontins, fameux par leur fidélité et leurs malheurs, plus grands que les souvenirs qu'ils ont laissés dans la mémoire des hommes, que par leurs forces; car alors, chez eux encore, leurs remparts à moitié détruits, leurs maisons découvertes, les murailles de leurs temples noircies par les flammes, montraient que la main des Carthaginois avait passé par là [276].

Sous les murs de Sagonte fut livrée une bataille où Sertorius fut sur le point d'arracher la victoire à ses deux adversaires. Dans cette journée, on combattit de part et d'autre

CXCV.

Avidisque ita, promptisque ducibus, uti Metellus ictu tragulæ sauciaretur,

CXCV.

Sous des chefs si ardens, si braves de leur personne, que Metellus fut blessé d'un coup de demi-pique [277],

et cette heureuse blessure donna la victoire aux Romains : à la vue de leur général couvert de sang,

CXCVI.

Immane quantum animi exarsere.

CXCVI.

On ne saurait exprimer à quel point la fureur embrasa leurs cœurs [278].

CXCVII.

Quo cupidius in ore ducis sese quisque bonum et strenuum ostentantes,

CXCVII.

Ce n'est qu'avec plus d'ardeur que, sous les yeux de son chef, chacun d'eux cherchant à se montrer plus dévoué, et plus intrépide [279],

se précipite sur les Espagnols, arrache le vieux Metellus de la mêlée, et renverse tout ce qui s'oppose à leurs efforts.

CXCVIII.	CXCVIII.
Sed Metellus in vulnere,	Cependant, Metellus, malgré sa blessure [280],

se mit sans relâche à la poursuite de Sertorius, qui, marchant à grandes journées à travers l'Édétanie, opéra sa retraite jusqu'au pays des Vascons. Il arriva ainsi jusqu'à la rivière Bilbilis, qu'il passa en présence de l'ennemi, au moyen d'un habile stratagème. Calagurris, où il voulait s'arrêter, n'était pas éloignée : arrivé à la vue de cette ville, voyant que les Romains le serraient de trop près, il donna ordre à son armée de se disperser.

CXCIX.	CXCIX.
At illi, quibus res (regio) incognita erat, ivere (ruere) cuncti ad portas; in (alii) cognita tendere.	Alors ceux qui ne connaissaient pas le pays, se portèrent en foule vers les portes; ceux qui le connaissaient se mirent à la débandade [281].

Les Romains, aux yeux desquels disparut ainsi tout à coup l'armée qu'ils poursuivaient, se virent dans l'obligation de s'éloigner du pays. Sertorius, en leur coupant les vivres, les mit bientôt hors d'état de tenir la campagne. Une escadre interceptait par mer les convois des Romains;

CC.	CC.
Ad hoc pauca piratica adjungit actuaria navigia;	Il y joignit en outre quelques vaisseaux corsaires très-lestes à la manœuvre [282];

en même temps, il tirait d'Afrique des grains qu'il faisait acheter par un transfuge important du pays,

CCI.	CCI.
Quem ex Mauritania rex Leptasta proditionis insimulatum cum custodibus miserat.	Que le roi Leptasta avait envoyé de Mauritanie sous escorte, comme accusé de trahison [283];

il devait être livré aux généraux romains du parti du sénat; mais il avait eu le bonheur de tromper la surveillance de ses gardes, et s'était réfugié dans le camp de Sertorius. Ainsi Sertorius sut ménager l'abondance à ses troupes et à ses partisans, tandis que

les Romains étaient dans la disette. Pour eux point de convois, point de magasins, même

CCII.

Neque subsidiis uti soluerat compositis.

CCII.

Après avoir épuisé les ressources ordinaires des impôts [284]

et des réquisitions particulières.

Pompée prit ses quartiers d'hiver près des Pyrénées comme l'année précédente.

CCIII.

At Metellus in ulteriorem Hispaniam post annum regressus, magna gloria concurrentium undique, virile et muliebre secus, per vias ac tecta omnium visebatur; quum quæstor C. Urbinus aliique, cognita voluntate, eum ad cœnam invitaverant, ultra Romanorum et mortalium etiam morem curabant: exornatis ædibus per aulæa et insignia, scenisque ad ostentationem histrionum fabricatis; simul croco sparsa humus, et alia in modum templi celeberrumi. Præterea quum, sedenti, transenna demissum Victoriæ simulacrum, cum machinato strepitu tonitruum, coronam capiti imponebat: tum venienti, thure, quasi deo, supplicabatur. Toga picta plerumque amiculo erat ei accumbenti: epulæ quæsitissumæ; neque per omnem modo provinciam, sed trans maria, ex Mauritania, volucrum et ferarum incognita antea plura genera: queis rebus aliquantam partem glorie demserat, maxume apud veteres et sanctos viros, superba illa, gravia, indigna romano imperio æstumantes.

CCIII.

Metellus, à son retour de l'Espagne ultérieure, après une année d'absence, vit de toutes parts accourir, au bruit de sa gloire, hommes et femmes qui, pour le voir, couvraient toutes les routes et tous les toits. Lorsque le questeur C. Urbinus et d'autres personnes qui connaissaient son faible, l'invitaient à souper, ils lui rendaient des hommages qui n'étaient ni dans les mœurs romaines, ni convenables à un mortel. Les maisons étaient ornées de tapisseries et de draperies éclatantes, et des théâtres dressés pour y représenter des jeux scéniques; enfin la terre était jonchée de safran, et tout rappelait l'image du temple le plus magnifique. De plus, quand il était assis, une figure de la Victoire, descendant par le moyen d'une machine, lui posait une couronne sur la tête, au milieu d'un bruit imitant le tonnerre; puis, quand il marchait, on lui offrait, comme à un dieu, de l'encens et des vœux. Pendant les repas il était, le plus souvent, revêtu d'une toge relevée de broderies de diverses couleurs: rien de plus recherché que les mets de sa table; et ce n'était pas de la province seulement, mais d'outre-mer, de la Mauritanie, qu'on apportait des oiseaux ou des animaux

de diverses espèces, jusqu'alors inconnues. Tout ce faste avait porté quelque atteinte à sa gloire, surtout aux yeux des hommes vertueux et de la vieille roche, qui trouvaient ces pratiques blâmables, et indignes de la majesté de Rome [285].

Cependant Curion, l'un des consuls de l'année précédente, était en Macédoine avec l'autorité proconsulaire. Il voulait porter la guerre chez les Dardaniens, qui n'avaient pas encore subi la victoire romaine. Ces Barbares, ainsi que les Bastarnes et les Scordisques, ont conservé leur férocité primitive. Comme

CCIV.

Germani intectum rhenonibus corpus tegunt :

CCIV.

Les Germains, ils couvraient leurs corps nus de *rhenons* [286] :

CCV.

Vestes de pellibus rhenones vocant.

CCV.

Ils appellent ainsi des pelisses faites de peaux de bêtes [287].

Les Dardaniens ont la même origine que les Mysiens qui habitent le nord de la Phrygie. De là une partie de cette contrée est nommée.

CCVI.

Dardania, sic dicta a rege Dardanorum Mida qui Phrygiam tenuit.

CCVI.

Dardanie, de Midas, roi des Dardaniens, qui vint se fixer en Phrygie [288].

Les Dardaniens de l'Asie sont aussi policés que ceux d'Europe sont demeurés farouches; ceux-ci inspiraient tant de terreur aux soldats romains, qu'une légion refusa de suivre Curion. Le proconsul, montrant à la tête de l'armée la fermeté qu'il avait déployée sous son consulat, casse toute la légion,

CCVII.

Copiis integra,

CCVII.

Bien que présentant un effectif complet [289],

et incorpore les soldats dans ses quatre autres légions. A la vue de leurs enseignes brisées, les légionnaires donnèrent les signes du plus violent désespoir.

CCVIII.

Circumventi, dextera unde ferrum erat, saxa aut quid tale capiti adfligebant.

CCVIII.

Entourés de toutes parts, leur main désarmée de leur glaive, frappait leur tête avec des cailloux, ou avec tout ce qu'ils pouvaient atteindre [290].

Ces divers incidens empêchèrent Curion de faire rien de mémorable durant cette campagne.

En ce temps-là, Nicomède, roi de Bithynie, légua par testament ses états au peuple romain. Le sénat chargea le préteur Silanus de réduire la Bithynie en province romaine. Mais Mithridate, qui, du vivant de Nicomède, avait toujours convoité et plusieurs fois envahi cette contrée, n'était pas d'humeur à laisser les Romains jouir en paix d'une si belle acquisition.

Le sujet m'invite à faire connaître ce prince, qui fut pour les Romains un adversaire plus redoutable que Pyrrhus et qu'Annibal. Il convient aussi, ce me semble, de donner une idée de la situation et de l'étendue de son empire, qui s'était extrêmement agrandi par sa politique et par ses armes, et qui comprenait tout le périple du Pont-Euxin. Cette mer n'a de communication avec les autres mers que par un étroit canal qui sépare le continent d'Europe de celui d'Asie; on le nomme Bosphore ou *trajet du Bœuf*, parce que cet animal le peut sans peine traverser à la nage, dans sa partie la plus étroite. L'eau de l'Euxin coule dans ce canal d'un cours presque uniforme, depuis son ouverture jusqu'en cet endroit où, se trouvant resserrée par les continens qui se rapprochent, elle acquiert, pendant quelques stades, une extrême rapidité. Plus loin, le rivage s'arrondit en une large baie.

CCIX.

Se angustiæ pontici oris illic dilatant;

CCIX.

Là, les détroits de l'embouchure de l'Euxin commencent à s'élargir [291];

alors les eaux tombent sans violence dans la Propontide, venues de l'Euxin, et se déchargent ainsi perpétuellement dans la mer Égée.

Vers l'entrée du Bosphore à la Propontide, les côtes s'élargissent extrêmement de côté et d'autre, et se creusent en sinuosités

circulaires, mais peu marquées, si ce n'est à l'endroit où s'avance dans la mer le cap Carambis, comme sur la côte opposée, il existe un rocher de la Chersonèse Taurique,

CCX.

Proxumum de promontoriis Paphlagonum, quod Κριοῦ μέτωπον Græci appellaverunt.

CCX.

Le plus voisin des promontoires de la Paphlagonie, que les Grecs ont appelé *Front de bélier* [292].

La longue saillie de ce cap forme ce que les Grecs du pays appellent le *Pli de l'arc*,

CCXI.

Nam speciem efficit scythici arcus.

CCXI.

Car il a la forme d'un arc scythe [293].

Tout l'Euxin, renfermé dans un vaste cercle de montagnes, est presque toujours couvert de brouillards, à moins que la surface ne soit battue des vents : dans ce dernier cas, le roulis des vagues y est fort dangereux,

CCXII.

Crebritate fluctuum, ut Aquilone solet,

CCXII.

Par l'oscillation fréquente des flots, effet ordinaire de l'Aquilon [294],

tandis que le choc du rivage en renvoie d'autres en sens contraire. Leur rencontre élève des lames si rapides et si serrées que,

CCXIII.

Triplici fluctu,

CCXIII.

Au troisième flot [295],

il n'est point de barque qui puisse aborder à la côte.

CCXIV.

Ipsum mare Ponticum dulcius quam cetera,

CCXIV.

L'eau du Pont-Euxin est moins salée que celle des autres mers [296],

à cause du grand nombre de rivières qui s'y jettent,

CCXV.

Unde hic tulit colorem

CCXV.

D'où il tire la couleur [297]

blanchâtre qui le distingue des autres mers. L'Euxin est très-favorable à la pêche, surtout en été.

CCXVI.

Qua tempestate ex Ponto vis piscium erumpit

CCXVI.

Durant cette saison, il sort de l'Euxin une prodigieuse quantité de poissons [298]

qui reflue dans le lac Méotis et dans la Propontide.

Le Pont-Euxin reçut d'abord des Grecs le nom de *Pontus*, mer par excellence, puis celui d'*Axenos*, inhospitalier, qu'il changea contre celui d'*Euxenos*, nom de meilleur augure, quand les Ioniens y eurent fondé un grand nombre de colonies. Au reste ce fut assez tard que les Grecs connurent cette mer :

CCXVII.

Namque primum Jasonem novo itinere maris Æetæ hospitis domum violasse.

CCXVII.

Car Jason fut le premier qui, parmi eux, osa se frayer une route nouvelle à travers la mer, lorsqu'il alla violer la maison d'Æetès son hôte [299].

En parcourant les côtes du Pont-Euxin,

CCXVIII.

Ergo introrsus prima Asiæ Bithynia est multis ante nominibus appellata; nam prius Bebrycia dicta, deinde Mygdonia, mox a Bithyno rege Bithynia nuncupata est. Ipsa est et Major Phrygia.

CCXVIII.

La première contrée de l'Asie que l'on rencontre dans l'intérieur des terres, est donc la Bithynie, auparavant appelée de divers noms, car c'est la même région nommée Bebrycie, ensuite Mygdonie; plus tard le roi Bithynus la fit appeler Bithynie : c'est aussi la même région qu'on appelle Grande Phrygie [300].

Tout porte à croire que cette contrée fut, ainsi que les pays environnans, peuplée par différentes colonies venues de Thrace. Ce sont également des Thraces, partis des alentours du cap Tinias, qui ont occupé l'Ascanie,

CCXIX.

Quem trans stagnum omnis usque ad flumen

CCXIX.

Qui s'étend tout entière au-delà du lac jusqu'au fleuve [301]

nommé Ascan, entre la mer, le fleuve Sangar et le mont Olympe. Vous trouvez

CCXX.

In Paphlagonia Teium oppidum,

CCXX.

En Paphlagonie la ville de Teios [302],

Héraclée, Sésame, Sitore, etc. Plus loin est Sinope. A l'est de la Paphlagonie se trouve le Pont avec les villes d'Amise et d'Amasie.

CCXXI.

Dein campi Themiscyrii, quos habuere Amazones a Tanai flumine incertum quamobrem digressæ.

CCXXI.

Ensuite sont les campagnes thémiscyriennes, qu'occupèrent les Amazones, lorsqu'elles quittèrent, on ne sait pour quel motif, les bords du Tanaïs [303].

Après les champs Thémiscyriens, se trouve le territoire de Cerasus, puis Trapézunte. Vient enfin la Colchide, qui forme à elle seule tout le rivage oriental de l'Euxin. Elle est arrosée par le Phase, dont l'embouchure forme un vaste golfe. Là se trouve la ville d'Æa, qui fut, au temps des Argonautes, la demeure du roi Æetès. Les Mosques, les Albaniens habitent les bords du Phase et du Cyrus, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Entre ces deux mers s'élève la plus haute chaîne du Caucase.

Le long de la côte, au nord du Phase, est la ville de Dioscuriade, dans le pays des Dandariens et des Héniocques, puis les Achéens du Bosphore, qui se distinguent entre tous les peuples par la barbarie de leurs mœurs.

CCXXII.

Namque omnium ferocissumi ad hoc tempus Achæi, atque Tauri sunt, quod, quantum conjicio, locorum egestate rapto vivere coacti.

CCXXII.

Car les plus féroces de tous, même de notre temps, sont les Achéens et ceux de la Tauride, ce qui, autant que je puis le présumer, vient de ce que la stérilité de leur territoire les a forcés de vivre de rapines [304].

Au milieu de tant de peuples sauvages, le petit royaume du Bosphore Cimmérien s'est maintenu pendant plus de quatre siècles; il renferme plusieurs villes très-commerçantes. Le lac Méotide a son issue dans l'Euxin, au milieu du Bosphore, dont les côtes maritimes bordent en partie ce vaste lac. Là sont les villes Panticapée, sur la côte d'Europe, et Phanagor, en Asie. A l'entrée de l'isthme qui rejoint la Chersonèse Taurique au continent de l'Europe, se trouve la ville de Taphré, fondée par des esclaves du continent. Ayant eu commerce avec les

femmes de leurs maîtres, qui étaient alors à la guerre contre les Thraces, ils résolurent, soit par crainte, soit

CCXXIII.

Ad mutandum modo in melius servitium,

CCXXIII.

Pour changer seulement leur servitude contre une meilleure condition [307],

de se réfugier dans l'isthme, et de se fortifier dans la ville de Taphré, qu'ils bâtirent. Telle est

CCXXIV.

Mæotici situs æquoris.

CCXXIV.

La description de la mer Méotide [308].

Depuis Taphré jusqu'au Borysthène, le pays est occupé par des Scythes nomades qui se tiennent sur de vastes pâturages,

CCXXV.

In quibus plaustra sedes sunt.

CCXXV.

Où ils ont leurs demeures sur des chariots [307].

Dans l'île de Leucé, formée par des atterrissemens à l'embouchure du Borysthène, est un temple révéré.

CCXXVI.

Primus Græcorum Achilles,

CCXXVI.

Achille, le premier des Grecs [308],

ayant traversé l'Euxin pour chercher Iphigénie, s'arrêta, dit-on, dans cette île, afin d'y célébrer des jeux. Thétis, sa mère, lui fit présent de cette terre éloignée, où s'élève encore aujourd'hui le temple de ce héros.

CCXXVII.

Tota autem insula modica, et cultoribus inanis est.

CCXXVII.

Toute l'île est peu étendue, et vide d'habitans [309].

De l'autre côté du Borysthène, sont les Sarmates Basilides, puis les Gètes, et plus avant les Bastarnes, dont le pays est arrosé par le Danaster.

CCXXVIII.

Omnium fluminum, quæ in maria qua imperium romanum est, fluunt, quem Græci τὴν εἴσω θάλασσαν appellant, maximum esse Nilum consentitur, proxima magnitudine est Ister :

CCXXVIII.

De tous les fleuves qui affluent dans les mers dépendantes de la domination romaine, le plus grand, celui que les Grecs appellent seconde mer, est le Nil; et, après lui, le plus grand est l'Ister [310] ;

ainsi l'appelèrent les Grecs et les hommes du pays,

CCXXIX.

Nomenque Danubium habet.

CCXXIX.

Mais il a aussi le nom de Danube[311].

Il est temps de revenir à l'histoire de Mithridate.

CCXXX.

Artabanes conditor regni

CCXXX.

Artaban, fondateur du royaume[312]

de Pont, et fils de Darius, fils d'Hystaspes, était le premier des ancêtres paternels de Mithridate. Le père de celui-ci avait été l'allié fidèle des Romains. Il mourut laissant deux fils en bas âge. Mithridate, l'aîné, vit se liguer contre lui ses tuteurs, sa mère et son jeune frère.

CCXXXI.

Sed Mithridates extrema pueritia regnum ingressus, matri veneno interfecta.

CCXXXI.

Mais, bien qu'arrivé au trône au sortir de l'enfance, Mithridate, après avoir fait mourir sa mère par le poison[313],

puis son jeune frère, car il fut toujours

CCXXXII.

Ipse animi atrox,

CCXXXII.

Implacable dans ses vengeances[314],

s'annonça comme un roi digne de porter le sceptre. Ennemi persévérant des Romains, il manifesta sa haine contre eux en dépouillant de leurs états plusieurs princes alliés de la république. Il ne reculait devant aucune mesure atroce. On dit que, par ses ordres, Zenobius, son général, après avoir rançonné les habitans de Chios,

CCXXXIII.

Omnia sacrata corpora in ratem imposuisse.

CCXXXIII.

Fit jeter dans un vaisseau tous ces malheureux, victimes dévouées[315].

Mais ce qui surpasse tous ses crimes, c'est le massacre de plus de cent mille Romains, dans l'Asie, le même jour. Il fut une première fois châtié par Sylla, qui le força de souscrire au traité de Dardanum. Dans une seconde guerre contre la république, il eut à combattre Murena. Un mot de Sylla fit cesser

cette guerre. Ce fut au sujet de la Bithynie que Mithridate prit les armes contre les Romains une troisième fois. Il produisit, comme héritier du royaume de la Bithynie, un prince né, selon lui, de Nicomède et de Moysa, sœur de Mithridate. Mais lorsque ses partisans se mirent en devoir de le proclamer,

CCXXXIV.

Quos advorsum multi ex Bithynia volentes occurrere, falsum filium arguituri.

CCXXXIV.

Contre eux on vit spontanément s'élever une foule de Bithyniens, pour leur apporter la preuve que ce n'était qu'un fils supposé [316].

Le sénat opposa au Nicomède neveu de Mithridate, un autre Nicomède surnommé *Frugi*, que le roi de Pont disait être fils d'une danseuse; mais le rôle de ces deux fantômes fut court. Bientôt Mithridate fit alliance avec Sertorius. Ce prince, curieux de savoir ce qui se passait dans les pays étrangers, s'entretenait volontiers avec les navigateurs. Des commerçans qui fréquentaient

CCXXXV.

Tartessum Hispaniæ civitatem, quam nunc Tyrii, mutato nomine, Gadir habent, ut alii tradiderunt,

CCXXXV.

Tartessus, ville d'Espagne, que, par un changement de nom, les Tyriens appellent aujourd'hui Gadir [317],

étant venus trafiquer dans l'Euxin, lui vantèrent les talens et la puissance de Sertorius.

CCXXXVI.

Ibi fimbriana seditione, qui regi per obsequelam orationis, et maxume odium Sullæ, graves carique erant;

CCXXXVI.

Là se trouvaient quelques Romains, débris de la désertion fimbriane, qui, par leurs discours obséquieux, et encore plus par leur haine contre Sylla, s'étaient bien fait venir auprès du roi [318];

entre autres, L. Magius et L. Fannius. Ils lui inspirèrent le dessein de faire alliance avec ce chef de parti. Le roi les fit partir pour l'Espagne avec le plus intime de ses confidens.

CCXXXVII.

Metrophanes promeruit gratiam Mithridatis obsequendo;

CCXXXVII.

Métrophane, par son zèle obséquieux, avait mérité la faveur de Mithridate [319];

ce prince l'employait de préférence à tous les autres ; mais comme il arrive le plus souvent aux flatteurs des rois, Métrophane devait finir par trahir son maître.

A Rome, on s'attendait bien à une guerre contre Mithridate. Les consuls Lucullus et M. Cotta en sollicitent tous deux la conduite. Le sort avait déféré à Lucullus le gouvernement de la Cisalpine. Mais Octavius, proconsul de Cilicie, étant mort, Lucullus se mit sur les rangs pour obtenir ce gouvernement, assuré d'avoir ainsi part à la guerre pontique. A cet effet, il se fit le courtisan assidu de Precia, maîtresse du tribun Cethegus. Cette femme, souillée de tous les vices, mais

CCXXXVIII.	CCXXXVIII.
Cultu corporis ornata egregio,	Ornée de tous les charmes extérieurs[320],

exerçait sur son amant un empire absolu : elle se prêta aux vues du consul qui se montra généreux, et Cethegus n'eut plus à la bouche que l'éloge de Lucullus, qui obtint ainsi le proconsulat de Cilicie, avec l'armée destinée contre ce prince ; mais son collègue M. Cotta arracha du peuple, à force d'instances, la Bithynie, avec le commandement d'une flotte dans la Propontide.

Lucullus n'emmena d'Italie qu'une seule légion, comptant y joindre les troupes romaines répandues en Orient, et principalement les bandes fimbrianes que Sylla avait laissées en Asie; mais, pour les villes de l'Asie, ces troupes indisciplinées

CCXXXIX.	CCXXXIX.
Graviore bello quo prohibituri venerant socii fregere.	Étaient des ennemis cruels plutôt que des alliés venus pour les protéger[321].

Lucullus sut les discipliner et leur apprendre ce qu'était un général. En même temps, il adoucit, par son administration modérée, le sort des villes d'Asie, et les rattacha ainsi à l'obéissance de Rome.

Mithridate ouvre la campagne en menaçant Chalcédoine, l'une des métropoles de la Bithynie, avec une armée de plus de cent soixante mille hommes. Cotta, sans attendre Lucullus, prit la résolution de le combattre seul. Il confie l'armée à Nudus, et

reste à la garde de Chalcédoine : Nudus est forcé dans sa position, et opère une retraite précipitée vers la ville. Les portes sont bientôt encombrées par les fuyards. Le soldat, poussé de toutes parts, ne peut fuir ni se défendre;

CCXL.

Ruuntque pars magna suismet, aut proxumorum telis; ceteri vicem pecorum obtruncabantur.

CCXL.

Une bonne partie tombe blessée par ses propres armes, ou par celles de leurs voisins; le reste se laissa égorger comme de vils troupeaux[322].

Le même jour, Mithridate força la flotte romaine dans le port de Chalcédoine, sans que Cotta osât s'y opposer. Mithridate avait laissé peu de troupes dans cette place; on conseillait à Lucullus de la châtier. Il aima mieux aller au secours de Cotta, puis ensuite parut devant Chalcédoine; mais il ne songea pas à attaquer dès-lors Mithridate : en voyant le nombre prodigieux de ses troupes, il compta d'avance le nombre de jours qu'il fallait pour les affamer. En effet, le roi fut obligé de se replier dans la Troade, où le consul le suivit. Malgré la rapidité de ces mouvemens, l'armée romaine eut à souffrir, bien que

CCXLI.

Frugum pabulique lætus ager;

CCXLI.

La campagne fût fertile en vivres et fourrages[323];

CCXLII.

At Lucullum regis cura machinata fames brevi fatigabat;

Multique commeatus interierant insidiis latronum.

CCXLII.

Mais, occasionnée par les mesures du roi, la disette avait bientôt fatigué Lucullus;

En outre, nombre de convois étaient tombés dans les embûches des pirates[324].

Bientôt Mithridate vient mettre, par terre et par mer, le siège devant Cyzique. Cette ville est située sur la côte de Phrygie, au pied du mont Arté, dans un emplacement uni au continent par un isthme.

CCXLIII.

Dubium an insula sit, quod Euri atque Austri superjactis fluctibus, circumlavit.

CCXLIII.

On ne saurait dire si c'est une île: car cet isthme, battu par l'Eurus et par l'Auster; est sans cesse baigné par les vagues[325].

La côte s'avance encore dans la mer par un autre promontoire.

CCXLIV.

Unde pons in oppidum pertinens explicetur.

CCXLIV.

Là est bâti un pont qui communique avec la ville [326].

Mithridate n'épargna rien pour triompher de la résistance des habitans, que commandait Lysistrate, guerrier habile et courageux. Le roi avait en son pouvoir trois mille Cyzicains, pris tant devant Chalcédoine que dans d'autres rencontres; il les fit amener dans des bateaux et exposer sur le rivage, au pied des murs de Cyzique, d'où ces infortunés tendaient leurs mains suppliantes vers leurs concitoyens, les conjurant de ne pas les exposer à une mort certaine, par une résistance opiniâtre. Ils restèrent ainsi entre la terre et la muraille, exposés aux coups, à la faim, aux injures de l'air, n'ayant d'autre retraite

CCXLV.

Quæ mapalia sunt circumjecta civitati, suburbana ædificia.

CCXLV.

Que les masures qui se trouvaient çà et là autour de la ville, dans les faubourgs [327].

Le gouverneur de la place, dans la disette où l'on était de vivres, ne put leur y accorder un asile; leurs concitoyens prirent pitié d'eux, et, ne pouvant leur faire passer des vivres,

CCXLVI.

E muris canes sportis demittebant.

CCXLVI.

Leur coulaient des chiens dans des paniers, le long des murs [328].

Tel était, au reste, le spectacle qu'offraient toutes les campagnes de la Bithynie où l'armée pontique avait exercé les plus grands ravages; et ce qui justifiait les sévères mesures de Lysistrate, c'est que

CCXLVII.

Magna vis hominum convenerat agris pulsa aut civitate ejecta

CCXLVII.

Une multitude d'hommes, chassés de leurs champs ou de leurs villes, s'étaient réunis [329]

dans Chalcédoine. Mithridate, pourvu de machines de guerre, donna plusieurs assauts à la place. A l'acharnement des assaillans, Lysistrate et sa courageuse garnison répondent par la défense la plus persévérante. Si les tours de Mithridate amènent ses soldats sur le rempart, Lysistrate

CCXLVIII.

Mœnibus deturbat.

CCXLVIII.

Les repousse des murailles[330].

La redoutable hélépole avait renversé une partie des remparts voisins d'un marais. Lysistrate, mettant à profit la soirée et la nuit, appelle au travail tous les habitans,

CCXLIX.

Murum ab angulo dextri lateris ad paludem haud procul remotum duxit.

CCXLIX.

Fait élever un mur, depuis l'angle du côté droit, jusqu'à un étang qui n'était pas éloigné[331].

Cependant Lucullus, persuadé que le roi n'aurait pas longtemps de quoi faire subsister une si grande armée, ne s'effraya point de ces immenses moyens d'attaque; sûr de vaincre sans tirer l'épée, il se contenta de tenir en observation l'armée pontique : l'évènement devait justifier ses prévisions.

CCL.

Eodem anno in Macedonia C. Curio principio veris cum exercitu profectus in Dardaniam quibus potest modis dictas pecunias coegit;

CCL.

La même année, C. Curion, qui était en Macédoine, étant parti au commencement du printemps pour la Dardanie, mit tous les moyens en usage pour imposer à ce pays les plus grosses contributions en argent[332];

après quoi il ramena ses légions en Macédoine, et transporta ses quartiers d'hiver

CCLI.

Stobos.

CCLI.

A Stobes[333].

A Rome, la querelle du tribunat était sérieusement engagée. Ce qui augmentait encore le mécontentement public, c'est que l'iniquité régnait sans contrôle dans les tribunaux, pour peu que des coupables fussent puissans.

CCLII.

In fiducia quam argumentis purgatiores, demittuntur.

CCLII.

Leur assurance audacieuse, plutôt que leurs argumens, les fait renvoyer absous[334].

FRAGMENS

DU IIIe LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

La famine continuait à se faire sentir dans Rome. Le gouvernement se voyait sans pouvoir pour faire cesser le mal, et

CCLIII.	CCLIII.
Festinantibus in summa inopia patribus,	Les sénateurs, s'agitant sans but dans ce dénûment extrême[335],

étaient accusés, non pas d'impéritie, mais de malveillance.

Dans la violence de leur mécontentement, les plébéiens s'écrient que la disette est l'œuvre des implacables patriciens; ils s'attroupent autour du temple de la Concorde, où était assemblé le sénat. Le consul C. Aurelius Cotta, objet principal de ces clameurs séditieuses, ose les braver : il descend dans le Forum, et s'exprime à peu près en ces termes :

DISCOURS DU CONSUL C. COTTA

AU PEUPLE.

CCLIV.

ORATIO C. COTTÆ CONSULIS

AD POPULUM.

QUIRITES, multa mihi pericula domi, militiæ multa advorsa fuere; quorum alia toleravi, partim repuli deorum auxiliis, et virtute mea : in quîs omnibus, neque animus negotio defuit, neque decretis labos. Malæ secundæque res opes, non ingenium, mihi mutabant. At contra in his miseriis cuncta me cum fortuna deseruere: præterea senectus, per se gravis, curam duplicat; cui misero, senecta jam ætate, ne mortem quidem honestam sperare licet. Nam si parricida vestri sum, et bis genitus hic deos penates meos, patriamque, et summum imperium vilia habeo, quis mihi vivo cruciatus satis est, aut quæ pœna mortuo? quum omnia memorata apud inferos supplicia scelere meo vici.

A prima adolescentia in ore vestro, privatus et in magistratibus egi : qui lingua, qui consilio meo, qui pecunia voluere, usi sunt : neque ego callidam facun-

CCLIV.

DISCOURS DU CONSUL C. COTTA

AU PEUPLE [336].

Citoyens, j'ai eu à subir bien des dangers dans nos crises politiques [337], à la guerre bien des revers; j'ai supporté les uns et détourné les autres par le secours des dieux et par mon courage, et, en toutes ces épreuves, ni la résolution n'a, de ma part, manqué aux affaires, ni la fermeté d'exécution aux décisions prises [338]. La mauvaise et la bonne fortune changeaient pour moi l'état des choses, et non mon caractère. Mais aujourd'hui, dans notre position malheureuse, tout m'abandonne avec la fortune; de plus, la vieillesse, par elle-même pesante [339], aggrave ma peine; et j'ai la douleur, dans un âge déjà vieux [340], de ne pouvoir espérer même une mort honorable. En effet, si je suis envers vous un parricide; si, après avoir reçu ici deux fois l'existence [341], mes dieux pénates, et ma patrie, et mon autorité suprême sont, par moi, comptés pour rien, quel supplice assez cruel pour moi pendant ma vie! quel châtiment après ma mort, puisque tous les supplices connus aux enfers sont au dessous de mon crime!

Dès ma première jeunesse, j'ai vécu sous vos yeux comme particulier ou comme magistrat : quiconque a réclamé ma voix, mes conseils, ma bourse, en a disposé,

diam, neque ingenium ad malefaciundum exercui : avidissumus privatæ gratiæ maxumas inimicitias pro republica suscepi; qui victus cum illa simul, quum egens alienæ opis plura mala exspectarem : vos, Quirites, rursus mihi patriam, deos penates, cum ingenti dignitate dedistis. Pro quibus beneficiis, vix satis gratus videar, si singulis animam, quam nequeo, concesserim. Nam vita et mors jura naturæ sunt : uti sine dedecore cum civibus, fama et fortunis integer agas, id dono datur, atque accipitur.

Consules nos fecistis, Quirites, domi bellique impeditissuma republica. Namque imperatores Hispaniæ stipendium, milites, arma, frumentum poscunt : et id res cogit; quoniam post defectionem sociorum, e Sertorii per montis fugam, neque manu certare possunt, neque utilia parare. Exercitus in Asia Ciliciaque ob nimias opes Mithridatis aluntur; Macedonia plena hostium est : nec minus Italiæ marituma, et provinciarum : quum interim vectigalia parva, et bellis incerta, vix partem sumtuum sustinent : ita classe, qua commeatus vehebatur, minore, quam antea navigamus. Hæc si dolo aut socordia nostra contracta sunt, agite, et, uti monet ira, supplicium sumite : sin communis fortuna asperior est, quare indigna vobis nobisque et republica incipitis ?

et je n'ai employé ni les prestiges de l'éloquence, ni mes talens pour nuire. Bien que fort avide de la faveur de chacun des citoyens, j'ai encouru les haines les plus puissantes pour la république; et lorsque vaincu avec elle [342], et réduit à implorer le secours d'autrui, je m'attendais à de nouveaux malheurs, c'est vous, citoyens, qui m'avez rendu ma patrie, mes dieux pénates, en y joignant la plus haute dignité. Pour tous ces bienfaits, je me croirais à peine assez reconnaissant, quand même je pourrais donner ma vie à chacun de vous; en effet, la vie et la mort sont entre les mains de la nature : mais une vie honorable au milieu de ses concitoyens, l'honneur avec toute une réputation, une fortune sans atteinte, c'est là un don qui s'accorde et qu'on accepte.

Vous nous avez faits consuls, citoyens, dans un moment bien critique au dedans et au dehors. En effet, nos généraux en Espagne demandent de l'argent, des hommes, des armes, du blé; ils y sont bien forcés, puisque, par la défection des alliés [343] et la retraite de Sertorius sur les montagnes, ils ne peuvent ni combattre ni pourvoir à leurs besoins. Des armées en Asie et en Cilicie, nécessitées par les forces immenses de Mithridate, sont par nous entretenues; la Macédoine est infestée d'ennemis : on en peut dire autant des côtes de l'Italie et des provinces; en même temps le produit des impôts diminue, et, rendu incertain par la guerre, couvre à peine une partie des dépenses : aussi la flotte qui nous approvisionnait de vivres est-elle devenue moins nombreuse qu'auparavant. Si ces maux sont l'effet de notre perfidie et de notre négligence, allez, et au gré de votre colère [344], livrez-moi au supplice; mais si c'est la fortune qui nous accable tous de ses rigueurs,

Atque ego, cujus ætati mors propior est, non deprecor, si quid ea vobis incommodi demitur : neque mox ingenui corporis honestius, quam pro vestra salute finem vitæ fecerim. Adsum en C. Cotta consul : facio, quod sæpe majores asperis bellis fecere; voveo dedoque me pro republica quam dein, cui mandetis, circumspicite. Nam talem honorem bonus nemo volet, quum fortunæ, et maris, et belli ab aliis acti, ratio reddenda, aut turpiter moriundum sit. Tantummodo in animis habetote, non me ob scelus, aut avaritiam cæsum, sed volentem pro maxumis beneficiis animam dono dedisse.

Per vos, Quirites, et gloriam majorum, tolerate advorsa, et consulite reipublicæ. Multa cura summo imperio inest, multi ingentes labores : quos nequidquam abnuitis, et pacis opulentiam quæritis : quum omnes provinciæ, regna, maria, terræque aspera, aut fessa bellis sint.

pourquoi vous porter à des actions indignes de vous, de moi et de la république? Cette mort, que mon âge me rend si prochaine, je ne la refuse point, si elle peut en quelque chose alléger vos maux; et une vie irréprochable [345], qui touche à son terme, ne peut finir plus honorablement que pour votre salut. Je remets donc entre vos mains votre consul C. Cotta. Je fais ce que souvent nos ancêtres ont fait dans des guerres périlleuses : je me dévoue et me sacrifie pour la république. Cherchez ensuite autour de vous à qui vous en confierez l'administration, car un tel honneur, aucun homme de bien n'en voudra, lorsqu'il faudra qu'il réponde de la fortune [346], de la mer, d'une guerre faite par d'autres, ou qu'il meure honteusement. Seulement, pensez bien que ce ne sera point par trahison ou par malversation que j'aurai perdu la vie, mais volontairement, en homme qui, par reconnaissance pour de grands bienfaits, sait faire le sacrifice de son existence.

Je vous en conjure, Romains, par votre gloire [347], par celle de vos ancêtres, supportez l'adversité, et pourvoyez au salut de la république. Il n'est point de vaste puissance sans de nombreuses difficultés, sans de pénibles efforts; en vain vous flatteriez-vous de vous y soustraire, et demanderiez-vous l'abondance de la paix, lorsque toutes les provinces, les royaumes, les mers, toute la terre, enfin, sont accablés des maux et des fatigues de la guerre.

Ce discours, prononcé avec dignité par un homme qui n'avait point la défaveur populaire, produisit une heureuse impression. La sédition s'apaisa; mais Cotta, voulant en prévenir le retour, fit faire des distributions de grains aux dépens du trésor. Une autre concession bien importante mit le comble à sa popularité :

CCLV.

Legem in concione tulit, repugnante nobilitate, magno populi studio, ut iis qui tribuni plebis fuissent, alios quoque magistratus capere liceret : quod lex a L. Sulla paucis ante annis prohibebat.

CCLV.

Il porta dans l'assemblée générale, en dépit de la noblesse, mais à la grande satisfaction du peuple, une loi qui donnait à ceux qui avaient été tribuns, la faculté d'arriver aux autres magistratures, faculté qu'une loi de L. Sylla leur avait interdite quelques années auparavant [348].

En Espagne, les armées se trouvaient réciproquement réduites à la plus grande disette;

CCLVI.

Namque his præter solita vitiosis magistratibus (magis æstatibus), quum per omnem provinciam infecunditate biennii proxumi grave pretium fructibus esset.

CCLVI.

Car, à cause du dérangement absolu des saisons, la stérilité des récoltes par toute la province, dans ces deux dernières années, avait fait monter les denrées à un prix exorbitant [349].

Pompée surtout avait en vain écrit lettres sur lettres au sénat. On ne pouvait guère satisfaire à sa demande; car la disette était générale dans tout l'empire.

CCLVII.

Quæ pecunia ad hispaniense bellum Metello facta erat,

CCLVII.

L'argent levé à l'intention de Metellus, pour la guerre d'Espagne, [350],

avait été employé à des achats pour nourrir le peuple de Rome. C'est dans cette circonstance que Pompée écrivit au sénat une lettre dont voici la teneur :

LETTRE DE CN. POMPÉE

AU SÉNAT.

CCLVIII.

EPISTOLA CN. POMPEII

AD SENATUM.

Si advorsus vos patriamque, et deos penates, tot labores et pericula suscepissem, quotiens a prima adolescentia ductu meo scelestissumi hostes fusi, et vobis salus quæsita est; nihil amplius in absentem me statuissetis, quam adhuc agitis, P. C., quem contra ætatem projectum ad bellum sævissumum, cum exercitu optume merito, quantum est in vobis, fame, miserruma omnium morte, confecistis. Hæc in spe populus romanus liberos suos ad bellum misit? Hæc sunt præmia pro volneribus; et totiens ob rempublicam fuso sanguine? fessus scribundo, mittundoque legatos, omnes opes et spes privatas meas consumsi : quum interim a vobis per triennium vix annuus sumtus datus est. Per deos immortales, utrum censetis me vicem ærarii præstare, an exercitum sine frumento et stipendio habere posse?

Equidem fateor, me ad hoc bellum majore studio, quam consilio, profectum : quippe qui nomine modo

CCLVIII.

LETTRE DE CN. POMPÉE

AU SÉNAT [351].

Si, combattant contre vous, contre la patrie et nos dieux pénates, j'avais essuyé tous les travaux, tous les dangers qui m'ont valu, dès ma première jeunesse, sur des ennemis trop coupables [352], la victoire à laquelle vous devez votre salut, vous n'auriez pas pris contre moi, en mon absence, sénateurs, des mesures plus cruelles que vous ne le faites aujourd'hui encore. Après m'avoir jeté, malgré mon âge [353], au milieu des périls d'une si rude guerre, vous m'exposez, autant qu'il est en vous, moi, et mon armée qui a rendu les plus grands services, au trépas le plus cruel, c'est-à-dire à mourir de faim. Est-ce dans cette espérance que le peuple romain a envoyé ses enfans à la guerre? est-ce là le prix de tant de blessures, de tant de sang versé pour la république? Fatigué d'écrire et d'envoyer des messages, j'ai épuisé toutes mes ressources, toutes mes espérances personnelles, tandis que vous nous avez à peine donné, pendant trois ans, la subsistance d'une année. Au nom des dieux, pensez-vous que je puisse suppléer au trésor, ou entretenir une armée sans vivres et sans argent?

Je confesse, il est vrai, que je suis parti pour cette guerre avec plus d'ardeur que de prévoyance, puisque,

imperii a vobis accepto, diebus quadraginta exercitum paravi; hostesque in cervicibus jam Italiæ agentes ab Alpibus in Hispaniam summovi; per eas, iter aliud atque Annibal, nobis obportunius patefeci. Recepi Galliam, Pyrenæum, Lacetaniam, Indigetes : et primum impetum Sertorii victoris novis quidem militibus, et multo paucioribus sustinui : hiememque in castris inter sævissumos hostes, non per oppida, neque ex ambitione mea, egi.

Quid dein prœlia, aut expeditiones hibernas, oppida excisa, aut recepta enumerem? quando res plus valent quam verba. Castra hostium apud Sucronem capta, et prœlium apud flumen Durium, et dux hostium C. Herennius cum urbe Valentia et exercitu deleti, satis clara vobis sunt : pro quîs, o grati Patres, egestatem et famem redditis. Itaque meo et hostium exercitui par conditio est : namque stipendium neutri datur : victor uterque in Italiam venire potest. Quod ego vos moneo, quæsoque, ut animadvortatis; neu cogatis necessitatibus privatim mihi consulere.

Hispaniam Citeriorem, quæ non ab hostibus tenetur, nos aut Sertorius ad internecionem vastavimus; præter maritumas civitates, quæ ultro nobis sumtui, onerique: Gallia superiore anno Metelli exercitum stipendio fru-

n'ayant reçu de vous que le titre de général, en quarante jours j'ai su me donner une armée. L'ennemi était déjà maître des défilés qui mènent en Italie; du pied des Alpes je l'ai refoulé en Espagne. A travers ces montagnes je me suis ouvert une route autre que celle d'Annibal[354], et pour nous plus commode; j'ai reconquis la Gaule, les Pyrénées, la Lalétanie, les Indigètes[355]; le premier choc de Sertorius victorieux, je l'ai soutenu avec des soldats novices et de beaucoup inférieurs en nombre : et l'hiver, c'est dans les camps, au milieu d'ennemis acharnés, et non dans les villes, que, sans écouter mon désir de complaire aux troupes[356], je l'ai passé.

Qu'est-il besoin encore d'énumérer nos combats, nos expéditions au cœur de l'hiver, les villes détruites ou reprises? les faits en disent plus que les paroles. Le camp ennemi pris près de Sucron, la bataille livrée près du fleuve Durius, le général ennemi, C. Herennius, complètement battu avec son armée, et Valence emportée, tout cela vous est assez connu; et, pour de tels services, votre reconnaissance, sénateurs, nous donne la misère et la faim. Ainsi, pour mon armée et pour celle de l'ennemi, traitement pareil de votre part : car, de paye, aucune, pour l'une ni pour l'autre. Quel que soit le vainqueur, il peut venir en Italie. Je vous en avertis donc, et je vous en conjure, réfléchissez-y bien, ne me forcez pas, dans mes besoins extrêmes, à ne prendre conseil que de moi seul pour y pourvoir.

L'Espagne citérieure, qui n'est point occupée par l'ennemi, a été d'un bout à l'autre dévastée par nous ou par Sertorius; j'en excepte les villes maritimes, et encore sont-elles pour nous un surcroît de charges et de dépenses. La Gaule, l'an passé, a fourni à l'armée de

mentoque aluit : et nunc malis fructibus, ipsa vix agitat. Ego non rem familiarem modo, verum etiam fidem consumsi. Reliqui vos estis : qui nisi subvenitis, invito et prædicente me, exercitus hinc, et cum eo omne bellum Hispaniæ in Italiam transgredientur.

Metellus les vivres et la solde; aujourd'hui, avec sa mauvaise récolte, elle peut à peine se suffire à elle-même. J'ai épuisé non-seulement ma fortune personnelle, mais aussi mon crédit. Vous seuls me restez : or, si vous ne venez à mon secours, je vous le prédis, et ce sera bien malgré moi, on verra mon armée, et avec elle toute la guerre d'Espagne, prendre la route de l'Italie.

Le style menaçant de cette lettre fit impression sur le sénat et sur le peuple. Ce fut un bruit généralement répandu que Pompée allait revenir, mais que Sertorius arriverait avant lui. Rien ne servit mieux la demande de Pompée que l'ambition personnelle de Lucullus, qui, tremblant d'avoir ce dernier pour compétiteur à la conduite de la guerre contre Mithridate, lui fit promptement envoyer des secours pécuniaires. On n'en doit pas moins s'étonner du ton arrogant qu'avait pris, en écrivant au sénat, le collègue de Metellus; c'était plutôt le langage d'un roi que celui d'un citoyen. Bien que Metellus fût en butte aux mêmes embarras, on ne vit rien de tel de sa part dans sa correspondance avec le sénat : car, malgré les travers que nous avons pu relever chez lui, il était

CCLIX.

Sanctus alia,

CCLIX.

Sans reproche sous tout autre rapport[357],

CCLX.

Sane bonus ea tempestate contra pericula et ambitionem.

CCLX.

Assez vertueux à cette époque pour être exempt d'ambition et des démarches hasardées qu'elle inspire[358].

CCLXI.

Sed Pompeius a prima adulescentia, sermone fautorum, similem fore se credens Alexandro regi, facta consultaque ejus quidem æmulus erat.

CCLXI.

Mais Pompée, dès son adolescence, grâce aux flatteries de ses partisans, jaloux de ressembler au roi Alexandre, se piquait d'imiter les projets et les actions de ce prince[359].

En attendant la réponse du sénat, il fit une expédition heureuse, dans un pays que sa situation au milieu d'épaisses forêts avait jusqu'alors préservé des fléaux de la guerre.

CCLXII.

His saltibus occupatis, tum externorum (Termestinorum) agros invasere, frumentique ex inopia gravi satias facta.

CCLXII.

Après avoir occupé ces défilés boisés, les Romains envahirent le pays des Termestins : et l'extrême disette fit place à l'abondance des grains[360].

Cependant Sertorius avait reçu, à Dianium, les envoyés de Mithridate, à la tête desquels était le transfuge romain L. Magius.

CCLXIII.

Eum atque Metrophanem senatus magna industria perquirebat, quum per tot scaphas quas ad ostia cum paucis fidis percunctatum miserant.

CCLXIII.

Le sénat le faisait chercher, ainsi que Métrophane, avec le plus grand soin, tandis que, de leur côté, ils avaient envoyé à chacun des ports où ils devaient aborder, des barques montées par quelques hommes de confiance, pour prendre des informations [361].

Sertorius reçut les ambassadeurs de Mithridate avec la même fierté que s'il eût été consul à Rome, donnant audience en plein sénat; il envoya au roi un corps de soldats romains, commandés par M. Marius, avec le titre de proconsul. Marius fut reçu avec respect par Mithridate, qui, dans toutes les occasions, lui donnait le premier rang.

Metellus et Pompée, depuis leur jonction, n'avaient obtenu d'autres résultats que la prise de quelques forts et la ruine de quelques bourgades. Sertorius devait se maintenir à Dianium, à Tarragone et dans quelques autres places jusqu'à sa mort. Quel autre que lui aurait pu tenir si long-temps la fortune en suspens?

Durant le cours de la même campagne, épris de la gloire de donner le Danube pour limites aux conquêtes romaines, Curion s'engagea dans les défilés de la branche septentrionale des monts Borées. La difficulté des chemins allait le faire renoncer à cette entreprise, lorsque

CCLXIV.

Profectus quidam Ligus ad requisita naturæ,

CCLXIV.

Un soldat ligurien, sorti du camp pour un besoin naturel [362],

CCLXV.

Radicem montis excessit,

CCLXV.

S'éleva au dessus de la base de la montagne [363],

et découvrit, par une échappée de vue qui donnait sur la plaine, un chemin assez facile pour y pénétrer. De retour au camp, il rendit compte à son tribun légionnaire et de ce qu'il avait vu et de l'usage que l'on pouvait faire de sa découverte. L'officier s'empresse.

CCLXVI.

Duci probare

CCLXVI.

De faire agréer au général [364]

l'idée conçue par le soldat,

CCLXVII.

Atque eum Curio laudatum, accensumque præmiorum spe, quibuscum optavisset, ire jubet,

CCLXVII.

Et Curion, après avoir loué et enflammé ce soldat par l'espoir des récompenses, lui donne ordre d'aller, avec ceux qu'il choisira [365],

pour essayer le passage. La chose réussit; l'armée pénétra par le défilé, et les Barbares n'osèrent tenir de toute cette année la campagne.

A son arrivée devant Chalcédoine, Lucullus, en voyant l'effroyable multitude que commandait Mithridate, s'était senti un instant

CCLXVIII.

Dubius consilii

CCLXVIII.

Incertain du parti [366]

qu'il avait à prendre; mais il ne tarda pas à s'apercevoir, dans quelques escarmouches, que cette tourbe d'Asiatiques n'était rien moins que redoutable,

CCLXIX.

Dedecores inultique terga ab hostibus cædebantur.

CCLXIX.

Et que lâches, incapables de résister, ils se laissaient tuer par derrière [367].

Aussi, plein de confiance, voulut-il tenter une action décisive; mais le ciel sembla s'y opposer,

CCLXX.

Nubes fœdavere lumen,

CCLXX.

Les nuages obscurcirent le jour [368],

CCLXXI.

Nam tetra tunc erat et sublima nebula cœlum obscurabat.

CCLXXI.

Car l'horizon était alors tout noir, et à une grande hauteur assombrissait le ciel [369].

Ce phénomène effraya les deux armées, qui se retirèrent sans en venir aux mains. A peine eut-il dégagé Cotta, il suivit Mithridate,

CCLXXII.

Postquam egressus angustias

CCLXXII.

Et après être sorti des défilés [370]

où l'armée de Mithridate aurait pu facilement l'arrêter,

CCLXXIII.

Ad Cyzicum perrexit firmatus animi.

CCLXXIII.

Il se dirigea vers Cyzique, le cœur plein d'assurance [371].

Pour faire connaître aux assiégés son approche, il eut recours à un expédient ingénieux. Un soldat des légions Valériennes, excellent nageur, se fit fort de pénétrer, par mer, jusque dans Cyzique.

CCLXXIV.

Duos quam maximos utres levi tabulæ subjecit : qua super omni corpore quietus, invicem tractu pedis quasi gubernator exsisteret : ea inter molem atque insulam mari vitabundus classem hostium, ad oppidum pervenit.

CCLXXIV.

Il attacha deux outres des plus grosses à une planche d'un bois léger, sur laquelle, étendu de tout son long sans remuer le corps, il se servait alternativement de chacun de ses pieds comme d'un gouvernail. Ainsi, nageant entre le môle et l'île, il évita la flotte ennemie, et parvint dans la ville [372].

Grande fut la joie des habitans en voyant l'émissaire de Lucullus; mais, pour arriver sous les murs de Cyzique, il lui fallait traverser un défilé inexpugnable, que le roi faisait soigneusement garder. Ici encore la ruse supplée à la force : le proscrit romain Magius, que le roi avait envoyé en Espagne, prévoyant le déclin des affaires de Sertorius, désirait vivement rentrer en grâce auprès des Romains. Il écrivit plusieurs lettres au proconsul.

CCLXXV.

Quarum unam epistolam forte cum servo nacti prædatores Valeriani scorpione in castra misere

CCLXXV.

Une de ces lettres, que portait un esclave, ayant, de fortune, été trouvée par des maraudeurs Valériens, ils la lancèrent, avec une arbalète à scorpion, dans le camp [373]

des Romains. Le proconsul promet l'amnistie à Magius; celui-ci engage le roi à laisser les Romains franchir, occuper le défilé; il l'assure que les légions Valériennes déserteraient aussitôt de son côté, et que, de la sorte, il aurait bon marché du reste de l'armée romaine. Mithridate donne dans le piège : Lucullus s'empresse d'occuper les gorges; les Valériens restent fidèles, et le roi de Pont n'était pas en état de le déloger. Il n'en fut que plus ardent à presser les travaux de siége : il fit donner un assaut général. Ses soldats mirent beaucoup d'ardeur à l'escalade; mais,

CCLXXVI.

Quum murum hostium successisset, poenas dederat,

CCLXXVI.

Dès que l'un d'eux s'approchait du mur des ennemis, son châtiment ne se faisait pas attendre [374] :

il était précipité du rempart. Les assiégeans de revenir à la charge, après avoir déposé la cuirasse et le bouclier pour être plus agiles; mais ce soin leur devint funeste : les assiégés étaient munis de matières brûlantes qui,

CCLXXVII.

In nuda injecta corpora,

CCLXXVII.

Jetées sur les corps découverts [375],

obligèrent bien vite les Asiatiques à fuir. Pas d'effort, pas de sacrifice qui paraisse trop pénible aux assiégeans. Électrisés par leur brave commandant, tous jurent à Lysistrate de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de se rendre : puis,

CCLXXVIII.

Ut res magis quam verba gererentur, liberos parentesque in muris locaverant.

CCLXXVIII.

Pour en donner la preuve par les effets mieux que par les paroles, ils avaient placé sur les remparts leurs enfans et les auteurs de leurs jours [376].

Bientôt Mithridate renouvelle l'assaut par terre et par mer; la redoutable hélépole menace les murs de Cyzique : sur ce point se concentrent les principaux efforts des assiégés. Eux-mêmes firent de ce côté brèche à la muraille, en enlevant le ciment;

CCLXXIX.

Saxaque ingentia, et trabes axe vinctæ per pronum incitabantur, axibusque eminebant, in modum ericii militaris, veruta binum pedum.

CCLXXIX.

Puis de grosses pierres, et des poutres liées par un axe de fer, étaient disposées en pente, faisant, au moyen de ces axes, saillie en dehors, à l'image de la herse de guerre, et s'appuyant sur des poteaux fixés en terre [377].

Cette construction improvisée amortit l'effort de la machine; mais, tandis que les Cyzicains obtiennent de ce côté quelque avantage, quatre soldats des plus hardis, montés sur une galère,

CCLXXX.

Muros successerant.

CCLXXX.

Avaient escaladé les murs[378].

De ce côté, le bruit de cette attaque jette les habitans dans le désespoir,

CCLXXXI.

At tum maxume, uti solet extremis in rebus, sibi quoque carissumum domi recordari, cunctique omnium ordinum extrema munia sequi.

CCLXXXI.

Et alors, comme il arrive dans les dangers extrêmes, chacun de se rappeler les objets chéris qu'il avait laissés à la maison : tous ensemble, quel que soit leur rang, s'acquittent des plus humbles offices[379].

De ce côté encore, les assiégeans sont repoussés ; le lendemain, nouvel assaut. Déjà les murailles de la ville, partout ébranlées, semblaient devoir donner accès aux assiégeans, lorsqu'une tempête, qui s'éleva tout à coup, vint détruire les machines de Mithridate.

CCLXXXII.

Et onere turrium incertis navibus

CCLXXXII.

Et d'abord, vacillant sous le poids des tours, les vaisseaux[380]

furent bientôt submergés. Les cris, la confusion

CCLXXXIII.

Impediebant jussa nautarum.

CCLXXXIII.

Rendaient impossibles les ordres des pilotes[381].

Plusieurs navires furent engloutis, et presque tous les équipages périrent.

CCLXXXIV.

Neque jam sustineri poterat immensum aucto mari, et vento gliscenti.

CCLXXXIV.

Déjà il n'était plus possible de tenir la mer, les vagues s'élevant à une hauteur immense, et les vents se déchaînant[382].

CCLXXXV.

Nam qui enare conati fuerant, icti sæpe ferramentis navium, aut vulnerati a suis, aut afflicti alveos undarum vi, mulctato fœde corpore, postremo tamen periere.

CCLXXXV.

Car ceux qui tentèrent de se sauver à la nage, frappés à tout moment par les ferrures des vaisseaux, ou blessés par leurs compagnons, ou jetés contre les carènes par la force des vagues, périrent enfin, le corps horriblement mutilé[383].

Cependant,

CCLXXXVI.

Quasi par in oppido festinatio, et ingens terror erat; ne ex latere nova munimenta madore infirmarentur : nam mœnia oppidi stagnabant, redundantibus cloacis advorso æstu maris.

CCLXXXVI.

Dans la ville, épouvante à peu près égale : on craint vivement que l'inondation n'ébranle sur ce point les remparts nouvellement construits, car le pied des murs y baignait dans les flots, l'agitation de la mer faisant partout refluer les égouts [384].

Découragé par tant de revers, accablé par la disette, Mithridate leva le siège et s'embarqua. On peut juger de la joie des habitans de Cyzique.

CCLXXXVII.

Simul immanis hominum vis ex locis invasere patentes tùm et pacis modo effusas,

CCLXXXVII.

Aussitôt on eût vu une foule innombrable d'habitans s'échapper de toutes les issues, alors que, comme en pleine paix, répandus au dehors [385],

ils se livraient aux charmes d'une sécurité si long-temps interrompue. Les lieutenans de Mithridate, ramenant son armée par terre, furent atteints par Lucullus, au passage du Rhyndaque, et mis en déroute avec perte de vingt mille hommes.

CCLXXXVIII.

Tum primum Romanis visi cameli.

CCLXXXVIII.

Alors pour la première fois les Romains virent des chameaux [386].

Dès ce moment, les fléaux de la guerre avaient cessé pour cette ville,

CCLXXXIX.

Apertæ portæ, repleta arva cultoribus.

CCLXXXIX.

Les portes en restent ouvertes, et les champs sont remplis de cultivateurs [387].

L'entrée du proconsul dans cette ville fut un triomphe; mais, sans se laisser retenir par les fêtes qui lui étaient offertes, il se mit à poursuivre vivement la flotte royale sur les mers adjacentes. Dans une première action, qui eut lieu près de Ténédos, il mit hors de combat une escadre de treize vaisseaux pontiques : puis dans une seconde rencontre, à la vue de Lemnos, il eut affaire à toute la flotte royale, montée par dix mille hommes

de troupes, outre les soldats que Sertorius avait envoyés d'Espagne, et qui étaient sous les ordres du transfuge Marius. Ces derniers firent la plus vigoureuse résistance, car ils étaient dans une situation où

CCXC.	CCXC.
Nihil socordia claudebat.	La lâcheté ne pouvait en rien les mettre à couvert [388].

Lucullus, voyant que par les moyens ordinaires il ne pouvait ébranler l'ennemi, transforme en quelque sorte cette action navale en un combat de terre. Par ses ordres, les Romains

CCXCI.	CCXCI.
Fine inguinum ingrediuntur mare,	Entrent dans la mer jusqu'à la ceinture [389],

et, venant à l'abordage, triomphent de l'ennemi. Marius, fait prisonnier, est tué par l'ordre de Lucullus. Cependant Mithridate, cerné dans Nicomédie, trouve moyen de s'échapper. A la vue des côtes de Bithynie, il est surpris par une tempête, qui dura plusieurs jours; le vaisseau qu'il montait faisait eau de toutes parts : il était sur le point d'être submergé, lorsque

CCXCII.	CCXCII.
Primo incidit forte per noctem in lenunculo piscantis.	La nuit, par hasard, il fit rencontre d'une barque de pêcheur [390]

luttant à grand'peine contre les vagues. Mithridate confie sa personne à ce frêle esquif, et débarque non loin d'Héraclée. Là il trouve moyen de surprendre cette ville au moyen de secrètes intelligences avec Lamachus, qui en était gouverneur; or, il fut convenu que dès la nuit même, à la faveur d'une fête religieuse, et dès qu'on pourrait

CCXCIII.	CCXCIII.
Exaudirique sonos Bacchanalium,	Entendre le tumulte des Bacchanales [391],

le roi se saisirait de l'une des portes; ce qui fut exécuté.

Toute la Bithynie, cependant, était rentrée sous la domination romaine. Cette province eut beaucoup à souffrir des exactions du proconsul Cotta et de son questeur Oppius. Ces deux magistrats étaient sans cesse en querelle pour le partage de leurs

vols : Oppius demanda à quitter son chef; Cotta refusa : Oppius insista ; Cotta fut inexorable.

CCXCIV.

At Oppius, postquam orans nihil proficiebat, timide veste tectum pugionem expedire conatus, a Cotta Vulscioque impeditur.

CCXCIV.

Alors Oppius, voyant que les prières n'obtenaient rien, essaie timidement de tirer un poignard caché sous sa robe; Cotta et Vulscius retiennent sa main [392].

Était-ce pour assassiner le consul? était-ce pour se poignarder? C'est ce qui jamais n'a été bien éclairci. Quoi qu'il en soit, le proconsul chassa de la province, comme concussionnaire et comme traître, Oppius, qui fut traduit à Rome devant les tribunaux, et acquitté.

Cependant, poursuivant toujours leurs avantages sous les ordres de Lucullus,

CCXCV.

Illi tertio mense pervenere in Pontum multo celerius spe Mithridatis.

CCXCV.

Les Romains, au bout de trois mois, arrivèrent dans le Pont beaucoup plus tôt que Mithridate n'avait compté [393].

L'Italie était alors le théâtre d'une guerre qui menaça un instant le siège de la république. Soixante-treize esclaves, détenus à Capoue dans une académie de gladiateurs, brisent leurs armes et se réfugient sur le mont Vésuve : voilà le faible commencement d'un embrasement qui, comme une lave brûlante, remplit l'Italie de sang et de ruines. Les esclaves avaient à leur tête un homme supérieur : c'était Spartacus,

CCXCVI.

Ingens ipse virium atque animi.

CCXCVI.

Grand par son courage et sa vigueur [394].

Le préteur de la province, Claudius Pulcher, vient avec trois mille hommes les investir sur cette montagne. Les gladiateurs lui échappent par un stratagème hardi, et se répandent dans la Campanie. Là ils voient leur troupe se grossir d'une foule de montagnards et de brigands du pays. Spartacus appelle tous les esclaves à la liberté. Dans les discours qu'il leur adresse, il insiste surtout sur la mollesse et la tyrannie des maîtres, qui tirent du

travail et des sueurs de leurs esclaves le moyen de vivre au sein du luxe et des voluptés. De tels hommes sont faciles à vaincre :

CCXCVII.

Hi sunt qui secundum pocula et alias res aureas, diis sacrata instrumenta convivio mereantur.

CCXCVII.

Ce sont ceux qui, profanant des coupes et d'autres vases d'or, instrumens consacrés au culte des dieux, font à table toutes leurs campagnes [395].

De toutes parts les esclaves accoururent sous ses drapeaux. Bientôt il compte dix mille hommes sous ses ordres, et, pour les équiper convenablement, il leur prescrit

CCXCVIII.

Exuant armis equisque

CCXCVIII.

De dépouiller de leurs armes et de leurs chevaux [396]

les habitans des campagnes.

CCXCIX.

Repente incautos agros invasit

CCXCIX.

Tout aussitôt, sur ces contrées sans défiance, on vit fondre [397]

cette armée d'esclaves. La Campanie est le premier théâtre de leurs excès. Chacun d'eux,

CCC.

Ex insolentia avidus male faciundi,

CCC.

D'autant plus ardent à malfaire que le pouvoir de nuire est nouveau pour lui [398],

se livre, comme à plaisir, à tous les abus de la force. Après avoir saccagé Cora, ils se surpassent encore par les horreurs qu'ils commettent à Nucera, à Noles. A leur entrée dans cette ville, chacun d'eux courut s'attacher aux objets de sa haine ou de son ressentiment personnel. On frémit au tableau de leurs cruautés :

CCCI[a].

Nefandum in modum perverso volnere et interdum lacerum corpus semianimum omittentes, alii in tecta jaciebant ignes, multique ex loco servi, quos ingenium socios dabat, abdita a dominis aut ipsos trahebant ex occulto; neque san-

CCCI[a].

Dans leurs caprices atroces, ils se plaisent à laisser à demi morts les corps déchirés des plus cruelles blessures; on en voyait qui jetaient des feux sur les toits des maisons; nombre d'esclaves de l'endroit même, disposés par caractère à s'associer

ctum aut nefandum quicquam fuit iræ barbarorum et servili ingenio. Quæ Spartacus nequiens prohibere multis precibus quo moraret (quum oraret) celeritate prævertere.... nuntios....

aux fugitifs, arrachaient des lieux les plus secrets les objets cachés par leurs maîtres, ou leurs maîtres eux-mêmes. Rien n'est sacré, rien ne paraît trop criminel à la fureur de ces barbares, à leur naturel d'esclaves. Spartacus, ne pouvant empêcher ces excès, malgré des prières réitérées [399 a],....

leur fit donner, par quelques affidés, le faux avis que le préteur Varinius Glaber arrivait avec ses troupes. Ce généreux stratagème sauva Noles d'une entière destruction. Ce préteur, en effet, n'était pas loin : Spartacus voulait, à son approche, abandonner les plaines de la Campanie et se replier en Lucanie, derrière les montagnes de l'Apennin. Trois mille fugitifs gaulois, ayant pour chef Œnomaüs, voulurent au contraire attaquer Varinius : ils furent défaits, Œnomaüs resta sur la place. Ses compagnons, émules de sa valeur, vendirent chèrement cet avantage aux Romains, et, après l'action, on trouva leurs cadavres

CCCII.

Locum nullum, nisi in quo armati institissent.

CCCII.

Sur la place même où ils avaient combattu [400].

Alors le reste des esclaves revint à l'avis de Spartacus, et la retraite commença, inquiétée par quelques corps de cavalerie qu'avait envoyés en avant le préteur. Spartacus.

CCCI b.

Priusquam *cum* reliquo exercitu adesset Varinius, propere nanctus idoneos ex callibus duces, *Pi*centinis, deinde eburinis jugis occultus ad *Na*res Lucanas, atque inde, prima luce, pervenit ad *Popili* forum ignaris cultoribus. Ac statim fugitivi contra præceptum ducis rapere ad *stu*prum virgines, matres; et alii....

CCCI b.

Avant que Varinius n'arrivât avec le reste de son armée, s'étant sur-le-champ assuré de bons guides à travers les sentiers, déroba sa marche en s'enfonçant dans les gorges des Picentins, puis des Éburinins, arriva à Narès de Lucanie, et de là, à la pointe du jour, à Popliforme, dont les habitans ignoraient leur marche. Aussitôt les fugitifs, au mépris de l'ordre de leur chef, violent les femmes et les filles; puis d'autres [399 b].

ne songent qu'au meurtre et au pillage. Spartacus surprend Fa-

rius, lieutenant de Varius, et lui tue deux mille hommes. Varinius n'en parvint pas moins à resserrer les fugitifs dans une position désavantageuse.

CCCI[c].

Deinde fugitivi con*sumpt*is jam alimentis, nec *suppedit*antibus ex propinquo,*.....tis ..... instar et solita militiæ vigilias *stationesque* et alia munia *exsequentes* secunda vigilia cuncti egredi*untur*, *re*licto buccinator*e in ca*stris et ad vigili*arum speciem* procul v*ident*i, erexerant fulta palis recenti*a* cadavera ac signa....

CCCI[c].

Ensuite les fugitifs, ayant consommé tous leurs vivres, et n'en pouvant tirer du voisinage,... sortent tous à la seconde veille, laissant dans leur camp un trompette, et, pour offrir à quiconque eût regardé de loin l'aspect de sentinelles, ils dressèrent sur des poteaux des corps récemment morts et des enseignes [399c]....

Spartacus, sorti de ce pas dangereux, s'achemine vers la mer Supérieure, où il espérait se ménager une place de refuge. Cossinius, détaché pour s'opposer à ce dessein, vient camper aux bains salans de l'Apulie, entre les rivières du Cerbale et de l'Aufide. Les gens du pays tombèrent à l'improviste sur son camp. En ce moment,

CCCIII.

Cossinius in proxumo fonte lavabatur.

CCCIII.

Cossinius se baignait dans une fontaine voisine [401].

Il se sauva nu, et fut tué dans sa fuite. Bientôt les fugitifs attaquent Varinius lui-même, non qu'ils fussent tous armés en guerre, mais toute chose devenait une arme pour leur fureur : un épieu une fourche ou tout autre outil de bois durci au feu, auxquels ils avaient donné.

CCCI[d].

M. or trequii præter.s r ciem (*duritiem*) bello necessario (*necessariam*), haud multo secus quam ferro noceri poterat.

CCCI[d].

La dureté nécessaire pour combattre, portait des coups presque aussi dangereux que le sont ceux des armes de guerre [399d].

CCCI[e].

At Varinius, dum hæc aguntur a fugitivis, ægra parte militum autumni gravitate, neque ex postrema fuga, quum severo edicto juberentur, ullis ad signa redeuntibus, et qui

CCCI[e].

Mais, tandis que les fugitifs obtenaient tous ces succès, voyant qu'une partie de ses soldats était atteinte des maladies qu'amène l'automne; que, depuis leur dernière

reliqui erant per summa flagitia detrectantibus militiam, quæstorem suum C. Thoranium ex quo præsente vera facillume noscerent. Commiserant (*in Urbem miserat*) et tamen interim cum volentibus numero quatuor,

déroute, aucun ne revenait aux drapeaux, malgré l'édit sévère qu'il avait rendu, et que ceux qui restaient mettaient la plus honteuse lâcheté à se refuser au service, Varinius envoya C. Thoranius, son questeur, à Rome, afin que, par un témoin oculaire, on y sût mieux l'état des choses. Néanmoins, en attendant son retour avec quatre cohortes de soldats de bonne volonté [399 e],

il alla en avant contre l'ennemi; puis, ayant reçu quelques renforts, il put être maître de la campagne, resserra les fugitifs dans leurs incursions, et leur interdit l'accès de la Lucanie. Spartacus, dans la vue de rétablir ses communications avec cette province, s'approche du camp romain; mais il était si bien fortifié, qu'il n'osa rien entreprendre.

CCCI f.

Aliquot dies contra morem fiducia augeri nostris cœpit et promi lingua. Qua Varinius contra spectatam rem incaute motus novos incognitosque, et aliorum casibus perculsos milites, ducit tamen ad castra fugitivorum.

CCCI f.

Quelques jours après, nos soldats, contre leur ordinaire, commencent à sentir croître leur confiance, et à tenir un langage plus assuré. Varinius est entraîné lui-même par cette ardeur inattendue; il met de côté les précautions, puis, des soldats novices, non encore éprouvés, et tout préoccupés des revers de leurs camarades, il les conduit néanmoins contre le camp des fugitifs [399 f].

Dès que les Romains aperçoivent de loin ceux-ci rangés en bon ordre, et poussant des cris menaçans, leur courage s'ébranle.

CCCI g.

Presso gradu silentes jam, neque tam magnifice sumentes prœlium, quam postulaverant.

CCCI g.

Déjà, ralentissant le pas et gardant le silence, ils ne se présentent pas aussi superbement au combat qu'ils l'avaient demandé [399 g].

Ils attaquent cependant la ligne ennemie;

CCCIV.

Quod ubi frustra tentatum est,

CCCIV.

Mais cette tentative n'ayant pas

socordius ire milites occœpere, non aptis armis, uti in principio, et laxiore agmine.

réussi, les soldats commencèrent à aller à la charge avec plus de mollesse, en ne tenant pas leurs armes serrées comme ils l'avaient fait d'abord, et en desserrant les rangs[399].

D'ailleurs, harassés de s'être tenus en haleine depuis le matin, ils étaient si accablés par la chaleur,

CCCV.

Ut sustinere corpora plerique pequeuntes, fessi, arma sua quisque stantes incumberent.

CCCV.

Que la plupart, pouvant à peine se soutenir, s'appuyaient, fatigués, et fixés sur leurs armes[400].

La défaite devient générale : Varinius donne le signal de la retraite, et se replie sur la Lucanie, abandonnant aux esclaves toute la pointe de l'Italie jusqu'au détroit.

A Rome, le tribun Licinius Macer crut le moment favorable pour obtenir l'abolition des lois de Sylla, en ce qui concernait la puissance tribunitienne. Il jugeait d'ailleurs le parti populaire renforcé

CCCVI.

Post reditum eorum, quibus senatus belli Lepidani gratiam fecerat.

CCCVI.

Par le retour de ceux à qui, après la guerre de Lépidus, le sénat avait fait grâce[401].

Voici le discours qu'il prononça à cette occasion :

CCCVII.

ORATIO

M. LICINII TRIBUNI PLEBIS

AD PLEBEM.

Si, Quirites, parum existumaretis, quod inter jus a majoribus relictum vobis, et hoc a Sulla paratum servitium interesset; multis mihi disserendum fuisset, docendumque, quas ob injurias, et quotiens a Patribus armata plebes secessisset; utique vindices paravisset omnis juris sui, tribunos plebis. Nunc hortari modo reliquum est, et ire primum via, qua capessundam arbitror libertatem.

Neque me præterit, quantas opes nobilitatis solus, impotens, inani specie magistratus, pellere dominatione incipiam; quantoque tutius factio noxiorum agat, quam soli innocentes. Sed præter spem bonam ex vobis, quæ metum vicit, statui certaminis advorsa pro libertate potiora esse forti viro, quam omnino non certavisse. Quamquam omnes alii, creati pro jure vestro, vim cunctam et imperia sua, gratia, aut spe, aut præmiis

CCCVII.

DISCOURS

DE M. LICINIUS, TRIBUN DU PEUPLE[401], AU PEUPLE.

Si vous attachiez peu d'importance, Romains, à l'intervalle qui existe entre les droits que vous ont laissés vos pères, et la présente servitude que vous a léguée Sylla, j'aurais à vous faire un long discours, et à vous apprendre pour quelles injures et combien de fois le peuple en armes s'est séparé du sénat; enfin comment il a, pour défenseurs de tous ses droits, établi ses tribuns. Aujourd'hui, ma tâche ne consiste qu'à vous exhorter, et à prendre le premier chemin qui, selon moi, doit vous ramener à la liberté.

Je ne suis point sans savoir combien sont nombreuses les ressources de la noblesse, que, seul, sans pouvoir, avec une vaine ombre de magistrature, j'entreprends de déposséder de sa domination; je sais aussi combien une faction d'hommes malintentionnés agit plus sûrement que de bons citoyens isolés. Mais, sans parler du juste espoir que je fonde sur vous, espoir qui m'élève au dessus de la crainte, j'établis qu'il vaut mieux, pour un homme de cœur, essuyer une défaite en combattant pour la liberté, que de ne point avoir entrepris le combat. Ce

in vos convortere; meliusque habent mercede delinquere, quam gratis recte facere. Itaque omnes concessere jam in paucorum dominationem, qui per militare nomen, ærarium, exercitus, regna, provincias occupavere, et arcem habent ex spoliis vestris : quum interim, more pecorum, vos, multitudo, singulis habendos, fruendosque præbetis, exuti omnibus, quæ majores reliquere : nisi quia vobismet ipsi per suffragia, uti præsides olim, nunc dominos destinatis. Itaque concessere illuc omnes : et mox, si vestra receperitis, ad vos plerique : raris enim animus est ad ea, quæ placent, defendenda; ceteri validiorum sunt.

An dubium habetis, ne officere quid vobis uno animo pergentibus possit, quos languidos socordesque pertimuere? Nisi forte C. Cotta, ex factione media consul, aliter quam metu jura quædam tribunis plebis restituit. Et quamquam L. Sicinius primus de potestate tribunorum loqui ausus, mussantibus vobis, circumventus erat; tamen prius illi invidiam metuere, quam vos injuriæ pertæsum est. Quod ego nequeo satis mirari, Quirites : nam spem frustra fuisse intellexistis. Sulla mortuo, qui scelestum imposuerat servitium, finem mali credebatis :

n'est pas que tous ceux qui ont été élus pour défendre vos droits, n'aient contre vous dirigé leur influence et leur autorité, dans l'espoir d'obtenir du crédit et des récompenses, et qu'ils n'aient mieux aimé prévariquer avec profit que bien faire gratuitement. Tous se sont rangés sous la domination de quelques hommes[403] qui, à la faveur d'un renom militaire, se sont emparés du trésor, de l'armée, des royaumes, des provinces, et se font un rempart de vos dépouilles[404], tandis que vous, multitude semblable à un troupeau, vous vous livrez à chacun d'eux comme une chose dont ils ont la propriété, la jouissance, dépouillés ainsi de tout ce que vos ancêtres vous laissèrent, sauf cependant votre droit de suffrage, qui autrefois vous donnait des chefs, et aujourd'hui vous donne des maîtres. De ce côté donc tous se sont rangés; mais bientôt, si vous recouvrez ce qui vous appartient, ils seront à vous la plupart[405]. Peu d'hommes ont le courage de défendre le parti qui leur plaît[406]; le plus grand nombre suit celui du plus fort.

Pouvez-vous croire que rien puisse vous faire obstacle, si vous marchez dans un même esprit, vous qui, dans votre état de langueur et de découragement, avez su vous faire craindre? A moins peut-être que C. Cotta[407], élevé au consulat du sein de la faction, ait, autrement que par crainte, rendu quelques droits aux tribuns du peuple; et, quoique L. Sicinius[408], pour avoir osé le premier parler de la puissance tribunitienne, ait été, malgré vos murmures, victime de la perfidie des patriciens; cependant, chez eux, la crainte de votre courroux s'est fait plutôt sentir que, chez vous, le sentiment de l'injure. C'est ce que je ne puis assez admirer, Romains; car, combien vaines furent vos espé-

ortus est longe sævior Catulus. Tumulus intercessit Bruto, et Æmilio Mamerco Coss.; dein C. Curio ad exitium usque insontis tribuni dominatus est. Lucullus superiore anno quantis animis ierit in L. Quinctium, vidistis. Quantæ denique nunc mihi turbæ concitantur! Quæ profecto incassum agebantur, si, prius quam vos serviendi finem, illi dominationis facturi erant: præsertim quum his civilibus armis dicta alia, sed certatum utrimque de dominatione in vobis sit. Itaque cetera ex licentia, aut odio, aut avaritia in tempus arsere: permansit una nes modo, quæ utrimque quæsita est, et erepta in posterum, vis tribunicia, telum a majoribus libertati paratum.

Quod ego vos moneo? quæsoque, ut animadvortatis: neu nomina rerum ad ignaviam mutantes, otium pro servitio appelletis. Quo jam ipso frui, si vera et honesta flagitium superaverit, non est conditio: fuisset, si omnino quiessetis. Nunc animum advortite: et, nisi vicerit, quoniam omnis injuria gravitate atior est, artius habebunt.

Quid censes igitur? aliquis vestrum subjecerit. Primum omnium, amittendum morem hunc, quem agitis, impigræ linguæ, animi ignavi, non ultra concionis,

rances, vous avez pu le reconnaître! Sylla mort, lui qui avait imposé une odieuse servitude, vous pensiez être à la fin de vos maux : il s'est élevé un tyran bien plus cruel, c'est Catulus[409]. Des troubles ont éclaté pendant le consulat de Brutus et d'Émilius Mamercus; après quoi C. Curion a porté l'abus du pouvoir jusqu'à faire périr un tribun innocent[410]. Lucullus, l'année dernière, quelle animosité n'a-t-il pas montrée contre L. Quinctius[411]? vous l'avez vu. Quelles tempêtes enfin aujourd'hui ne soulève-t-on pas contre moi? Certes, ce serait bien vainement qu'on les exciterait, s'ils devaient se lasser de la domination plutôt que vous de la servitude, d'autant plus que si, dans le cours de nos guerres civiles, on a mis en avant d'autres prétextes, on n'a de part et d'autre combattu que pour vous asservir. Ainsi, tous les maux nés de la licence, de la haine, de l'avidité, n'ont produit qu'un embrasement passager; il n'est resté que le but commun des deux factions, qu'on vous a enlevé pour l'avenir, la puissance tribunitienne, cette égide de la liberté conquise par vos ancêtres.

Je vous en avertis, je vous en conjure, songez-y sérieusement : n'allez pas, changeant le nom des choses au gré de votre lâcheté, nommer tranquillité ce qui est servitude. Si le crime l'emporte sur le droit, sur l'honneur, la tranquillité ne sera point votre partage : elle l'eût été, si vous étiez toujours restés calmes. Maintenant, faites-y bien attention; et si vous n'êtes vainqueurs, comme l'oppression trouve sa sûreté en se rendant plus pesante, ils vous tiendront encore plus serrés.

Que demandez-vous donc? va m'objecter quelqu'un de vous. Qu'avant tout vous vous départiez de votre manière d'agir, hommes à la langue brave[412], au cœur

locum memores libertatis : dein (ne vos ad virilia illa vocem, quo tribunis plebei mandando patricium magistratum, libera ab auctoribus patriciis suffragia majores vestri paravere), quum vis omnis, Quirites, in vobis sit, uti, quæ jussa nunc pro aliis toleratis, pro vobis agere aut non agere certe possitis. Jovem, aut alium quem deum consultorem exspectatis? Magna illa consulum imperia et Patrum decreta, vos exsequendo rata efficitis, Quirites; utroque licentiam in vos auctum atque adiutum properatis.

Neque ego vos ultum injurias hortor; magis uti requiem cupiatis : neque discordias, ut illi criminantur, sed earum finem volens, jure gentium, res repeto : et, si pertinaciter retinebunt; non arma, neque secessionem, tantummodo, ne amplius sanguinem vestrum præbeatis, censeo. Gerant, habeantque suo modo imperia; quærant triumphos : Mithridatem, Sertorium et reliquias exsulum persequantur cum imaginibus suis : absit periculum et labos, quibus nulla pars fructus est. Nisi forte repentina ista frumentaria lege mænia vestra pensantur : qua tamen quinis modiis libertatem omnium æstumavere, qui profecto non amplius possunt alimentis carceris. Namque ut illis exiguitate mors pro-

lâche, et qui, une fois hors l'enceinte de cette assemblée, ne pensez plus à la liberté : ensuite (et devrais-je avoir besoin de vous appeler à ces mâles efforts par lesquels vos ancêtres, en attribuant aux tribuns du peuple les magistratures patriciennes, ont dû affranchir les élections de l'influence exclusive des patriciens[413] ?), puisque toute puissance réside en vous, les commandemens qu'aujourd'hui vous voulez bien subir de la part des autres, vous pouvez assurément les exécuter ou les enfreindre à votre gré. Jupiter, ou quelque autre dieu, est-il donc le protecteur que vous attendez? Cette grande autorité des consuls et des décrets du sénat, votre docilité lui sert de sanction, Romains; et c'est un plaisir comme toute licence qu'on se permet contre vous, trouve en vous des auxiliaires commodes et empressés[414].

Je ne vous exhorte pas à venger vos injures, mais plutôt à chercher le repos : ce n'est pas non plus les discordes que j'appelle, ainsi qu'ils m'en accusent; mais, comme je veux y mettre fin, j'invoque, au nom du droit des gens, ce qui nous appartient : et s'ils s'opiniâtrent à le retenir, ne recourez ni aux armes ni à la retraite, contentez-vous de ne plus donner votre sang[415] : c'est là mon avis. Qu'ils exercent, qu'ils possèdent, comme ils l'entendront, les commandemens militaires; qu'ils cherchent des triomphes; qu'avec les images de leurs ancêtres ils poursuivent Mithridate, Sertorius, et les débris des exilés : point de périls ni de travaux pour ceux qui n'ont aucune part dans les avantages; à moins, toutefois, que cette loi improvisée sur les subsistances ne soit pour vos services une compensation. Or, par elle, à cinq mesures de blé a été estimée la

hibetur, senescunt vires; sic neque absolvit cura familiari tam parva res; et ignavissumi quique tenuissuma spe frustrantur. Quæ tamen quamvis ampla, quoniam servitii pretium ostentaretur, cujus torpedinis erat decipi et vestrarum rerum ultro, injuria, gratiam debere? Namque alio modo, neque valent in universos, neque conabuntur.

Cavendus tamen dolus est. Itaque simul comparant delenimenta, et differunt vos in adventum Cn. Pompeii; quem ipsum ubi pertimuere, sublatum in cervices suas, mox demto metu lacerant. Neque eos pudet vindices, ut se ferunt, libertatis, tot viros sine uno, aut remittere injuriam non audere, aut jus non posse defendere. Mihi quidem satis spectatum est, Pompeium, tantæ gloriæ adolescentem, malle principem volentibus vobis esse, quam illis dominationis socium; auctoremque in primis fore tribuniciæ potestatis. Verum, Quirites, antea singuli cives in pluribus, non in uno cuncti præsidia habebatis : neque mortalium quisquam dare aut eripere talia unus poterat.

Itaque verborum satis dictum est : neque enim igno-

liberté de chacun de vous[416]; aussi bien la ration d'un prisonnier ne s'élève pas plus haut. En effet, de même que par son exiguité, elle est tout juste ce qu'il faut pour l'empêcher de mourir, en épuisant ses forces; ainsi, pour vous, une si faible distribution n'affranchit pas des embarras domestiques, et tout ce qu'il y a d'hommes lâches se laissent abuser par une chétive espérance[417]. Mais, serait-elle abondante cette largesse que l'on vous montrerait comme le prix de votre liberté, qui de vous serait assez faible pour se laisser surprendre, et pour croire à l'insolence de ceux qui vous donnent ce qui vous appartient soit due quelque reconnaissance[418]? En effet, ils n'ont pas d'autre moyen pour établir leur puissance sur la masse; ils n'en tenteront pas d'autre.

Le piège n'en est pas moins à fuir. Ainsi, en même temps qu'ils cherchent des adoucissemens[419], ils vous remettent jusqu'à l'arrivée de Cn. Pompée, de ce Pompée qu'ils ont craint tant qu'ils l'ont vu au dessus de leurs têtes, et qu'ils déchirent depuis que leur frayeur est passée. Et ils ne rougissent pas ces vengeurs de la liberté, comme ils se nomment, de voir que tant d'hommes n'osent pas, faute d'un seul, mettre un terme à leur oppression, ou ne puissent défendre leurs droits. Quant à moi, il m'est assez prouvé que Pompée, si jeune et si glorieux[420], aime mieux être le chef de votre choix que le complice de leur tyrannie; et qu'avant tout il sera le restaurateur de la puissance tribunitienne. Mais autrefois, Romains, chaque citoyen trouvait appui chez tous les autres, et non tous chez un seul; et, parmi les mortels, donner ou ôter de tels droits n'était pas au pouvoir d'un seul.

Ainsi donc assez de paroles, car ce n'est pas l'igno-

rantia res claudit. Verum occupavit vos nescio quæ torpedo, qua neque gloria movemini, neque flagitio; cunctaque præsenti ignavia mutastis; abunde libertatem rati, quia tergis abstinetur, et huc ire licet et illuc, munere ditium dominorum. Atque hæc eadem non sunt agrestibus; sed cæduntur inter potentium inimicitias, nonque dantur in provincias magistratibus. Itaque pugnatur et vincitur paucis: plebes, quodcumque accidit, pro victis est; et in dies magis erit, si quidem majore cura dominationem illi retinuerint, quam vos repetiveritis libertatem.

rance qui vous fait faillir[421], mais vous vous êtes laissé gagner par je ne sais quel torpeur, qui fait que vous n'êtes émus ni par la gloire ni par la honte; et pour croupir dans votre présente inertie, tout pas vous a été donné en échange; et vous croyez jouir largement de la liberté, parce que la verge du licteur épargne votre croupe[422], et que vous pouvez aller et venir par la grâce de vos maîtres opulens[423]. Et encore telle n'est pas la condition des habitans de la campagne : ils sont battus, meurtris au milieu des querelles des grands, et donnés comme apanage aux magistrats des provinces. Ainsi, le combat et la victoire sont l'affaire d'un petit nombre : le peuple, quoi qu'il advienne, est traité en vaincu; et de jour en jour il le sera encore bien mieux, si vos tyrans continuent à mettre plus d'ardeur à garder la domination, que vous à recouvrer la liberté.

Le discours de Macer produisit une sensation d'autant plus grande, que dans les derniers rangs du peuple la foule des harangueurs, race d'hommes

CCCVIII.

Malo jamdudum ad omnes vis controversiarum,

CCCVIII.

Nourris de la méchante habitude des débats les plus tumultueux [424],

ne cessait de reproduire et de commenter les argumens du tribun; mais le sénat parvint encore à gagner du temps en mettant en avant le nom de Pompée, et reçut alors fort à propos des lettres dans lesquelles ce général annonçait

CCCIX.

Si nihil ante adventum suum inter plebem et Patres convenisset, coram se de rerum operam.

CCCIX.

Que si, avant son arrivée, aucun arrangement n'était conclu entre le sénat et le peuple, il s'occuperait en leur présence de cette affaire [425].

La question resta donc en suspens.

En Espagne, Perpenna n'avait cessé, depuis quatre ans, de manœuvrer sourdement contre Sertorius, dont il était bassement jaloux. Bientôt il en vint à une conspiration dont le résultat fut que nombre de villes celtibériennes ouvrirent leurs portes à Metellus. Aigri par ces défections, Sertorius devint défiant, emporté, cruel même. Metellus, rendu plus entreprenant, obtint divers avantages, et Sertorius fut obligé de transporter son quartier général à Osca, pour être à portée de se diriger partout où sa présence serait nécessaire. Cependant rien,

CCCX.

Conjuratione, claudit;

CCCX.

Dans la conjuration, ne périclite [426];

et c'est dans Osca même que Perpenna et ses affidés achèvent d'arrêter leur complot. Perpenna invite Sertorius à souper; ce général s'y rend sans défiance.

CCCXI.

Igitur discubuere: Sertorius inferior in medio, super eum L. Fa-

CCCXI.

On se mit donc à table: Sertorius en bas, sur le lit du milieu,

bius Hispaniensis senator ex proscriptis, in summo Antonius, et infra scriba Sertorii Versius; et alter scriba Mæcenas in imo, medius inter Tarquitium, et dominum Perpennam.

ayant au dessus de lui L. Fabius Hispaniensis, l'un des sénateurs proscrits; sur le lit d'en haut était Antoine, et, au dessous de lui, Versius, secrétaire de Sertorius; son autre secrétaire, Mécénas, était sur le lit d'en bas, entre Tarquitius et Perpenna, le maître de la maison [427].

Ainsi, le général et chacun de ses secrétaires se trouvaient placés entre deux conjurés. Sur la fin du repas, Antoine feint de prendre querelle avec Tarquitius.

CCCXII.

Hunc igitur redarguit Tarquitius,

CCCXII.

Tarquitius lui répond avec aigreur [428],

CCCXIII.

Communem habitum transgressus.

CCCXIII.

S'écartant de la retenue habituelle [429]

que l'on gardait en présence du général. Sertorius, qui ne veut ni souffrir une telle inconvenance, ni gêner la liberté des convives, feint de s'abandonner au sommeil. Ce fut le moment que les conjurés prirent pour l'assassiner, ainsi que ses deux secrétaires. Rome fut ainsi délivrée, par un crime, de ce nouveau Viriate, car les Espagnols étaient dans l'habitude de le comparer au héros lusitanien, et souvent aussi à Annibal. Il fut plus humain envers les ennemis que le Carthaginois, moins téméraire que Pyrrhus; mais, sous le rapport des exploits militaires, ne peut-on pas le mettre au dessus de ces grands ennemis de Rome?

CCCXIV.

Nam quidem Pyrrho et Annibali æquor et terra

CCCXIV.

Car enfin à Pyrrhus, à Annibal, la mer et la terre [430]

fournissaient de puissans secours; au lieu que Sertorius, jeté au milieu d'un peuple barbare, dont une partie obéissait à ses ennemis, n'avait de ressources que celles qu'il tirait de son génie. Sa mort opéra une révolution en faveur du parti des Romains. Perpenna devint un objet d'horreur. Pompée se mit à sa poursuite, l'atteignit sur les bords du Tage, et remporta sur lui une

victoire peu disputée. Perpenna voulut, dans sa fuite, mettre le fleuve entre sa personne et l'ennemi; mais à peine, avec quelques officiers, se fut-il engagé dans les flots, que

CCCXV.	CCCXV.
Jam repente visus sævire Tagus.	Le Tage lui sembla se gonfler tout à coup [431].

Néanmoins ils purent passer à l'autre bord, mais ils y furent atteints par des cavaliers ennemis, qui ne se doutèrent point d'abord de l'importance de leur prisonnier;

CCCXVI.	CCCXVI.
Et Perpennam forte cognoscit mulio redemptoris.	Et ce fut le muletier d'un entrepreneur de vivres qui, par hasard, reconnut Perpenna [432].

Conduit à Pompée, Perpenna lui offrit de lui montrer des lettres de grands personnages qui appelaient Sertorius en Italie. Pompée, par une généreuse politique, refusa ces honteuses communications, et fit mourir Perpenna.

CCCXVII.	CCCXVII.
Ibi triennio frustra trito	Après y avoir vainement consumé trois années [433]

contre les pirates qui recommençaient de plus belle leurs brigandages. On avait nommé, pour lui succéder, le consul

CCCXVIII.	CCCXVIII.
Octavium mitem et captum pedibus	Octavius, homme doux, et perclus des pieds [434]

par l'effet de la goutte. C'était un général peu propre à une guerre qui demandait autant d'activité que de vigueur. L'audace des pirates ne connaissait plus de bornes. Ils allaient jusqu'à faire journellement des descentes en Italie. Sextilius, gouverneur de Sicile, leur voulut donner la chasse, mais il fut pris et défait. Bellienus, préteur de la Campanie, mit alors en mer une escadre pour couvrir la Sicile, mais il ne fut pas plus heureux.

CCCXIX.	CCCXIX.
Et forte, in navigando, cohors una, grandi faselo vecta, a ceteris deerravit, marique placido a duo-	Et par hasard, dans la traversée, une cohorte romaine, portée sur un bâtiment long, s'écarta du reste de

bus prædonum myoparonibus circumventa.

l'escadre, et arrêtée par un grand calme, fut capturée par deux brigantins des pirates [435].

C'était précisément le navire que montait Bellienus. Il tomba entre leurs mains avec ses faisceaux et l'aigle de la légion. Les pirates allèrent alors jusqu'à menacer le port d'Ostie,

CCCXX.

Illum nautis forum.

CCCXX.

Ce rendez-vous des navigateurs [436].

Le tribun Cethegus employa tout son crédit pour faire donner à Octavius un successeur dans la personne de son ami M. Antonius, fils du célèbre orateur de ce nom.

CCCXXI.

M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus,

CCCXXI.

M. Antonius, né pour dissiper l'argent, incapable de s'occuper d'aucun soin, si ce n'est au dernier moment [437],

était moins que tout autre propre à terminer heureusement cette guerre.

Cependant Lucullus, s'éloignant d'Amise, qu'il avait tenue bloquée pendant l'hiver, marcha vers la ville de Cabire, aux environs de laquelle campait l'armée royale. Dans un combat de cavalerie, les Asiatiques eurent l'avantage. Lucullus, averti par cet échec, se saisit d'un poste si avantageux, que, bien qu'il pût surveiller tous les mouvemens de l'ennemi

CCCXXII.

Castrisque collatis, pugna tamen ingenio loci prohibebatur.

CCCXXII.

Et que les deux camps se touchassent, la situation naturelle du terrain empêchait d'en venir aux mains [438].

Il y eut de fréquentes escarmouches dans lesquelles brillèrent l'impétueuse valeur des soldats asiatiques et la salutaire discipline de l'armée romaine. Enfin, après un combat dans lequel le camp de Taxile, un des satrapes du roi, tomba au pouvoir des Romains, Mithridate se résolut à la retraite. Ce mouvement s'effectua pendant la nuit, dans un si grand tumulte, que ce monarque,

CCCXXIII.

Mithridates corpore ingenti perinde armatus,

CCCXXIII.

Mithridate, couvert d'une armure assortie à sa taille gigantesque [439],

se vit foulé aux pieds par ses propres soldats. Poursuivi dans sa fuite par les soldats romains, car toujours il était

CCCXXIV.	CCCXXIV.
Equis et armis decoribus cultus,	Remarquable par la beauté de ses chevaux et de ses armes 440,

il n'échappa qu'en poussant, entre ceux qui étaient près de l'atteindre et sa personne, un mulet chargé d'or.

A la suite de cette campagne, Mithridate envoya Métrodore, son plus intime confident, solliciter le secours de Tigrane, roi d'Arménie. Celui-ci se montra peu disposé à embrasser la cause de son beau-père. Métrodore

CCCXXV.	CCCXXV.
Magnam exorsus orationem	Ayant commencé une longue harangue 441

pour persuader Tigrane : « Je serais fou, interrompit ce monarque, d'aller me jeter dans le feu quand je ne l'ai pas chez moi. — D'accord, répliqua Métrodore; mais

CCCXXVI.	CCCXXVI.
Non tu scis, si quas ædes ignis depit, haud facile sunt defensu quin et comburantur proxumæ ? »	Ne savez-vous pas que quand le feu a pris à une maison, il n'est pas facile de préserver de l'incendie les maisons voisines 442 ? »

La superstition concourut aussi à refroidir les dispositions de Tigrane pour son beau-père : il se rappelait que la fondation du royaume de Pont avait été un échec pour les rois de Syrie, à la puissance et aux prétentions desquels il avait succédé. Il crut voir en songe qu'il semait l'or à pleines mains dans un champ. Ce rêve l'effraya : les devins, consultés, le rassurèrent;

CCCXXVII.	CCCXXVII.
Contra ille calvi ratus, quærebatnum somnio thesaurus portenderetur.	Mais lui, craignant d'avoir été trompé, consulta les entrailles des victimes, pour savoir si ce songe lui promettait un trésor 443.

La réponse des aruspices ne le satisfit pas davantage, et ce fut dans cette disposition que le trouva Métrodore. La négociation ne produisit donc aucun résultat.

FRAGMENS

DU IVe LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

A Rome, les consuls avaient eu à pourvoir au soulagement du peuple, dans un moment où la cherté des blés, l'entretien de plusieurs armées employées à des guerres étrangères, et la révolte des fugitifs en Italie, avaient épuisé toutes les ressources du trésor et des contribuables. Gellius, l'un d'eux,

CCCXXVIII.

Anxius animi atque incertus,

CCCXXVIII.

Plein d'anxiété et d'incertitude 444,

ne savait à quel parti s'arrêter;

CCCXXIX.

At Cn. Lentulus patriciæ gentis, collega ejus, cui cognomen Clodiano fuit, periucertum stolidior, an vanior, legem de pecunia quam Sulla emptoribus bonorum remiserat, exigunda promulgavit.

CCCXXIX.

Mais son collègue, Cn. Lentulus, d'une maison patricienne, et qui portait le surnom de Clodianus, promulgua (sans qu'on puisse dire s'il se montra plus inconsidéré qu'inconséquent à ses principes) une loi portant qu'on exigerait des acheteurs des biens des proscrits toutes les sommes dont Sylla leur avait fait la remise 445.

Cette proposition souleva tous les partisans de Sylla:

CCCXXX.

Omnes, quibus et senecto corpore, animus militaris erat,

CCCXXX.

Tous ceux qui, malgré leur âge, conservaient dans un corps vieilli l'esprit militaire 446,

étaient prêts à se soulever et à renouveler la guerre civile; car, depuis les sanglantes querelles de Sylla et de Marius,

CCCXXXI.	CCCXXXI.
Qui quidem mos, uti tabes, in Urbem conjectus	Dans Rome était répandue, comme un fléau contagieux, la manie[447]

de vouloir tout décider par la violence. Il fallut renoncer à cette ressource dangereuse qu'assurément,

CCCXXXII.	CCCXXXII.
Consilii æger,	Bien mal conseillé[448],

Lentulus avait cru devoir mettre en avant.

Spartacus, loin de se laisser éblouir par ses succès, s'occupa sérieusement de discipliner la révolte dont il était le chef. Il promulgua des lois et des statuts tendant à maintenir l'ordre parmi cette foule de gens sans aveu qui l'avaient choisi pour chef. Ces lois n'avaient dans le principe été faites que pour la Lucanie, d'où les fugitifs étaient d'abord sortis en plus grand nombre. Mais, voyant affluer à son camp les esclaves de l'Étrurie et de la Gaule cisalpine, Spartacus étendit ces règlemens à tous les fugitifs des cités gauloises, latines ou étrusques, qui entraient dans la ligue. Ainsi

CCCXXXIII.	CCCXXXIII.
Citra Padum omnibus lex Lucania fratra fuit.	La loi Lucanienne devint commune à tous les fugitifs, même en deçà du Pô[449].

Pour mettre un frein à la cupidité des esclaves, il établit que, dans son camp,

CCCXXXIV.	CCCXXXIV.
Neu quis miles, neve pro milite,	Aucun soldat, ni tout autre en faisant les fonctions[450],

n'introduirait aucune matière d'or ou d'argent.

Les levées faites, Gellius et Lentulus marchent contre les fugitifs. Spartacus, fidèle à son système de circonspection, ne songe qu'à opérer sa retraite vers les Alpes; mais le chef des Gaulois, Crixus,

CCCXXXV.	CCCXXXV.
Impotens et nimius animi est;	Se laisse enfler par le succès, au point de ne se posséder plus[451];

il ne rêve que la conquête de Rome. Ses compatriotes partageaient sa présomption. Ainsi les fugitifs

CCCXXXVI.

Dissidere inter se cœpere, neque in medium consultare.

CCCXXXVI.

Commencèrent à ne plus être d'accord entre eux, et à ne plus tenir conseil en commun [452].

Mais la division devint plus marquée parmi eux au moment où la présence de deux consuls armés contre eux aurait dû les engager à l'union.

CCCI [b].

Atque illi certamini conscii, inter se juxta seditionem erant. Crixo et gentis ejusdem Gallis atque Germanis obviam ire et ultro obferre pugnam cupientibus; contra Spartacum,

CCCI [b].

Ainsi ces fugitifs, tous d'accord pour soutenir la lutte, étaient sur le point d'en venir entre eux à une sédition. Crixus et ceux de sa nation, Gaulois et Germains, s'obstinèrent à aller au devant de l'ennemi, et à lui offrir la bataille; Spartacus, au contraire [399 b],

de continuer son chemin pour exécuter son plan. Gellius cependant s'était avancé le long de l'Apennin. Crixus à la tête de ses vingt mille Germains ou Gaulois, marcha au devant de lui par la Lucanie et l'Apulie, et le joignit sur le territoire des Samnites. Là on en vint aux mains. Dans cette circonstance, la valeur impétueuse des Gaulois leur procura un avantage dont ils ne surent pas profiter. Ils avaient repoussé les Romains, qui abandonnèrent leur camp. Les Barbares y entrèrent, mais n'osèrent pas le piller entièrement pendant la nuit.

CCCXXXVII.

Revorsi postero die, multa quæ properantes deseruerant in castris, nacti, quum se ibi cibo, vinoque læti invitarent,

CCCXXXVII.

De retour au camp le lendemain, ils y trouvèrent quantité de choses que, dans leur précipitation, les Romains avaient abandonnées; et, pendant que, joyeux, ils s'excitaient à boire et à manger [453],

ils furent surpris par les légions aux ordres du préteur Arrius, qui les mit en complète déroute. Crixus fut tué comme il tâchait, à force de valeur, de réparer sa faute. Cependant Spartacus dirigeait sa marche par la branche des Apennins qui longe l'Étru-

rie. Mais il trouva le consul Lentulus disposé à lui disputer le passage. Il résolut de le forcer avant qu'il n'eût opéré sa jonction avec Gellius.

CCCXXXVIII.

Igitur legiones pridie in monte positas arcessivit;

CCCXXXVIII.

Il fit donc harceler les légions, qui depuis la veille étaient postées sur la montagne[454];

mais Lentulus,

CCCXXXIX.

Collegam minorem, et sui cultorem exspectans,

CCCXXXIX.

Attendant son collègue, moins âgé que lui, et qui lui témoignait beaucoup d'égards[455],

n'accepta point la bataille. Cependant Gellius approchait. Au moyen d'abatis et de tranchées pratiquées dans les défilés, Spartacus arrête la marche de cet adversaire comme il était déjà presque à la vue des légions de Lentulus, puis il attaqua ce dernier avec impétuosité.

CCCXL.

Et eodem tempore Lentulus duplici acie locum editum multo sanguine suorum defensus, postquam ex sarcinis paludamenta adstari et delectæ cohortes intelligi cœpere,

CCCXL.

En même temps Lentulus, qui, en présentant un double front, avait su défendre sa position sur une élévation, non sans perdre beaucoup de monde, dès qu'il aperçut la casaque de pourpre sur les bagages de son collègue, et que les cohortes d'élite, commençant à se montrer à ses yeux[456],

débouchaient de la vallée voisine, n'hésita pas à quitter les hauteurs pour accélérer sa jonction avec son collègue; mais il ne fit que ménager à Spartacus une victoire plus facile et plus complète, à la suite de laquelle, afin d'honorer les mânes de Crixus, il força

CCCXLI.

Opprobrii gratia,

CCCXLI.

Pour les couvrir d'opprobre[457],

quatre cents prisonniers romains de combattre comme gladiateurs autour du bûcher de ce chef. Malgré ce succès, Spartacus, toujours éloigné de toute présomption,

CCCXLII.

Avidior modo properandi factus

CCCXLII.

N'en fut que plus empressé à hâter sa marche[458]

vers les Alpes. Arrivé sur le Pô, un débordement subit arrêta son mouvement vers les Alpes, et le força de se replier sur Rome. Le préteur Arrius, ayant recueilli les débris des légions dans le Picénum, vient au devant des fugitifs : il leur livre bataille, il est vaincu; et les Romains, dans une déroute complète,

CCCXLIII.

Divorsa, uti solet rebus perditis, capessunt. Namque alii fiducia gnaritatis locorum occultam fugam, alii globis eruptionem tentavere.

CCCXLIII.

Prennent, comme il arrive en un pareil désastre, la fuite en diverses directions : les uns, se fiant à la connaissance des lieux, essaient à se dérober par la fuite; les autres, se ralliant en petits corps, forcent les passages[459].

D'autres, ayant sur leur chemin

CCCXLIV.

Rursus jumenta nacti ad oppidum ire contendunt

CCCXLIV.

Trouvé des bêtes de somme, se hâtent de se réfugier dans la ville[460]

voisine. Ce désastre jette la consternation dans Rome. La foule des citoyens, les femmes, les enfans éperdus

CCCXLV.

Genua Patrum advolvuntur,

CCCXLV.

Se jettent aux genoux des sénateurs[461],

pour les conjurer de détourner le danger qui menace la ville. Crassus, alors préteur, se présente : il s'offre à marcher contre les fugitifs. Sa confiance inspire quelque résolution aux bons citoyens; ils viennent en grand nombre et s'enrôlent sous ses ordres. Ayant pris

CCCXLVI.

Ab his omnes evocatos et centuriones

CCCXLVI.

Parmi eux tous les vétérans et centurions[462]

retirés du service, il en forme le noyau de ses nouvelles levées. Il eut avis aussi que les villes latines assemblaient une troupe

CCCXLVII.

Quæ eis paucos dies juncta in armis foret.

CCCXLVII.

Qui en peu de jours se trouverait réunie sous les armes[463].

A peine sorti de Rome, il envoya en avant Mummius, son lieutenant, avec ordre de recueillir les débris de l'armée d'Arrius, et d'éviter surtout une action avec Spartacus. Mummius n'obéit pas, il fut vaincu; et Crassus, après avoir recueilli les fuyards, sévit contre les troupes de Mummius qui avaient montré de la lâcheté. Il fait décimer les cohortes,

CCCXLVIII.

Sorte ductos fusti necat.

CCCXLVIII.

Et périr sous le bâton ceux que le sort a désignés[464].

CCCXLIX.

Dein, lenita jam ira, postero die liberalibus verbis permulcti sunt.

CCCXLIX.

Ensuite, sa colère étant apaisée, il reconforta le lendemain ses légionnaires par des paroles encourageantes[465].

Fidèle au plan qu'il avait prescrit à Mummius, après s'être emparé des défilés de l'Apennin, il se contente d'observer la marche de Spartacus, le harcelant quelquefois, et ne s'arrêtant jamais

CCCL.

Ex parte cohortium præcipere instructa, et stationes locatæ pro castris.

CCCL.

Sans tirer de chaque cohorte les soldats les mieux dressés, qu'il portait en gardes avancées au devant de son camp[466].

Spartacus reconnut qu'il avait un adversaire digne de lui, et il reprit le chemin de la Lucanie, suivi d'assez près par l'armée romaine. Il voulait regagner son ancienne retraite dans l'Abruzze, avec l'espoir de s'y maintenir en prenant position sur l'Apennin. De ce côté,

CCCLI.

Omnis Italia coacta in angustias scinditur in duo promontoria bruttium et salentinum.

CCCLI.

Toute l'Italie, resserrée par un détroit, se termine coupée par deux promontoires, celui du Bruttium et celui des Salentins[467].

Il se flattait, à tout évènement,

CCCLII.

Serum bellum in angustiis futurum.

CCCLII.

Que dans des défilés la guerre pourrait se prolonger[468].

Spartacus comptait, en outre, passer en Sicile sur les vaisseaux des pirates, et transporter le théâtre de la guerre dans cette île où deux fois les esclaves en révolte avaient osé faire tête aux Romains. Serrés de près par l'armée de Crassus, les fugitifs

CCCLIII.
In silva Sila fugerunt.

CCCLIII.
Se réfugièrent dans la forêt Sila [469].

Alors Spartacus entra en marché avec les pirates, pour qu'ils lui fournissent des bâtimens de passage; mais ceux-ci, après avoir reçu l'argent, repartirent. Crassus, pour enfermer Spartacus dans la pointe méridionale de l'Italie, fit creuser un fossé d'une mer à l'autre. Dès que ce

CCCLIV.
Labos,

CCCLIV.
Travail [470],

qui employa plusieurs

CCCLV.
Luces,

CCCLV.
Journées [471],

fut achevé, les fugitifs se virent

CCCLVI.
Clausi lateribus, altis pedem

CCCLVI.
Enfermés de tous côtés par un retranchement de [quinze] pieds [472]

de profondeur sur autant de large; nul moyen de s'échapper. Spartacus songe alors à passer le détroit sur des radeaux; mais l'entreprise était impossible dans cette mer resserrée. C'est ici le lieu de parler de la situation relative de la Sicile et de l'Italie. A ce sujet, les traditions varient, et la tradition

CCCLVII.
In quis longissumo ævo plura de bonis falsa in deterius composuit.

CCCLVII.
A parmi ces récits, grâce à l'éloignement des temps, rendu encore plus absurdes plusieurs fables tirées d'un fond de vérité [473].

CCCLVIII.
Italiam conjunctam Siciliæ constat fuisse; et, dum esset una tellus, medium spatium, aut per hu-

CCCLVIII.
Il est certain que l'Italie fut jointe à la Sicile; et lorsqu'elle ne formaient qu'un seul continent, l'isthme

mihitatem obrutum est aquis, aut propter angustiam scissum,

qui les unissait s'est trouvé ou submergé par les eaux, à cause de son peu d'élévation, ou coupé par elles, à cause de son peu d'étendue[474],

CCCLIX.

Atque hiavit humus vasta et profunda,

CCCLIX.

Et le sol s'entr'ouvrit à une grande profondeur[475],

qui fut aussitôt comblée par les flots de la mer.

CCCLX.

Inde Rhegium nominatum.

CCCLX.

De là ce lieu a été nommé Rhegium[476].

CCCLXI.

Ut autem curvum sit, facit natura mollioris Italiæ, in quam asperitas et altitudo Siciliæ æstum relidit;

CCCLXI.

Ce qui arrondit ce détroit, c'est le gisement du sol de l'Italie, qui est plus bas, et la hauteur du sol de la Sicile, qui rejette sur cette contrée l'action des vagues[477];

car, à vrai dire, le terrain

CCCLXII.

Italiæ plana et mollis,

CCCLXII.

De l'Italie est peu élevé, et doux à gravir[478],

à l'exception des dépendances de la chaîne de l'Apennin.

On prétend que, pour garantir la Sicile des débordemens auxquels elle se trouvait exposée, ses habitans construisirent, à force de bras, une digue très-élevée. C'est aujourd'hui

CCCLXIII.

Pelorum, promontorium Siciliæ, respiciens Aquilonem, dictum a gubernatore Annibalis illic sepulto, qui fuerat occisus per regis ignorantiam, quum se ejus dolo crederet esse deceptum, veniens de Petilia

CCCLXIII.

Le cap Pélore, situé dans la partie septentrionale de la Sicile, ainsi appelé du nom d'un pilote d'Annibal, qui y fut inhumé. Il fut victime de l'ignorance de son chef, qui, à son retour de Petilia, croyait avoir été égaré par la trahison de ce pilote[479]

dans ces parages qui lui étaient inconnus,

CCCLXIV.

Ad Siciliam vergens fauces non amplius patet millibus v et xxx.

CCCLXIV.

Le détroit qui forme courbure le long de la Sicile n'a pas plus de trente-cinq milles de long[480].

CCCLXV.

Est autem arctissimum trium millium spatio Siciliam ab Italia dividens, fabulosis infame monstris, quibus hinc et inde Scylla et Charybdis ostenditur. Scyllam accolæ saxum in mari imminens appellant, simile celebratæ formæ procul visentibus. Unde et monstruosam speciem fabulæ illi dederunt, quasi formam hominis capitibus succinctam caninis, qui collisi ibi fluctus latratus videntur exprimere.

CCCLXV.

Dans sa moindre largeur, il sépare la Sicile de l'Italie sur un espace de trois mille pas. Il est fameux par ces monstres fabuleux, Charybde d'un côté, Scylla de l'autre, qui se montrent au navigateur. Les habitans appellent Scylla un rocher qui s'élève au dessus de la mer, et qui, de loin, offre à l'œil quelque apparence de la forme qu'on lui a tant attribuée : voilà pourquoi la fable lui a donné l'aspect d'un monstre à forme humaine, entouré de têtes de chiens, parce que les flots, qui se brisent contre cet écueil, font un bruit qui ressemble à des aboiemens [481].

CCCLXVI.

Charybdis, mare vorticosum,

CCCLXVI.

Autour de Charybde la mer forme un gouffre [482],

car elle engloutit tout ce qui s'en approche ; ce qui a donné lieu à la fable d'une femme vorace qui, pour avoir enlevé les bœufs d'Hercule, fut d'un coup de foudre précipitée dans la mer. Les courans que forme Charybde,

CCCLXVII.

Quod forte illata naufragia sorbens gurgitibus occultis, millia sexaginta tauromenitana ad litora trahit,

CCCLXVII.

Absorbant par des gouffres cachés les objets naufragés que des accidens y amènent, vont les porter à soixante milles de là, aux rivages de Tauromenium [483],

CCCLXVIII.

Ubi se laniata navigia fundo emergunt.

CCCXLVIII.

Où les vaisseaux, mis en pièces, ressortent du fond des eaux [484].

Traverser un pareil détroit sur des radeaux et de faibles embarcations était impossible. Les fugitifs revinrent donc dans la forêt Sila, résolus de forcer, les armes à la main, le fossé creusé par Crassus;

CCCLXIX.

Sin vis obsistat, ferro quam fame æquius perituros.

CCCLXIX.

Car si les efforts de l'ennemi y mettaient obstacle, encore valait-il mieux périr par le fer que par la faim [485].

Ce coup désespéré réussit; les fugitifs franchirent la barrière. Le dessein de Spartacus était de gagner Brindes et de faire une nouvelle tentative pour sortir d'Italie par mer; mais les Gaulois, toujours disposés à la révolte, firent de nouveau bande à part, et allèrent camper sur les marais salans de Lucanie. Crassus marche aussitôt au devant d'eux, les attaque, les bat; et il en aurait fait un grand carnage, si Spartacus, qui survint, n'eût donné à ses ingrats compagnons le temps de se rallier et de se retrancher sur le mont Calamarque. Dans une seconde journée, un détachement romain, aux ordres de Pontinius et de Marcius Rufus, lieutenans de Crassus, était au moment de s'emparer, à la faveur de l'obscurité, d'une éminence qui dominait le camp gaulois,

CCCLXX.

Quum interim, lumine etiam tum incerto, duæ Galliæ mulieres conventum vitantis, ad menstrua solvenda, montem ascendunt,

CCCLXX.

Lorsque, sur l'entrefaite, le jour commençant à peine à poindre, deux femmes gauloises, qui, pour passer leur époque, étaient au moment de se séquestrer de la société, gravirent la hauteur [486]

d'un autre côté. Elles découvrirent la marche du détachement, et donnèrent l'alarme au camp. Les Gaulois, avertis, reçurent si bien ceux qui comptaient les surprendre, qu'ils auraient remporté à leur tour la victoire, si Crassus n'était survenu avec le gros de l'armée. Il choisit, pour les attaquer, un bas-fond humide où l'avantage du terrain était pour lui;

CCCLXXI.

Simul eos et cunctos jam inclinatos laxitate loci, plures cohortes, atque omnes, ut in secunda re, pariter acre invadunt.

CCCLXXI.

Alors, comme ils étaient tous et chacun en désordre, à cause de la difficulté de se tenir sur leurs pieds dans ce terrain glissant, ils virent tomber sur eux les premières cohortes, puis le reste de l'armée de Crassus, avec cette ardeur qui ne manque jamais au soldat quand il est sûr de l'avantage [487].

Les Gaulois furent repoussés et perdirent dix mille hommes. Dans une seconde action, qui eut lieu le soir même, Crassus remporta une seconde victoire sur les fugitifs; six mille des leurs restèrent encore sur le champ de bataille. Les Romains firent neuf cents prisonniers, et recouvrèrent cinq aigles romaines, vingt-six drapeaux et cinq faisceaux armés de haches.

Toutefois, à Rome, la consternation était extrême, et le peuple demandait à grands cris le rappel de Pompée. Cet heureux général, après avoir détruit ou rallié à ses drapeaux les armées ennemies, n'avait plus qu'à faire rentrer dans l'obéissance les villes jusqu'alors demeurées fidèles au parti de Sertorius. Calagurris seule opposa une résistance invincible. Les habitans, plutôt que de se rendre, eurent le courage de manger les corps de leurs femmes et de leurs enfans morts de faim;

CCCLXXII.

Parte consumta, reliqua cadaverum ad diuturnitatem usus sallerent.

CCCLXXII.

Et, après avoir consommé une partie des cadavres, ils salèrent le reste, afin de le conserver pour cet usage [488]

La ville finit par être prise d'assaut, détruite, et les habitans passés au fil de l'épée. Les Romains, en entrant dans la place, trouvèrent

CCCLXXIII.

Reliqua cadavera salita.

CCCLXXIII.

Le reste des cadavres en salaison [489].

La ruine de Calagurris entraîna la fin de la guerre en Espagne. Metellus alors sortit de la Péninsule et

CCCLXXIV.

Exercitum dimisit, ut primum Alpes digressus est.

CCCLXXIV.

Licencia son armée, dès qu'il eut passé les Alpes [490].

Toujours épris de son importance,

CCCLXXV.

Pompeius, devictis Hispanis, tropæa in Pyrenæis jugis constituit.

CCCLXXV.

Pompée éleva sur les monts Pyrénées des trophées, monument de ses victoires sur les Espagnols [491].

C'est à cela qu'il employa ses troupes; accoutumé qu'il était à braver les lois, il n'eut garde de les licencier. Spartacus cependant

s'était réfugié sur le mont Cliban, près de Pétélie. Crassus détache contre lui Tremellius Scrofa, son questeur, et Quinctius, son lieutenant; ils sont défaits, et cette victoire inspirant aux fugitifs une confiance funeste, ils forcent leur capitaine à les conduire en Lucanie. C'était aller au devant des désirs de Crassus, qui voulait vaincre avant l'arrivée de Pompée. Le résultat d'une dernière bataille, que Spartacus aurait voulu éviter, fut décisif: il y perd la vie, et sa mort devient la fin de la guerre; mais dans cette action les fugitifs ont bien fait leur devoir, et aucun d'eux

CCCLXXVI.

Haud impigre neque inultus occiditur.

CCCLXXVI.

Ne périt lâchement et sans vengeance 49[2].

Après le combat, Crassus poursuivit les fugitifs jusqu'à ce qu'ils fussent détruits. On leur donna la chasse comme à des bêtes fauves. De retour à Rome, il reçut l'honneur de l'ovation: on ne crut pas devoir récompenser par le grand triomphe le vainqueur dans un guerre servile. Cependant

CCCLXXVII.

Unus constitit in agro lucano, gnarus loci, nomine Publipor.

CCCLXXVII.

Un seul chef des révoltés se maintint dans la Lucanie, grâce à la connaissance des lieux; il se nommait Publipor 49[3].

Près de cinq mille esclaves se rallièrent autour de lui. Déjà il avait fait quelques progrès, lorsqu'un malheureux hasard le fit tomber dans l'armée de Pompée qui revenait d'Espagne. En une seule action, la troupe de Publipor fut détruite, et Pompée ne craignit pas de mettre ce facile avantage au dessus des succès bien autrement réels de Crassus.

Ainsi se termina cette guerre honteuse pour Rome, bien qu'en cette occasion elle fût parvenue à vaincre des ennemis dont la valeur personnelle est au dessus de toute comparaison. Dans d'autres circonstances, elle avait vaincu facilement de grandes nations pourvues de tous les moyens d'attaque et de défense: ici ce sont des ennemis qui d'esclaves se sont faits hommes, et à qui la plus indomptable fureur fournit des armes.

CCCLXXVIII.

Hi locorum pergnari, et soliti

CCCLXXVIII.

Parfaitement au fait des localités,

pectere ex viminibus vasa agrestia, ibi, tum quum inopia scutorum fuerat, ad eam artem se quisque in formam parmæ equestris armabat.

et habitués à recouvrir d'osier des vases agrestes, grâce à cette industrie, chacun d'eux put s'armer d'un bouclier de forme semblable à ceux de la cavalerie 494.

Ils recouvrirent l'osier avec le cuir des bestiaux qu'ils avaient enlevés dans la campagne,

CCCLXXIX.

De pecore coria recens detracta, quasi glutino adolescebant.

CCCLXXIX.

Et ces cuirs, récemment écorchés, s'y appliquaient sur-le-champ, comme si on les eût collés 495.

En Macédoine, Curion avait poursuivi contre plusieurs nations thraciques le cours de ses succès, pendant le consulat de C. Cassius Varus et de M. Terentius Varro Lucullus, frère du vainqueur de Mithridate. Après avoir mis fin à la guerre contre les Dardaniens, par la terreur des supplices, et pénétré jusqu'au Danube, il revint prendre ses quartiers d'hiver non loin des bords de l'Èbre. L'année suivante, avant de se mettre en campagne,

CCCLXXX.

Curio Vulcanaliorum die ibidem moratus,

CCCLXXX.

Curion, s'étant arrêté dans ce lieu jusqu'au jour de la célébration des fêtes de Vulcain 496,

apprit qu'il avait pour successeur M. Terentius Varro Lucullus, frère de Lucullus; alors il ramena ses légions le long de la mer, par

CCCLXXXI.

Ænum et Maroneam et viam militarem.

CCCLXXXI.

Énos, Maronée, puis la grande route militaire 497.

Revenons à la guerre contre les pirates :

CCCLXXXII.

Antonius ille trium Antoniorum corruptor, qui oræ maritimæ quantum romanum est imperium, contrarius piratis,

CCCLXXXII.

Cet Antoine, la honte du nom glorieux des trois Antoines, qui, pour combattre les pirates, eut le commandement de la côte maritime par toute l'étendue de la domination romaine 498,

se montra trop au dessous d'une si haute mission. Ses premiers

exploits se bornèrent à rançonner la Grèce et l'Asie, sans qu'il tentât rien contre les pirates;

CCCLXXXIII.

Suspectusque fuit, incertum vero an per neglegentiam societatem prædarum cum latronibus composuisse.

CCCLXXXIII.

Ce qui l'exposa aux soupçons, sans qu'on puisse dire si ce fut par suite de sa nonchalance, ou d'une secrète collision avec ces larrons qui lui faisaient une part dans le butin[499];

mais il ne ménagea pas les alliés de Rome. Sous prétexte que les Crétois avaient fourni des secours à Mithridate, il attaqua leur île. Cette agression inopinée les effraya d'abord; bientôt ralliés par leurs chefs Lasthène et Penares, ils forcèrent les Romains à se rembarquer. Antoine alors se dirigea d'un autre côté, pour y tenter une nouvelle descente. Lasthène, devinant son dessein, se mit en croisière dans le détroit que l'île de Dia forme vers la côte de l'île de Crète. On comprendra mieux les opérations de cette guerre,

CCCLXXXIV.

Quum prædixero positum insulæ

CCCLXXXIV.

Quand j'aurai dit d'abord la position de cette île[500]

CCCLXXXV.

Longe a continenti.

CCCLXXXV.

Éloignée du continent[501].

L'île de Dia, opposée au rivage oriental de la Crète, n'est qu'un long écueil boisé, en face de la plaine Othienne. Selon la tradition des poètes, de même qu'en Sicile Encélade a été enseveli sous le mont Etna, de même

CCCLXXXVI.

Othus in Creta

CCCLXXXVI.

Othus en Crète[502]

a été abîmé, avec son frère Éphialte, sous le mont Othus, par les foudres victorieux de Jupiter; d'où le nom de Campagne d'Othus donné aux environs de Gnosse.

CCCLXXXVII.

Creta altior est qua parte spectat orientem,

CCCLXXXVII.

L'île de Crète est plus élevée dans toute sa partie orientale[503],

ce qui devait rendre plus facile la défense de ses habitans contre Antoine.

Enhardi par le petit nombre des vaisseaux que commande Lasthène, le préteur l'attaque sans précaution. Les Romains sont bientôt accablés par l'impétuosité des manœuvres de l'ennemi qui les pousse vers quelques bas-fonds.

CCCLXXXVIII.

Inplicatæ rates ministeria prohibebant.

CCCLXXXVIII.

Leurs vaisseaux, embarrassés, ne pouvaient plus exécuter les manœuvres [504].

Plus des deux tiers de la flotte romaine tomba au pouvoir des Crétois. Ils y trouvèrent une grande quantité de chaînes que, dans sa présomption, M. Antoine avait destinées pour eux; à l'instant, par représailles, se saisissant des prisonniers romains,

CCCLXXXIX.

Tergis vinciebant.

CCCLXXXIX.

Ils leurs liaient les bras derrière le dos [505].

Le préteur et ceux qui avaient pu s'échapper sur quelques vaisseaux furent les tristes témoins de ce spectacle ignominieux, tant qu'ils eurent en vue les navires crétois,

CCCXC.

In quis notissumus quisque, aut malo dependens verberabatur, aut inmutilato corpore, improbo patibulo adfigebantur.

CCCXC.

Sur lesquels les hommes qui leur étaient le mieux connus, suspendus au mât, étaient battus de verges, ou, le corps tout mutilé, attachés à un ignoble gibet [506].

Antoine mourut de honte et de douleur, et le peuple lui donna, par dérision, le surnom de Crétique.

Cependant, à Rome, tout retentissait du nom de Pompée, dont le peuple avait accueilli le retour avec enthousiasme. Dans ses préventions l'opinion populaire, injuste envers Metellus comme envers Crassus, attribuait à Pompée tout ce qui s'était fait de grand en Espagne et contre les esclaves. Aussi n'eut-il qu'à se montrer pour être élu consul avec Crassus. Ce fut alors qu'il passa la revue des censeurs à son rang de simple chevalier romain, trait de modestie orgueilleuse qui décelait qu'à Rome alors il n'y avait plus de lois pour un citoyen comme Pompée. Ce fut encore sous son consulat qu'il rétablit la puissance tribunitienne dans ses anciennes prérogatives. Déjà le tribun

CCCXCI.

M. Atilius Palicanus, humili loco, Picens, loquax magis quam facundus,

CCCXCI.

M. Atilius Palicanus, homme de bas lieu, Picentin d'origine, grand parleur plutôt qu'éloquent[507],

avait réveillé cette grave question. On eût pu croire que, dans cette occasion, Pompée aurait embrassé la cause du sénat, ou du moins serait, comme Crassus, resté neutre; mais déjà dans plusieurs occasions,

CCCXCII.

Multisque suspicionibus, volentia plebi facturus videbatur.

CCCXCII.

Et par maintes démarches suspectes, il avait paru disposé à faire tout ce qui serait conforme au vœu de la multitude[508].

C'est ce qui ne manqua pas d'arriver : Pompée soutint de toute son influence dans le sénat les propositions de Palicanus, et le tribunat fut rendu à ses anciennes prérogatives.

Lucullus, toujours poursuivant Mithridate, s'avança vers Comane. Dorylaüs, gouverneur de cette place, avait traité secrètement avec le proconsul pour

CCCXCIII.

Castella custodias thesaurorum in deditionem acciperentur

CCCXCIII.

La remise des châteaux où étaient les trésors[509]

du roi : alors surtout Lucullus recueillit ces richesses prodigieuses qui reculèrent à Rome les limites du luxe. La Cappadoce fut réduite, à l'exception de Samosate qui soutint un siège meurtrier. Les habitans employèrent à la défense

CCCXCIV.

Naphthas,

CCCXCIV.

Des feux de naphthe[510],

espèce de limon résineux qui a du rapport avec le bitume liquide de Babylone. Lucullus soumit ensuite la petite Arménie, et quelques nations voisines.

En Bithynie, Cotta entreprit le siège d'Héraclée, et ce fut sans succès pendant la première campagne. Les Héracléotes, dans plusieurs sorties, repoussèrent les Romains. Cotta, pour se dédommager, envoya des détachemens piller la Lycie, d'où les Héracléotes tiraient leurs vivres. Dans une de ces rencontres, les

Romains, surpris par un parti ennemi, allaient être mis en pleine déroute ;

CCCXCV.

Tum vero Bithyni propinquantes jam amnem Tartanium,

CCCXCV.

Mais alors les Bithyniens, déjà arrivés proche du fleuve Tartanius [511],

vinrent à propos pour les soutenir. Triarius, avec la flotte romaine, resserra si étroitement Héraclée, que les habitans se virent réduits aux plus cruelles extrémités : enfin la trahison rendit Triarius maître de cette ville, qui fut livrée au pillage.

CCCXCVI.

Ubi multa nefande casu super ausi, atque passi,

CCCXCVI.

C'est alors, qu'osant et subissant mille excès plus horribles que ne le comportait leur déplorable situation [512],

les Héracléotes se barricadèrent en plusieurs quartiers de la ville, et, sans espoir de salut, défendirent leur vie avec une farouche opiniâtreté, rendant ainsi à leurs vainqueurs cruauté pour cruauté.

Le siège ou plutôt le blocus d'Amise durait depuis plus d'une année : les deux légions de Muréna suffisaient à peine pour investir cette grande cité. Tant qu'il s'était maintenu dans le camp de Cabire, ç'avait été sans inquiétude que Mithridate

CCCXCVII.

Amisumque adsideri sine prœliis audiebat;

CCCXCVII.

Apprenait qu'Amise continuait d'être assiégée sans être vivement attaquée [513];

le petit nombre des assiégeans le rassurait, et il pouvait alors y faire passer des secours. Mais lorsque Lucullus revint avec ses légions victorieuses, la situation des Amisiens parut moins rassurante. Néanmoins, grâce à leur persévérance et à l'habileté de Callimaque, leur gouverneur, Amise tint bon, et Lucullus parvint à s'emparer d'Eupatorie, ville voisine, qu'Amise résistait encore. Ayant fait fabriquer

CCCXCVIII.

Scalas pares mœnibus altitudine

CCCXCVIII.

Des échelles égales en hauteur aux murailles [514]

d'Eupatorie, il donna l'assaut pendant la nuit. L'assiégeant monte sur les échelles,

CCCXCIX.

Pluteosque rescindit, ac munitiones demolitur; locoque summo potitur.

CCCXCIX.

Brise les parapets et les créneaux dont sont revêtues les murailles, et gagne le haut du rempart[615].

C'est ainsi qu'Eupatorie tomba en son pouvoir. Thémiscyre fut aussi prise par le moyen de la mine. Après quoi Lucullus réunit toutes ses forces contre Amise. Il avait, comme à l'ordinaire, donné un assaut général, et s'était retiré. Les assiégés, croyant avoir du relâche jusqu'au lendemain, se gardaient négligemment; mais Lucullus,

CD.

Paullulum requietis militibus,

CD.

Après avoir donné quelque repos à ses soldats[516],

les ramène de nouveau à l'attaque. Cette fois, Amise fut prise et brûlée, malgré la volonté du général, qui déplora amèrement son malheur de n'avoir pu préserver de sa ruine cette belle colonie grecque. Sinope, qu'assiège ensuite Lucullus, est divisée par les factions : les chefs qu'y avait placés Mithridate, après avoir mis le feu aux maisons,

CDI.

Speciem captæ urbis effecere discedentes.

CDI.

Laissèrent à la ville, en se retirant, l'apparence d'une place emportée d'assaut[517].

La prise de Sinope entraîna la reddition d'Amasie, et la soumission de tout le Pont. Lucullus alors, après avoir donné les plus sages règlemens pour la province d'Asie, alla passer l'hiver à Sardes, et accorda enfin un repos bien mérité à ses soldats

CDII.

Jam male in eum animatos, quod ad Cyzicum, et iterum ad Amisum duas hiemes eos in castris continuisset.

CDII.

Déjà fort indisposés contre lui, parce que, devant Cyzique, puis devant Amise, il leur avait fait passer deux hivers sous la tente[518].

Mithridate, qui s'était réfugié auprès de Tigrane, son gendre, éprouva, par le refus que fit celui-ci de l'accueillir, que les rois

sont aussi les courtisans de la fortune. Lucullus, qui pressentait les dispositions peu généreuses du monarque arménien, lui envoya des émissaires secrets, et ce fut par suite d'une secrète

CDIII.	CDIII.
Pactione, amisso Publio legato	Convention que, lui ayant envoyé son lieutenant Publius [519]

Clodius, le proconsul entra en négociation régulière avec lui. Ce ne fut pas sans raison que, pour traiter avec l'orgueilleux despote, Lucullus fit choix de ce jeune homme plein de hardiesse et d'esprit, d'ailleurs son très-proche parent; car Clodius était frère de Clodia, épouse de Lucullus. Chemin faisant, voyant que plusieurs princes subjugués par Tigrane n'attendaient que le moment favorable pour secouer le joug, car toute l'Asie

CDIV.	CDIV.
Regem avorsabatur,	Détestait ce monarque [520],
CDV.	CDV.
Tetrarchas regesque territos animi firmavit	Il affermit dans leurs dispositions les tétrarques et les rois effrayés [521]

de la formidable puissance de ce monarque. Arrivé devant Tigrane, il lui tint le langage libre d'un Romain. Tigrane,

CDVI.	CDVI.
Rebus supra votum fluentibus,	Ses prospérites allant au-delà de ses vœux [522],

eut quelque peine à supporter ce langage; cependant il se posséda assez pour répondre à Clodius, avec modération, que « bien que Mithridate fût un méchant homme, il n'en était pas moins son beau-père, et qu'il ne l'abandonnerait point. » En effet, après le départ de Clodius, il fit venir auprès de lui le roi de Pont. Lucullus résolut alors de porter la guerre en Arménie. Il ne prit avec lui que deux légions; puis, voulant surprendre Tigrane par sa célérité,

CDVII.	CDVII.
Quam maxumis itineribus per regnum Ariobarzanis contendit, ad	Il traversa avec le plus de rapidité possible le royaume d'Ario-

flumen Euphratem; qua in parte Cappadocia ab Armenia disjungitur. Et quamvis ad id naves codicariæ occulte per hiemem fabricatæ aderant,

barsane pour gagner l'Euphrate, à l'endroit où ce fleuve sépare l'Arménie de la Cappadoce. Et quoiqu'à cet effet il eût, pendant l'hiver, fait fabriquer secrètement plusieurs pontons [523],

la fonte des neiges avait tellement enflé les eaux du fleuve, que le passage était impossible; mais, le soir même, les eaux commencèrent à baisser, et Lucullus put, dès le lendemain, arriver à l'autre rive; l'on ne manqua pas d'attribuer à la protection des dieux cet effet naturel. Après avoir traversé la Sophène et franchi le mont Taurus, il entra dans la Gordyène, sans rien exiger des Barbares, que des contributions en argent. Ceux-ci, redoutant également les Arméniens et les Romains, s'abstinrent de prendre parti dans cette guerre; les tribus de la Gordyène furent, dit-on,

CDVIII.

Solas festinare

CDVIII.

Les seules à s'empresser [524]

d'entrer dans l'alliance du proconsul, et de lui fournir ouvertement tous les secours. Enfin Lucullus franchit le Tigre non loin de sa source, et se trouva sur les frontières de l'Arménie. Il avait ainsi passé les deux plus grands fleuves de l'Orient. Après avoir consulté les auteurs, j'ai trouvé que

CDIX.

Tigrim et Euphratem uno fonte manare in Armenia, qui per diversa euntes longius dividantur, spatio medio relicto multorum millium; quæ tamen terra, quæ ab ipsis ambitur, Mesopotamia dicitur.

CDIX.

Le Tigre et l'Euphrate sortent d'une même source en Arménie; plus loin ils se séparent et prennent une direction différente, en laissant entre eux un intervalle d'un grand nombre de milles : le territoire qu'ils environnent ainsi de leur cours s'appelle Mésopotamie [525].

Tigrane n'était rien moins qu'instruit de l'approche des Romains; et lorsqu'un premier courrier vint lui en donner avis, ce roi,

CDX.

Insolens vera accipiundi,

CDX.

Dont l'oreille était peu faite à la vérité [526],

lui fit trancher la tête comme à un imposteur. Il fallut bien enfin

se rendre à l'évidence : un premier avantage, remporté par les Romains, détermina le roi à évacuer Tigranocerte, sa capitale, et à concentrer ses forces sur le mont Taurus. Dans sa marche, il fut mis en fuite par Muréna, tandis que Sextilius battait un corps d'Arabes auxiliaires. Encouragé par les succès de ses lieutenans, Lucullus vint mettre le siège devant Tigranocerte. Mithridate conseillait à son gendre d'éviter une bataille ; mais Tigrane ne se vit pas plutôt à la tête d'une armée de plus de deux cent mille hommes, qu'il s'empressa d'accepter le combat que lui offrait Lucullus qui avait besoin de brusquer la victoire. Rien n'était en apparence, plus imposant que les innombrables bataillons des Arméniens : la nouveauté des armures, l'éclat des cuirasses et des casques dorés, la diversité des couleurs,

CDXI.

Atque ipse cultus rei,

CDXI.

Et l'appareil même de la chose [527],

tout était capable d'étonner les Romains.

CDXII.

Qui prætergrediebantur equites cataphracti, ferrea omni specie.

CDXII.

Marchaient en première ligne les cavaliers, cuirassés des pieds à la tête, présentant l'aspect de statues de fer [528].

CDXIII.

Equis paria operimenta erant, quæ lintea ferreis laminis in modum plumæ adnexuerant.

CDXIII.

Leurs chevaux étaient pareillement couverts de lames de fer cousues sur de la toile, et disposées comme des plumes d'oiseaux [529].

Lucullus sentit tout l'avantage qu'il y aurait pour lui d'attaquer, avec des troupes légères, des hommes si pesamment armés. Sa cavalerie devait engager l'action, puis se retirer, et forcer ainsi la cavalerie ennemie à perdre ses rangs dans la poursuite.

A cet effet,

CDXIV.

In secunda festinas cohortes composuerat.

CDXIV.

Il avait disposé en seconde ligne ses cohortes légères [530].

Mais de si habiles dispositions étaient-elles nécessaires contre une armée qui se débanda sans combattre, et qui livra au pro-

consul la plus facile victoire? Tigrane s'enfuit du champ de bataille, en perdant son diadème. Tigranocerte tomba bientôt après au pouvoir du vainqueur. Cependant Taxile, que Mithridate avait envoyé auprès de Tigrane,

CDXV.

Fecit ut nunciis confestim lugubribus,

CDXV.

Se hâta de lui faire savoir, par des courriers en deuil[531],

la triste nouvelle de ce désastre. Le roi de Pont alla joindre Tigrane; tous deux se retirèrent sur le mont Taurus, puis allèrent ensemble couvrir Artaxate, ancienne capitale de l'Arménie. Lucullus rentra dans la Gordyène, s'empara de Sitalca, ville limitrophe du pays des Parthes, et, pour prouver aux Gordyéniens combien il était sensible à leur dévoûment pour Rome, il fit célébrer magnifiquement les obsèques de Zarbienus, leur roi, que Tigrane avait fait périr comme ami des Romains.

CDXVI.

Apud Gordnennos amomum et alii leves odores gignuntur.

CDXVI.

Chez les Gordyéniens, l'amomum et d'autres parfums délicieux viennent naturellement[532].

Lucullus voulut qu'on les prodiguât pour la construction du bûcher. Lui-même, à la tête des officiers de l'armée romaine, il fit des libations funéraires. Après quoi il repassa dans la Sophène, où il reçut la soumission des Syriens, des Arabes et de plusieurs autres peuples voisins.

En Thrace, M. Varron Lucullus dompta le premier les Besses, après une victoire sanglante remportée sur le mont Hémus : il prit Uscudama et Eumolpiade, leurs villes. De là, il alla combattre, à l'Orient, les Odrysses.

CDXVII.

Tum etiam Lucullus Mysios superavit,

CDXVII.

Alors Lucullus soumit aussi les Mysiens[533],

peuple qui habitait le long du Danube, et termina ses courses glorieuses à Périnthe, après avoir réduit une partie de la Thrace en province romaine.

En Arménie, Lucullus et Mithridate employèrent l'hiver à

solliciter, chacun de son côté, l'alliance des Parthes. Arsace flottait entre les deux partis, et s'était rapproché du théâtre de la guerre, en se transportant

CDXVIII.	CDXVIII.
Camisos,	A Camisos [534],

ville de la Parthiène, située non loin des portes Caspiennes. Arsace, flatté des avances de Lucullus, penchait pour l'alliance des Romains, lorsqu'il reçut de Mithridate la lettre suivante :

CDXIX.

EPISTOLA REGIS MITHRIDATIS SCRIPTA AD REGEM ARSACEM.

Rex Mithridates regi Arsaci S.

Omnes, qui secundis rebus suis ad belli societatem orantur, considerare debent, liceatne tum pacem agere: dein quod quæritur, satisne pium, tutum, gloriosum, an indecorum sit. Tibi perpetua pace frui liceret, nisi hostes obportuni, et scelestissumi. Egregia fama, si Romanos obpresseris, futura est; neque petere audeam societatem, et frustra mala mea cum tuis bonis misceri sperem. Atqui ea, quæ te morari posse videntur, ira in Tigranem recentis belli, et meæ res parum prosperæ, si vera æstumare voles, maxume hortabantur. Ille enim obnoxius, qualem tu voles, societatem accipiet : mihi fortuna, multis rebus ereptis, usum dedit bene suadendi : et, quod florentibus optabile est, ego non validissumus præbeo exemplum, quo rectius tua componas. Namque Romanis, cum nationibus, populis, regibus

CDXIX.

LETTRE DU ROI MITHRIDATE AU ROI ARSACE[535].

LE ROI MITHRIDATE AU ROI ARSACE, SALUT.

Toute puissance qui, dans une situation prospère, est sollicitée de prendre part à une guerre, doit considérer d'abord s'il lui est possible de conserver la paix : ensuite, si la guerre qu'on lui propose est légitime, sûre, glorieuse ou déshonorante. Si vous pouviez jouir d'une paix éternelle; si vous n'aviez des ennemis aussi acharnés que faciles à vaincre[536]; si une gloire éclatante, après avoir accablé les Romains, ne devait être votre partage, je n'oserais réclamer votre alliance, et bien en vain je me flatterais d'unir ma mauvaise fortune à votre prospérité. Cependant, les motifs mêmes qui sembleraient devoir vous arrêter, le ressentiment que vous a inspiré contre Tigrane une guerre récente, et jusqu'aux revers que j'ai éprouvés, si vous voulez bien apprécier les choses, sont précisément ce qui doit vous empêcher d'hésiter. En effet, Tigrane, qui a des torts à votre égard, acceptera votre alliance telle que vous la lui prescrirez; et moi, la fortune qui m'a fait essuyer tant de pertes, m'a donné cette expérience qui ajoute du

cunctis, una et ea vetus caussa bellandi est, cupido profunda imperii, et divitiarum. Qua primum cum rege Macedonum Philippo bellum sumsere : dum a Carthaginiensibus premebantur, amicitiam simulantes, ei subvenientem Antiochum concessione Asiæ per dolum avortere : ac mox, fracto Philippo, Antiochus, omni cis Taurum agro, et decem millibus talentorum spoliatus est. Persen deinde, Philippi filium, post multa et varia certamina, apud Samothracas deos acceptum in fidem, callidi, et repertores perfidiæ, quia pacto vitam dederant, insomniis occidere. Eumenem, cujus amicitiam gloriose ostentant, initio prodidere Antiocho, pacis mercedem : post Attalum, custodem agri captivi, sumtibus et contumeliis ex rege miserrumum servorum effecere; simulatoque impio testamento, filium ejus Aristonicum, quia patrium regnum petiverat, hostium more per triumphum duxere. Asia ab ipsis obsessa est : postremo totam Bithyniam, Nicomede mortuo, diripuere, quum filius Nysæ, quam reginam appellaverant, genitus haud dubie esset. Nam quid ego me appellem? Quem disjunctum undique regnis et tetrarchiis ab imperio eorum, quia fama erat divitem, neque serviturum esse, per Nicomedem bello lacessiverunt; sceleris eorum haud ignarum, et ea, quæ accidere, testatûm antea, Cretensis, solos omnium liberos ea tempestate, et regem Pto-

poids aux conseils; oui, moi, ce qui est si désirable à ceux qui prospèrent, par cela même que je ne suis plus très-puissant, je vous offre l'exemple de pourvoir à vos intérêts par de sages résolutions. Car pour les Romains, contre toutes les nations, contre tous les peuples, contre tous les rois, l'unique, l'éternel motif de faire la guerre, est un désir immodéré de la domination et des richesses; voilà pourquoi ils ont, pour la première fois, pris les armes contre Philippe, roi de Macédoine. Pendant qu'ils étaient pressés par les Carthaginois, on les vit, sous les dehors de l'amitié[537], faire à Antiochus, venant au secours de Philippe, des concessions en Asie, qui le détachèrent frauduleusement de son allié. Plus tard, Philippe une fois asservi, Antiochus fut dépouillé de toutes ses possessions en deçà du mont Taurus, et de dix mille talens. Ensuite Persée, fils de Philippe, après de nombreux combats et des succès balancés, s'est abandonné à leur foi à la face des dieux de Samothrace; mais toujours habiles à inventer des perfidies, comme, par le traité, ils lui ont accordé la vie, c'est d'insomnie qu'ils le font mourir. Cet Eumène, dont ils vantent fastueusement l'amitié, ils l'avaient d'abord livré à Antiochus pour prix de la paix. Bientôt Attale, gardien d'un royaume qui lui appartient, est, à force d'exactions et d'outrages, réduit de la condition de roi à celle du plus misérable des esclaves. Ils supposent ensuite un testament impie; et, parce que son fils Aristonicus revendique le trône paternel, ils le traînent en triomphe comme un ennemi. Ils tiennent l'Asie assiégée; enfin, toute la Bithynie est, après la mort de Nicomède, envahie par eux, quoique l'existence d'un fils de Nysa, à qui ils avaient donné le titre de reine, fût incontestable. Faut-il aussi que je me

lemæum. Atque ego ultus injurias, Nicomedem Bithynia expuli, Asiamque spolium regis Antiochi recepi, et Græciæ demsi grave servitium. Incepta mea postremus servorum Archelaus, exercitu prodito, impedivit: illique, quos ignavia aut prava calliditas, uti meis laboribus tuti essent, armis abstinuit, acerbissumas pœnas solvunt: Ptolemæus pretio diem belli prolatans; Cretensis impugnati semel jam, neque finem nisi excidio habituri. Equidem quum mihi ob ipsorum interna mala, dilata prœlia magis, quam pacem datam intelligerem, abnuente Tigrane, qui mea dicta sero probat, te remoto procul, omnibus aliis obnoxiis, rursus tamen bellum cœpi, Marcumque Cottam romanum ducem apud Chalcedona terra fudi, mari exui classe pulcherruma. Apud Cyzicum magno cum exercitu, in obsidio moranti frumentum defuit, nullo circum adnitente; simul hiems mari prohibebat. Ita, sine vi hostium regredi coactus in patrium regnum, naufragiis apud Parium et Heracleam militum optumos cum classibus amisi. Restituto deinde apud Cabira exercitu, et variis inter me atque Lucullum prœliis, inopia rursus ambos incessit. Illi suberat regnum Ariobarzanis bello intactum: ego, vastatis circum omnibus locis, in Armeniam concessi: sequutique Romani non me, sed morem suum omnia regna subvortundi, quia multitudinem artis locis

cite? J'étais de tous côtés, par des royaumes, par des tétrarchies, séparé de leur empire; mais, sur le bruit de mes richesses et de mon refus d'être leur esclave, ils suscitent contre moi les continuelles attaques de Nicomède, qui cependant connaissait leurs desseins criminels, et qui avait déjà déclaré, ce que l'évènement a justifié, que les Crétois étaient seuls alors libres dans le monde, ainsi que le roi Ptolémée. Mais je vengeai mon injure; je chassai Nicomède de la Bithynie; je repris l'Asie, dépouille arrachée au roi Antiochus, et je délivrai la Grèce d'un dur esclavage. Ce que j'avais si bien commencé, le plus vil des esclaves, Archélaüs, en livrant mon armée, l'a détruit; et ceux qui, par lâcheté ou par une aveugle politique, refusèrent de seconder mes efforts pour les protéger, en sont bien cruellement punis. Ptolémée éloigna à prix d'argent la guerre d'un jour à l'autre. Quant aux Crétois, déjà une fois vaincus, la lutte ne finira que par leur ruine. Pour ce qui est de moi, je prévis bien que, grâce aux divisions intestines des Romains, c'était plutôt une trève qu'une paix véritable qui m'était accordée. Malgré donc les refus de Tigrane, qui aujourd'hui, mais trop tard, reconnaît la justesse de mes prédilections, malgré toute la distance qui sépare vos états des miens, et la position dépendante de toutes les autres puissances, je commençai la guerre; je battis sur terre, auprès de Chalcédoine, le général romain Marcus Cotta, et sur mer je lui détruisis une très-belle flotte. Devant Cyzique, que je tins assiégé avec une armée nombreuse, les vivres me manquèrent, car je ne recevais des contrées voisines aucun secours, et l'hiver me fermait la mer. Ainsi, sans aucun engagement avec l'ennemi, forcé de rentrer dans le

pugna prohibuere, imprudentiam Tigranis pro victoria ostentant. Nunc quæso considera, nobis obpressis, utrum firmiorem te ad resistendum, an finem belli futurum putes? Scio equidem tibi magnas opes virorum, armorum, et auri esse : et ea re a nobis ad societatem, ab illis ad prædam peteris. Ceterum consilium est, Tigranis regno integro, meis militibus belli prudentibus, procul ab domo, parvo labore per nostra corpora bellum conficere : quo neque vincere neque vinci sine periculo tuo possumus. An ignoras Romanos, postquam ad Occidentem pergentibus finem Oceanus fecit, arma huc convortisse? neque quicquam a principio nisi raptum habere, domum, conjuges, agros, imperium? convenas, olim sine patria, parentibus, peste conditos orbis terrarum : quibus non humana ulla, neque divina obstant, quin socios, amicos, procul, juxta sitos, inopes potentesque trahant, exscindant; omniaque non serva et maxume regna, hostilia ducant. Namque pauci libertatem, pars magna justos dominos volunt: nos suspecti sumus æmuli, et in tempore vindices adfuturi. Tu vero, cui Seleucia maxuma urbium, regnumque Persidis inclutis divitiis est, quid ab illis, nisi dolum in præsens, et postea bellum exspectas? Romani arma in omnis habent, acerruma in eos, quibus victis spolia maxuma sunt; audendo et fallendo, et bella ex bellis serendo,

royaume de mes pères, des naufrages auprès de Paros et d'Héraclée me firent perdre, avec ma flotte, l'élite de mes soldats. Je remis ensuite une armée sur pied à Cabire; et, après une suite de combats plus ou moins heureux contre Lucullus, la famine vint encore nous assaillir tous les deux. Mais Lucullus trouvait des ressources dans le royaume d'Ariobarzane, où la guerre n'avait pas pénétré : autour de moi, au contraire, tout était dévasté : je me retirai donc en Arménie; les Romains y vinrent sur mes pas, bien moins pour me poursuivre que pour céder à leur habitude de renverser tous les royaumes. Pour avoir, en la resserrant dans d'étroits défilés, réduit une multitude à l'inaction, ils vantent comme une victoire l'imprudence de Tigrane. Maintenant, je vous prie, considérez si, après ma défaite, vous aurez plus de force pour résister, ou si la guerre finira. Vous avez, il est vrai, bien des ressources en hommes, en armes, en argent; je le sais, et c'est là ce qui fait désirer, à moi votre alliance, aux Romains votre dépouille. Au reste voici le parti à prendre : le royaume de Tigrane est encore intact : mes soldats savent la guerre; loin de chez vous, sans grands efforts, avec nos corps et nos bras, je saurai terminer la guerre; mais vous devez songer que je ne puis, sans danger pour vous, être vainqueur ou vaincu. Ignorez-vous que les Romains portent ici leurs armes, parce que l'Océan les a arrêtés du côté de l'Occident? que, depuis leur origine, ils n'ont acquis maisons, épouses, territoire, puissance, que par le brigandage? qu'autrefois, vil ramas de vagabonds sans patrie, sans famille, ils ne se sont rassemblés que pour être le fléau de l'univers[538]? qu'il n'est aucune loi humaine ou divine qui les empêche

magni facti. Per hunc morem exstinguent omnia, aut occident : quod haud difficile est, si tu Mesopotamia, nos Armenia circumgredimur exercitum sine frumento, sine auxiliis, fortuna aut nostris vitiis adhuc incolumis. Teque illa fama sequetur, auxilio profectum magnis regibus, latrones gentium oppressisse. Quod uti facias moneo, hortorque, neu malis pernicie nostra tuam prolatare, quam societate victor fieri.

d'asservir, de sacrifier alliés, amis, nations voisines ou lointaines, faibles ou puissantes, et de regarder tout ce qui ne leur obéit pas, les rois surtout, comme ennemis? En effet, si quelques peuples désirent la liberté [539], la plupart veulent des maîtres légitimes. Les Romains craignent donc en moi un rival qui pourra les punir un jour. Et vous, maître de Séleucie, la première des villes du monde; vous, souverain du noble et riche empire des Perses, que pouvez-vous attendre d'eux, que perfidie aujourd'hui, et guerre ouverte demain? Les Romains, toujours armés contre tous, s'acharnent avec le plus de fureur sur ceux dont la dépouille sera la plus riche. C'est sur l'audace et la perfidie, sur la guerre née de la guerre, qu'ils ont fondé leur grandeur. Avec cette politique, ils anéantiront tout, ou périront eux-mêmes. Mais il ne sera pas difficile de les accabler, si vous par la Mésopotamie, et moi par l'Arménie, nous enveloppons leur armée, qui ne peut espérer ni vivres ni secours : jusqu'ici la fortune ou nos fautes ont seules fait son salut. Et vous, vous recueillerez la gloire d'avoir secouru deux puissans monarques, et fait justice des spoliateurs des nations [540]. N'hésitez donc pas, je vous le conseille, je vous y exhorte; à moins que vous ne préfériez votre perte, qui n'est différée que par la nôtre, à la victoire que doit nous assurer votre alliance.

Lucullus, informé que le roi des Parthes négociait avec ses ennemis, voulut porter chez lui la guerre; mais ses troupes s'y refusèrent obstinément, et il se borna à poursuivre le roi d'Arménie.

CDXX.

Adulta erat æstas,

CDXX.

L'on était en plein été[541],

lorsque commença la seconde campagne contre Tigrane. Les deux rois, fidèles à la vieille tactique de l'Orient, où,

CDXXI.

Curribus falcatis usque usi sunt majores,

CDXXI.

Dès la plus haute antiquité, on s'est servi de chars armés de faux[542],

avaient fait fabriquer un grand nombre de ces machines, moins redoutables d'effet que d'apparence. Lucullus, après avoir ravagé l'Arménie, se présenta devant Artaxate. Les trois rois ligués vinrent, pour dégager cette place, avec leurs forces respectives. C'était un spectacle que de les voir,

CDXXII.

Equo atque armis insignibus,

CDXXII.

Remarquables par la beauté de leurs coursiers et de leur armure[543],

précéder, sur un char élevé, la nombreuse et brillante élite qui leur servait de garde. Lucullus, frappé de ce spectacle, changea quelque chose à son ordre de bataille.

CDXXIII.

Ille festinat subsidiis principes augere, et densare frontem.

CDXXIII.

Il tira aussitôt de sa réserve des troupes pour renforcer le premier rang et le front de son armée[544].

L'action une fois engagée,

CDXXIV.

Per vicissitudinem pugnabatur,

CDXXIV.

On combattit à des reprises différentes[545],

CDXXV.

More equestris prœlii sumptis tergis atque redditis, et regressi ad faciliores ictus loco cedebant.

CDXXV.

Les escadrons, selon la manœuvre ordinaire d'un combat de cavalerie, chargeant tour-à-tour, puis se repliant, et, par ce mouvement rétrograde, se donnant un champ plus facile pour revenir à la charge[546].

Lucullus crut d'abord que la victoire allait lui être disputée; mais la cavalerie légère des ennemis prit bientôt la fuite, et sa grosse cavalerie, commandée par Tigrane en personne, ne tint pas long-temps. Les trois rois prirent la fuite, et ce fut Mithridate qui donna l'exemple. Cette victoire eût amené, sans doute, la conquête de l'Arménie, sans la mauvaise volonté des légions Fimbrianes qui refusèrent de faire le siège d'Artaxate. Rien ne put vaincre leur indocilité, et Lucullus fut contraint de renoncer à une entreprise dont le succès

CDXXVI.	CDXXVI.
Hostes obpressi aut delapsi forent.	Aurait ou taillé en pièces ou mis en déroute les ennemis [547].

Les deux rois, ayant rallié leurs forces, occupèrent les hauteurs, et harcelèrent l'armée romaine. Ici se placent quelques opérations qui n'eurent rien de décisif. A la fin,

CDXXVII.	CDXXVII.
Præceps æstas	La saison avancée [548]

força les deux rois à abandonner leurs positions. Lucullus voulut s'attacher à la poursuite de Tigrane, qui gagnait l'Arménie intérieure. Le froid devint si vif, et la gelée si forte, qu'à peine trouvait-on de quoi faire boire les chevaux. Dans leur mécontentement, les soldats romains refusèrent d'aller plus loin. Lucullus se vit donc obligé de renoncer à la poursuite de Tigrane, comme il avait été contraint de renoncer au siège d'Artaxate : juste récompense du peu de soin que ce général prenait de se faire aimer du soldat.

Après la journée de Dia, le sénat crétois songea bientôt aux conséquences d'une victoire remportée sur un peuple aussi redoutable que les Romains. Et d'abord, il ordonna que, pour ne pas paraître faire trophées des dépouilles prises dans le combat, elles seraient déposées dans le temple de Jupiter Idéen, temple vénérable par son antiquité : car

CDXXVIII.	CDXXVIII.
Primos Cretenses constat invenisse religionem.	Il est certain que les Crétois sont les premiers inventeurs du culte religieux [549].

En effet, tout porte à croire

CDXXIX.

Curetes, quia principes intelligendi divina fuerunt, vetustatem uti cetera in majus componentem, altores Jovis celebravisse.

CDXXIX.

Que, comme les Curètes ont les premiers introduit la science des choses sacrées, l'antiquité, accoutumée à tout exagérer, les a célébrés comme les pères nourriciers de Jupiter [550].

Trente députés crétois furent donc envoyés à Rome pour faire amende honorable de la victoire sur Marc Antoine : ils furent reçus avec dédain. Alors les Crétois, excités par Lasthène, prennent la résolution de résister à l'oppression. Le sénat déclare donc la guerre aux Crétois, et l'on en charge le consul Metellus.

CDXXX.

Sed ubi tempore anni mare classibus patefactum est,

CDXXX.

Or, dès que le retour de la belle saison eut rendu la mer praticable aux flottes [551],

il mit à la voile, délivra, chemin faisant, le port de Syracuse, assiégé par Pyrganion, pirate cilicien, puis débarqua en Crète, au port de Cydonie. Une première victoire sur Lasthène, dans la plaine cydoniate, le rendit maître de la campagne. Après avoir pris Cydonie, Metellus marcha sur Gnosse, qu'à son approche Lasthène évacua, après avoir brûlé cette ville. Enfin la conquête de toute la partie septentrionale de l'île signala la première année du commandement de Metellus.

FRAGMENS

DU Ve LIVRE DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

PENDANT que Metellus achevait la conquête de l'île de Crète, le tribun Gabinius proposa de donner à Pompée le proconsulat de toutes les mers de la domination romaine, et la conduite de la guerre contre les pirates. Pompée, bien que

CDXXXI.	CDXXXI.
Cupientissumus legis,	Désirant cette loi avec ardeur[552],

crut devoir se parer d'une feinte modestie; mais comme on connaissait à quel point il était

CDXXXII.	CDXXXII.
Immodicus animi.	Immodéré dans ses désirs[553],

personne ne fut dupe de ce manège. Le jour que la loi fut portée au peuple, Catulus s'efforça de la combattre. Loin d'attaquer le caractère de Pompée, il fit son éloge le plus complet. Remontant au contraire aux premiers exploits de ce général, lequel, à peine sorti de l'adolescence, s'était élevé à la hauteur des plus illustres capitaines, il ajouta

CDXXXIII.	CDXXXIII.
« Quibus de caussis Sullam in victoria dictatorem, uni sibi equo descendere, adsurgere de sella, caput aperire solitum.	« Que, en considération de ces exploits, on avait vu Sylla, dictateur de Rome vaincue, descendre de cheval, se lever de son siège, se découvrir, pour le seul Pompée[554].

« Tant de gloire doit lui suffire, ajoutait Catulus; car

CDXXXIV.	CDXXXIV.
« Sæpe celebritatem nomisis intellego timentem,	« Je vois bien des gens craindre l'éclat d'un nom fameux[555],

non que de sa part il y ait aucun péril à redouter, mais il faut craindre l'enthousiasme irréfléchi de ses partisans, que noûs voyons

CDXXXV.	CDXXXV.
« Diu noctuque laborare, festinare,	« Jour et nuit travailler, se fatiguer [556],

« pour capter, en faveur de Pompée, le suffrage des tribuns :

CDXXXVI.	CDXXXVI.
« Video ingentia dona quæsitum ire properantem	« Je vois, empressé d'arracher d'immenses concessions [557]

« au peuple, le tribun Gabinius, qui ne songe qu'à rétablir sa fortune personnelle à la faveur de l'élévation de Pompée. Enfin, Romains, ce grand général a bien assez payé sa dette à la patrie; craignez d'exposer, dans toutes les guerres, une tête si précieuse:

CDXXXVII.	CDXXXVII.
« Nam si Pompeio quid humani evenisset,	« Car s'il arrivait à Pompée quelque évènement dans l'ordre des choses humaines [558],

« si vous veniez à le perdre, qui mettriez-vous à la place? — Vous, Catulus! » s'écria le peuple tout d'une voix. A ces mots si flatteurs, Catulus ne put que se taire et se retirer. Après lui, Hortensius parla dans le même sens, mais avec aussi peu de succès. Deux tribuns, Treemllius et Roscius, voulurent s'opposer à la loi de Gabinius; mais le peuple les réduisit au silence par des cris, des menaces, et toutes les manifestations tumultueuses que

CDXXXVIII.	CDXXXVIII.
Vulgus amat fieri.	Le vulgaire se plaît à employer [559].

La loi passa, et l'on sait que Pompée, revêtu du proconsulat des mers, justifia la loi Gabinia par le succès avec lequel, en soixante-dix jours, il détruisit les pirates sur toutes les mers de la domination romaine.

Ici se place la tentative du tribun Cornelius pour ôter au sénat le privilège d'exempter de la loi commune tout magistrat investi d'un pouvoir extraordinaire. Cette proposition émut profondément le sénat. Le consul Pison suscita contre Cornelius le tribun Globulus, homme modéré, et par conséquent ennemi des innovations. Les chefs du sénat s'attachaient alors à opposer tribuns

à tribuns pour arrêter, au profit de l'aristocratie, le nouvel essor de la puissance tribunitienne. En s'ouvrant à Globulus, Pison se garda bien de lui laisser entrevoir le fond de sa pensée;

CDXXXIX.

Nam talia incepta non consultorem vertissent, rerum pestem factura.

CDXXXIX.

Car de tels projets, faits pour bouleverser la république, n'auraient pas mis de son côté celui qu'il consultait[560].

Grâce à la division mise ainsi entre les tribuns, l'affaire se termina à l'avantage du sénat, et Cornelius, accusé du crime de lèse-majesté, ne dut son salut qu'à l'éloquence de Cicéron.

Au retour du printemps, Lucullus mit le siège devant Nisibe, forteresse importante qui était la clef de la Mésopotamie. Quoiqu'elle fût d'un abord difficile

CDXL.

Atque edita, undique tribus tamen cum muris, et magnis turribus....

CDXL.

Par sa situation élevée, on l'avait fortifiée de tous côtés d'une triple enceinte de murailles garnies de hautes tours[561].

Nisibe arrêta les Romains sous ses murs pendant toute la campagne; mais enfin, elle ne put tenir contre une attaque imprévue et nocturne de Lucullus, et cette place devint désormais le boulevard de la domination romaine du côté de la Mésopotamie.

Mithridate, rentré dans le Pont après la bataille d'Arsanias, remporta en personne deux avantages successifs sur Fabius, lieutenant de Lucullus. Dans la dernière de ces deux actions, le roi fut atteint de deux pierres, dont l'une le blessa au genou; par l'autre,

CDXLI.

Luxo pede,

CDXLI.

Ayant le pied démis[562],

il n'en continua pas moins de combattre, et donna le temps à ses soldats de le retirer de la mêlée. On ne saurait exprimer l'enthousiasme avec lequel Mithridate fut reçu dans son royaume:

CDXLII.

Adeo illis ingenita est sanctitas nominis regii!

CDXLII.

Tant est inné chez ces peuples le respect superstitieux pour le nom de roi[563]!

Mithridate trouva d'autant plus facilement moyen de reconquérir ses états sur les Romains, que, négligeant les affaires de la république, les uns ne songeaient qu'à jouir des douceurs d'une fortune acquise par le pillage,

CDXLIII.

Ceteri negotia sequebantur familiaria legatorum, aut tribunorum; et pars sua commeatibus mercatis.

CDXLIII.

Le reste s'occupait exclusivement, soit des affaires personnelles de leurs commandans et de leurs tribuns, soit du trafic de leurs vivres [564].

Une grande victoire, remportée l'année suivante sur Triarius près de Gadasa, met le roi Mithridate à même d'expulser entièrement les Romains de son royaume.

En Mésopotamie, l'armée de Lucullus achevait de se démoraliser au milieu d'une nation corrompue au-delà de toute expression; car,

CDXLIV.

Mesopotameni homines effrenatæ libidinis sunt in utroque sexu.

CDXLIV.

En Mésopotamie, les hommes sont d'un libertinage excessif avec les deux sexes [565].

Les soldats ne veulent plus désormais faire aucun service, et Clodius ne cesse de les provoquer contre leur général; conduite indigne, car ce jeune homme était comblé de ses bienfaits,

CDXLV.

Et uxori ejus frater erat.

CDXLV.

Et il était le frère de son épouse [566].

En l'absence de Lucullus, il eut l'audace de les convoquer pour déclamer contre le général. Lucullus, à son retour, le fit venir à la tête des troupes,

CDXLVI.

Ubi eum tota concione ab exercitu cogit discedere, dicit se ejus opera non usurum, eumque ab armis dimittit.

CDXLVI.

Où, en presence de tous les corps assemblés, il le força de quitter l'armée, lui disant qu'il avait cessé d'être employé, et qu'il eût à déposer ses armes [567].

Clodius se retira en Pisidie auprès de Q. Marcius Rex, son autre beau-frère. Son éloignement ne guérit pas le mal : dès que les

soldats apprirent qu'Acilius Glabrion venait de débarquer en Asie, avec la mission de remplacer Lucullus, ce fut chez eux une joie universelle.

CDXLVII.

Legiones Valerianæ comperto, lege Gabinia Bithyniam et Pontum consuli datum, esse missos.

CDXLVII.

Les légions Valériennes, assurées qu'en vertu de la loi Gabinia la Bithynie et le Pont étaient donnés au consul, soutiennent qu'elles ont leur congé [568].

Alors, se prétendant dégagées de tout serment envers Lucullus, elles lèvent leurs aigles, et sortent des rangs. Il fallut l'intercession du reste de l'armée pour arrêter cette désertion. Lucullus se dirige vers le Pont; mais après avoir perdu un temps précieux devant Talaure, apprenant que Tigrane ravage impunément la Cappadoce, il se met à sa poursuite : en route, les légions Fimbrianes désertèrent tout de bon.

CDXLVIII.

At Lucullus, audito Q. Marcium Regem pro consule per Lycaoniam cum tribus legionibus in Ciliciam tendere,

CDXLVIII.

Alors Lucullus, apprenant que le proconsul Q. Marcius Rex traversait la Lycaonie avec trois légions pour se rendre en Cilicie [569],

crut que la fortune lui amenait exprès ce général, qui était aussi son beau-frère, pour le tirer d'un embarras si fâcheux. Il lui demanda de lui prêter ses légions; mais Marcius refusa. Lucullus n'eut alors d'autre ressource que de se fortifier dans un poste avantageux, en attendant l'arrivée de Glabrion, auquel il devait remettre le commandement. Ce fut alors que le tribun Manilius proposa d'ajouter aux attributions confiées par la loi Gabinia à Pompée, le commandement de tout l'Orient, et de la guerre contre les deux rois. Ce projet fut combattu par Catulus et par Hortensius. Dans cette occasion,

CDXLIX.

Cicero caninam facundiam, ut Appius inquit, exercuit,

CDXLIX.

Cicéron donna carrière à son éloquence hargneuse, comme disait Appius [570],

et appuya de toutes ses forces la proposition qui fut adoptée. Pompée eut ainsi la facile mission de recommencer, sur des enne-

mis accablés, ces victoires que Lucullus avait, à si grand'peine, remportées, mais dont il avait eu le malheur de laisser perdre les fruits.

FRAGMENS

QUI N'ONT PU ENTRER DANS LES CINQ LIVRES DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

LIVRE Ier.

CDL.

Res populi romani, M. Lepido, Q. Catulo coss., etc.

CDL.

(Employé au t. Ier dans l'avertissement sur les fragmens de notre *Salluste*, p. 330.)

CDLI.

Nam a primordio urbis ad bellum Persi macedonicum.

CDLI.

Car, depuis le commencement de Rome jusqu'à la guerre de Macédoine contre Persée [571].

CDLII.

Recens scripsi.

CDLII.

J'ai dernièrement écrit [572].

(Ces deux fragmens auraient pu être placés dans les *Prolégomènes* du livre Ier des *Fragmens*.)

CDLIII.

Nec juvenis libidines refrenavit ab inopia, nec ab ætate senex; verum leges connubiales et sumptuarias tulit civibus, quum ipse amoribus et adulteriis indulgeret.

CDLIII.

Jeune, il ne fut jamais réfréné dans ses passions par la pauvreté; ni vieux, par les glaces de l'âge. Des lois sur les mariages et sur les dépenses furent données par lui à ses concitoyens, tandis qu'il ne faisait que vaquer aux amours et aux adultères.

(Ce fragment, qui n'est pas réellement de Salluste, mais la traduction latine d'un passage de Plutarque (*comparaison de Sylla et de Lysandre*), évidemment copié dans Salluste que cite même

ce biographe, aurait dû être placé dans le livre 1er, entre les fragmens XXIII et XXIV, ainsi qu'on peut l'inférer de la suite du passage de Plutarque précité.)

LIVRE II.

CDLIV.	CDLIV.
Et Pœni ferunt adversus A. N. C. M.	(Inexplicable.)

Cependant de Brosses explique ainsi ces lettres A. N. C. M. : *Africam nancisci contra meridiem*, et, l'appliquant aux îles Fortunées, il traduit : « En effet, les Carthaginois racontent qu'à l'opposite de la côte d'Afrique on trouve, en tirant au midi, ces îles, etc. » Je n'ai pu prendre cette version, attendu qu'elle était contrariée par l'ordre des livres.[573].

LIVRES INCERTAINS.

CDLV.	CDLV.
.... ne intumiendi p.... sublicibus cavata.... sent.	(Inexplicable.)

De Brosses trouve une explication à ce passage, qu'il applique à la reconstruction du pont Sublicien [574] par le questeur Marcus Émilius, l'an de Rome 696. (*Voyez* tome I, page 396 de son ouvrage.)

Hiero rex Syracusanorum bellum fecit. Fugam nostris fecere. Quæ audita Panormitanos dedere Romanis fecere.	(Ces trois fragmens, cités par Sénèque, ne sont pas de Salluste, mais d'Arruntius.)
Eos qui hoc malum publicum clandestinis consiliis comparaverunt.	(Fragment de Sisenna.)

CDLVI.	CDLVI.
Cosa.	(Ce mot aurait dû être détaché, comme fragment, dans le livre 1er, où il se trouve placé dans le cours de la narration, page 376, ligne 2, tome 1er de notre *Salluste*.)

Sallustianus Calpurnius. Calpurniani discipuli.	(Allusion à un passage de Salluste sur Calpurnius Bestia, dans la *Guerre de Jugurtha;* ce passage s'est glissé, on ne sait pourquoi, dans les diverses éditions des Fragmens.)

Pour compléter cette réunion des fragmens de Salluste, il ne nous reste plus qu'à donner le *fac-simile* des lambeaux d'un manuscrit de sa grande histoire, dont nous avons employé la partie intelligible dans notre travail sur le livre III, nos CCCI a, b, c, d, e, f, g, h. (*Voyez* la note 399a des *Fragmens.*)

Fragmenta quæ in ms. Servio legi auctor est Andreas Schottus, *et quæ a* Douza *primum edita sunt.*

* m or Trequii præter s r ciem necessariam haud multo secus quam ferro noceri poterat. At Varinius, dum hæc aguntur a fugitivis, ægra parte militum autumni gravitate, neque ex postrema fuga, quum severo edicto juberentur, ullis ad signa redeuntibus, et qui reliqui erant per summa flagitia detrectantibus militiam, quæstorem suum C. Thoranium, ex quo præsente vera facillime noscerent. *** commiserant, et tamen interim quum volentibus numero quatuor.

* ingre, tante setui debacrittur, nefandum in modum perverso vulnere et interdum lacerum corpus semianimum omittentes, alii in tecta jaciebant ignes, multique ex loco servi, quos ingenium socios dabat, abdita a dominis, aut ipsos trahebant ex occulto, neque sanctum aut nefandum quicquam fuit iræ barbarorum, et servili ingenio : quæ Spartacus nequiens prohibere, multis precibus quum oraret, celeritate**** nuncios.

Aliquot dies contra morem fiducia augeri nostris cœpit, et promi lingua. Qua Varinius contra spectatam rem incaute motus novos incognitosque et aliorum casibus perculsos milites, ducit tamen ad castra fugitivorum. Presso gradu silentes jam, neque tam magnifice sumentes prœlium, quam postulaverant. Atque illi certamini conscii inter se juxta seditionem erant. Crixo et gentis ejusdem Gallis atque Germanis obviam ire et ultro offerre pugnam cupientibus contra Spartacum.

FRAGMENTA EX MURATORIO DECERPTA [575].

1 *.

. . . . . .
NI IORRERE QVIT PRAETER
S . . CIEM BELLO NECESSARIO
HAVD MVLTO SECVS QVAM
FERRO NOCERI POTERAT AT
VARINIVS DVM HAEC AGVN
TVR A FVGITIVIS AEGRA PAR
TE MILITVM AVTVMNI GRA
VITATE NEQVE EX POSTREMA
FVGA CVM SEVERO EDICTO
IVVERENTVR AD SIG
NADREVNTEVS ET QVI REBI
QVI ERANT PER SVMMA FLA
GITIA DE TRACTANTIB MILI
TIAM QVAESTOREM SVVM
C. THORANIVM EX QVO PRE
SENTE VERA FACILLIME NOS
CERENT VM MISERANT ET TA
MEN INTERIM QVVM VO
LENTIB NVMERO QVATVOR.

2.

. . . . . .
IN S CONVERTERENT
INTVS MULTA IAM LVCE
DERANS SOLITA A FVLI
ONO ACTAE ET IN CASS
NI ICTVS SI ARIDVM
STREPITVS TVMVL
I CON RES VNDIQ
VM MITTIT EQVITIS
VM CIRCVM PRO
VI EXE ORARENT
PRO TIRE VESTI
S CREDENS IO
OTA MENAG
. . . PAVENS SE . . . .
. . . . M DVPLI . . . . . .
. . . . . VM A . . . . . .
. . . . . DA . . . .
. . . . . .

3.

. . . . . .
NIS OPERIS COMMVN
DEINDE FVGITIVI CON
TIS IAM ALIMENTIS NEP
DANTIB EX PROPINQ
TIS INSTAR ET SOLITIA
LITIAE VIGILIAS STA
Q ET ALIA MVNIA ES
SECVNDA VIGILIA
CVNCTI EGREDIV
LICTO BVCINA
TRIS ET AD VIGIL
PROCVL VISEN
XERANT FVLT
RECENTI AC
BRO SIGN
MIDIN
RIN
TV

* Chacune des colonnes numérotées 1, 2, 3, 4, etc., se suivent dans le manuscrit original, et ne forment qu'une seule colonne. Ainsi, après la ligne FVGA CVM SEVERO EDICTO, suit celle-ci : IVVERENTVR AD SIG....

Ajoutons à ce qui a été dit sur ce précieux manuscrit, à la note 399[a], que l'original de ces fragmens, qui d'abord avait appartenu à la France, était tombé entre les mains de Christine, reine de Suède, et depuis la mort de cette princesse, décédée à Rome, demeurait ignoré au Vatican. M. Mai, l'ayant découvert, en donna une copie exacte, et en fit graver le *fac-simile* sur trois grandes planches qui ont l'aspect des plus belles calligraphies. Les caractères de ces manuscrits paraissent si anciens, qu'ils doivent appartenir au siècle de l'historien lui-même.

4.

. . . . . .
ALIQVOD DIES CONTRA MO
REM FIDVCIA AVGERINVS
TRIS COEPIT ET PROMI LINGV
QVA VARINIVS CONTRA S
PECTATAM REM INCAVTAE
MOTVS NOVOS INCOGNITO
Q. ET ALIORVM CASIBVS PER
CVLSOS MILITES DVCIS TAMĒ
AD CASTRA FVGITIVORVM

PRESSO GRADV SILENTIS IAM
NEQ. TAM MAGNIFICE SVMĒ
TIS PROELIVM QVAM POSTV
LAVERANT ATQ. ILLI CERTA
MINI CONSILII INTER SE IVS
TA SEDITIONEM ERANT CRI
XO ET GENTIS EIVSDEM GAL
LIS ATQ. GERMANIS OBVIAM
IRE ET VLTRO FERRE PVGNĀ
CVPIENTIBVS CONTRA SPARTA

5.

INGRES
TANT ESE ILLVDEBANT SIM L
NEFANDVM IN MODVM PER
VERSO VOLNERE ET INTER
DVM LACERVM CORPVS SE
MIANIMVM OMITTENTES
ALII IN TECTA IACEBANT IG
NIS MVLTIQ EX LOCO SER
VI QVOS INGENIVM SOCI
OS DABAT ABDITA A DOMI

NIS AVT IPSOS TRAHEBANT
EX OCCVLTO NEQVE SANCTV̄
AVT NEFANDVM QVICQVĀ
FVIT IRAE BARBARORVM
ET SERVILI INGENIO QVAE
SPARTACVS NEQVIENS PRO
HIBERE MVLTIS PRECIB QVO
MORARET CELERITATE PRAE
VERTERE NVNTIOS

6.

CON . . . . . .
TIMILIRVIT. . . . . .
CEPS MONET IN. . .
AGROS MALISQ PE VRIO
VE EGREDIANTOR VBI PRIŌ
QVAM RELIGIO EXERCITV
ADESSE VARINIVS AVGER
TVR NVMERO SELECTIS VIR
ET PROPERE NANCTVS IDO
NEVM ET CALLIVIS DVCIS

ET CENTINIS DEINDE EBVR
NIS IVGIS OCCVLTIVS AD N
RIS LVCANAS ATQ INDE PRI
MA LVCE PERVENIT AD N
NI FORVM IGNARIS CVL
RIB AC STATIM FVGITIVI CO
TRA PRAECEPTVM DVCIS
RAPERE AD SE VIRVM VIR
NES MATR ET ALII C

NOTES

DES FRAGMENS DE L'HISTOIRE DE SALLUSTE.

SUITE DU LIVRE Ier.

151. *Après la tenue des comices.* Les élections consulaires pour l'année suivante se tenaient alors au mois de juillet, et les consuls désignés n'entraient en charge que le 1er janvier suivant.

152. *Traversa le premier la mer.* Cité par Priscien (liv. II, ch. 2) comme exemple de nom mis à la place de l'adverbe, *prior* pour *prius*. Servilius, dont il est ici question, avait été consul l'an 675 de Rome (80-79 avant J.-C.). Juste-Lipse, au lieu de *ægrotum collegam*, propose *ægroto collega*[1].

153. *Par Minos.* Cité par Servius, sur le vers 725 du VIIIe livre de l'*Énéide*. Peut-être n'avons-nous pas le texte précis de Salluste. Voilà, au surplus, la phrase textuelle de Servius : *Caræ insulani populi fuerunt piratica famosi, victi a Minoe ut Thucydides et Sallustius dicunt.*

154. *Dans Coryque.* Cité par Priscien (liv. XV, ch. 2) comme exemple de la préposition avec les noms de lieux.

155. *Aux Rhodiens.* Fragment tiré de Suidas, et que je n'ai trouvé cité que par le président de Brosses.—*Sida*, ville de Pamphylie, à l'entrée du golfe Attalique.

156. *Dans Olympe et dans Phaselis.* Tiré de Priscien (liv. XV, ch. 2).

157. *Et de la Pisidie.* Tiré de Servius à propos du 420e vers du 1er livre de l'*Énéide*.

..... Adversasque aspectat desuper arces.

158. *Dans la Pamphylie.* Tiré du même sur le vers 232 du

[1] On trouvera à la suite de ces notes une courte notice sur les grammairiens à qui l'on doit les fragmens de Salluste.

VIIIe livre. *Fessus*, dit Servius, *hic est, egens consilii; nam corpore fatigatum dicemus, animo fessum : quamvis hoc sæpe confundit auctoritas.*

159. *Le safran.* Cité par Nonius Marcellus, ch. III, *de Indiscret. gen.*, page 202, au mot *Crocum.*

160. *Les féroces Dalmates.* Fragment cité par Tertullien, *de Anima.*

161. *A la servitude.* Cité par Arusianus Messus (*Exempla elocutionum*), au mot *Insolitus.*

162. *A Dyrrachium.* Cité par le même, au mot *Cogere.*

163. *Ses limites.* Cité par le même au mot *Egredi*, et par Servius sur le vers 713 du livre II de l'*Énéide :*

Est urbe egressis tumulus.....

164. *Et du Latium.* Fragment tiré de Donat, cité à propos de cet hémistiche des *Adelphes*, acte III, sc. 2 :

Si deseris tu, pariimus.....

165. *Et énergiques.* Cité par Diomède, dans son ouvrage intitulé *de Partibus orat.*, liv. II, ch. *de Homœoptoto.*

166. *Les débris de lui-même.* Fragment cité en entier par Aulu-Gelle, liv. II, ch. 27, et dont une partie est rapportée par Donat, *Comment. sur l'Eunuque*, acte III, sc. 2, à propos de ce vers :

Neque pugnas narrat, neque cicatrices suas
Ostentat.....

Insigne fœditatis, observe Donat; *nam apud meretricem quid aliud cicatrices valent? Nam cicatrices etsi semper gloriosæ sint, non tamen etiam apud meretrices, quibus post pretium forma placet, ut Sallust. quoque fatetur.... — Titus Didius*, consul l'an 656, fut, au sortir de son consulat, envoyé dans l'Espagne Ultérieure, où il obtint plusieurs avantages sur les Celtibériens. Il employa cinq années à pacifier sa province.

167. *Sur ses vaisseaux.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 137 :

Maturate fugam.....

ARUSIANUS MESSUS, *Exempla elocut.*, au mot *Maturare.*

168. *A travers l'Océan.* SERVIUS, au vers 640 du IIe livre de l'*Énéide : Vos agitate fugam.* Acron, *Comment. sur la* XVIe *Épode d'Horace*, reproduit en style indirect le même fragment : *Sallustius*, dit-il, *in Historiis tradit, Sertorium victum voluisse fugere ad in-*

sulas Fortunatas. On peut voir ce fait, exposé avec un grand charme de détails, dans la *Vie de Sertorius*, par Plutarque.

169. *A la nourriture des hommes*. Cité par Nonius Marcellus, ch. IX, *de Numeris et casibus*, comme exemple de l'accusatif singulier mis à la place du génitif pluriel. Ici l'exemple porte sur *stadium* au lieu de *stadiorum*. A quoi se rapporte le *cujus* qui commence le fragment? je n'ose le décider. Ce fragment, selon Nonius, appartiendrait au livre VI des *Histoires* de Salluste; mais l'existence de ce VIe livre étant plus qu'incertaine, les éditeurs l'ont placé *incerto libro;* je n'ai pas hésité à l'employer ici. — *Là où deux îles*. Il s'agit ici des îles Canaries, qui sont au nombre de sept. — *Dix mille stades*. J'ai ajouté dans le texte *millia*, car dix stades serait une absurdité. Plutarque dit que ces îles sont éloignées de dix mille stades du rivage de l'Afrique.

170. *Par les chants d'Homère*. Cité par Servius sur le vers 735 du Ve livre de l'*Énéide : Elysiumque cole*. C'est dans le IVe chant de l'*Iliade*, vers 563, qu'Homère célèbre les îles Fortunées. Horace (*Épode* XVI) fait une allusion poétique au projet de Sertorius.

171. *A celles des Perses*. Voilà bien l'antiquité ignorante et présomptueuse! Ce n'était pas, certes, en attestant l'existence d'antipodes, que les Maures étaient menteurs. Mais quel était ce peuple qui avait les mœurs semblables à celles des Perses? Les Maures parlaient-ils d'une nation du continent africain? ou bien connaissaient-ils les Péruviens, adorateurs du soleil comme les Perses? Toutes ces questions nous paraissent insolubles. — Le passage est tiré de Priscien, comme exemple de la préposition *ultrà*, liv. XIV, ch. 4, page 603. Cet auteur se trompe, en alléguant qu'il se trouve dans la *Guerre de Jugurtha*.

172. *Au premier bruit*. SOSIPATER CHARISIUS, *Institut. gramm.*, liv. II, ch. *de Adverbio*. Ce grammairien considère ces deux mots réunis, *rumore primo*, comme un adverbe : *non nomen, sed adverbium*.

173. *Cotta*. Un des trois frères de ce nom, Marcus, Lucius et Aurelius Cotta qui parvinrent au consulat vers cette époque; mais le prénom manquant dans Plutarque, on ne peut dire lequel des trois. *Voyez* ci-après, la note 336.

174. *La traversée*. Cité par Aulu-Gelle, liv. X, ch. 26, en entier, et en partie par Nonius Marcellus, ch. VI, *de Impropriis* au

mot *Transgressus*. Aulu-Gelle rapporte que ce passage de Salluste était fameux à cause de l'emploi du mot *transgressus*, pour exprimer la marche d'un vaisseau. Il rappelle qu'Asinius Pollion avait relevé cette impropriété dans une lettre à Plancus.

175. *Les Lusitaniens*. Cité par les mêmes, *ibid.* (*voyez* la note 174), comme un emploi également impropre du mot *transgressus*, appliqué ici, non aux vaisseaux qui avaient effectué la traversée, mais aux passagers eux-mêmes : *Hoc igitur et minus proprie et a nullo gravi auctore dictum aiunt*, observe Aulu-Gelle. — Le mont *Ballera* ou *Bellona*, selon de Brosses, est aujourd'hui Tarifa, sur le détroit à l'occident de Gibraltar.

176. *Du moment qu'elle hésite*. Tiré d'un ancien commentateur de Stace.

177. *L'art militaire*. Tiré d'Arusianus Messus, *de Elocut. exemp.*, au mot *Peritus*.

178. *Qu'aux siens*. Cité par Nonius, ch. III, *de Indiscret. gener.*, au mot *Vadum*. Fusidius est sans doute le même dont parle Lepidus dans son discours (*voyez* tome I, pages 357 et 397). Il parvint à la questure l'an 673 (Pighius, *Annal.*). Lipse veut lire ici *Aufidius*. Plutarque met *Phidius*.

179. *A s'enfoncer*. Tiré d'Aulu-Gelle et de Nonius, aux endroits cités dans les notes 174 et 175.

180. *Une chaîne*. Priscien, liv. X, ch. 8, comme exemple du prétérit du verbe *necto*.

181. *Pour toute la guerre*. Servius, sur le vers 311 du Xe livre de l'*Énéide*, à propos de ces mots :

> Æneas, omen pugnæ.....

182. *En bataille*. Priscien, liv. X, ch. 9, page 309, comme exemple du prétérit de *queo*.

183. *Succombent sous les blessures*. Priscien, liv. VIII, ch. 15, page 419, comme exemple du verbe *consternor, consternaris*.

184. *De la Lusitanie*. Le président de Brosses conjecture que c'est *Ebora*, qui porte aujourd'hui le même nom dans l'Estramadure portugaise. — Ici *gravem* est employé pour *fortem*, témoin Servius, qui cite ce passage à propos de cet hémistiche de Virgile, *Énéide*, liv. XII, v. 458 : *Ferit ense gravem Thymbræus Osirim.*

185. *Dans l'art de la guerre*. Arusianus Messus, au mot *Doctus*.

186. *Dans les combats.* Donat, sur cet hémistiche de l'*Eunuque*, acte IV, sc. 7 : *Idem jam hoc Pyrrhus factitavit.* Il a déjà été parlé de Metellus Pius dans les notes 122 de la *Guerre de Jugurtha*, et 74 des *Fragmens*. Il avait été consul, avec Sylla, l'an de Rome 674.

187. *De troupes disponibles.* Priscien, liv. X, ch. 8, pour confirmer la règle suivante : *In* so *desinentia*, o *in* i *convertentia assumunt* vi *et faciunt præteritum, ut* accerso, accersivi. *Sallust. in* 1°, etc. — *L. Domitius Ahénobarbus*, d'une illustre famille plébéienne, avait été envoyé comme proconsul dans l'Espagne Citérieure, au sortir de la préture qu'il avait exercée en 673.

188. *Thorius.* Plutarque le nomme Thoranus.

189. *Hirtuleius.* L. Hirtuleius, le plus habile des officiers de Sertorius. Ils étaient, dans son armée, deux frères du même nom, qui furent tués à la bataille de Ségovie.

190. *Par une dépêche.* Fragment cité par Arusianus Messus, sur cette locution *Gnarus illius.*

191. *Entouré son camp.* Fragment tiré de Priscien, liv. XV, ch. 2, au sujet des prépositions qui s'adaptent aux noms de villes. — *Ilerda* (aujourd'hui *Lerida*) était la capitale des Ilergètes, dans cette partie de la Tarraconnaise qui répond à la Catalogne.

192. *Si propre à la guerre de surprise.* Cité par Nonius Marcellus, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, sur le mot *Furtum.* — Le dernier membre de cette phrase est également cité par Servius sur ces vers :

> Furta paro belli convexo in tramite silvæ,
> Ut bivias armato obsidam milite fauces.
>
> *Æneidos* lib. XI, v. 515 et 516.

193. *Dans toutes les directions.* Passage cité par Macrobe, dans le traité *de Different. et societat. græc. latin. q. verb.; de frequentativa;* puis par Jean le Grammairien. Des critiques veulent ici mettre *vi* au lieu de *via.*

194. *Il marcha jour et nuit vers cette ville.* Fragment cité par Priscien, liv. VII, ch. 19, comme exemple de *requie* pour *requiei.*

195. *De préférence.* Cité par Charisius, liv. II, ch. *de Præposit.*

196. *Dans un vallon couvert de broussailles et de bois.* Fragment cité par Servius sur cet hémistiche de Virgile : *Pluviasque Hyadas,*

pour *pluviosus* (*Æneidos* lib. III, v. 516). Et ici, observe Servius, *virgulta*, dans Salluste, est pour *virgultosa*.

197. *Se firent entendre.* Cité par Priscien, liv. x, ch. 7, où il observe « que les mots dérivés *a canendo* ont leur prétérit en *ui*, tels que *succino*, *succinui*; *occino*, *occinui*. Quelques-uns, comme Salluste, préfèrent *oceano*, *occanui*. » — Par Servius (*Géorgiq.*, liv. II, v. 384) comme exemple de la même particularité, à propos du mot *saliere*. — *Cano*, ajoute ce scoliaste, *non cecini*, *sed canui dicebant*, *unde Sallustius*, *etc.* — Enfin par Diomède, liv. I, ch. 4; mais, dans Servius, on lit *cornua* pour *cornicines*; et Diomède, *sensim* pour *jussu* : versions fautives.

198. *Pour le nom royal.* Ce sont deux fragmens tirés de Servius, et que Carrion n'a pas hésité à réunir en un seul, tant ils ont de rapport entre eux, indépendamment qu'il se trouvent fort près l'un de l'autre dans ce scoliaste, qui, sur ces vers 210 et suivans du livre IV des *Géorgiques* :

> Præterea regem non sic Ægyptus, et ingens
> Lydia, nec populi Parthorum, aut Medus Hydaspes,
> Observant.....

cite ces mots de Salluste : *adeo illis ingenita est*, *etc.*; puis sur ce vers 218, *ibid.* :

> ..... Pulchramque petunt per vulnera mortem,

Servius ajoute que Virgile a tiré ce trait des mœurs des Celtibériens, qui, comme on le lit dans Salluste, *se regibus devovent*, *etc.* — Philargyrius, autre commentateur de Virgile, cite à propos du vers 210 du livre IV des *Géorgiques*, « adeo ingenita est. »

199. *Il ne perd pas courage.* Cité par Priscien, liv. XV, ch. 9.

200. *Sur les bras de ceux qui s'y trouvaient.* Rappelé en substance par Servius, *Énéide*, liv. IV, v. 558, à ces mots : *Prendere tecta manu*, *etc.*; puis cité textuellement par Nonius, au ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Discrimen*; puis au ch. XII, *de Doctor. indagin.*, au mot *Deinsuper*.

201. *L'assemblée des Gaulois.* Cité par Pompeius Messalinus, *In artem Donati*, comme exemple de *Narbone* pour *Narboni*. — Cité également par Cledonius, *in Art.*, ch. *de Adverb.*

202. *Sauvage.* Cité par Sosipater Charisius, dans ses *Élémens de gramm.*, liv. I, ch. *de Analog.*

203. *Dans les seuls chemins.* Cité sur ces mots du *Phormion*, acte v, sc. 8 : *In solas terras....* par Donat, qui cite encore ce vers de Virgile (*Énéide*, liv. xi, v. 569) :

Pastorum et solis exegit montibus ævum.

204. *De périr avec eux.* Arusianus Messus, au mot *Commori.*

205. *L'équinoxe d'été.* Servius, sur le vers 626 du liv. v de l'*Énéide* :

Septima post Trojæ excidium jam vertitur æstas.

206. *Au milieu du jour.* Arusianus Messus, au mot *Medius.*

207. *Sagontin.* Cité par Charisius, qui dit qu'ici *Saguntium* est pour *Saguntinorum.*

208. *Le temple de Jupiter.* Ici j'avais d'abord suivi la leçon indiquée par de Brosses : *Id Jovi mandet nostro,* mais à tort; je m'en tiens à la version de Donat, qui sur ce passage :

..... Ubi ad Dianæ veneris;
Adelph., act. iv, sc. 2.

observe que *templum* est sous-entendu, et cite à l'appui le fragment suivant de Salluste : *Ad Jovis mandent nostra*, et ajoute : *Sic absolute dicebant, non addito templo.*

209. *Les fourrageurs en face.* Fragment que le président de Brosses rapporte comme cité par Servius, *Énéide*, liv. ii, v. 98; *Énéide*, liv. xi, v. 896, où je ne trouve que ces mots : *Prima quæ fronte venientes exciperet.*

210. *Une partie de la ligne.* Cité par Priscien, liv. vii, ch. 19, comme exemple d'*acie* pour *aciei*, au génitif.

211. *Fut domptée.* Nonius, ch. xii, *de Doct. indag.*

212. *Près de la ville de Léthé.* Priscien, liv. xv, ch. 2.

213. *Le nom d'Oubli.* Servius, *Énéide*, liv. i, v. 267 :

At puer Ascanius, cui nunc cognomen Iulo.

Ce passage de Salluste me remet en mémoire ces deux vers de Silius Italicus :

Quippe super Gravios lucentes volvit arenas,
Infernæ populis referens oblivia Letha.

214. *De la ville de Léthé.* Priscien, liv. xv, ch. 2. *Voyez* la note 212.

215. *L. Catilina, son lieutenant.* Cité par Pompeius Festus, *de Verb. signif.*, au mot *Obsidium.* — Toutefois, tous les éditeurs se sont réunis pour mettre *oppidum cepit.* Peut-être eussions-nous trouvé un sens plus satisfaisant, si nous avions adopté cette conjecture d'un critique : *Per Catilinam legatum* OBSIDIUM COEPIT, « il commença le siège. » C'est ainsi que Tacite a dit : *Obsidium cœpit per præsidia, etc.* — Il s'agit ici du fameux Catilina, qui ne manquait assurément pas de talens guerriers.

216. *S'affaissèrent.* Servius, *Géorg.*, liv. II, sur ce vers 479 :

Unde tremor terris; qua vi maria alta tumescant,

cite ainsi les premiers mots de ce passage : *Venti per cava terræ citati.* Isidore rapporte le fragment tout entier, liv. XIV, ch. I.

217. *Sur les animaux.* Cité par Servius, *Géorg.*, liv. III, v. 480 :

Et genus omne neci pecudum dedit, omne ferrarum.

De Brosses est le seul qui ait relevé ce fragment.

218. *Dans l'Iapydie.* Le même, sur le vers 475 du même livre :

..... Et Iapydis arva Timavi.

L'Iapydie, partie de la Vénétie.

219. *De se nourrir.* DONAT, sur ce vers de l'*Hécyre*, acte III, sc. 2:

Male metuo, ne Philumenæ magis morbus adgravescat.

220. *Un seul genre de mort.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. III, v. 482, sur ce vers :

Nec via mortis erat simplex.....

LIVRE II.

221. *A demi fou.* PRISCIEN, liv. VI, ch. II. — Valère-Maxime, liv. IX, ch. 14, parle de ce Barbuleius.

222. *Les sommets environnans.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Præminere.*

223. *Qui descend du mont Taurus.* PRISCIEN, liv. VI, ch. 2. — *Lurda*, nom de fleuve inconnu. D'autres éditeurs de Priscien mettent *Durda* ou *Clurda.*

224. *En approuve les conditions.* Le même, *ibid.*, ch. XI.

225. *Plus à l'orient qu'à l'occident.* Cité par Aulu-Gelle, livre XIII, ch. 18. — NONIUS, ch. I, *de Propr. serm.*, au mot *Faciem.* Servius rappelle les premiers mots de ce fragment : *Sardinia in Africa*, sans nommer Salluste, sur le vers 104 du liv. III de l'*Énéide :*

Creta Jovis magni medio jacet insula ponto.

226. *De là elle est appelée (la Sardaigne) Plante du pied.* SOLIN, *Polyhistor*, ch. IV.

227. *Des terres éloignées.* SERVIUS, sur ce vers 298, *Énéide*, liv. I :

Ut terræ, utque novæ pateant Carthaginis arces
Hospitio Teucris .....

228. *Et lui donna son nom.* De Brosses n'a pas hésité à attribuer à Salluste ce passage qui se trouve dans Isidore de Séville, liv. XIV, ch. 6.

229. *Et de Cyrène.* VALERIUS PROBUS, *Instit. gramm.*, liv. II, *de Cathol.*

230. *De Dédale.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. I, v. 14 :

..... Et cultor nemorum, cui pinguia Cæ
Ter centum nivei tondent dumeta juvenci.

Servius revient encore sur une partie de ce fragment au liv. VI de l'*Énéide*, vers 14 :

Dædalus, ut fama est, fugiens Minoïa regna.

231. *Dédale partit.* PRISCIEN, liv. VI, ch. 13, comme exemple de *Minonis* au genitif. — SERVIUS, liv. VI de l'*Énéide*, v. 14.

232. *Puis à Cumes.* SERVIUS, *ibid.*

233. *De Géryon.* Cité sur le vers 662 du livre VI de l'*Énéide*, par Servius, qui reprend Salluste d'avoir dit *Geronis*, correction que j'ai suivie dans le texte.

234. *Ne l'avaient jamais repoussée.* De Brosses attribue à Salluste ce passage cité par Solin, *ibid.*, ch. IV. *Voyez* ci-dessus la note 226.

235. *D'autres en Sardaigne.* SERVIUS, sur le vers

Antenor potuit, mediis elapsus Achivis.
Æneidos lib. I, v. 242.

Puis, plus loin, v. 601 :

..... Nec quidquid ubique est
Gentis Dardanæ, magnum quæ sparsa per orbem.

236. *Quarante de large.* ISIDORE DE SÉVILLE, liv. XIV, ch. 6.

237. *La convulsion du rire.* ISID. DE SÉV., *ibid.* C'est avec raison, selon de Brosses, qu'on a restitué à Salluste ce passage et le précédent, qui lui appartiennent aussi bien que les deux suivans.

238. *Le rapportent.* PRISCIEN, liv. XV, ch. 14.

239. *Et le chemin.* ISID. DE SÉV., liv. XIV, ch. 6.

240. *Par un taureau.* Cité comme exemple de *ne* pour *nedum*, par Donat, sur ce vers de l'*Andrienne*, acte IV, sc. 2 :

.... Ne vacuum esse me nunc ad narrandum credas.

241. *Au brigandage.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Suetus.*

242. *De contrées diverses.* Asper, cité par Sosipater Charisius, *Instit. gramm.*, liv. II, ch. *de Adverb.*, rapporte ce passage de Salluste, comme exemple de *procul*, signifiant *e loco.*

243. *Et sans patrie.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Extorres.*

244. *Par la Sardaigne.* Fragment cité par les commentateurs, d'après le manuscrit de Servius de Fulde, mais sans indication du vers de Virgile auquel il se réfère.

245. *Le nom de Calé.* SERVIUS, *Énéide*, liv. VII, v. 728, sur cet hémistiche :

..... Quique Cales linquunt.....

246. *Ses forces.* ACRON, sur l'*Épître* IX, liv. Ier d'Horace.

247. *Nos ancêtres.* SERVIUS, *Énéide*, liv. V, sur ce vers 408 :

Huc illuc vinclorum immensa volumina versat.

248. *Une patrie.* Le même, *ibid.*, liv. III, v. 297 :

Et patrio Andromachen iterum cessisse marito.

249. *De leurs pères.* Le même, *ibid.*, liv. x, v. 281 :

> ..... Nunc magna referto
> Facta patrum.....

Ici Servius dit positivement que Virgile a fait un emprunt à Salluste.

250. *Un époux.* Arusianus Messus, au mot *Promptus*.

251. *A aucun autre.* Le même, au mot *Inferior*. Nonius, ch. iv, *de Varia signif. serm.*, au mot *Gravis*, cite ces premiers mots : *Et continetur gravis*, faute de copiste évidente pour ea ou ex *continentia vir, etc.*

252. *A sa témérité.* Nonius, *ibid.*, au mot *Rumor*.

253. *Que Metellus.* Donat, sur ce vers du *Phormion*, acte i, sc. 4:

> Sed ubi Antiphonem rapperiam ?.....

comme exemple de *sed* pour *ergo*.

254. *Aux combats.* Cité par Végèce, *de Re militari*, lib. i, c. 9; et par Jean de Salisbury, *in Polycratico*, lib. vi, c. 4.

255. *Des patrouilles.* Charisius, *Instit. gramm.*, liv. ii, ch. *de Adverb.*, aux mots *Noctu diuque*.

256. *De l'argent emprunté.* Priscien, liv. x, ch. 8.

257. *Le désir de dominer.* Donat, sur ce vers du *Phormion*, acte ii, sc. i :

> Beatus; ni unum hoc desit, animus qui modeste istæc ferat.

258. *Son visage était modeste.* Suétone, *de Claris gramm.*, c. xiv; *voyez*, en outre, dans le 1er volume, notre *Vie de Salluste*, page xxvij.

259. *Y forma opposition.* Aulu-Gelle, liv. x, ch. 20.

260. *De cette affaire.* Arusianus Messus, *de Eloqut. exempl.*, au mot *Desistere*.

261. *La campagne qui s'ouvrit alors.* Cité par Servius, à propos du vers 43 du liv. i des *Géorgiques :*

> Vere novo, gelidus canis quum montibus humor;

qui ajoute : « Sicut etiam Sallustius dicit ubique » : *nova æstas, adulta, præceps.*

262. *L'excès de sa confiance.* Arusianus Messus, *ibid.*, au mot *Nimius*.

263. *Ses hommes sûrs.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 580, à ce passage, *Per litora certos dimittam*, où *certos* est pris dans l'acception de *veloces;* mais dans ce fragment de Salluste, Servius observe que *certos* est pour *firmos.* —*Voyez*, ci-après, la note 380.

264. *Qui tombaient avec eux dans l'eau.* DONAT, sur ce passage des *Adelphes*, acte III, sc. 2 :

Ceteros ruerem, agerem, raperem, tunderem et prosternerem.

265. *Leur fait passer un gué.* ARUSIANUS, au mot *Transmittere.*

266. *Percés d'un javelot.* Cité par Nonius Marcellus, ch. XIV, *de Gener. vestim.*, au mot *Sagum.*

267. *A une petite distance de Valence.* Cité par Priscien, liv. V, ch. 2, pour la première partie de ce fragment, jusqu'au mot *Thuriam* inclusivement; et pour le fragment tout entier, liv. VI, ch. 2. Cité aussi par Vibius Sequester, *de Flumin.*

268. *Hardiment.* PRISCIEN, liv. XV, ch. 4, *de Adverbiis.*

269. *Au devant l'un de l'autre.* SOSIPATER CHARISIUS, *Institut. gramm.*, liv. II, *de Adverbiis*, page 228, où il dit qu'ici *obviam* est pour *obvii;* et cite ce fragment d'après le grammairien Asper : « Asper, ait, vetuste *obviam fuere* adverbio maluit uti quam nomine. »

270. *Sur le soir.* Le même, liv. II, page 241.

271. *Ne les reconnaîtra pour des hommes.* PRISCIEN, liv. X, ch. 3.

272. *Rangé les siens en bataille.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Instruere.*

273. *Sans coup férir.* SERVIUS, *Énéide*, liv. X, sur ce passage : *Quid si, quod voce gravaris* (vers 628), et liv. XI, sur le vers 230 :

..... Aut pacem trojano ab rege petendam.

274. *Ils ont augmenté leur avoir.* DONAT, sur ce vers de l'*Eunuque*, acte V, sc. 5 :

Hem? quid est? quid trepidas? Satin salve?...

275. *Que par la volonté d'un dieu.* SERVIUS, *Énéide*, liv. II, v. 632 :

..... Ac ducente deo flammam.....

Des éditeurs indiquent Donat sur l'*Eunuque;* mais nous n'y avons pas trouvé ce fragment.

276. *Avait passé par-là.* Cité par saint Jérôme, *Comment. sur Habacuc*, ch. II.

277. *D'un coup de demi-pique.* Cité par Nonius Marcellus, ch. XVIII, au mot *Saucii*, puis au mot *tragula* (*de Gener. armor.*).

278. *La fureur embrasa leurs cœurs.* NONIUS MARCELLUS, ch. II, *de Honest. et nov. veter. dict.* : « *Insanum*, dit-il, pro *insane*, ut *immane* pro *immaniter*. *Nomen* positum pro *adverbio*. » Tacite, selon les commentateurs, a imité Salluste dans ce passage : *Flavianus exercitus immane quantum animo, etc.*; puis dans celui-ci : *Immane quantum suis pavoris, et hostibus alacritatis indidit.*

279. *Et plus intrépide.* SERVIUS, *Énéide*, liv. X, v. 370, sur cette expression *per ducis Evandri nomen*, où *ducis* est pour *regis*, de même qu'ici Salluste a dit *ducis* pour *proconsulis* : remarque précieuse, en ce qu'elle fixe bien la place de ce fragment.

280. *Metellus, malgré sa blessure.* DONAT, sur ce passage de l'*Andrienne* : *Sed Pamphilum video* (acte II, sc. I), où, dit-il, *sed* incœptivum pro *atque*.

281. *Se mirent à la débandade.* Ce fragment a été, sur la foi d'un manuscrit du *Commentaire* de Servius, reporté dans ce livre par Putschius; mais, tout en l'admettant, je présume que c'est le même qui se trouve imprimé dans les éditions de Servius, sur ce passage de l'églogue II, v. 4 :

. . . . . Ibi hæc incondita solus,

qui est ainsi conçu : *At illi quibus vires aderant, ruere cuncti ad portas, etc.*, et qui appartient à la *Guerre de Jugurtha*.

282. *Très-lestes à la manœuvre.* NONIUS, ch. XIII, *de Genere navigior.*, au mot *Actuariæ*.

283. *Accusé de trahison.* PRISCIEN, liv. V, ch. 2.

284. *Les ressources ordinaires des impôts.* PRISCIEN, liv. X.

285. *De la majesté de Rome.* Tout ce passage est rapporté par Macrobe, *Saturn.*, liv. III, ch. 13. — Sosipater Charisius cite ces mots du fragment : *virile secus* pour *sexus*.—Probus, *Inst. gramm.*, liv. II. *de Catholic.*, dit : *Secus duas res significat, adverbium separandi et sexum : Sallustius : virile et muliebre secus*. Servius, à propos de ce passage : *Volucrem trajecto in fune columbam* (*Énéide*, liv. V, v. 490), cite ces mots du fragment : *machinato strepitu transenna corona in caput imponebatur*; et, par *transenna*, Servius entend

extensus funus. Nonius Marcellus, qui cite le passage, depuis *transenna* jusqu'au mot *imponebat*, tel qu'il est rapporté dans notre texte, ajoute : *transenna non ut quidem putat transitus, sed est fenestra.* Enfin, il le rapporte une seconde fois au mot *Demissum* (ch. IV, *de Varia signif. serm.*).

286. *De rhénons.* Cité par Isidore de Séville, liv. XIX, ch. 23, au mot *Rhenones.*

287. *De peaux de bêtes.* SERVIUS, sur ce vers :

> Et pecudum fulvis velantur corpora setis.
>
> *Georg.* lib. III, v. 383.

288. *En Phrygie.* SERVIUS, sur ce passage :

> Venit summa dies et ineluctabile tempus
> Dardaniæ.
>
> *Æneidos* lib. II, v. 324, 325.

289. *Un effectif complet.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Integer*

290. *Avec tout ce qu'ils pouvaient atteindre.* Le même, au mot *Affligere.*

291. *Commencent à s'élargir.* SERVIUS, sur ce vers :

> ..... Sigæa igni freta lata relucent.
>
> *Æneidos* lib. II, v. 312.

292. *Front de bélier.* NONIUS, *de Doctor. indagine*, ch. XII, au mot *Proximum.*

Priscien, dans son *Exégèse*, a dit :

> Arietis, hanc rupem, simulantem vertice frontem;
> Pro merito Graii Κρίου dixere μέτωπον.

293. *D'un arc scythe.* SERVIUS, sur ce vers :

> Portus ab Eoo fluctu curvatur in arcum.
>
> *Æneidos* lib. III, v. 533.

Dans la citation, ces mots de Salluste, *nam speciem efficit scythici arcus*, sont précédés de ceux-ci : *unde hic tulit colorem*, dont j'ai formé le fragment CCXV. *Voyez* ci-après note 297.

294. *De l'Aquilon.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 116, 117 :

> ..... Ast illam ter fluctus ibidem
> Torquet agens circum.....

295. *Au troisième flot.* SERVIUS, *ibid.*

296. *Que celle des autres mers.* Cité par Macrobe, *Saturn.*

liv. VII, ch. 12; Donat, *in Artem*, ch. *de Comparat.*; Servius, *Énéide*, liv. XII, sur le vers 145, *Prætulerim, cœlique libens, etc.*; le même, *in Artem secundam Donati*, ch. *de Nominis divisione*; Diomède, *de Partib. orat.*, ch. *de Nominibus*; Pompeius Messalinus, *in Artem Donati*; Cledonius, *de Partib. orat.*; Priscianus, liv. XV, ch. 3, page 623.

297. *La couleur.* — *Voyez* ci-dessus note 293.

298. *Une prodigieuse quantité de poissons.* SERVIUS, *Énéide*, liv. IV, v. 132 : *Et odora canum vis.* — L'ancien scoliaste de Juvénal, qui s'exprime ainsi : *Qui in Ponto et Mæotide capiuntur pisces immanes et pingues ex ipsa tarditate : quoniam quando gelat, in glacie hærent Sallustius : itaque tempestate piscium vis Ponto erumpit.* On voit ici une différence dans le texte du fragment : *itaque* pour *qua*; *erumpit* pour *erupit*. J'ai suivi, avec tous les éditeurs, la leçon de Servius.

299. *D'Æetès son hôte.* PRISCIEN, liv. VI, ch. 11.

300. *Grande Phrygie.* Cité par Servius, *Énéide*, liv. V, v. 373 :

> ..... Qui se
> Bebrycia veniens.....

et par Isidore de Séville, liv. XIV, ch. 3.

301. *Jusqu'au fleuve.* Cité par Philargyrius, *Géorg.*, liv. IV, v. 292, 293 :

> Et diversa ruens, septem discurrit in ora
> Usque coloratis amnis devexus ab Indis

302. *La ville de Teios.* Cité par Acron sur Horace, *Odes*, liv. I, ode 17.

303. *Les bords du Tanaïs.* SERVIUS, *Énéide*, liv. XI, v. 659 :

> Quales Threiciæ quum flumina Thermodontis.

304. *Vivre de rapines.* Cité par l'ancien scoliaste de Juvénal, *Satire* XV, v. 115.

305. *Une meilleure condition.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 281 :

> Consilia in melius referet.....

306. *De la mer Méotide.* Tiré de ces vers d'Avienus Festus :

> Interrogasti, si tenes, Mæotici
> Situs quis esset æquoris. Sallustium
> Noram id dedisse.....

307. *Sur des chariots.* ACRON, sur les *Odes* d'Horace, liv. III, ode 24.

308. *Le premier des Grecs.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 96 :

..... O Danaum fortissime gentis.

309. *Vide d'habitans.* MARTIANUS, *de Metris*, lib. V; cité aussi par Curius Fortunatianus.

310. *Le plus grand est l'Ister.* AULU-GELLE, liv. X, ch. 7.

311. *Le nom de Danube.* ACRON sur l'*Art poétique d'Horace.*

312. *Du royaume.* AMPELIUS, *Liber memorabil.*, ch. *de Regno Mithridat.*

313. *Par le poison.* SERVIUS, *Énéide*, liv. V, v. 295 :

Euryalus forma insignis viridique juventa.

314. *Dans ses vengeances.* ARUSIANUS MESSUS, comme exemple d'*atrox* avec le génitif.

315. *Victimes dévouées.* Le même, comme exemple du mot *Imponere.*

316. *Qu'un fils supposé.* PRISCIEN, liv. X, ch. 2.

317. *Aujourd'hui Gadir.* Le même, liv. V, ch. 4, et liv. VI, ch. 9, où il ajoute ces mots, mal-à-propos omis dans les éditeurs, *ut alii tradiderunt.* — Cité également par Donat sur ce vers de l'*Eunuque :*

..... Quod in te est habes,

comme exemple de *habes* pour *intelligis.*

318. *Auprès du roi.* NONIUS MARCELLUS, ch. III, *de Indiscret. gen.*, au mot *Obsequela.*

319. *De Mithridate.* Cité par de Brosses seulement, comme étant un fragment de Salluste, d'après Isidore de Séville, liv. II, ch. II.

320. *De tous les charmes extérieurs.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. I, v. 3, sur ces mots :

..... Qui cultus habendo
Sit pecori.....

321. *Pour les protéger.* DONAT, sur ce vers de l'*Hécyre*, acte V, sc. I :

Nec leviorem vobis, quibus est minime æquum viderer
Immerito.....

Puis il observe que, dans le passage de Salluste, *gravis* signifie *molestus*.

322. *Comme de vils troupeaux*. Cité par Nonius, ch. IX, *de Numeris et casibus*, comme exemple de l'accusatif pour l'ablatif, *vicem* pour *vice*.

323. *Et fourrages*. ARUSIANUS MESSUS, au mot *Lætus*; SERVIUS, *Énéide*, liv. XI, v. 338 :

Largus opum et lingua melior.....

324. *Les embûches des pirates*. La première partie de ce fragment est citée par Priscien liv. VIII, ch. 4, comme exemple de *machinata*, employé au passif. La seconde partie, *multique commeatus, etc.*, par Nonius, ch. VI, *de Impropriis*, comme exemple d'*interfici*, d'*occidi*, d'*interire*, appliqués aux choses inanimées.

325. *Par les vagues*. NONIUS, ch. X, *de Mutat. conjug.*, comme exemple de *lavit* pour *lavat*.

326. *Avec la ville*. ARUSIANUS MESSUS, au mot *Pertinens*.

327. *Dans les faubourgs*. SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 421 :

Miratur molem Æneas, magalia quondam.

On dit indifféremment *magalia* et *mapalia*.

328. *Le long des murs*. NONIUS, ch. II, *de Honestis, et nov. veter. dictis*, au mot *Sportas*, venant, ou de *sparto*, ou de *asportando*. Quelques éditeurs substituent *cives* à *canes*; mais notre version, qui est celle de Nonius, est très-vraisemblable. En effet, rien de plus ordinaire, dans les sièges généralement si prolongés chez les anciens, que de voir les assiégés réduits à se nourrir de chiens, qui d'ailleurs, loin de pouvoir servir à la défense de la place, contribuaient pour leur part à augmenter la disette.

329. *S'étaient réunis*. SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 271 :

Transferet, et longam multa vi muniet Albam.

330. *Des murailles*. NONIUS, *ibid.*, au mot *Deturbare*.

331. *N'était pas éloigné*. SERVIUS, *Énéide*, liv. I, au v. 423 :

..... Pars ducere muros.

332. *En argent*. NONIUS, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Dicere*, synonyme de *promittere*.

333. *A Stobes*. VALERIUS PROBUS, *Instit. gramm.*, liv. II.

334. *Renvoyer absous.* Cité par Donat, sur ce vers du *Phormion :*

> Nam si senserit te timidum pater esse, arbitrabitur
> Commeruisse culpam.....
>
> *Phorm.*, act. I, sc. 4.

Donat le cite également, acte IV, sc. I de l'*Hécyre;* Servius, *Énéide*, liv. II, v. 62 :

> Seu versare dolos, seu certæ occumbere morti.

Enfin Nonius Marcellus, ch. IV, *de Varia signif. serm.*

LIVRE III.

335. *Dans ce dénûment extrême.* DONAT, sur ce passage de Térence :

> ..... Quid istuc? quid festinas?.....
>
> *Eunuch.*, act. IV, sc. 3.

Ici, dit M. Burnouf, *festinare* veut dire *trepidare, incerto animo æstuare, nunc hoc nunc illud consilium capere.*

336. *Discours du consul C. Cotta au peuple.* Ce discours est un de ceux que Pomponius Létus a trouvés dans un manuscrit du Vatican. *Voyez* notre *Avertissement sur les fragmens*, tome I, page 331 de notre *Salluste.* Tous les critiques s'accordent à regarder ce discours comme faisant partie du liv. III de cette histoire. — C. Aurelius Cotta, qui fut consul l'an 678 de Rome, était d'un caractère doux et modéré. Cicéron nous apprend qu'il avait de la célébrité comme orateur, et qu'il se chargeait, avec beaucoup d'obligeance, des causes qu'on venait lui offrir. Il s'était fait connaître, dès sa première jeunesse, par son plaidoyer en faveur de son oncle Rutilius, accusé par la faction des Gracques. (CICÉRON, *Brutus*, ch. XXX, XLIX, LV et suiv. — *Voyez*, dans notre volume I, la note 91 de la *Guerre de Jugurtha.*) Il fut questeur en 659, puis édile curule; et tribun du peuple en 666, en même temps que Sulpicius. Il était du parti de Sylla; Sulpicius, du parti de Marius. La faction de Marius ayant prévalu pour un moment, Sulpicius fit chasser de Rome son collègue. Cotta se retira en exil,

et rentra dans Rome et dans sa fortune après les victoires de Sylla. Le président de Brosses veut absolument que ce discours soit, non pas de Salluste, mais de Cotta lui-même; il m'est impossible d'être de son avis, que ne partagent, au reste, ni Dureau de Lamalle, ni M. Burnouf. Le caractère du style de Salluste, abrupt, obscur, concis dans ses harangues, se fait trop bien sentir dans celle-ci. C. Cotta était frère de M. Cotta, qui fut consul avec L. Lucullus, l'année suivante. *Voyez* ci-dessus la note 173, et la note 342, ci-dessous.

337. *Dans nos crises politiques.* Cette assertion se trouve expliquée d'avance dans la note qui précède.

338. *Aux décisions prises.* Je tiens d'autant plus au sens que j'ai adopté ici, qu'il est conforme à l'opinion de M. Burnouf, qui blâme avec raison Dureau de Lamalle d'avoir mis « ni l'activité ne m'a manqué pour prévenir le malheur, ni la constance pour m'y résigner. » — Sur ce mot *labos*, Servius observe, à propos de ce passage de Virgile, *Hic pietatis honos* (*Énéide*, liv. I, v. 253), que Salluste emploie partout *labos* pour *labor*, sans y être forcé par aucune nécessité : *Quem nulla necessitas coegit.* — *Voyez* ci-après la note 470.

339. *Par elle-même pesante.* « Quoique ce consul se donne dans ce discours pour un homme d'un âge avancé, dit le président de Brosses, il n'avait alors guère plus de cinquante ans; il est vrai qu'il ne survécut que peu d'années. »

340. *Dans un âge déjà vieux.* — *Senecta jam ætate.* Je n'ai pas hésité à adopter cette version, malgré l'opinion de M. Burnouf, attendu que Servius, qui cite ce passage de Salluste sur ces mots du liv. XI de l'*Énéide* (v. 165, 166),

> ..... Sors ista senectæ
> Debita erat nostræ.....

ajoute cette observation : *Senecta ætas recte dicitur. Sallustius :* « *Senecta jam ætate.* »

341. *Reçu ici deux fois l'existence.* A Rome, pour un citoyen exilé, le rappel était, en quelque sorte, une seconde naissance; car l'exil entraînait ce que nous appelons *la mort civile.* C'est dans ce sens que Cicéron (*Lettres à Atticus*, liv. VI, lett. 6) appelle son retour παλιγγενεσίαν.

342. *Vaincu avec elle.* C. Cotta avait été appelé en jugement et exilé en vertu de la loi Varia. Cette loi, portée contre ceux *par les mauvaises manœuvres desquels les alliés avaient été forcés de prendre les armes*, devint une arme terrible contre tous les gens de bien; et voilà pourquoi Cotta se représente comme vaincu avec la république.

343. *Des alliés.* C'est-à-dire des Espagnols qui avaient embrassé le parti de Sertorius.

344. *Au gré de votre colère.* — *Uti monet ira;* des éditions portent *uti lubet, ita supplicium sumite.*

345. *Une vie irréprochable.* Voici comme il faut construire et suppléer ici, pour rendre la phrase latine intelligible : *neque honestius quam pro vestra salute finem*, utique *mox* faciendum, *ingenui corporis vitæ fecerim.* — *Ingenuum corpus* est pour *vir liber et generosus*, comme l'emploie Ovide, *Héroïdes*, épît. v, v. 144:

> Turpiter ingenuum munera corpus emunt.

346. *De la fortune, de la mer.* Des éditions portent *pacis*, au lieu de *maris.*

347. *Je vous en conjure.* Des éditeurs ajoutent *igitur, etc.*

348. *Quelques années auparavant.* Fragment que j'ai adopté sur l'autorité de de Brosses, qui le cite d'après Asconius Pedianus, *Commentaire sur les plaidoyers de Cicéron*, plaidoyer *pro Cornelio.*

349. *A un prix exorbitant.* Nonius, ch. iv, *de Varia signif. serm.*, au mot *Grave*, employé pour *multum.*

350. *Pour la guerre d'Espagne.* Cité par Donat, sur ce passage du *Phormion*, acte i, sc. i :

> Jampridem apud me reliquum pauxillulum
> Nummorum, id ut conficerem.....

Fieri enim, ajoute Donat, *dicitur proprie pecunia.*

351. *Lettre de Cn. Pompée au sénat.* Un des six grands fragmens trouvés dans le manuscrit du Vatican. *Voyez* ci-dessus, note 336.

352. *Sur des ennemis trop coupables.* Le jeune Marius, Carbon, etc.

353. *Malgré mon âge.* Pompée n'avait alors que trente-deux ans; or, on venait de le revêtir de l'autorité proconsulaire, ce qui supposait qu'il avait dépassé l'âge du consulat, fixé à quarante-

deux ans par la loi Annale. Ici de Brosses se trompe en disant que Pompée avait vingt-trois ans; il confond deux époques, celle où Pompée vint joindre Sylla avec trois légions, neuf ans avant la date de cette lettre écrite d'Espagne.

354. *Autre que celle d'Annibal.* Entre les sources du Rhône et celles du Pô, selon Appien, qui s'est trompé; car c'est le Tésin, et non pas le Pô, qui prend sa source près celle du Rhône. Le passage de Pompée eut lieu par le mont appelé aujourd'hui Saint-Gothard.

355. *Les Indigètes.* C'est-à-dire les Aborigènes, les Autochthones de l'Ibérie, non loin du pays des Ilergètes.

356. *Mon désir de complaire aux troupes.* Nous avons expliqué dans la note 75, sur le ch. XLV de la *Guerre de Jugurtha*, la signification de ce mot que n'a pas compris de Brosses, en mettant : « Dans les quartiers où j'aurais pu m'enrichir. » Ce mot se trouve employé dans le même sens dans le fragment CCLX.

357. *Sous tout autre rapport.* Cité par Servius comme exemple d'une locution grecque employée par Virgile, *Énéide*, liv. III, v. 594, dans cet hémistiche : *At cetera Graius.*

358. *Qu'elle inspire.* SERVIUS, au vers 195 du liv. I de l'*Énéide :*

Vina, bonus quæ deinde cadis onerarat Acestes.

Ici, *pericula* me paraît indiquer les dangers à courir devant les tribunaux et devant l'assemblée populaire. *Voyez*, sur le mot *ambitionem*, la note 356, ci-dessus.

359. *Les actions de ce prince.* NONIUS MARCELLUS, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Æmulus;* puis, ch. IX, *de Numeris et casibus*, comme exemple de l'accusatif pour le génitif.

360. *A l'abondance des grains.* NONIUS MARCELLUS, ch. II, *de Honest., et nov. vet. dict.*, au mot *Satias* pour *satietas.*

361. *Des informations.* Cité par Nonius, ch. XIII, *de Genere navig.*, au mot *Scapha.*

362. *Un besoin naturel.* Cité par Quintilien, comme exemple de la manière d'exprimer par une périphrase certains détails inconvenans (*Inst. orat.*, liv. VIII, ch. 6).

363. *De la montagne.* Cité par un ancien scoliaste de Stace, à qui nous devons quatre fragmens de Salluste, dont trois ne sont rapportés que par lui seul.

364. *Au général.* Cité par Quintilien, *Inst. orat.*, liv. IX, ch. 3.

365. *Avec ceux qu'il choisira.* Nonius, ch. iv, *de Varia signif. serm.*, pour exemple d'*optare* dans le sens d'*eligere*.

366. *Incertain du parti.* Arusianus Messus, au mot *Dubius*.

367. *Tuer par derrière.* Priscien, liv. vi, ch. 9.

368. *Le jour.* Servius, sur le vers

> ..... Quæ causa indigna serenos
> Fœdavit vultus? .....
>
> *Æneidos* lib. ii, v. 286.

369. *Assombrissait le ciel.* Nonius, ch. viii, *de Mutat. declinat.*, au mot *Sublima* pour *sublimis*.

370. *Sorti des défilés.* Arusianus Messus, *de Elocut. exemplis*, au mot *Egredi*, *cum accusativo*.

371. *Plein d'assurance.* Le même, exemple de *Firmatus*, *cum genitivo*.

372. *Dans la ville.* Nonius cite tout ce fragment, comme exemple de *vitabundus* pour *vitans*, ch. ii, *de Honest., et nov. vet. dictis*.

373. *Dans le camp.* Le même, ch. xv, *de Genere armorum*, au mot *Scorpio*.

374. *Pas attendre.* Servius, *Bucoliques*, égl. v, sur le vers 6 :

> Sive antro potius succedimus.....

comme exemple que *succedere*, avec le régime au datif, veut dire *entrer*, et à l'accusatif signifie seulement *approcher*.

375. *Jetées sur les corps découverts.* Diomède, *de Partib. orat.*, ch. *de Hæmæteleuto*.

376. *Les auteurs de leurs jours.* Cité par un ancien scoliaste de Stace. *Voyez* ci-dessus note 363.

377. *Sur des poteaux fixés en terre.* Nonius, au mot *Verutum*, ch. xv, *de Genere armorum*. Les éditeurs de Nonius mettent *orbes* au lieu de *trabes*. — Servius, sur ce vers,

> Ferre libet subter densa testudine casus,
>
> *Æneidos* lib. ix, v. 514.

comme exemple de noms d'animaux donnés à des armes de guerre, cite, de ce fragment, ces mots *In modum hirci* (pour *ericii*) *militaris*.

378. *Avaient escaladé les murs.* Arusianus Messus, au mot *Succedere*.

379. *Des plus humbles offices.* NONIUS, ch. II, *de Honest., et nov. vet. dict.*, au mot *Munia.*

380. *Les vaisseaux.* Cité par SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 580, au même endroit que le fragment CLXXXI. *Voyez* ci-dessus la note 263.

381. *Les ordres des pilotes.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, sur le vers 128 :

Nauticus exoritur vario certamine clamor.

382. *Se déchaînant.* NONIUS, au mot *Gliscit;* ch. II, *de Honest., et nov. vet. dict.*

383. *Horriblement mutilé.* Le même, ch. VI, *de Varia signif. sermon.*, au mot *Tamen* synonyme de *tandem.*

384. *Refluer les égouts.* Le même, liv. II, au mot *Madore.* De ce fragment, Priscien cite ces mots : *Monumenta madore infirmarentur* (liv. VI, ch. 9).

385. *Répandus au dehors.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 298 :

Ut terræ, utque novæ pateant Carthaginis arces.

386. *Des chameaux.* Fragment traduit du grec de Plutarque, qui s'exprime ainsi dans la *Vie de Lucullus:* Σαλλουστίου δὲ θαυμάζω, τότε πρῶτον ὤφται Ῥωμαίοις καμήλους, λέγοντος (Sallustium demiror, qui autumat, tum primum visos Romanis camelos,) εἴ μήτε τρότερον τοὺς μετὰ Σκιπίωνος νικήσαντας Ἀντίοχον ᾤετο, μήτε τοὺς ἔναγχος πρὸς Ὀρχομενῷ, καὶ περὶ Χαιρώνειαν Ἀρχελάῳ μεμαχημένους, ἐγνωκέναι κάμηλον. Cette critique de Plutarque est juste, et nous n'avons rien à y ajouter.

387. *Remplis de cultivateurs.* SERVIUS, *Énéide*, liv. II, v. 27 :

Panduntur portæ.....

388. *Les mettre à couvert.* DONAT, *in Eunuch.*, acte I, sc. 2, sur ce passage :

..... Nunc ubi meam
Benignitatem sensisti in te claudier?...

Voir ci-après, note 421.

389. *Jusqu'à la ceinture.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Finis.* — Philargyrius, sur les *Géorgiques*, liv. III, v. 53 :

Et crurum tenus a mento palearia pendent.

390. *D'une barque de pêcheur.* Il m'a été impossible de traduire le mot *primo* dans ce fragment cité par Nonius Marcellus, chapitre XIII, *de Genere navig.*, au mot *Renunculus*, male *lenunculus* dans certaines éditions. — Ce fragment est placé dans les diverses éditions au livre II. Appuyé sur l'autorité de de Brosses, je l'ai transporté au livre III.

391. *Des Bacchanales.* NONIUS, ch. VIII, *de Mutata declinat.*, cité comme exemple de *Bacchanaliorum* pour *Bacchanalium.* Macrobe, *Saturnal.*, liv. I, ch. 4, cite ce mot *Bacchanaliorum* seulement.

392. *Retiennent sa main.* NONIUS, ch. XV, *de Genere armorum*, au mot *Pugio.*

393. *N'avait compté.* ARUSIANUS MESSUS, comme exemple de cette tournure : *Celerius hac re.*

394. *Et sa vigueur.* Le même, comme exemple d'*ingens* suivi du génitif.

395. *Toutes leurs campagnes.* SERVIUS, *Énéide*, liv. VIII, v. 278 et 279 :

> Et sacer implevit dextram scyphus : ocius omnes
> In mensam læti libant, divosque precantur.

396. *Leurs chevaux.* SERVIUS, *Énéide*, liv. XI, v. 80.

397. *On vit fondre.* PHILARGYRIUS, *Géorg.* liv. III, v. 469 :

> Dira per incautum serpant contagia vulgus.

398. *Nouveau pour lui.* SERVIUS, *Énéide*, liv. IX, v. 342 et 343:

> Nec minor Euryali cædes : incensus et ipse
> Perfurit, ac multam in medio sine nomine plebem.

Ici Servius applique à Euryale, qui tue sans distinction la foule des soldats, cette réflexion de Salluste : *Ex insolentia avidus malefaciundi.*

399[a]. *Des prières réitérées.* Ici commence une série de fragmens, ou plutôt les lambeaux d'un manuscrit de l'Histoire générale de Salluste, trouvés dans la bibliothèque du roi, au seizième siècle. André Schott en envoya une copie à Leyde, à Juste-Lipse, pour être joints à une nouvelle édition de Servius que Pierre Daniel préparait alors, et dans laquelle, néanmoins, ces fragmens ne se trouvent pas. Les six pages envoyées par Schott à Juste-

Lipse passèrent entre les mains de Janus Van-der-Doës (Douza), premier bourgmestre de Leyde. Comme il travaillait alors à rassembler plusieurs fragmens de Salluste, extraits des anciens grammairiens, il joignit à cette édition, imprimée à Anvers en 1580, trois des pages de ces lambeaux, qui, seules, étaient dans un état de conservation satisfaisant. Il négligea les trois autres; et cependant Freinshemius, qui a eu, à Strasbourg, un exemplaire manuscrit complet des six pages en question, et dont le *fac-simile* se trouve ci-dessus, p. 367 et 368 de ce volume, les a su déchiffrer toutes, et en a fait un très-bon usage dans les supplémens de Tite-Live. Il cite en marge le manuscrit de la bibliothèque royale. De Brosses rappelle qu'un second exemplaire complet de ce manuscrit a été trouvé à Dijon dans la bibliothèque du savant Chevanes. Joseph Bimard, baron de la Bastie, en tira une copie en 1728, en prenant mal-à-propos chacune de ces six pages pour autant d'inscriptions. Il envoya cette copie figurée à Muratori, qui la fit imprimer à Milan, en 1739, dans le premier volume de son grand recueil d'inscriptions. Le président de Brosses a fait le plus heureux usage de ces fragmens : M. Burnouf les a insérés dans son édition de Salluste, et nous, ci-dessus, page 367. *Voyez* aussi la note 575, à la fin.

400. *Où ils avaient combattu.* Arusianus Messus, au mot *Instare.*

399[b]. *D'autres.* — *Voyez* la note 399[a].

399[c]. *Et des enseignes.* — *Voyez* 399[a].

401. *Cossinius se baignait.* Cledonius, *in Art.*, ch. *de Verbo.*

399[d]. *Des armes de guerre.* — *Voyez* 399[a].

399[e]. *De bonne volonté.* — *Voyez* 399[a].

399[f]. *Des fugitifs.* — *Voyez* 399[a].

399[g]. *L'avaient demandé.* — *Voyez* 399[a].

399 *bis. En desserrant les rangs.* Nonius, ch. iv, *de Varia signif. serm.*, au mot *Aptum* pour *necessarium.*

400 *bis. Sur leurs armes.* Arusianus Messus, au mot *Incumbere.* Servius, liv. ix de l'*Énéide*, v. 229 :

> Stant longis adnixi hastis, et scuta tenentes.

Romani moris est et bellicæ necessitatis, ut Sallustius commemorat, ajoute Servius; puis il cite le fragment depuis le mot *Fessi.*

401 *bis. Avait fait grâce.* Arusianus, au mot *Gratus.*

402. *Discours de M. Licinius, tribun du peuple.* Ce discours a été trouvé dans le même manuscrit que les précédens (*voyez* les notes 336 et 351 ci-dessus). De Brosses, avec sa préoccupation ordinaire, veut qu'il soit de Licinius Macer lui-même, et que Salluste n'ait fait que l'insérer textuellement dans son ouvrage : cette supposition a d'autant moins besoin d'être réfutée, qu'on verra dans les notes qui suivent relever mainte phrase dans laquelle Salluste s'est imité lui-même, ou a imité Démosthène.

C. Licinius Macer était de la même maison que Lucullus et Crassus; mais, comme on peut le voir, d'un parti bien opposé; il était fils de Licinius Macer, historien souvent cité par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse. Cicéron, dans le *Brutus*, fait l'éloge du fils Caïus comme orateur; il était fort décrié pour ses mœurs. Accusé de péculat au sortir de sa préture, et sur le point d'être condamné au tribunal de Cicéron alors préteur, il se donna la mort pendant l'audience, pour prévenir le jugement qui aurait entraîné la confiscation de ses biens, qu'il put ainsi transmettre à son fils (Valère-Maxime, liv. IX, ch. 12, § 7).

403. *Sous la domination de quelques hommes.* Salluste a dit, dans la *Guerre de Catilina* (ch. XX) : « Respublica in paucorum jus atque ditionem concessit. » Ici se trouve encore une imitation de la IIIe *Olynthienne*, vers la fin : Νῦν δὲ τουναντίον, dit Démosthène, κύριοι μὲν τῶν ἀγαθῶν οἱ πολιτευόμενοι καὶ διὰ τούτων ἅπαντα πράττεται. Ὑμεῖς δὲ, ὁ δῆμος, ἐκνενευρισμένοι, καὶ περιῃρημένοι χρήματα καὶ συμμάχους, ἐν ὑπηρέτου καὶ προσθήκης μέρει γεγένησθε.

404. *Un rempart de vos dépouilles.* Et dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. XXXI) : « Pars eorum occidisse tribunos plebis, alii quæstiones injustas, plerique cædem in vos fecisse pro munimento habent, etc. »

505. *La plupart.* Avec M. Burnouf, je retranche le mot *redibunt*, ajouté par Havercamp.

406. *Le parti qui leur plaît.* Ce que Licinius Macer dit ici de la conduite politique, un de nos écrivains l'a dit de la philosophie : « Il est aisé de compter les hommes fameux qui n'ont pensé d'après personne, et qui ont fait penser d'après eux le genre humain. Seuls, et la tête levée, on les voit marcher sur les hauteurs : tout le reste des philosophes les suit comme un troupeau. » (Guénard, *Discours sur l'esprit philosoph.*) Je dois ce rapprochement à M. Burnouf.

407. *C. Cotta.* — *Voyez*, sur le consul C. Aurelius Cotta, les notes 173, 336 et 342. On voit ici, qu'abondant dans son sens, comme le fait tout homme de parti, Macer n'est pas juste envers C. Cotta, qui montra vraiment de la sagesse dans son administration.

408. *L. Sicinius.* — *Voyez* ci-dessus, page 249, ce qui concerne sa querelle avec Curion.

409. *C'est Catulus.* Ici Macer montre toute la partialité d'un démagogue contre le citoyen le plus respectable de la république romaine. *Voyez* le liv. I des *Fragmens*, à la fin du tome I de notre *Salluste*.

410. *Un tribun innocent.* L. Sicinius.

411. *L. Quinctius.* Cicéron fait mention de L. Quinctius, comme d'un tribun séditieux, dans son *Brutus*, ch. LXXII; et dans l'oraison *pour Cluentius*, ch. XXXIV, XXXIX, XL, etc. *Voyez* tome X du *Cicéron* de notre *Collection*.

412. *A la langue brave.* Οὐδὲν ἔστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν πάντων δυσκολώτερον εἰς τὸ παρὸν, ἢ ὅτι ταῖς γνώμαις ὑμεῖς ἀφεστήκατε τῶν πραγμάτων, καὶ τοσοῦτον χρόνον σπουδάζετε, ὅσον ἂν καθῆσθε ἀκούοντες ἢν προσαγγελθῇ τι νεώτερον· εἶτ' ἀπελθὼν ἕκαστος ὑμῶν, οὐ μόνον οὐδὲν φροντίζει αὐτῶν, ἀλλ' οὐδὲ μέμνηται. (DÉMOSTHÈNE, commencement de la IVe *Philippique*.)

413. *De l'influence exclusive des patriciens.* Par la loi Ménia, rendue vers l'an 468 de Rome, le sénat était tenu de ratifier d'avance les élections qui seraient faites dans les comices. Déjà, l'an 415, une loi semblable avait été rendue par le dictateur plébéien Publilius Philo. Enfin, plus de deux siècles auparavant, les tribuns Volero et Létorius avaient fait passer une loi portant que les comices, pour l'élection des tribuns et des édiles plébéiens, auraient lieu par tribus, et sans prendre les auspices; ce qui excluait l'influence des patriciens, qui alors étaient les seuls chargés de l'augurat et du sacerdoce. (An de R. 283.)

414. *Des auxiliaires commodes et empressés.* Toutes ces pensées de Licinius Macer se trouvent dans le passage suivant d'un vieil écrivain français, qui leur servira de commentaire : « Pour ce coup, je ne voudrois sinon entendre, s'il est possible, et comme il se peut faire, que tant d'hommes, tant de bourgs, tant de villes, tant de nations, endurent quelques fois d'un tyran seul, qui n'a

puissance que celle qu'on lui donne; qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon de tant qu'ils ont vouloir de l'endurer; qui ne sauroit leur faire mal aulcun, sinon lorsqu'ils aiment mieux le souffrir que luy contredire.... Encore ce seul tyran, il n'est pas besoing de le combattre, il n'est pas besoing de s'en défendre; il est de soy-mesme desfaict, mais que (*pourvu que*) le pays ne consente à la servitude; il ne fault pas luy rien oster, mais ne luy donner rien; il n'est pas besoing que le pays se mette en peine de faire rien pour soy, mais qu'il ne se mette pas en peine de faire rien contre soy. Ce sont donc les peuples mesmes qui se laissent, ou plustost se font gourmander, puisqu'en cessant de servir, ils en seroient quittes. C'est le peuple qui s'asservit; qui se coupe la gorge; qui, ayant le choix d'estre subject ou d'estre libre, quitte sa franchise et prend le joug; qui consent à son mal, ou plustost le pourchasse. S'il luy en coustoit quelque chose de recouvrer sa liberté, je ne l'en presserois point.... Quoy! si pour avoir la liberté, il ne luy fault que la désirer; s'il n'a besoing que d'un simple vouloir, se trouvera-t-il une nation au monde qui l'estime trop chère, la pouvant gaigner d'un seul souhait; et qui plaigne sa volonté à recouvrer le bien, lequel on debvroit acheter au prix de son sang? » (La Boetie, *de la Servitude volontaire.*)

415. *De ne plus donner votre sang.* « Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous? Les pieds dont il foule vos cités, d'où les a-t-il, s'ils ne sont des vôtres?... Vous nourrissez vos enfans afin qu'il les mène en ses guerres, qu'il les mène à la boucherie, qu'il les fasse les ministres de ses convoitises, les exécuteurs de ses vengeances, etc., etc. »

416. *La liberté de chacun de vous.* « Denis in diem assibus corpus et animam æstimari. » (Tacit., *Annal.* lib. 1, c. 17.)

417. *Une chétive espérance.* Καὶ τῶν τοιούτων λημμάτων ἀπαλλαγείητε, ἃ τοῖς ἀσθενοῦσι παρὰ τῶν ἰατρῶν σιτίοις διδομένοις ἔοικε· καὶ γὰρ οὔτε ἰσχὺν ἐκεῖνα ἐντίθησιν, οὔτ' ἀποθνήσκειν ἐᾷ. Καὶ ταῦτα, ἃ νέμεσθε νῦν ὑμεῖς, οὔτε τοσαῦτα ἔστιν, ὥστε ὠφέλειαν ἔχειν τινὰ διαρκῆ, οὔτ' ἀπόγνοντας ἄλλο τι πράττειν ἐᾷ, ἀλλ' ἔστι ταῦτα τὴν ἑκάστου ῥαθυμίαν ὑμῶν ἐπαυξάνοντα. (Démosth., 111e *Olynth.*, vers la fin.)

418. *Quelque reconnaissance.* Καὶ τὸ πάντων ἀνανδρότατον, τῶν ὑμετέρων αὐτῶν χάριν προσοφείλετε. (Démosth., *ibid.*)

419. *Dès adoucissemens.* Ἐπάγουσιν ἐπὶ ταῦτα, καὶ τθασσεύουσι χειροήθεις αὐτοῖς ποιοῦντες. (Démosth., *ibid.*)

420. *Si jeune et si glorieux.* Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, cite ce passage : « Je crois bien (disait Macer au peuple) que Pompée, que les nobles attendent, aimera mieux assurer votre liberté que leur domination ; mais il y a eu un temps où chacun de vous devait avoir la protection de plusieurs, et non pas tous la protection d'un seul, et où il était inouï qu'un mortel pût donner ou ôter de pareilles choses. »

421. *Qui vous fait faillir.* Ici *claudit* est pour *claudicat*, si l'on en croit Donat sur le vers de l'*Eunuque*, déjà cité note 388, sur le fragment ccxc. *Voyez* ci-après la note 426.

422. *Épargne votre croupe.* La loi Porcia défendait de battre de verges et de mettre à mort un citoyen romain.

423. *Par la grâce de vos maîtres opulens.* Des éditions portent *munera ditium dominorum*, expression hardie empruntée de l'art du gladiateur. En effet, on appelait *munera* des spectacles de gladiateurs auxquels étaient attachés des troupes nombreuses d'esclaves : or, ici Salluste indiquerait que le peuple romain esclave servait, en quelque sorte, de spectacle et de jouet à ses avides dominateurs.

424. *Les plus tumultueux.* Cité par Priscien, liv. VI, ch. 12, comme exemple de *vis* au pluriel.

425. *De cette affaire.* Cité par le même, liv. XIV, ch. 6, comme exemple de *coram*.

426. *Ne périclite.* Cité comme exemple de *claudit* pour *claudicat*, par Priscien, liv. X, ch. 4.

427. *Le maître de la maison.* Servius cite ce passage sur le vers 698, *Mediamque locavit*, du 1er livre de l'*Énéide*, à propos du repas que Didon offrit à Énée. Nonius cite seulement ces mots du fragment : *Alter scriba Mæcenas*, jusqu'à la fin (ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Dominus*).

428. *Avec aigreur.* Cité par Donat sur ce vers des *Adelphes* :

> Ut ego iram hanc in eos evomam omnem.....
>
> Act. III, sc. 2.

Des éditeurs mettent *Tarquinius* au lieu de *Tarquitius*.

429. *De la retenue habituelle.* Priscien, liv. XIV, ch. III, cite cet exemple du mot *transgressus* pour *supergressus.*

430. *La mer et la terre.* Cité par Donat sur ce vers du *Phormion :*

> Pericla, damna, exsilia, peregre rediens semper cogitet.
>
> Act. I, sc. 5.

431. *Se gonfler tout à coup.* Cité par Servius, *Énéide*, liv. X, sur le vers 103 :

> Tum Zephyri posuere.....

432. *Reconnut Perpenna.* Cité par le scoliaste d'Horace, ACRON, sur les satires.

433. *Consumé trois années.* SERVIUS, *Énéide*, liv. IV, v. 271 :

> ..... Qua spe libycis teris otia terris?

434. *Et perclus des pieds.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Captus.*

435. *Par deux brigantins des pirates.* NONIUS, ch. XIII, *de Genere navigior.*, cite ce passage entier au mot *Myoparo;* puis jusqu'à *deerravit*, au mot *Faselus.*

436. *Des navigateurs.* Le même, ch. III, *de Indicat. gener.*, comme exemple de *Forum* au masculin.

437. *Au dernier moment.* Cité par Asconius Pedianus, Commentaires sur la troisième Verrine, *de Prætura urbana*, et par Arusianus Messus, au mot *Genitus.*

438. *D'en venir aux mains.* NONIUS, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Ingenium.*

439. *A sa taille gigantesque.* QUINTILIEN, *Inst. orat.*, liv. VIII, ch. 3.

440. *Et de ses armes.* PRISCIEN, liv. VI, ch. 9.

441. *Une longue harangue.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Exorior.* — Ne pouvant donner place à ce fragment dans le livre IV, où il est indiqué par les éditeurs, je l'ai placé au livre III. C'est une licence qu'a prise continuellement de Brosses, et sans laquelle son excellente compilation n'existerait pas; mais il est superflu de répéter ici les motifs pour lesquels j'ai cru devoir presque toujours me l'interdire.

442. *Les maisons voisines.* SOSIPATER CHARISIUS, *Instit. gramm.*, liv. II, *de Adverb.*, au mot *Acriter.*

443. *Un trésor.* Les quatre premiers mots de ce fragment, cités

par Priscien, liv. x, ch. 3, et par Nonius, ch. 1er, *de Propr. verborum*, qui nous apprend que *calvi* est synonyme de *frustrari*, et tirait son étymologie *a calvis mimicis*, « de bouffons chauves, » qui étaient la plupart des fripons. — Le fragment entier est cité par Eutychès, *de Discernend. conjugat.*

LIVRE IV.

444. *Et d'incertitude.* Arusianus Messus, au mot *Anxius.*

445. *Leur avait fait la remise.* Aulu-Gelle, liv. xviii, ch. 4.

446. *L'esprit militaire.* Priscien, liv. ix, ch. 9, et liv. x, ch. 3.

447. *La manie.* Pompeius Festus, liv. xviii, au mot *Tabes.*

448. *Bien mal conseillé.* Arusianus Messus, au mot *Æger.*

449. *En deçà du Pô.* Cledonius, *in Art.*, ch. *de Præposition.*

450. *En faisant les fonctions.* Servius, *Énéide*, liv. ii, v. 157, prétend qu'ici *pro milite* est synonyme d'*evocati.* On appelait ainsi les soldats qui, ayant fait leur temps, étaient affranchis du serment militaire qui les liait au drapeau pendant le temps légal. *Voyez* ci-après note 462.

451. *Ne se posséder plus.* Arusianus Messus, au mot *Nimius.*

452. *Conseil en commun.* Le même, au mot *Medius.*

399b. *Voyez* la note 399a.

453. *Et à manger.* Nonius Marcellus, ch. iv, *de Varia signif. serm.*, au mot *Invitare*, synonyme de *repleri.*

454. *Sur la montagne.* Priscien, liv. x, ch. 8.

455. *Beaucoup d'égards.* Arusianus Messus, au mot *Cultor.*

456. *A ses yeux.* Nonius, ch. xiv, *de Genere vestim.* Au mot *Paludamentum*, Nonius indique ce fragment au iiie livre de Salluste; mais le sens m'a conduit à le transporter au ive.

457. *D'opprobre.* Agrætius, *de Orthographia.*

458. *De hâter sa marche.* Arusianus Messus, au mot *Avidus.*

459. *Forcent les passages.* Nonius, ch. ii, *de Honest., et nov. veter. dict.* au mot *Gnaritas.* Priscien cite ces mots : *Diversa uti solet rebus perditis capessivit.* Il n'est pas impossible que ce soit un

fragment différent. — Quant à Nonius, il applique ce fragment au liv. III de Salluste. Le sens m'a forcé de le transporter au liv. IV.

460. *Dans la ville.* NONIUS, ch. IV, *de Varia signif. sermon.*, au mot *Contentio*, synonyme de *perseverantia.*

461. *Des sénateurs.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 307 :

Explorare novos, quas vento accesserit oras.

462. *Et centurions.* SERVIUS, *Énéide*, liv. II, v. 157 :

Fas mihi Graiorum sacrata resolvere jura.

463. *Sous les armes.* CLEDONIUS, *in Art.*, ch. *de Præposition.*

464. *Que le sort a désignés.* SERVIUS, d'abord au liv. II, v. 201 :

Laocoon, ductus Neptuno sorte sacerdos;

puis liv. VI, v. 22 :

..... Ductis stat sortibus urna.

465. *Par des paroles encourageantes.* PRISCIEN, liv. IX, ch. 10.

466. *Au devant de son camp.* SERVIUS, *Énéide*, liv. XII, v. 661 :

Soli pro portis Messapus et acer Atinas.

467. *Et celui des Salentins.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 400 :

Et sallentinos obsedit milite campos.

468. *Se prolonger.* SERVIUS, *Énéide*, liv. V, v. 524 :

Seraque terrifici cecinerunt omina vates.

469. *Dans la forêt Sila.* SERVIUS, *Énéide*, liv. XII, v. 715 :

Ac velut ingenti Sila.....

470. *Travail.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 253 :

Hic pietatis honos.....

Voyez ci-dessus, note 338.

471. *Journées.* SERVIUS, *in Artem* 2am *Donati*, ch. *de Nomin. division.*

472. *De* [*quinze*] *pieds.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Altus.*

473. *De vérité.* SERVIUS, *Bucoliques*, égl. VIII, v. 27 :

..... Ævoque sequenti.

474. *A cause de son peu d'étendue.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 414 :

Hæc loca, vi quondam, et vasta convulsa ruina.

Isidore cite également ce passage, mais avec quelques altérations, liv. XIII, ch. 18, et liv. XIV, ch. 6.

475. *A une grande profondeur.* NONIUS MARCELLUS, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Hiare.*

476. *Rhegium.* ISIDORE, liv. XIV, ch. 18.

477. *L'action des vagues.* C'est la continuation du fragment cité par Servius, sur le vers 414 du liv. III de l'*Énéide.* — *Voyez* ci-dessus, note 474; voyez aussi ISIDORE, *ibid.*

478. *Doux à gravir.* SERVIUS, *ibid.*, v. 522; voyez aussi ISIDORE, *ibid.*

479. *De ce pilote.* SERVIUS, *ibid.*, v. 411; ISIDORE, liv. XIV, ch. 7.

480. *Trente-cinq milles de long.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Patere.*

481. *A des aboiemens.* ISIDORE DE SÉVILLE, liv. XIII, ch. 18; SERVIUS, pour ces mots du fragment : *Simile celebratæ formæ procul visentibus*, sur le vers 420 de l'*Énéide*, liv. III :

Dextrum Scylla latus, lævum implacata Charybdis.

482. *Forme un gouffre.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 117 :

Torquet agens circum, et rapidus vorat æquore vortex.

483. *Aux rivages de Tauromenium.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 425 :

Ora exsertantem, et naves in saxa trahentem.

484. *Du fond des eaux.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Emergere.*

485. *Que par la faim.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 265 :

Di, prohibete minas; di, talem avertite casum.

486. *Gravirent la hauteur.* NONIUS MARCELLUS, ch. VIII, *de Mutat. declinat.*, au mot *Galliæ* pour *Gallicæ.*

487. *Sûr de l'avantage.* Le même, ch. II, *de Honest., et nov. vet. dict.*, au mot *Laxitas.*

488. *Pour cet usage.* PRISCIEN, liv. X, ch. 9.

489. *En salaison.* DIOMÈDE, *de Specie præterit.*

490. *Les Alpes.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Digredi.*

491. *Les Espagnols.* SERVIUS, *Énéide*, liv. XI, v. 6 :

Constituit tumulo, fulgentiaque induit arma.

492. *Sans vengeance.* Donat, sur ce vers de l'*Andrienne*, acte Ier, sc. 3 :

..... Neque tu hoc dicas, tibi non prædictum,

cite ce fragment comme exemple de cette règle : *Duæ negativæ faciunt unam affirmativam : tres negativæ pro una negativa accipiuntur.*

493. *Publipor.* Cité par Priscien, liv. VI, ch. 9. — *Publipor* est une abréviation de *Publii puer*, « esclave de Publius. »

494. *De la cavalerie.* NONIUS, ch. XVIII, *de Genere arm.*, au mot *Parma.*

495. *Comme si on les eût collés.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. III, v. 156 :

Sole recens orto.....

PHILARGYRIUS, *Géorg.*, liv. IV, v. 40, pour ces mots du fragment : *Quasi glutino adolescebant;* et SOSIPATER CHARISIUS, *Institut. gramm.*, liv. I, ch. 6, *de Analog.*

496. *De Vulcain.* NONIUS, ch. VIII, *de Mutat. declinat.*, comme exemple de *Vulcanaliorum*, pour *Vulcanalium.*

497. *La grande route militaire.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 18 :

Æneadasque meo nomen de nomine fingo.

498. *De la domination romaine.* L'ancien scoliaste de Juvénal, *Sat.* VIII, v. 105.

499. *Dans le butin.* NONIUS, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, au mot *Componere.*

500. *La position de cette île.* DONAT, *Phormion*, acte I, sc. 2, sur ce vers :

Ea sita erat exadversum.....

501. *Éloignée du continent.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 104 :

Creta Jovis magni medio jacet insula ponto.

502. *Othus en Crète.* SERVIUS, *ibid.*, v. 578 :

Fama est Enceladi semiustum fulmine corpus.

503. *Dans toute sa partie orientale.* SERVIUS, *Énéide*, liv. VI, v. 23 :

Contra elata mari respondet gnossia tellus.

504. *Les manœuvres.* PRISCIEN, liv. IX, ch. 7.

505. *Derrière le dos.* SERVIUS, *Énéide*, liv. IX, v. 412 :

Et venit aversi in tergum Sulmonis, ibique.

506. *Un ignoble gibet.* NONIUS, ch. IV, *Varia signif. serm.*, au mot *Patibulum.*

507. *Plutôt qu'éloquent.* Fragment cité par Quintilien, *Inst. orat.*, liv. IV, ch. II; saint Jérôme *contre Helvidius.* Aulu-Gelle cite seulement ces mots : *Loquax magis quam facundus* (liv. I, ch. 15).

508. *Au vœu de la multitude.* NONIUS MARCELLUS, ch. II, *de Honest., et nov. veter. dictis*, au mot *Volentia.*

509. *Les trésors.* Cité par Charisius comme exemple de *custodias* pour *custodiæ*, comme dans *paterfamilias* pour *familiæ;* puis, par Servius, comme exemple de la même irrégularité, *Énéide*, liv. XI, v. 802 :

Nec sonitus memor, etc.

Cependant Servius ajoute que d'autres veulent que, dans ce passage de Salluste, *custodias* soit à l'accusatif pluriel.

510. *De naphthe.* VALERIUS PROBUS, *Instit. gramm.*, liv. II, *de Cathol.*

511. *Du fleuve Tartanius.* ARUSIANUS MESSUS, au mot *Propinquo.*

512. *Leur déporable situation.* PRISCIEN, liv. XIV, ch. 4.

513. *Vivement attaquée.* Le même, liv. VIII, ch. 15.

514. *Aux murailles.* ARUSIANUS MESSUS, comme exemple de cette locution : *par hac re*, avec l'ablatif.

515. *Le haut du rempart.* NONIUS, ch. II, *de Honest., et nov. veter. dict.*, au mot *Demoliri*, synonyme de *diruere.*

516. *A ses soldats.* SERVIUS, *Bucoliq.*, égl. VIII, v. 4 :

Et mutata suos requierunt flumina cursus.

517. *Emportée d'assaut.* Le même, *Énéide*, liv. VIII, v. 557 :

It timor, et major Martis jam apparet imago.

518. *Sous la tente.* Tiré de Plutarque, *Vie de Lucullus :* Σαλλούστιος μὲν οὖν φησὶ, χαλεπῶς διατεθῆναι τοὺς στρατιώτας πρὸς αὐτὸν εὐθὺς ἐν ἀρχῇ τοῦ πολέμου, πρὸς Κυζικῷ, καὶ πάλιν πρὸς Ἀμίσῳ δύο χειμῶνας ἑξῆς ἐν χάρακι διαγαγεῖν ἀναγκασθέντας.

519. *Son lieutenant Publius.* Donat, comme exemple d'*amittere* pour *dimittere*, sur ce vers du *Phormion*, acte 1er, sc. 2 :

> ..... Nunc amitte, quaeso, hunc.....

520. *Ce monarque.* Arusianus Messus, au mot *Aversor.* Tacite (*Hist.*, liv. IV) a dit : *Vulgus aversari regem, invidere Ægypto, sibi metuere.*

521. *Effrayés.* Arusianus Messus, au mot *Territus.*

522. *Au-delà de ses vœux.* Cité par Servius, *Énéide*, liv. II, v. 169 :

> Ex illo fluere ac retro sublapsa referri
> Spes Danaum.....

523. *Plusieurs pontons.* Nonius, ch. XIII, *de Genere navig.*, au mot *Codicarias.*

524. *A s'empresser.* Servius, *Énéide*, liv. XII, v. 425 :

> Arma citi properate viro! quid statis?

525. *Mésopotamie.* Sénèque, *Questions Naturelles*, liv. VII, ch. 8; Isidore, liv. XIII, ch. 21, au mot *Euphrate.* Saint Jérôme, *de Locis hebraicis*, revient deux fois sur ce passage de Salluste; enfin Vibius Sequester, *de Fluminibus.*

526. *A la vérité.* Donat, sur ce vers de l'*Andrienne*, acte V, sc. 4 :

> Quid tu Athenas insolens?.....

comme exemple d'*insolens*, synonyme d'*insolitus*, *insuetus.*

527. *L'appareil même de la chose.* Acron, *Épîtres* d'Horace, liv. I, ép. 19.

528. *De statues de fer.* Nonius, ch. XVIII, *de Genere arm.*, au mot *Cataphracti*; Servius, *Énéide*, liv. XI, v. 770 :

> ..... Quem pellis ahenis
> In plumam squamis, auro conserta, tegebat;

mais, au lieu de *prætergrediebantur*, il met *insequebantur.*

529. *Comme des plumes d'oiseaux.* Servius, *ibid.*

530. *Ses cohortes légères.* Le même, liv. IX, v. 488 :

> ..... Tibi quam noctes festina diesque
> Urgebam.....

531. *Des courriers en deuil.* SOSIPATER CHARISIUS, *Instit. gramm.*, liv. II, comme exemple de *confestim* pour *continuo et sine intervallo.*

532. *Viennent naturellement.* PHILARGYRIUS, *Georg.*, liv. IV, v. 49 :

Aut ubi odor cœni gravis.....

533. *Les Mysiens.* SERVIUS, *Énéide*, liv. VII, v. 604 :

Sive Getis inferre manu lacrymabile bellum.

534. *Camisos.* VALERIUS PROBUS, *Instit. gramm.*, liv. II, *de Cathol.*

535. *Au roi Arsace.* Cette lettre se trouve au manuscrit dont il a déjà été question dans les notes 336, 351, etc., ci-dessus. De Brosses, avec sa préoccupation ordinaire, veut que cette lettre soit de Mithridate lui-même, et non pas de Salluste. Pour faire justice de cette bévue, il faut comparer Salluste à lui-même, aux chapitres LXXXI et LXXXIII de *Jugurtha*, et surtout lire dans Thucydide (liv. I, ch. 32 et suiv.) le discours des Corcyréens aux Athéniens : « Il est juste, Athéniens, que des peuples à qui l'on n'est redevable ni d'aucun service signalé, ni d'aucune alliance précédemment contractée, s'ils viennent comme nous aujourd'hui réclamer des secours, fassent connaître, avant tout, que leurs demandes offrent des avantages à ceux qu'ils implorent; que, du moins, elles ne seront pas nuisibles; ensuite, que l'on peut compter sur leur reconnaissance. S'ils n'établissent rien de tout cela, qu'ils ne s'offensent pas d'un refus. »

536. *Faciles à vaincre.* C'est en ce sens que Salluste dit, dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. LX) : *Cavere tamen necubi hosti opportunus fieret.*

537. *Sous les dehors de l'amitié.* Je n'ai pas suivi le sens adopté par Beauzée, Dureau de Lamalle et M. Burnouf : ils appliquent à Philippe ces mots, *amicitiam simulantes*, c'est-à-dire *cum Philippo*, et non pas à Antiochus; mais la contexture de la phrase me paraît contraire à cette version.

538. *Le fléau de l'univers.* La même invective contre les Romains se trouve, chez Tacite (*Agric.*, ch. XXX), dans la bouche de Galgacus.

539. *Désirent la liberté.* Ici, observe M. Burnouf, Mithridate

exprime les sentimens qui animaient les Asiatiques. En effet, les Cappadociens que, après l'extinction de la race de leur roi, le sénat de Rome avait déclarés libres, n'avaient voulu de cette liberté. De nos jours, on retrouve les mêmes sentimens chez une nation qui tient en Europe une si grande place. C'est pourtant un écrivain de cette nation, Montesquieu, qui a dit : « La liberté même a paru insupportable à des peuples qui n'étaient pas accoutumés à en jouir. C'est ainsi qu'un air pur est quelquefois nuisible à ceux qui ont vécu dans des pays marécageux. » (*Esprit des lois*, liv. XIX, ch. 2.)

540. *Des spoliateurs des nations.*

Des biens des nations raviseurs altérés,
Le bruit de nos trésors les a tous attirés;
Ils y courent en foule, et, jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre.

RACINE, *Mithridate*, acte III, sc. I.

541. *En plein été.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. I, v. 43 :

Vere novo, gelidus canis quum montibus humor.

Voyez ci-dessus note 261. Tacite a imité cette expression de Salluste : *Sed æstate jam adulta, legionum aliæ itinere terrestri in hibernacula remissæ.* (*Annal.*, lib. II.) Thucydide avait dit avant Salluste : Ἀκμάζον θέρος, et παρημακός.

542. *De chars armés de faux.* Cité par l'ancien scoliaste de Stace et par Servius, *Énéide*, liv. I, v. 475 :

..... Atque impar congressus Achilli,
Fertur equis.....

543. *Et de leur armure.* SERVIUS, *Énéide*, liv. X, v. 539 :

Totus collucens veste atque insignibus armis.

544. *Le front de son armée.* EUTYCHÈS, *de Discernend. conjugat.*, fragment relevé par le seul de Brosses.

545. *A des reprises différentes.* SERVIUS, *Énéide*, liv. II, v. 432 :

..... Nec ullas
Vitavisse vices Danaum.....

D'autres textes portent *per vices*.

546. *A la charge.* Fragment cité par Servius en deux fractions, l'une, *Énéide*, liv. VIII; l'autre, liv. IX, v. 749 :

..... Alte consurgit in ensem.

Au reste, Salluste lui-même donne une description encore plus claire de ces charges alternées de cavalerie dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. L).

547. *Les ennemis.* ISIDORE, liv. XVIII, ch. II, où il ajoute ce commentaire : *Duobus autem generibus deletur exercitus, aut internecione aut dispersione.*

548. *La saison avancée.* — *Voyez* ci-dessus note 541.

549. *Du culte religieux.* SERVIUS, *Énéide*, liv. III, v. 104 :

Creta Jovis magni medio jacet insula ponto.

550. *Jupiter.* LACTANCE, *Instit. divin.*, liv. I, ch. 21.

551. *Aux flottes.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 146 :

Et vastas aperit Syrtes, et temperat æquor.

LIVRE V.

552. *Avec ardeur.* DIOMÈDE, *de Partibus orat.*, lib. I, *de Consensu verb. cum casib.*

553. *Dans ses désirs.* ARUSIANUS MESSUS, *de Elocut. exempl.*, au mot *Modicus.*

554. *Pour le seul Pompée.* Cité deux fois par Nonius Marcellus, ch. IV, *de Varia signif. serm.*, aux mots *Apertum, Sella surgere, etc.*

555. *L'éclat d'un nom fameux.* PRISCIEN, liv. XVIII, ch. 4.

556. *Se fatiguer.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. I, v. 287 :

Multa adeo gelida melius se nocte dedere.

557. *D'immenses concessions.* PRISCIEN, liv. XVIII, ch. 4.

558. *Des choses humaines.* ARUSIANUS MESSUS, *de Elocut. exempl*, au mot *Evenire.*

559. *Se plaît à employer.* QUINTIL., *Inst. orat.*, liv. IX, ch. 3.

560. *Celui qu'il consultait.* SERVIUS, *Énéide*, liv. I, v. 37 :

.....Mene incepto desistere victam.

561. *De hautes tours.* DONAT, comme exemple d'une acception de *tamen*, sur ce vers de l'*Andrienne*, acte I, sc. I :

Neque commovetur animus in ea re tamen.

562. *Le pied démis.* VALERIUS PROBUS, *de Institut. gramm.*, liv. II, *de Cathol.*

563. *Pour le nom de roi.* SERVIUS, *Géorg.*, liv. IV, v. 211 :

Lydia, nec populi Parthorum, aut Medus Hydaspes,
Observant.

564. *De leurs vivres.* NONIUS, ch. II, *de Honest., et nov. veter. dict.*, au mot *Mercatis* pour *mercatibus.*

565. *Avec les deux sexes.* L'ancien scoliaste de Juvénal, *Sat.* I, v. 104.

566. *Le frère de son épouse.* ARUSIANUS MESSUS, *ibid.*, au mot *Frater.*

567. *Déposer ses armes.* SERVIUS, *Énéide*, liv. XII, v. 844 :

Juturnamque parat fratris dimittere ab armis.

568. *Leur congé.* PRISCIEN, liv. XVIII, ch. 4.

569. *En Cilicie.* PRISCIEN, *ibid.*

570. *Comme disait Appius.* LACTANCE, *Instit. div.*, liv. VI, ch. 18.

NOTES

DES FRAGMENS QUI N'ONT PU ENTRER DANS LES CINQ LIVRES.

571. *Contre Persée.* Cité deux fois par Priscien, liv. XIV, ch. 2, et par Servius, *Énéide*, liv. I, v. 30 :

Troas, reliquias Danaum atque immitis Achilli,

comme exemple de l'*s* ôtée, par euphonie, dans *Persi*, ainsi que dans *Achilli.*

572. *Dernièrement écrit.* SOSIPATER CHARISIUS.

573. *Par l'ordre des livres.* DONAT, à propos de ce vers du *Phormion*, acte I, sc. 3 :

Quod si tibi res sit cum eo lenone.....

574. *Du pont Sublicien.* Cité par Pompeius Festus, *de Verb. signif.*, liv. XVIII, au mot *Sublicium.*

575. *Ex Muratorio decerpta.* — *Voyez* ci-dessus la note 399 des *Fragmens.*

FASTES CONSULAIRES

DE LA GRANDE HISTOIRE DE SALLUSTE.

An de R.	An av. J.-C.	
666.	89—88.	L. Cornelius Sulla Felix. Q. Pompeius Rufus.
667.	88—87.	Cneus Octavius. L. Cornelius Cinna.
668.	87—86.	L. Cornelius Cinna ii. C. Marius vii.
		Il meurt : on lui substitue
		L. Valerius Flaccus ii.
		Censeurs. L. Marius Philippus. M. Perpenna.
669.	86—85.	L. Cornelius Cinna iii. Cn. Papirius Carbo.
670.	85—84.	Cn. Papirius Carbo ii. L. Cornelius Cinna iv.
671.	84—83.	L. Cornelius Scipio Asiaticus. C. Junius Norbanus.
672.	83—82.	C. Marius. Cn. Papirius Carbo iii.
		L. Cornelius Sulla Felix, dictateur.
673.	82—81.	M. Tullius Decula. Cn. Cornelius Dolabella.
674.	81—80.	L. Cornelius Sulla Felix ii. Q. Cæcilius Metellus Pius.
675.	80—79.	P. Servilius Vatia Isauricus. Appius Claudius Pulcher.
676.	79—78.	M. Émilius Lepidus. Q. Lutatius Catulus.
677.	78—77.	Decimus Junius Brutus. Mamercus Émilius Lepidus Livianus.
678.	77—76.	Cneus Octavius. C. Scribonius Curio.
679.	76—75.	L. Octavius. C. Aurelius Cotta.
680.	75—74.	L. Licinius Lucullus. M. Aurelius Cotta.
681.	74—73.	M. Terentius Varro Lucullus. C. Cassius Varus.
682.	73—72.	L. Gellius Poplicola. Cn. Cornelius Lentulus Clodianus.
683.	72—71.	Cn. Aufidius Orestes. P. Cornelius Lentulus Sura.
684.	71—70.	M. Licinius Crassus Dives. Cn. Pompeius Magnus.
		Censeurs. Cn. Cornelius Lentulus Clodianus. L. Gellius Poplicola.

An de R.	An av. J.-C.	
685.	70—69.	Q. Hortensius. Q. Cécilius Metellus Creticus.
686.	69—68.	L. Cécilius Metellus. Q. Marcius Rex.
687.	68—67.	C. Calpurnius Piso. M'. Acilius Glabrio.
688.	67—66.	M'. Émilius Lepidus. L. Volcatius Tullus.

NOTICES

SUR LES GRAMMAIRIENS ET SCOLIASTES

A QUI L'ON DOIT LA CONSERVATION DE LA PLUPART DES FRAGMENS DE SALLUSTE.

ACRON (Helenius Acro) a vécu à une époque incertaine, mais il est postérieur toutefois à Servius. Il a écrit, sur Horace, des notes dont on n'a encore publié que des extraits; il nous a conservé une partie des scolies de C. Émilius, de Julius Modestus et de Quintus Terentius Scaurus, les plus anciens commentateurs d'Horace.

AGRÆTIUS ou Agroetius, grammairien, qui vivait au cinquième siècle, a composé un traité *de Orthographia, proprietate et differentia sermonis*, pour faire suite au livre de Flavius Caper, autre grammairien, sur le même sujet.

AMPELIUS (Lucius), qui vivait au quatrième siècle de notre ère, a écrit le *Liber memorabilis* en cinquante chapitres, qui offre des notions très-abrégées sur l'astronomie, l'histoire naturelle et surtout l'histoire.

ARUSIANUS MESSUS. *Voyez* la note 2 des *Fragmens*, page 379 du 1er volume de notre *Salluste*.

ASCONIUS PÉDIANUS (Quintus) vivait du temps de Claude, et mourut sous Domitien à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Il a commenté les *Oraisons* de Cicéron.

ASPER, grammairien souvent cité par Acron, par Nonius, par Sosipater Charisius, et dont il ne nous reste aucun ouvrage.

AVIENUS FESTUS (Rufus), qui vivait au commencement du cinquième siècle, et qui fut proconsul et gouverneur de pro-

vince, a laissé plusieurs ouvrages scientifiques en vers, entre autres *Carmen de astris*, *Ora maritima*, *etc.*

CHARISIUS (Flavius Sosipater) vivait, selon les uns, dans le cinquième siècle de notre ère; selon d'autres, dans le sixième. Né en Campanie, il était chrétien et professait la grammaire à Rome. Il composa des *Institutiones grammaticæ*, dans lesquelles il citait avec le plus grand soin les auteurs dont il se servait : cet ouvrage était en cinq livres; mais le premier et le cinquième ne nous sont pas parvenus entiers.

CLEDONIUS vivait au cinquième siècle, sous Théodose-le-Grand; il était sénateur; il a laissé, sous le titre d'*Ars*, deux commentaires sur les deux parties de Donat.

DIOMÈDE, contemporain de Charisius, a laissé un ouvrage en trois livres, intitulé *de Oratione, partibus orationis, et vario rhetorum genere.*

DONAT (Élius Donatus) enseignait la grammaire à Rome l'an 534. Il a laissé un *Commentaire* sur cinq comédies de Térence, très-riche en fragmens de Salluste. On lui doit en outre : 1° *Ars sive editio prima de litteris, syllabisque, pedibus et tonis;* 2° *Ars sive editio secunda de octo partibus orationis;* 3° *de Barbarismo, solœcismo, schematibus, et tropis.*

EUTYCHÈS, disciple de Priscien, professa la grammaire à Constantinople : il est auteur d'un ouvrage *de Discernendis conjugationibus.*

FESTUS (Sextus Pompeius) vivait au troisième siècle de notre ère. On lui doit, sous le titre de *de Verborum significatione*, un abrégé du grand ouvrage de Verrius Flaccus sur les mots de la langue latine.

ISIDORE, évêque de Séville, mort l'an 636 de notre ère, et que l'église a mis au nombre des saints, a laissé, sous le nom d'*Originum, sive etymologiarum liber*, un ouvrage en vingt livres, qui est une véritable encyclopédie de toutes les branches des

connaissances humaines que l'on cultivait à cette époque. Il a publié, en outre, plusieurs glossaires que ses éditeurs ont réunis en un seul.

JULIUS (Rufinianus) vécut sous le règne de Constantin, continua l'ouvrage d'Aquila Romanus, *de Figuris sententiarum et elocutionis liber*. On a encore de lui un livre intitulé *de Schematis lexeos*.

NONIUS MARCELLUS vécut, selon les uns, à la fin du deuxième siècle de notre ère; car il ne cite aucun écrivain postérieur à cette époque; selon d'autres, il serait contemporain de Constantin. Il a laissé un ouvrage en dix-neuf livres ou chapitres, intitulé *de Compendiosa doctrina*, adressé à son fils : c'est un riche arsenal de citations et de fragmens de toute espèce.

PHILARGYRIUS (Junius) a laissé des scolies sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile. On ne sait à quelle époque il vécut.

POMPEIUS (Messalinus), grammairien, a laissé, sur l'*Art* de Donat, un *Commentaire* non encore imprimé. L'époque où il a vécu est inconnue.

POMPEIUS FESTUS (Sextus). *Voyez* FESTUS.

PORPHYRIO (Pomponius) a écrit, ainsi qu'Acron, des notes sur Horace.

PRISCIEN. *Voyez* la note 6 des *Fragmens*, page 385 du 1er volume de notre *Salluste*.

SERVIUS (Marius Servius Maurus Honoratus) vivait au commencement du cinquième siècle, sous Théodose et ses fils. Il a laissé un commentaire de Virgile très-précieux, mais qui ne nous est parvenu que tronqué. Il existe des manuscrits de Servius plus complets que toutes les éditions qu'on en a publiées. Ses autres ouvrages sont une *Interprétation de la seconde partie ou édition de Donat*, un traité *de Ratione ultimarum syllabarum*, et une introduction à la métrique, nommée *Ars de pedibus versuum, sive centum metris*, ou *centimetrum*.

SOLINUS (C. Julius), grammairien d'une époque inconnue, mais qui ne peut pas remonter plus haut que le règne de Vespasien, a écrit un ouvrage en soixante-dix chapitres, intitulé *Polyhistor*, qui forme un recueil de diverses notices la plupart géographiques.

VALERIUS PROBUS. Deux grammairiens de ce nom ont existé, l'un originaire de Béryte, en Syrie, sous Vespasien et Domitien; l'autre sous Adrien. Sous ce nom il existe divers petits traités : I. *Grammaticarum institutionum libri* II ; — II. *de Interpretandis notis Romanorum*, qui contient : 1° *de Litteris antiquis*, 2° *de Ponderibus*, 3° *de Numeris*.

VEGETIUS RENATUS (Flavius) vivait à la fin du quatrième siècle. Les manuscrits lui donnent le titre de *Comes* et *de Vir inlustris*. Il a donné un *Epitome institutionum rei militaris*, en cinq livres.

VIBIUS SEQUESTER, qui vivait, à ce que l'on croit, au sixième ou au septième siècle, a composé une nomenclature des *fleuves, fontaines, lacs, forêts, marais, monts et peuples dont les poètes font mention*, à l'usage de Virgilianus son fils.

TABLE
DES MATIÈRES.

Observations préliminaires sur la Conjuration de Catilina..... j
Conjuration de Catilina..... 1
Notes de la Conjuration de Catilina..... 124
Chronologie de la Conjuration de Catilina..... 160
Lettres politiques de Salluste a César..... 165
Avertissement..... 166
Lettre première..... 170
Lettre deuxième..... 200
Notes de la lettre première..... 218
Notes de la lettre deuxième..... 225
Fragmens de la grande Histoire de Salluste, seconde partie..... 231
Avis..... 233
Livre Ier (suite)..... 235
Livre II..... 249
Livre III..... 276
Discours du consul C. Cotta..... 277
Lettre de Cn. Pompée..... 285
Discours du tribun M. Licinius Macer..... 306
Livre IV..... 323
Lettre du roi Mithridate à Arsace..... 349
Livre V..... 359
Fragmens qui n'ont pu entrer dans les cinq livres..... 364
Fac-simile du fragment sur la guerre des esclaves..... 367
Notes des fragmens employés dans les cinq livres..... 369
Notes des fragmens qui n'ont pu entrer dans les cinq livres..... 408
Fastes consulaires de la grande Histoire de Salluste..... 409
Notices sur les grammairiens et scoliastes à qui l'on doit la conservation de la plupart des fragmens de Salluste..... 411

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

REC'D LD
AUG 5 1960

LD 21A-50m-4,'60
(A9562s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

U. C. BERKELEY LIBRARIES
C045918356
YB 41411
491005
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY